



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Stanford University Libraries



3 6105 127 818 388









AUGUSTE CHIRAC

LES

# ROIS DE LA RÉPUBLIQUE

HISTOIRE DES JUIVERIES

I

*Synthèse historique et Monographies*

NOUVELLE ÉDITION, ANNOTÉE ET AUGMENTÉE



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

3, PLACE DE VALOIS

1888



214  
152



**LES**

**ROIS DE LA RÉPUBLIQUE**

**HISTOIRE DES JUIVERIES**

## OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

|                                              |           |
|----------------------------------------------|-----------|
| LA VÉNALITÉ DANS LE JOURNALISME (1887) ..... | brochure. |
| L'AGIOTAGE DE 1870 A 1881.....               | brochure. |
| LA PROCHAINE RÉVOLUTION (1886).....          | 1 volume. |

---

|                                                                                                    |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| LA HAUTE BANQUE ET LES RÉVOLUTIONS. (Éditions de 1876-1877 épuisées).....                          | 1 volume.  |
| LES ROIS DE LA RÉPUBLIQUE. — <i>Histoire des juiveries</i> . (Éditions de 1883-1885 épuisées)..... | 2 volumes. |
| LES MYSTÈRES DU CRÉDIT (1876. Épuisé).....                                                         | brochure.  |
| LETTRES D'UN MARSEILLAIS <i>sur l'Exposition universelle de 1867 (avec gravures) (1869)</i> .....  | 1 volume.  |

---

### SOUS PRESSE : /

|                                                                                                                                                                                                                                                                                              |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| LA HAUTE BANQUE ET LES RÉVOLUTIONS. (Nouvelle édition, revue, complétée, augmentée d'une préface anecdotique et de planches gravées).....                                                                                                                                                    | 1 volume. |
| LES BRIGANDAGES HISTORIQUES. L'AGIOTAGE <i>sous la troisième république</i> . — (Histoire contemporaine 1870-1887) avec planches coloriées.....                                                                                                                                              |           |
| Sommaire de cet ouvrage : I. — SOLIDARITÉS SÉCULAIRES : <i>Routine historique</i> . — <i>Les caractéristiques</i> . — <i>Incubation de la troisième république</i> .                                                                                                                         |           |
| II. — PROGRESSIONS ANARCHIQUES : <i>Lutte sur les cadavres</i> (1870-1872). — <i>Vautours multicolores</i> (1873-1875). — <i>Écôhé! Jéhovah!</i> (1876-1878). — <i>Les ciseaux de Dalila</i> (1879-1881). — <i>Trompettes de Jéricho</i> (1882-1884). — <i>La roche Tarpeia</i> (1885-1887). |           |
| III. — LES RÉSULTATS : <i>Contrôle scientifique</i> . — <i>Prévisions</i> . — <i>Conclusion</i> .                                                                                                                                                                                            |           |



AUGUSTE CHIRAC

LES  
ROIS DE LA RÉPUBLIQUE

HISTOIRE DES JUIVERIES

—  
SYNTHÈSE HISTORIQUE & MONOGRAPHIES

J'appelle, comme le peuple, de ce nom  
méprisé de juif, tout trafiquant d'espèces,  
tout parasite improductif vivant de la  
substance et du travail d'autrui... Il ne dé-  
pend pas de l'écrivain d'altérer la valeur  
d'une expression consacrée par l'usage...

« Le juif règne et gouverne en France ».

A. TOUSSENEL.

(Histoire de la féodalité financière).

—  
I



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 3, PLACE VALOIS

—  
1888

Tous droits réservés.

## NOTE DES ÉDITEURS

---

Cette nouvelle édition des *Rois de la République*, est exactement conforme aux précédentes dans toutes les parties *synthétiques, monographiques et documentaires*.

L'auteur a cru, seulement, devoir ajouter, comme il le dit dans sa préface de Novembre 1887, les graphiques des crises sociales dont tous les éléments scientifiques ou chiffrés sont développés dans les conclusions du second volume.

Une table analytique et un index des noms cités ont été aussi ajoutés, pour faciliter au lecteur la recherche des nombreuses matières traitées dans les deux volumes.

# PRÉFACE

---

A J. DAUMAS

MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS (1)

Mon cher ami,

Le seul et le premier vous avez eu le courage de faire passer dans vos actes d'élu, et sans vous inquiéter des « nécessités politiques », l'œuvre de salubrité que j'avais signalée dans mes livres.

J'ai, de plus, la certitude que si, en ce moment, vous étiez là-haut près des Champs-Élysées, au lieu d'être là-bas près de la Bastille, depuis longtemps lumière complète serait faite sur ces juges qui sont des accusés et sur ces accusés qui se font des juges, eussiez-vous dû pour cela mettre, vous-même, en accusation et tous ceux du palais de Bourbon et tous ceux du Palais de Justice.

Il est donc tout naturel qu'au moment de lancer une nouvelle édition de ce livre où, quatre ans à l'avance, j'avais prédit à ce peuple les hontes dont il rougit et celles qui *rougiront* peut-être le pavé de

(1) Les précédentes éditions contenaient les lignes suivantes, adressées à la mémoire de Gambetta :

« Je dédie ce livre à la mémoire du grand citoyen dont l'œuvre « patriotique a été désorganisée et la carrière politique évidemment abrégée par la coalition des juiveries. »

ses rues, je vous en offre la dédicace, à vous, mon compatriote, mon condisciple, mon ami.

Acceptez-la donc, non seulement comme une manifestation du sentiment de justice sociale qui vibre dans nos cœurs, mais, encore, comme un *memento* de ce qui reste à faire, en songeant avec moi que, si Gambetta avait eu votre sens énergique du *juste* et de l'*honnête*, la France ne tremblerait plus aujourd'hui devant les bandits qu'il prétendait « tenir » et qui l'ont « détruit » lui-même. — Funèbre avertissement à ses imitateurs.

Cordialement à vous.

AUGUSTE CHIRAC

---

## A AUGUSTE CHIRAC

Mon cher ami,

En acceptant la dédicace de votre nouvelle édition des *Rois de la République*, j'accomplis un devoir.

Ce devoir c'est de prendre ma part de responsabilité dans un acte honnête et de véritable courage civique.

Il y a cinq ans, vous n'avez pas hésité à dénoncer à l'opinion publique les tripotages éhontés de Wilson et de tant d'autres. Vous avez, le premier, mis le doigt sur la plaie qui ronge et tue la société; vous avez non seulement flétri ces financiers sans vergogne qui spéculent sur la naïveté, sur la bêtise humaines, par des combinaisons aléatoires plus ou moins *mal-honnêtes*, afin d'opérer, à leur seul profit et aux dépens de la collectivité, ce drainage effrayant et cri-

**minel des capitaux ; mais vous avez encore eu la virilité de désigner les coupables, de livrer leur nom à la vindicte des dépossédés, de les clouer, une fois pour toutes, au pilori de l'histoire.**

**Permettez-moi, mon cher ami, de vous féliciter, bien que vous n'ayez fait que votre devoir.**

**Ils sont si rares ceux qui font strictement ce qu'ils doivent !!**

**D'ordinaire, quand un prévenu, un accusé est entre les mains de la justice, c'est à qui lui jettera la pierre ; les preuves arrivent de tous côtés, elles abondent, elles dépassent même la mesure. Mais c'est que, d'ordinaire, les prévenus, les accusés appartiennent à la classe des dépossédés ; ils ne sont ni de grands tripoteurs, ni des financiers, ni des politiciens et alors le bon gros sens public les considère, sans crainte de se tromper, comme des condamnés ; rien n'est à craindre pour les braves gens qui *veulent éclairer la justice* et ils y vont de bon cœur.**

**Nous voyons aujourd'hui ce triste spectacle d'un coupable bravant l'opinion publique qui le condamne, obtenant la révocation du juge chargé d'instruire sa propre cause et, ce qui bouleverse toutes les idées d'égalité sociale, c'est que ceux qui ont les preuves des crimes commis par ce misérable les gardent, les cachent, les dénaturent, les font disparaître, parce qu'il a volé des millions aux naïfs et aux imbéciles, parce qu'il est *député* parce qu'enfin il a *épousé la fille d'un président de la République* ! On ne veut pas commencer une lutte dans laquelle on craint d'être le pot de terre contre le pot de fer. N'est-ce pas le cas de rappeler ici cette appréciation historique de Law : « *Cet Écossais connaissait déjà assez la France pour savoir qu'on n'y punit guère***

« *les coupables qui ont occupé de grandes places* (1). »

Triste est la société dans laquelle manque le courage civique !

---

Vous semblez désirer pour moi un siège au Palais de Bourbon. Merci bien ! Votre intention est excellente sans doute ; mais enfin me voyez-vous accusant tout le monde et seul comme Don Quichotte, luttant contre les moulins à vent ?

Je n'ai jamais reculé devant les responsabilités ; j'ai toujours tenu scrupuleusement mes promesses ; j'ai la conscience, dans toutes les situations d'une existence déjà longue, d'avoir toujours fait mon devoir. Eh bien ! je vous assure que je ne me vois pas du tout, mais pas du tout, dans cette lutte où vous semblez regretter de ne pas me voir.

Voulez-vous que je vous dise pourquoi ?

C'est que, depuis le peu de temps que, bien malgré moi, je suis devenu un homme politique (ce n'est pas mon avis, quoiqu'on en dise), je suis absolument écœuré de ce que je vois, de ce que j'apprends et, pour peu que cela continue, je crains bien de devenir *l'ennemi résolu de la politique et des politiciens*.

Croyez-moi, mon cher ami, on entre au conseil municipal, comme ailleurs, avec de belles illusions ; on pense faire quelque bien, améliorer la situation sociale, exécuter son programme, etc., etc...

Erreur que tout cela !

J'ai cru sincèrement que l'évolution était la loi du progrès continu et je m'aperçois qu'on *ne cesse de piétiner sur place* et de reculer trop souvent.

(1) Oscar de Vallée ; *Les Manieurs d'argent*.

J'ai accepté un mandat ; j'espère le remplir jusqu'au bout, malgré les inimitiés, les haines, même, que je me suis attirées et qui ne me manqueront probablement pas à l'avenir.

Quant à vous, mon cher ami, je vous remercie de votre dédicace, et je souhaite à votre nouvelle édition des *Rois de la République* la plus grande prospérité et la plus courte vie, afin qu'une autre édition vienne bientôt lui succéder ; ce ne sera que justice.

Bien à vous.

J. DAUMAS.

---

## DERNIER CRI D'ALARME

---

Février 1888.

Lecteur ! voici près de cinq ans qu'on étouffe ma voix, et il a fallu que les évènements viennent eux-mêmes crier à tes oreilles le contenu de mes volumes pour que, logiquement, je puisse aujourd'hui nourrir l'espoir d'être lu d'abord, d'être cru ensuite ; or, si je demande à être cru, c'est parce que, tout en dénonçant les infâmies que les faits ont confirmées, j'ai eu la précaution d'indiquer le moyen, soit d'enrayer leurs conséquences, soit d'empêcher leur retour.

Oui ! Dès 1883, j'avais prévu ce qui se passe et j'écrivais textuellement que le gendre de l'Élysée vaudrait au président de la République la perte de son fauteuil (1).

Sept ans auparavant, j'avais écrit aussi textuellement :

« Il n'aura fallu à l'Europe que cent années  
« de finances internationales pour la conduire à  
« 1893 » (2).

Précisant ensuite mes pronostics, dès 1885, j'ai démontré que ce pays courait vers un cataclysme

(1) Premier volume, page 372.

(2) *La haute banque et les Révolutions*, page 87.



dont les trois phases d'ordre croissant seraient datées : 1888, 1890, 1893 (1).

Cependant, autour de moi, on a protesté ; quelle apparence ! me disait-on, qu'elle apparence de révolution pensez-vous constater ?

Pour toute réponse, j'ai mis à nu le système des chûtes gouvernementales et, saisissant le regard, non seulement par des formules, mais encore par des tracés géométriques, j'ai précisé, dans trois tableaux, minutieusement calculés, la marche antagonique des *consommations* et des *déficits*.

J'ai ainsi arraché aux hableurs politiques leur bonnet de Tartufe et prouvé péremptoirement que sous tous les régimes, quel que fût leur nom, les mêmes errements économiques, c'est-à-dire le *parasitisme*, que j'ai, comme le peuple, appelé *juiverie*, ont été la seule cause des liquidations sanglantes qui, depuis 1830 et tous les 18 ans, ont marqué d'une tache rouge les pages de l'histoire de France.

Je remets sous tes yeux, lecteur, ces trois graphiques et tu les trouveras à la fin de cette préface.

\*  
\* \*

Si les événements se précipitent, alors qu'on aurait pu les enrayer, ce n'est point faute par moi d'avoir prévenu tous ceux qui tiennent un pouvoir.

Dès le 13 novembre 1885, au moment même où le *Pape* venait de publier ce qu'il appelle une

(1) Deuxième volume, pages 414-415.

*encyclique* sur « *les conditions vitales de la Société civile* », je lui adressai, sous pli chargé, dont le récépissé est entre mes mains, les deux volumes de cet ouvrage appuyés de la lettre suivante :

MONSIEUR LE COMTE GIOACCHINO PECCI

SOUVERAIN PONTIFE

*A Rome.*

Monsieur,

La lecture de la récente circulaire, que vous avez adressée à votre clientèle catholique, me prouve que vous êtes insuffisamment éclairé sur les *conditions vitales de la société civile*, c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous envoyer, en même temps que cette lettre et comme document, les deux volumes de mon ouvrage intitulé : LES ROIS DE LA RÉPUBLIQUE, *histoire des juiveries*.

Si quelque heureux hasard vous inspire la pensée de lire cet ouvrage, vous ne tarderez pas à vous apercevoir que « toutes les révolutions du globe et  
« surtout celles de la France ont leur origine, non  
« point, comme vous le croyez, dans je ne sais quel  
« esprit d'impieité (que vous constatez surtout par  
« les préjudices matériels dont vous et votre état-  
« major éprouvez les atteintes), mais uniquement  
« dans ce motif que toutes les constitutions civiles  
« font de la masse humaine une proie incessamment  
« dévorée par une coalition d'accapareurs ; en un  
« mot, parce que, au lieu d'administrer les nations  
« en posant en principe l'égalité des droits et des de-  
« voirs solidaires, c'est-à-dire l'HONNEUR, on les op-

« prime en vertu d'un pouvoir souverain, maître et  
« dominateur, lequel est obligé, pour maintenir sa  
« puissance, de s'environner d'une valetaille, dont  
« le nom est, en monarchie : « *la cour* » et, en Répu-  
« blique, *la clientèle*. »

Si, en représentant *Dieu*, vous représentiez aussi un corps de doctrines affranchissant les peuples du parasitisme de ceux qui n'échangent avec eux ni travail ni utilité ; si, en un mot, votre divinité était purement et simplement un symbole de l'honneur, s'expliquant et s'appliquant par un code de *morale sociale*, peut-être serait-il possible de l'accepter.

Mais il n'en est pas ainsi ; agissant par délégation de Dieu, vous avez proclamé certains modes de dominer qui sont entrés profondément dans les lois réglant l'économie politique et sociale ; aussi, toutes les fois que la masse, opprimée et spoliée par le vol légalisé, veut échapper à ses persécuteurs, quel obstacle trouve-t-elle sur sa route ? *Dieu !* c'est-à-dire, celui qui fait les rois et qui, d'après votre théorie, *délègue à tout chef le pouvoir souverain*.

La constitution civile que vous prônez est, d'ailleurs, établie exclusivement en faveur du *riche* contre le *pauvre*. Je sais bien que, sentant cette iniquité, vous avez fait de l'aumône un devoir, dont votre clientèle profite, du reste, beaucoup plus que le laïque indigent ; mais l'aumône, elle-même, est la plus insolente manifestation de la souveraineté des uns et de l'esclavage des autres. En outre, elle tend à avilir constamment la dignité humaine, en lui montrant, pour soutenir son droit à la vie, un autre moyen que le travail.

L'aumône et la récompense corrompent les volontés ; elles perpétuent le trafic juif d'institution biblique, odieusement maintenu dans la doctrine ca-

tholique, où l'on présente un dieu qui *vend du ciel et achète des âmes*.

Le véritable honneur répudie tout marchandage, faire son devoir en vue d'une récompense, c'est trafiquer. Je ne vois pas de différence entre le Christ et Mahomet, tous deux ayant un ciel à la disposition de leurs fidèles, dont ils mesurent le « bien faire » beaucoup plus à l'*assiduité* du culte qu'à la *rectitude* de la conduite.

Les doctrines de la religion, dont vous êtes le chef, contiennent une *morale déplorable*; j'ai eu soin d'en donner la preuve dans mon livre (1); le malheur est que, traduites par nos lois, ces doctrines consacrent toutes les iniquités humaines.

Veillez considérer mes paroles comme étant l'expression d'une conviction énergique absolument sincère et n'ayant qu'un seul but : l'amélioration et la moralisation de l'espèce humaine, en commençant par mon pays.

Ma lettre n'est nullement une bravade, comme on pourrait l'en accuser en considérant l'obscurité de ma position dans le monde et l'éclat de la vôtre.

Penseur, homme et citoyen, je ne vous donne pas

(1) Il est utile, pour le public, d'indiquer les principales sources : *Deutéronome* : Chap. XXIII, verset 20 : Usure permise envers les étrangers.

*Mathieu* : Chap. XVII, verset 25 : Tout le monde n'est pas obligé de payer l'impôt.

*Luc* : Chap. XVI, verset 9 : On peut se faire des amis avec l'argent volé.

*Mathieu* : Chap. XIII, verset 12, et Chap. XXV, verset 29  
*Marc* : Chap. IV, verset 25. *Luc* : Chap. VIII, verset 18 et Chap. XIX, verset 26. Bonheur aux riches, tant pis pour les pauvres : « A chacun qui a, il sera donné, et à celui qui n'a rien, cela même lui sera ôté ».

On pourrait multiplier les citations, toutes les iniquités sociales étant contenues dans les dogmes religieux.

vos titres religieux, parce que je ne vous reconnais ni le droit ni le pouvoir de m'imposer une croyance que repousse ma raison. Ma seule préoccupation est que vous n'ayez pas été mis à même de creuser les questions que vous avez traitées.

Ma jeunesse a été élevée par vos prêtres, par ceux-ci j'ai toujours entendu dire que vous êtes de *bonne foi*, c'est pourquoi, me plaisant à espérer qu'il en est ainsi, je cherche à vous éclairer en offrant à vos investigations des études que vous ne trouverez nulle part, parce que, à les écrire et à les publier, il y a plus de péril que de profit.

En fait, les réformes que des travaux sérieux me prouvent être indispensables à conjurer des catastrophes menaçantes pour les années 1888, 1890 et 1893, n'offensent en rien votre croyance en Dieu, mais c'est à la condition que cette croyance soit platonique et non point un moyen de monopoliser à vos partisans la possession des richesses de l'univers par le servage des travailleurs.

Si vos prêtres veulent prêcher les réformes d'économie sociale dont je vous envoie le commentaire et le résumé, ils auront procuré à la France une *utilité*; aussi, en échange, auront-ils droit à une *rémunération*, qu'on ne saurait alors pas plus leur refuser qu'on ne la refuse à l'écrivain, à l'orateur ou au professeur.

Je souhaite être compris par vous et, en attendant, je vous présente, monsieur, l'expression de ma haute considération.

AUGUSTE CHIRAC.

Naturellement M. Pecci s'est bien gardé de me répondre ; mais vers le mois d'avril, le *Catholicisme*, dont j'avais analysé la *juiverie*, comme j'avais analysé

celle d'Israël, me lança, indirectement, sa réponse sous la forme de deux gros volumes dont il fut aussitôt fait grand bruit : *La France Juive*.

Presque toutes les chaires religieuses prônèrent ce livre ; bien plus : les journaux, même juifs, comme *le Figaro*, et tous les souteneurs monarchiques, n'hésitèrent pas à lui faire une propagande endiablée.

L'œuvre était d'ailleurs des plus remarquables ; son auteur répétait après moi ce que j'avais dit de la *juiverie*, mais se gardait bien de pousser l'esprit d'examen jusqu'à découvrir dans Jésus, Moïse quadruplé.

Le résultat fut que mes deux pauvres volumes, venus avant l'heure, du reste, se trouvèrent un peu plus étouffés, d'autant mieux que j'avais contre moi *tout le monde*, ayant dit la vérité sur *tout le monde*, tandis que Edouard Drumont ne l'avait dite qu'à quelques-uns.

Je fus, néanmoins, un peu surpris de constater, en lisant LA FRANCE JUIVE, que son auteur avait paru ignorer complètement l'existence de mes ROIS DE LA RÉPUBLIQUE ; eux aussi, pourtant, s'appelaient : *histoire des juiveries*.

Il est vrai, Drumont me citait dans une note, comme ayant écrit *La Haute banque et les Révolutions*, épuisée depuis huit ans, mais c'était tout.

Un peu froissé, d'abord, de ce silence, j'en ai cherché l'explication ; je l'ai eu complète, car, depuis cette époque j'ai noué les meilleures relations avec

mon heureux confrère ; Drumont est un homme de cœur et un galant homme, mais il est surtout un catholique convaincu ; or j'étais, moi, un hérétique.

Ma *haute banque* n'avait pas abordé le côté économique des Religions.

Mes *Rois de la République* le dévoilaient presque brutalement. Pour Drumont, me combattre eût été facile ; mais quoi ? je connais aussi sur la *juiverie* et me démolir c'eût été, peut-être, affaiblir sa campagne.

Que le lecteur juge.

Quant à moi, je ne conserve nulle rancune ; d'ailleurs Drumont et moi devons rester des « *frères ennemis* », mais je garde pour moi seul, et comme allusion à mon isolement dans le désert, le titre principal de la pièce de Racine, (dont Molière avait tracé le plan) et qui, d'abord, rappela seulement *la Thébàïde*.

\* \* \*

Ainsi écrasé dans le silence, tant par les clergés catholique et israélite, que par les réactionnaires et les parasites du journalisme, je n'avais guère l'espoir d'éclairer qu'en appelant sur mon livre l'attention du parlement. C'est pourquoi, le 18 novembre 1885, j'adressai au président de la Chambre des députés la lettre suivante :

Monsieur le Président

Comme citoyen français et comme électeur, j'ai le devoir de vous faire la communication suivante, qui

résulte d'une étude approfondie de la situation matérielle de notre pays.

Si la constitution économique, légale et sociale de la France n'est pas modifiée sans délai en prenant pour base le principe de l'égalité des échanges à l'intérieur comme à l'extérieur, elle marchera, quels que soient, d'ailleurs, les expédients politiques employés, vers une série de catastrophes qui se succéderont dans l'ordre suivant :

1° En 1888, les forces de consommation du pays absorberont la moitié de ses forces de production, ce qui ramènera exactement la situation d'où sont sorties des crises de 1848.

2° En 1890, les forces de consommation absorberont les deux tiers des forces de production, ce qui ramènera exactement la situation ayant caractérisé l'année 1850 et, en outre, ouvrira l'ère du papier-monnaie, centenaire des assignats de 1790.

3° En 1893, les forces de consommation absorberont la totalité des forces de production, ce qui engendrera cette situation qu'il n'y aura plus ni épargne, ni travail, ni réserves, ni monnaie et que, dès lors, la masse affamée exigera impérieusement une liquidation analogue à celle de 1793.

Toutes ces indications résultent de chiffres officiels groupés dans une formule controlable mais irréfutable et que je vous envoie.

Les gouvernements établis depuis 1830 n'ont trouvé qu'un seul moyen de retarder la catastrophe suprême aboutissant à la destruction nationale ; c'est la consommation des hommes, soit par leur usure au travail, soit par la fusillade révolutionnaire, soit par les guerres extérieures.

La nation et, comme elle, je suppose, le gouvernement actuel, répudient les hécatombes malthusien-



nes, toujours faites en faveur du parasitisme capitaliste ; cruautés inutiles, d'ailleurs, puisqu'il faut les recommencer périodiquement.

De leur côté, les travailleurs, qui sont le nombre, ne demandent pas mieux que de renoncer aussi à employer leur force, mais c'est à la condition qu'on reconnaitra leur droit de vivre par le travail.

Instituer l'égaléchange en commençant par la démajoration du sol, telle est la solution développée dans un ouvrage en deux volumes que j'ai commencé en 1883, terminé en 1885 et publié sous le titre de : *Les Rois de la République*.

Après avoir dédié le premier volume à la mémoire de Gambetta, j'ai cru devoir dédier le second aux élus d'octobre, *républicains et monarchistes*.

Au début du mon œuvre, j'ai pris l'engagement public de la communiquer au Parlement, c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Président, que je mets gratuitement à la disposition de la Chambre cinquante exemplaires de l'ouvrage complet, à distribuer à ceux des députés des différents groupes qui se montreraient désireux d'en prendre connaissance.

En conséquence mes instructions sont données à l'éditeur pour que les cent volumes soient déposés à la questure aussitôt que celle-ci aura bien voulu lui désigner les noms.

A vous, Monsieur le Président, je fais dès aujourd'hui l'hommage de l'ouvrage complet,

Et je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.

AUGUSTE CHIRAC.

La réponse se fit longtemps attendre, il faut que je le dise ici, doive en souffrir l'urbanité du Président lui-même.

D'ailleurs, on fut, paraît-il, fort embarrassé. Pensez donc ! un ouvrage où les plus hauts personnages, les plus grands milliardaires et M. Wilson étaient traités... comme ils le méritaient.

Cependant on trouva un joint :

On feignit de considérer ma lettre comme étant une pétition ; jamais le rapporteur n'a été publiquement connu ; mais n'importe ! le 2 février 1886, l'*Officiel* n'en contenait pas moins la prose suivante, que je copie très exactement :

« PÉTITION N° 30. — Le sieur *Chirac*, publiciste, à Paris, signale à l'attention de la Chambre un livre dont il est l'auteur, intitulé : *Les Rois de la République*. En outre, il met à la disposition des divers groupes parlementaire qui en feront la demande, cinquante exemplaires de son ouvrage.

« MOTIFS DE LA COMMISSION. — La première commission, n'ayant pas à émettre d'avis sur les doctrines développées dans cette publication, propose de passer à l'ordre du jour. »

Hélas ! Il m'est trop facile de dire aujourd'hui à la première commission que la Chambre des députés, QUOIQU'ELLE AIT DIT, a bien été obligée d'émettre un avis sur les doctrines que j'ai développées.

En m'envoyant cette décision anonyme, le Parlement a seulement enregistré, avec date, la preuve de son incurie, que l'histoire appellera un jour, sans doute : sa *longue complicité*.

AUGUSTE CHIRAC.

# LES CRISES SOCIALES

---

## GRAPHIQUES

Si mes adversaires ne m'ont pas discuté, de peur, sans doute, de me faire *connaître*, quelques amis ont crû devoir critiquer mon penchant à systématiser et à réduire en formules tel ou tel ensemble de faits sociaux.

Ils m'ont objecté notamment : « Que les phénomènes sont influés par trop de contingences, sont trop complexes, trop modifiables dans leur évolution, pour pouvoir être enfermés dans une formule algébrique, pour que, valablement, on puisse, par exemple, surtout en ne tenant compte que des facteurs économiques, annoncer des révolutions à date fixe » (1).

J'ai, tout d'abord, répondu simplement ceci : « Mes formules, appliquées au passé, ont reproduit, *par le calcul*, les dates que l'histoire avait enregistrées comme indiquant des périodes révolutionnaires, par exemple : 1830, 1848, 1870-71 ; pourquoi ces mêmes formules appliquées aux données présentes seraient-elles, tout à coup, devenues trompeuses ? »

L'erreur de mes contradicteurs consiste, selon moi, à prendre pour deux facteurs différents et même parfois antagoniques, l'économie et la mentalité, qui ne sont en réalité qu'un seul facteur,

(1) Benoît Malon : *Revue socialiste* de juillet 1887, page 91.

En effet, la mentalité n'est que la conséquence logique, je dirai, même, le simple *prolongement* du *mouvement matériel* qu'on désigne habituellement par les mots : *évolution économique*.

Il n'y a pas de vibration intellectuelle dans un cadavre ; le mouvement vital, la vibration matérielle préexiste donc nécessairement et de l'amplitude ou des restrictions de cette dernière découlent toutes les variations de la *mentalité*.

Par exemple, en constatant, au moment où j'écris ces lignes, le mouvement général d'indignation qu'excitent dans ce pays les infamies que j'avais dénoncées et qui sont maintenant vérifiées, oserait-on dire que cette indignation procède d'une *mentalité* devenue en 1887 plus épurée que ne l'était celle de 1883, de 1876, de 1865 ou de 1845 ?

Non ! n'est-ce pas ?

Notre mentalité actuelle est la même que celle de 1847, mais elle n'est ainsi que parce que les facteurs économiques révèlent qu'en 1887, comme en 1847, le peuple subit la même disproportion entre ses besoins et ses déficits.

On savait, il y a plus de cinq ans, que l'Élysée était un foyer de corruptions, de vénalités et de tripotages, pourquoi l'indignation n'a-t-elle pas éclaté il y a cinq ans ?

On savait, dès 1840, que la monarchie orléaniste était un foyer de corruptions, de vénalités et de tripotages, pourquoi l'indignation n'a-t-elle éclaté qu'en 1847 pour agir définitivement en février 1848.

Rien ne saurait mieux vérifier mes formules, lesquelles, je l'ai souvent expliqué, n'ont d'autre mérite que de résumer, de condenser, avec plus de précision, le total des mouvements sociaux, le total des réactions individuelles dans toutes les phases de la

production et de la consommation, c'est-à-dire de la *vie sociale*.

Celle-ci est dominée par le *capitalisme* qui, lui, agit, de son côté, comme une pompe aspirante, mue mécaniquement et très scientifiquement.

Mes formules ne sont donc pas autre chose que la synthèse de mes analyses *capitalistes*, c'est-à-dire un moyen précis de constater que, *dans l'ordre social comme dans l'ordre physique, les mêmes causes engendrent toujours les mêmes effets*.

Aussi suis-je parvenu à formuler sans aucune hésitation, la loi suivante :

« *Dans toute nation, quelle que soit sa forme politico-économique, lorsque, par rapport aux besoins sociaux, la ligne suivie par les déficits et celles suivies par les satisfactions ont une marche telle qu'elles tendent à se rejoindre à un moment donné; ce moment est aussi celui où, plus ou moins violemment, les organismes gouvernementaux sont détruits et où se manifeste un commencement de liquidation sociale plus ou moins généralisé.* »

Cette loi se trouve justifiée dans les trois graphiques suivants :

Les lignes marquées B expriment la marche des *satisfactions* (besoins satisfaits, productions consommées).

Les lignes marquées D expriment les *déficits* (insuffisance des moyens de consommer, manque de production).

La marche de ces deux lignes a un point de départ fixe ramené à une proportion *pour cent* calculée sur les besoins collectifs (forces de production et de consommation) de la nation entière (1).

(1) Le lecteur qui désirera contrôler mes calculs voudra bien se rapporter aux conclusions contenues dans le deuxième volume, et

En examinant ces graphiques, on remarque que les systèmes politiques n'ont d'autre effet que de donner une silhouette particulière aux fonctionnements généraux, sans changer quoi que soit à la marche fatale qui, périodiquement, précipite les nations dans les catastrophes.

Je signalerai pourtant l'étrange ressemblance de la silhouette 1830-1850, avec la silhouette 1870-1885. L'Empire, plus différent, ne s'est maintenu que par les destructions d'hommes, surtout à l'extérieur; les autres systèmes : par des mortalités intérieures, fu-sillades ou épidémies, ces dernières étant des fusil-

aussi à mon étude intitulée : « *Sociométrain* », publiée dans la *Revue Socialiste* d'octobre 1887. Toutefois, dès maintenant, et pour que l'on puisse se rendre compte de la puissance indicatrice des éléments qui ont servi de base aux calculs, je donne ici les formules, avec indication des sources auxquelles il faut puiser

P, exprime la *population* à la fin de chaque année.

S, le capital des *successions* taxées dans la même année.

M, le nombre des *décès* dans la même année.

O, le total des *monnaies* frappées et ayant cours à la fin de la même année.

N, le total des *billets de banque* en circulation à la fin de la même année.

E, l'*encaisse métallique* de la Banque de France à la fin de la même année.

K, est une abréviation choisie pour tenir lieu de la fraction  $\frac{P \times S}{M}$ , considérée comme invariable et calculée seulement sur les données de la première année servant de point de départ à la période étudiée.

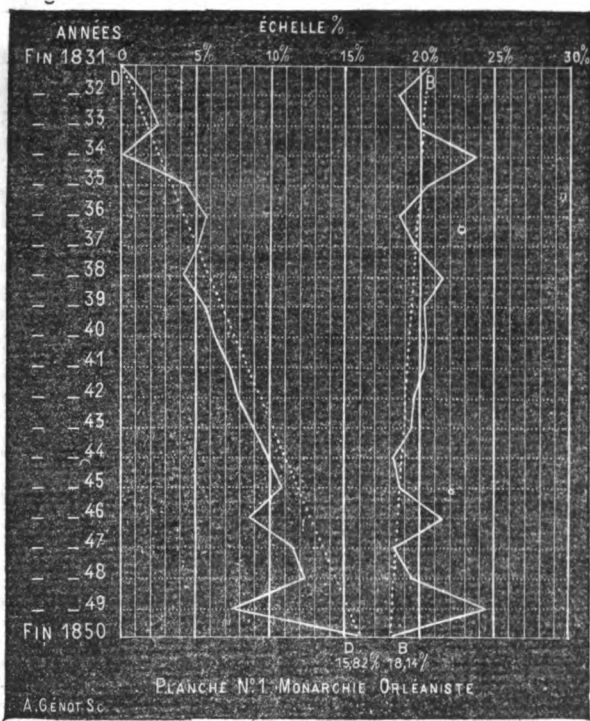
Ceci étant expliqué, voici comment on obtient B et D pour chaque année :

$$B = \frac{3(0 + N - E) \times M \times 100}{P \times S}$$

$$D = \left( \frac{3(0 + N - E) \times 100}{K} \right) - B.$$

lades silencieuses préparées par la misère imposée au peuple.

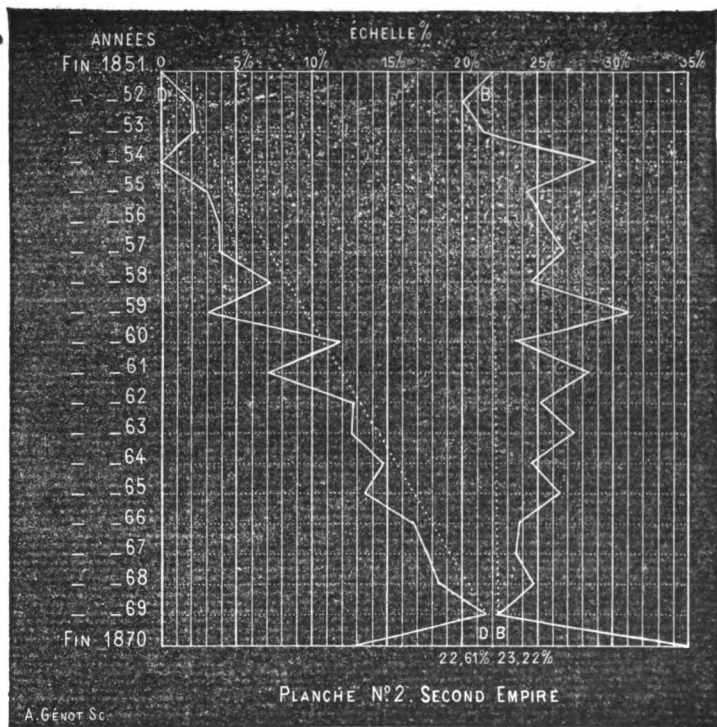
MONARCHIE ORLÉANISTE



Cependant, il est bon de faire remarquer que, dans quelques-unes de ses parties, la *République actuelle* a emprunté un peu de sa silhouette au système impérial ; c'est le résultat de la politique coloniale.

Malgré tout et dans tous les cas, les trois systèmes ont un point commun : la *chute*, à l'heure où la ligne des *besoins* tend à se rencontrer avec celle des *déficits*.

## SECOND EMPIRE



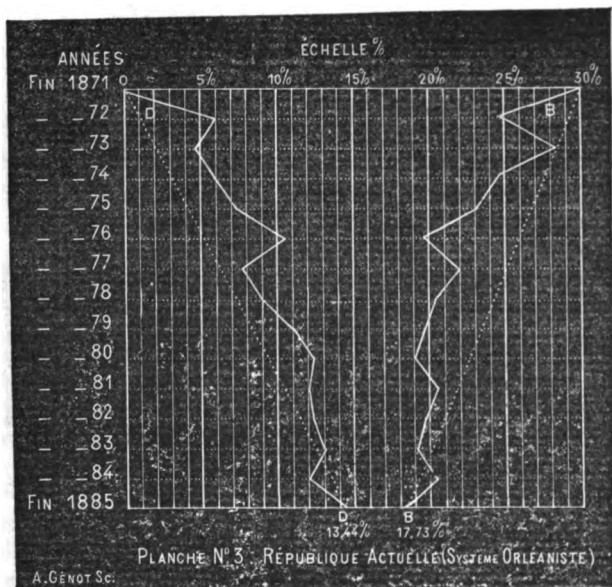
Le graphique de la République actuelle s'arrête en 1885 ; mais en prolongeant les lignes pointillées,



c'est-à-dire en *acceptant la vitesse acquise*, on trouve que le sommet du triangle correspondrait à **1888**.

RÉPUBLIQUE ACTUELLE

(Système orléaniste)



Or, les formules générales m'ont donné d'avance le même résultat (1) et, soit en étudiant la période 1872-1881, soit plus tard, lorsque j'ai pu avoir les chiffres du recensement de 1886, en prenant les éléments de 1872-1886, la solution a invariablement

(1) Le lecteur trouvera tous les calculs à la fin du deuxième volume. Il peut aussi se reporter à ma *Prochaine Révolution* et à ma *Sociométrie*. (Voir la note précédente.)

indiqué 1888 comme étant l'époque où la crise des déficits affecterait la moitié de la population.

Or c'est cette même proportion (moitié) qui, d'après les données statistiques de 1830-1841, m'avait indiqué 1848.

Il n'y a aucune fatalité (1) en tout ceci ; il y a, seulement, incurie, ou ignorance, ou complicité des gouvernements. Quand une formule dénonce une disproportion, elle dénonce, par cela même, le moyen de rétablir l'équilibre.

C'est pourquoi j'affirme, de nouveau, que les *réformes sociales* ne sont pas du domaine politique et, par suite, ne sont le monopole d'aucun parti, mais seulement et uniquement du domaine de la science (2).

Et, maintenant la parole est aux événements !

A. C.

(1) Le lecteur trouvera le développement de cette thèse dans mes articles de la *Revue Socialiste* : *Loi des crises sociales* (juin 1887, page 555). *L'Esprit mathématique* (juillet 1887, page 87).

(2) Le lecteur pourra aussi consulter mon article sur la *Banqueroute Sociale*, dans la *Grande Encyclopédie*.

---

# CE QUI S'EST PASSÉ

## DEPUIS

### LA PREMIÈRE ÉDITION

---

L'apparition de ce livre a, d'abord, étonné, ensuite intrigué et, finalement, déconcerté.

C'est là une impression générale.

En publiant la première partie de son œuvre, l'auteur avait besoin de poser clairement les questions de principe.

En outre, ayant à mettre à nu des vérités effrayantes, il devait laisser au lecteur le temps de s'habituer aux nouvelles étrangetés composant le deuxième volume, lequel doit contenir les conclusions à la fois les plus nettes et les plus pratiques et auquel il met la dernière main.

Ceci dit, l'auteur croit devoir profiter de l'existence d'une seconde édition de ce premier volume, pour instruire le lecteur de plusieurs particularités intéressantes qui toutes, d'ailleurs, viennent à l'appui de sa thèse.

#### *Les mécontents.*

A la grande surprise de l'auteur, il paraît que les rares personnalités sympathiques dont il a relevé ses monographies, se sont trouvées médiocrement flattées d'être entourées de la foule des autres.

L'auteur s'en excuse humblement ; mais il lui était impossible de ne point mettre l'exemple à côté

de la *critique*. On l'eût accusé de parti pris, ce qui lui est un reproche antipathique.

Quant aux autres monographiés, en gardant le silence, ils se sont rendu justice; il est bon de le constater.

### *Attitude de la presse.*

L'auteurs'attendait bien à quelques abstentions (1), mais il avait eu la naïveté de croire rencontrer quelques rares appuis,

Il est obligé de constater qu'en général la presse a gardé un silence qui a dû être pénible pour sa dignité.

Il est à peine besoin de souligner ici ce qu'il y a de délicat dans la situation des journaux qui reçoivent, de l'éditeur et en masse, une centaine de volumes, à titre de « service réglementaire », et qui les gardent tranquillement sans même mentionner l'apparition de l'ouvrage.

Si l'auteur voulait, à cet égard, entrer dans des détails, il pourrait raconter des faits particulièrement intéressants.

Généralement, les rédacteurs, fort disposés à la bonne confraternité, ont, consciencieusement et courtoisement, rempli leur rôle. Mais, plus généralement encore, l'article composé est resté sur le marbre, immobilisé par le *veto* mystérieux d'une puissance occulte.

Que de poignées de mains amicales, que de petits mots gracieux l'auteur n'a-t-il pas reçus avec cette paraphrase...

— Mon cher.... pas moyen ! Il paraît que, dans le journal, il y a un tel... (ici le nom d'un des financiers

(1) Voir page 116.

monographiés ou d'un de ses amis), et vous comprenez.....!!!

Ce petit dialogue s'est répété souvent ; aussi est-il difficile de pouvoir enregistrer de nombreuses opinions imprimées.

Il faut, néanmoins, pour être juste, mentionner quelques exceptions.

Le livre paraissait au moment où le journal « *l'Union* » disparaissait. Usant de son incontestable liberté d'appréciation, ce journal a écrit la phrase suivante :

« L'auteur professe sur les hommes et sur les choses que respecte *l'Union* des théories qui condamnent absolument son travail. Il attaque violemment l'Eglise et les rois ; ses violences passionnées enlèvent tout crédit aux biographies spéciales qu'il consacre à certains banquiers d'aujourd'hui. »

Il est impossible de dire, plus nettement, qu'à moins d'être *clérical* ou *royaliste*, on est incapable d'écrire une vérité. Ce n'est point là une critique sérieuse, mais il faut savoir gré, au journal et au rédacteur, d'avoir profité d'un *dernier numéro* pour donner à l'éditeur l'équivalent de son envoi.

En dehors de ce journal, on ne trouve guère des mentions du volume qu'au moyen d'extraits, publiés pour servir les intérêts d'une polémique. Cette catégorie est assez nombreuse, il faut citer notamment le *Journal d'Indre-et-Loire* et le journal *le Pays*.

D'autres journaux n'ont mis fin à leur mutisme qu'à propos de l'interdiction de la vente du volume, dans les gares de chemins de fer, dont il sera question plus bas.

Dans cet ordre d'idées, on trouve le journal « *la Justice*, le *Temps* et enfin *l'Intransigeant*. Ce dernier est à la fois le plus explicite et le plus bienveillant. Voici ce qu'il dit :

« La maison Hachette a refusé de mettre en vente, dans les gares, un très remarquable volume intitulé : *les Rois de la République*, dont nous nous proposons d'entretenir nos lecteurs et qui est, certainement, la plus vigoureuse protestation contre la féodalité financière, qui ait paru depuis le livre célèbre de Tausenel. »

Un certain nombre de feuilles ont, purement et simplement, publié le sommaire de l'ouvrage en y ajoutant, comme l'a fait *la Démocratie*, la reproduction des conclusions du livre, avec quelques lignes d'analyse et d'approbation.

Dans les journaux de l'étranger, les comptes rendus sont assez nombreux, mais il faut croire que leurs correspondants traduisent mal le français, sans quoi ils n'auraient pas écrit comme *le Globe* de Londres que le livre « prouvait le fanatisme de ce siècle et combien la *libre-pensée* était un vain mot en France ! »

Si cette énumération n'est pas complète, l'auteur doit dire, pour s'excuser, qu'il n'a pas connaissance d'autres comptes rendus, bien qu'il ait prévenu, par lettre recommandée, tous les journaux, ayant reçu le livre, qu'il désirait tenir compte, dans la présente préface des opinions formulées par eux.

### *Une critique sérieuse.*

La critique la plus sérieuse qui ait été adressée aux *Rois de la République* est contenue dans l'article suivant publié par le journal *l'Anti-Sémitique*.

Ce journal déclare ne point accepter la thèse sévère de l'ouvrage, et il ajoute, en parlant de l'auteur :

« En matière de juiverie cet écrivain met sur le même pied, Moïse et Jésus-Christ.

« Si tant est qu'il ait raison en déclarant que les *Évangiles* contiennent l'exagération des *principes juifs* de la loi de Moïse —

et nous reconnaissons qu'il cite, à cet égard, des textes formels — nous nous permettrons de lui faire remarquer que le catholicisme a dû ressentir ce défaut, et qu'il a toujours cherché à l'effacer par les interprétations les plus généreuses et les plus humanitaires.

« Or, un principe, même faux, interprété dans un sens généreux et servant à faire de bonnes et honnêtes actions, laisse beaucoup moins de prise à la critique.

« C'est ainsi que, seulement, dans le christianisme et, surtout, dans le catholicisme, on a pu voir se développer ces grands dévouements et ces grandes abnégations humanitaires qui, même en dehors des convictions raisonnées ou fanatiques qui les ont inspirés, n'en sont pas moins tout à l'honneur des individualités qui les ont accomplis. »

L'auteur peut répondre, facilement, à cette critique, en faisant remarquer qu'elle est *tout juste le développement d'une idée formulée à la page 9 de son ouvrage*, où il distingue entre les croyances professées de *bonne foi* et celles qui permettent à une *minorité acapareuse* de vivre aux dépens de la masse humaine.

Il a même signalé le système des *interprétations*, à propos des paraboles (page 50) et, enfin, il doit rappeler qu'il s'est donné pour mission de démasquer les *dupeurs*, et non point d'insulter les malheureux dupés.

Sous le bénéfice de ces observations, l'auteur rend justice aux beaux sentiments des missionnaires pauvres et des Sœurs de charité, mais il ne peut s'associer aux principes qui inspirent les chefs suprêmes de ces missionnaires et de ces sœurs.

La critique du journal, déjà cité, poursuit en ces termes :

« Qu'on aille donc chercher parmi les femmes juives le dévouement de ces filles courageuses, bien connues du soldat sur le champ de bataille !

« Qu'on aille donc chercher, parmi le sacerdoce juif, ces mis-

sionnaires pauvres qui vont se faire tuer en pays étrangers et qui, recevant leur mot d'ordre de chefs religieux peut-être moins sincères qu'eux, n'en sont pas moins, individuellement, de véritables héros.

« Qu'on dise que missionnaires et religieuses sont dupes d'un certain haut clergé, c'est bien possible ; mais, trouve-t-on des dupes pareilles dans Israël ? »

« Dans Israël, point de dupes ! par contre, presque tous les dupeurs ; et voilà pourquoi Israël est juif, et voilà pourquoi nous disons que « juifs » « ou dupeurs », c'est tout un.

« A-t-on jamais vu un juif *en mission* se faire tuer pour sa croyance ? »

« Pour sa croyance ? jamais ! »

« Pour les écus qu'il a escroqués ? quelquefois, quand il ne peut échapper par la fuite.

« D'ailleurs, la mission du juif s'appelle *tournée commerciale* et sa propagande s'appelle simplement *courtage*.

Ces paroles sont sévères et il est assez difficile de contester leur exactitude.

Il y a, cependant des israélites obligeants ; mais il est juste de reconnaître que leur charité ne va jamais jusqu'au sacrifice de leur propre bien-être.

Cela vient de ce que la *juiverie israélite*, comprenant un petit nombre d'êtres, relativement à la population du globe, s'est constituée comme clergé dominateur et ne veut nullement être serviteur ou soldat, comme consent à l'être le pratiquant vulgaire, protestant ou catholique.

La grande manifestation charitable de la *juiverie* s'étale, surtout, dans les journaux et, chose qui semble curieuse, l'israélite contribue, souvent, à doter des maisons religieuses, où se pratique le *célibat catholique*.

Au fond, cela n'est point si étrange ; tout homme, israélite ou non, mais qui professe les théories juives, est forcément un adepte de celle de Mathus.

A côté des épidémies, que certaines malpropretés engendrent ; à côté des guerres, qui sont des épidé-



mies voulues ; le célibat est un élément merveilleux du ralentissement de la fécondité populaire, sur laquelle repose, entièrement, la théorie mathusienne, laquelle est, de toute évidence, d'essence absolument juive.

Enfin, ce qui corrobore l'affirmation que « la juiverie est un clergé, dominant tous les autres, en dehors de toute idée réellement théologique, » c'est la constatation, contenue dans le même article critique, auquel l'auteur répond, et qui est ainsi formulée :

« Il existe un recueil, l'un des plus répandus, signé par un nommé Courtois ; il y a là bien plus de 2000 noms d'administrateurs financiers : eh bien ! plus de 1600 sont des israélites notoires qui sont aussi des *juifs* avérés.

« Tous les tripotages, tous les coups de bourse les plus éhontés sont de leur ressort.

« Comment se fait-il que la minorité israélite soit la majorité juive ? Comment se fait-il qu'en si petit nombre, en face de la population française, ils soient en aussi grand nombre dans le livre d'or de ses finances ? »

Cette constatation est vraie et l'auteur saisit cette occasion pour expliquer que les *Rois de la République* sont justement l'histoire des *principaux*, non point choisis parmi les 1600, mais *parmi les 2000*.

Or, comme il n'était pas possible d'entreprendre 2000 monographies, ce qui eût fait de l'œuvre un *dictionnaire*, il a fallu choisir les plus importants, en procédant, comme l'indique une citation d'Etienne de la Boétie, que l'on peut lire au chapitre des conclusions c'est-à-dire, en se bornant aux *chefs de légion*, sans descendre jusqu'aux *centurions* ou *décursions*.

L'auteur insiste donc, pour qu'il soit bien entendu qu'il n'a pas été dans ses intentions de stigmatiser quiconque professe une religion ; il saisit même cette occasion pour préciser davantage sa pensée, et il

déclare qu'il veut, seulement, *éclairer le lecteur sur les dangers sérieux que font courir à l'humanité certains principes, qu'on veut soustraire à la discussion, en les plaçant sous l'égide d'une divinité que nulle intelligence ne peut définir.*

Ceci dit, il est bien à son aise pour reconnaître l'héroïsme de certains actes inspirés par les religions, mais, si sublime que soit une dupe, elle n'en est pas moins une dupe ; de même que, sur le champ de bataille, si sublime que soit un soldat se faisant tuer pour son pays, sous les ordres d'un traître, il n'en est pas moins sacrifié et trahi.

#### *Les obstructions.*

Ce n'est pas sans peine que, même seul, ce premier volume a pu voir le jour ; l'auteur a eu à vaincre des timidités de toutes sortes.

Il savait bien, d'ailleurs, qu'après avoir réussi à donner à sa pensée une forme matérielle, il ne serait pas au bout de ses soucis.

On a vu, plus haut, combien avait été accentuée l'abstention de la presse ; il faut citer, parmi les plus muets : *le Figaro*, *les Débats*, *le Gaulois*, *l'Evènement*, *la France* et *le Soir*.

Il y a là, paraît-il, un centre d'obstruction des plus puissants, pour des causes diverses, au point d'avoir même empêché une critique ou une réfutation de l'ouvrage.

A ce silence s'est ajouté, bientôt, un autre obstacle ; la maison Hachette, pourvue, comme on sait, d'un monopole dans les gares, a refusé, tout net, d'y mettre en vente le volume.

L'auteur n'a point hésité et a, aussitôt, assigné, devant le tribunal de commerce, non seulement la maison Hachette, mais les six grandes compagnies de chemins de fer.

En dehors de tout ce qui a été dit, à la tribune parlementaire, en mai 1883, à propos d'un précédent refus, opposé par la maison Hachette, l'auteur, suivant en cela le système indiqué, par le *ministre des travaux publics lui-même*, a dénoncé à la justice des conventions *privées*, n'ayant aucun caractère administratif, parce qu'elles *ne sont point homologuées*, et qui, de plus, violent les lois.

Le fait de laisser la maison Hachette agir, *dans les gares*, comme si elle agissait dans son *magasin*, ou le fait, par les compagnies, de s'être réservé le droit de contrevenir à la liberté de la presse et de la librairie, — procèdent, tous les deux, d'une violation flagrante des lois, et comme « *il n'est permis à personne de déroger aux lois par des conventions particulières*, » les conventions violant les lois sont nulles.

La maison Hachette gère une servitude, imposée *au fonds des gares*, dans l'intérêt de *ce fonds*, parce qu'il est inadmissible qu'on encombre les gares, en autorisant un grand nombre de dépôts de librairie.

Elle n'est donc *ni maîtresse ni chez elle* dans les gares, car, dans ce cas, elle exercerait une servitude *pour la personne et en faveur de la personne*, ce que l'article 686 du Code civil interdit formellement.

Les compagnies n'ont pas davantage le droit de faire une convention qui viole la loi sur la presse, édictée en 1881, en imposant à la maison Hachette l'exclusion de certains ouvrages, suivant leur caprice.

Les conventions des compagnies avec la maison Hachette sont donc nulles *en tant que contenant la création d'une servitude contraire aux lois*.

Le plus curieux, c'est que la maison Hachette, qui a refusé de mettre le livre en vente dans les gares, en a vendu un certain nombre pour son compte et celui

de ses correspondants. Il semble donc résulter, de cette manière d'agir, que la véritable prohibition a été prononcée par les compagnies.

Dès lors il ne serait plus possible de voir un ministre soutenir à la tribune que la maison Hachette est *un commerçant libre, maître chez lui*, et invoquer, comme il l'a fait, « la liberté du vendeur. »

Telle est la question posée, devant le tribunal de commerce, depuis le 15 octobre.

Une obstruction d'un genre plus singulier est celle qui a été pratiquée par un libraire, qui n'est pourvu d'aucun monopole, mais qui jouit d'une grande notoriété. Il s'agit de la maison Calmann-Lévy.

Ce commerçant a reçu, dès le début, en dépôt, six exemplaires ; il lit l'ouvrage et aussitôt il le dissimule au fond de son magasin et, cela, pendant près de deux mois. Il déclare même, aux acheteurs qui se présentent, *qu'il n'a pas l'ouvrage et ne sait pas quel en est l'éditeur.*

Voici d'ailleurs, pour préciser les faits, un extrait d'un procès-verbal de constat, dressé par huissier, à la date du 15 octobre 1883 :

« Nous, huissier, nous nous sommes immédiatement rendu dans les magasins de M. Calmann-Lévy, rue de Grammont, à l'angle du boulevard des Italiens. Nous avons parlé à un employé et nous lui avons demandé à acheter : *les Rois de la République*. Il nous a répondu que cet ouvrage n'était pas dans la maison. Comme nous lui demandions chez quels éditeurs nous pourrions le trouver, il nous a répondu qu'il l'ignorait. Enfin, au moment de nous retirer, nous lui avons demandé de nous communiquer, pour un instant, l'annuaire de la librairie. Il nous a répondu qu'il ne pouvait nous faire cette communication, qui n'était jamais faite au public, ajoutant que l'annuaire de la librairie ne servait que pour la maison. »

Ainsi cet honnête israélite a menti pendant près de deux mois à tout acheteur et a poussé la rage obstructionniste jusqu'à refuser communication d'un

répertoire, dans lequel on eût pu trouver le nom du volume et l'adresse de l'éditeur.

Et tout cela pourquoi faire ? Uniquement pour complaire à la *féodalité financière*, à la juiverie régnante.

Si abusifs que soient les agissements de la maison *Hachette*, ils n'atteignent pas le degré de servilisme dénoncé par ceux de la maison *Calmann-Lévy*.

\*  
\* \*

En résumé, si ce livre a fait son chemin, si, malgré tant de résistances, et malgré certaines menaces, dont l'auteur ne daigne pas faire mention ici, il peut voir, au bout de trois mois, se produire une seconde édition du premier volume de son œuvre, c'est au public qu'il le doit et il l'en remercie bien cordialement.

## L'AUTEUR.

Paris, 4 décembre 1883.

### *Note de la nouvelle édition (1888) :*

Le Tribunal de Commerce, appelé à juger le procès dont il est parlé plus haut, s'est prononcé en faveur des *grandes Compagnies et de MM. Hachette*. Mais la Cour d'appel a légèrement modifié la jurisprudence des premiers juges, sans toutefois donner pleine satisfaction à l'auteur.

D'après la Cour, « les contrats intervenus entre la librairie « Hachette et les Compagnies n'intéressant en rien le service des « transports publics, ne sont point soumis à l'homologation administrative préalable, comme ceux relatifs aux taxes et tarifs « de transports, mais si, par suite de stipulations insérées dans « ces contrats, certains abus venaient à se produire, c'est auprès « du préfet du département, dont l'autorisation est nécessaire « pour l'ouverture et le maintien des librairies dans les gares, « qu'il conviendrait d'exercer un recours. »

Ainsi, quand on s'adresse à l'administration, celle-ci vous renvoie à la justice et, quand on s'adresse à la justice, celle-ci vous renvoie à l'administration !



**A**

# **LA FRANCE DE 1893 I**

**L'AUTEUR <sup>(1)</sup>**

**(1) A cette place, les anciennes éditions contenaient une dédicace  
▲ la mémoire de Gambetta. — Voir la lettre à J. Daumas, page v.**





# LES ROIS DE LA RÉPUBLIQUE

HISTOIRE DES JUIVERIES.

---

## EXPLICATION NÉCESSAIRE

Prédiction d'un Allemand. — Les rois de la République. —  
Loi sur la presse. — La probité. — Les religions. — Les  
persécuteurs.

En 1845, un Allemand écrivait la phrase suivante :

« Il y a quinze ans que le roi Louis-Philippe  
« sert de paratonnerre révolutionnaire à ces mar-  
« chands d'écus qui gouvernent en France.....  
« Eh bien ! qu'on fasse entendre à tous ces bour-  
« geois gorgés d'or qu'ils gagneraient seulement  
« demi pour cent à échanger leur roi constitu-  
« tionnel contre un président de la République,  
« l'échange aurait lieu dès demain. »

Cette phrase est citée par Toussenel, dans son  
immortelle *Histoire de la féodalité financière*, plus  
généralement connue par son autre titre : *les Juifs*

*rois de l'époque*, et, après l'avoir transcrite, il ajoutait :

« Cet Allemand-là connaissait bien la France. »  
Comme il avait raison !

N'est-ce pas la féodalité financière qui dévora la monarchie constitutionnelle, et, croyant y gagner, lui substitua la république ?

Etant déçue, n'est-ce pas elle qui jette l'empire sur la république et l'écrase ?

L'écrasement réussit ; elle règne ! et cela dure dix-huit ans !

Elle règne si bien qu'elle songe à élargir le territoire qu'elle dévore à belles dents.

Ivre des vins français, elle rêve des vins du Rhin !

Mais, également assoiffée, la Prusse est là qui guette. Pendant ce festin impérial, elle a réussi à prussianniser l'Allemagne.

Soudain elle entre en scène, avide et sauvage, et il advient que c'est l'Allemand de 1870 qui justifie avec éclat l'opinion de l'Allemand de 1845 !

La république est de nouveau proclamée ; qu'importe ! on sait bien qu'elle est inoffensive ; elle est solidement ligottée par la féodalité financière allemande et juive !

Oui ! c'est grâce à la Prusse que les « bourgeois gorgés d'or » ont compris qu'ils gagneraient

« demi pour cent » et davantage, à échanger une monarchie contre une présidence.

Pour être plus certains de leur triomphe, ils ont entretenu et caressé l'ignorance populaire, si bien qu'aujourd'hui ce sont eux qui règnent et qui trafiquent à *l'enseigne de la république*, et la France, au lieu de gémir sous un seul souverain, se voit livrée aux appétits féroces d'un tas de financiers, presque tous étrangers, presque tous juifs, et qui sont, véritablement :

*Les Rois de la République.*

Toutes les prophéties de Toussenel se sont réalisées.

\*  
\* \*

Moi aussi, terrifié par le développement énorme de la toute-puissance de l'or, depuis l'époque où mon pays dût payer cinq milliards la gloire de ses défaites, — inclinant, ainsi, son patriotisme devant la force des trafiquants, jetant, sur ses champs de bataille ensanglantés, une épaisse nappe d'or valant cinq milliards, — moi-même, dis-je, en 1876, j'ai poussé un cri d'alarme et raconté, dans la *Haute banque et les révolutions*, comment les trafiquants de l'or ont provoqué et étouffé toutes les révolutions, édifiant, chaque fois, de nouvelles fortunes sur les ruines de tous.

A mon tour, tristement prophète, j'ai vu, depuis sept ans, se reproduire toutes les manœuvres que j'avais dévoilées ; j'ai vu, plus que jamais, la main boueuse des trafiquants corrompre toutes les forces vives de mon pays.

Mais, pour éclairer l'opinion, ce n'était point assez que d'écrire une histoire.

Quelque hardiesse qu'on apporte à citer des noms propres, le lecteur hésite à conclure que les faits épouvantables qu'on lui raconte soient l'œuvre directe des hommes désignés

Et puis, ces hommes désignés sont environnés du prestige de l'or ; d'avance, ils sont sacrés, et de loin, ils sont imposants.

Pour les connaître, il faut les voir de près ; pour que l'opinion juge, il faut lui mettre aux yeux tous ces comédiens après avoir brisé leur masque.

Faire cette œuvre, il y a sept ans, était presque impossible ; la loi contenait une arme terrible contre l'épanouissement de toute vérité désagréable aux rois de l'or.

Je dus me borner à exposer au Sénat, dans une pétition, parmi d'autres révélations graves, cette impuissance de la vérité, et le Sénat me donnait raison à l'unanimité en mars 1877.

Malheureusement, entre l'approbation du Sénat et la loi qui pouvait permettre à la vérité de s'épancher librement, cinq années devaient s'écouler encore.

En 1882, seulement, la nouvelle loi sur la presse, reconnaissant que les vérités d'intérêt général devaient circuler, fières et hautaines, sans qu'un bandit puisse les étouffer, ayant en main le Code en guise de bâillon, a permis à l'écrivain d'aller au fond des choses et de mettre à nu les plaies.

Je salue cette liberté et j'en use aussitôt.

Un journal courageux avait entrepris de démontrer, par des histoires personnelles, tout ce qui se cache d'abus odieux sous le prestige doré environnant chacun des membres de la féodalité financière.

Mais, à ces esquisses isolées et tracées au jour le jour, il fallait ajouter la force du volume ; il fallait plus encore : il fallait, dans le volume lui-même, unir entre elles et serrer étroitement, comme en un faisceau, les études individuelles, pour faire ressortir l'enseignement général qu'elles comportent.

Tel est le but que se propose cette introduction historique.

Il est bon qu'on sache d'où sortent et où vont les puissances nouvelles qui bouleversent toute

notre histoire politique, étonnant et corrompant, à la fois, notre génération actuelle.

Il est bon qu'on voie, en lisant les *monographies*, comme en lisant la *synthèse*, où est placée la source de tant d'immoralités, d'improbités et de hontes.

Oui, tous ces rois de l'or sont néfastes aux nations ; rares, hélas ! bien rares, sont ceux qui n'offrent pas matière aux réquisitoires les plus redoutables.

Mais, aussi, quel rôle merveilleux est réservé à ceux-là, s'ils comprennent leur devoir et l'accomplissent vaillamment.

Ils peuvent assainir la République, relever la nation et sauver la France d'une catastrophe épouvantable. Car, seuls, ils ont la possibilité de rendre à la vérité ce fait qui, maintenant, appartient à l'utopie : à savoir que, même dans l'art de distribuer et de canaliser la richesse publique, on peut allier la *probité personnelle* à l'*utilité générale* et au *patriotisme*.

\*.\*

Pour arriver à cette démonstration, je suis obligé de prendre les choses de haut et de loin.

Pour expliquer comment se sont formées les puissances qui semblent avoir le monopole du droit de diriger, à leur gré, les destinées de la

masse humaine, je serai obligé de porter mes investigations sur toutes les questions appelées « religieuses ».

Mais je désire qu'il soit bien entendu, dès les premières pages de ce livre, que je n'ai point pour but de flétrir ni d'outrager les croyances professées de bonne foi.

Il y a des traditions de famille qui sont respectables, parce qu'elles émanent bien moins des inquiries d'une science éclairée que d'un mouvement spontané du cœur.

Qu'un sentiment de bonté entraîne quelques-uns à résoudre empiriquement le grand inconnu algébrique, dont on a fait une divinité ; que, dans la métaphysique de la pensée, on veuille expliquer les mystères (c'est-à-dire les ignorances), par le merveilleux (c'est-à-dire l'incompréhensible), je n'y vois qu'un médiocre inconvénient scientifique.

Mais du moment où, au nom d'une métaphysique discutable, on édicte des lois, dont l'effet est de réduire la majeure partie des humains à l'état de proie ordinaire d'une minorité accapareuse et envahissante, je dois laisser de côté toute sentimentalité, toute superstition, et attaquer franchement les résultats pratiques de toute théorie qui, pour échapper à la discussion, s'abrite derrière la divinité,

Pour bien préciser ma pensée, je prendrai l'exemple des honneurs rendus à la mémoire d'un grand citoyen, honneurs qui, ordinairement, se traduisent physiquement par l'érection d'une statue.

Tant que cette statue reste, purement et simplement exposée aux regards, comme une manifestation d'opinion, de la même façon qu'un ouvrage de l'esprit, je n'ai aucune objection à formuler.

Mais si, autour de cette statue, des hommes se groupent, s'organisent en coalition et cherchent à imposer leur souveraineté au nom de cette statue, pour son culte et *pour en vivre*, alors je m'étonne, je recherche les véritables mobiles, et, sans avoir aucune intention hostile au modèle de la statue elle-même, je suis obligé de discuter et ses titres à la gloire et l'usage qu'on en fait.

Tel est, exactement, l'esprit dans lequel seront conçues toutes les critiques de cette synthèse historique.

Ce n'est donc point une œuvre de dénigrement, c'est une œuvre d'étude consciencieuse qui, marchant, fièrement devant elle, à la recherche de la vérité, ne veut point s'arrêter, ni même hésiter, devant aucune obstruction, quelle qu'en soit la nature.





Or, ce ne sera point assez, pour moi, d'avoir formulé les critiques; il faudra encore qu'après avoir démontré le mal, je puisse faire connaître les moyens de le détruire.

Par nature, je suis ennemi des révolutions violentes et des dénouements sanglants; aussi voudrais-je que ce siècle qui marche, comme ses aînés, vers des explosions épouvantables, pareilles à celles dont fourmille l'histoire du passé, donnât un démenti formel aux traditions de la force brutale.

Je voudrais que, pacifiquement, par l'étude et par la possession de la vérité, l'harmonie put s'établir entre tous les intérêts nationaux.

Dans ce but, je donnerai, comme conclusion aux *Rois de la République*, un résumé des réformes à effectuer, et je ferai parvenir, ensuite, mon ouvrage tout entier à ceux qui sont les seuls à posséder, à la fois, le droit, le devoir et le pouvoir de réaliser ses indications, c'est-à-dire aux membres des deux parlements français.

Et puis il faut à cette œuvre une sanction et une protection.

A l'encontre de la plupart de ceux que l'on qualifie de « révolutionnaires, » et qui ne croient pouvoir faire triompher leurs idées qu'en attaquant, successivement, tous ceux qui sont chargés d'administrer le pays, et, ensuite, par une extension qui n'est point sans logique, tous ceux qui, sous l'appellation inexacte de classe dirigeante, soutiennent ces administrateurs, j'attaque, moi, ceux qui rendent cette administration impossible, par la puissance occulte dont ils disposent et qui, en nombre beaucoup plus restreint, sont beaucoup plus redoutables que tous les gouvernants.

L'esprit français, éminemment frondeur et un peu sceptique, récompense aisément, par une sorte de popularité flatteuse, tous ceux qui prennent à partie les gouvernements.

Les représailles de ceux-ci leur servent, même, d'apothéose.

Et puis, en pareille occurrence, toute conversion secrète ne peut être longtemps dissimulée ; la récompense, comme l'opposition elle-même, finissent toujours par apparaître en pleine lumière.

Il n'en est pas ainsi quand on s'en prend aux rois occultes, détenteurs de toutes les richesses. Ceux-ci persécutent dans l'ombre, et trouvent le moyen de salir jusqu'au désintéressement le plus généreux et le plus évident.

**Avec eux, si l'attaque est périlleuse, la reculade est dorée.**

**C'est tout le secret de leur puissance, et qui la méprise et qui l'affronte, est à la fois le plus honnête et le plus utile des réformateurs.**



**LES**

**ROIS DE LA RÉPUBLIQUE**

**HISTOIRE DES JUIVERIES**

---

**I**

**SYNTHÈSE HISTORIQUE**

**LA NUIT DES TEMPS. — L'ESCROQUERIE. — COMMENT  
L'HOMME A CRÉÉ DIEU. — LA JUIVERIE, FORMULE DE  
MOÏSE. — LA JUIVERIE, FORMULE DE JÉSUS. — DÉVE-  
LOPPEMENT DES JUIVERIES. — NOUVELLES JUIVERIES :  
LES PROTESTANTS, LES JÉSUITES. — TRANSFORMATIONS,  
INVASIONS. — L'ACCAPAREMENT INDIVIDUEL, LES HOM-  
MES. — L'EXEMPLE DE L'ANGLETERRE.**



## **La nuit des temps.**

**Les bêtes féroces. — Mœurs animales. — Mœurs humaines.  
Le vol. — L'escroquerie.**

Jusqu'ici, il n'a pas été possible à l'homme de se rendre compte des phénomènes ayant présidé à la séparation complète entre la vie végétale et la vie animale.

Mais, si la science n'a point encore surpris le secret de cette transformation, la philosophie a dégagé son caractère distinctif, lequel réside, entièrement, dans l'acte impliquant, à la fois, la lutte et la conquête.

Tout l'ordre animal est basé sur la lutte égoïste que les Anglais, ces maîtres en égoïsme, ont résumée par ces mots : la lutte pour la vie.

L'idée, ainsi synthétisée, ne contient pas autre chose que la peinture des mœurs animales à l'état primitif ou sauvage.

La bête féroce saisit et tue sa proie pour se

nourrir; survient un congénère, plus grand et plus fort; celui-ci n'a d'autre préoccupation que de profiter de la besogne faite, — prise et tuerie de la proie, — et de s'emparer de l'objet nécessaire à son alimentation.

En réalité, la bête féroce n'a qu'un seul genre de lutte : c'est la chasse au plus faible qu'elle.

Mais voici l'homme : la lutte est différente. Naturellement, il n'a point besoin, pour s'alimenter, de se repaître de la chair de son semblable; au contraire, son intérêt le pousse à s'associer à lui, à l'aider et à accepter son aide.

Cet instinct, développé, est ce qu'on a appelé la civilisation, état social qu'après tant de siècles, dont on n'a point encore réussi à supputer le nombre, on déclare, aujourd'hui, être arrivé à son apogée.

Cela étant, comment se fait-il que nous en soyions revenus à employer les procédés spéciaux aux bêtes féroces?

Comment se fait-il que notre civilisation soit composée d'un tas de proies égorgées, que des êtres, se disant humains, s'arrachent incessamment entre eux?

Il n'y a point à se le dissimuler, ce qu'on appelle aujourd'hui « la lutte pour la vie » n'est pas



autre chose que l'acte de la bête féroce plus forte, prenant sa proie à la bête féroce plus faible.

Les noms seuls et les procédés ont changé : le lion chasse et l'homme vole.

Dans le vol, lui-même, les siècles ont introduit des perfectionnements :

Le chat domestiqué dérobe, au bon gros chien son confrère, l'os qu'on vient de lui jeter, et le bon gros chien, généralement, laisse faire d'un air paternel, et tout est dit.

Chez les humains, même domestiqués, les mœurs sont moins douces :

L'accaparement violent, qu'ils ont appelé *vol*, a changé de forme et de procédé : la civilisation l'appelle l'*escroquerie*.

Or, en parcourant l'histoire, on s'aperçoit rapidement de cette transformation, et, dans une monographie des siècles, le dix-neuvième devrait s'appeler le siècle de l'*escroquerie*.



## II

### **L'escroquerie.**

Excitation à la paresse. — Le vol légal. — Les mystères. — Promesse céleste. — Les prêtres. — Les financiers. — Les clergés.

La paresse, d'une part, la lâcheté, de l'autre, ont puissamment contribué à substituer l'escroquerie au vol.

L'escroquerie est donc l'art, extrêmement varié, de s'épargner le travail naturel, permettant à l'homme de féconder la terre pour vivre, et de s'emparer, par ruse, du travail exécuté par autrui ou de ses résultats.

Je n'ignore pas que cette définition n'est point conforme, sur bien des points, à celle formulée par le Code et consacrée par la jurisprudence ; mais le Code, et surtout la jurisprudence, étant l'œuvre d'un tas de parasites, sont bourrés d'idées fausses, à ce point que la morale pure a dû faire une dis-

inction entre les arrêts de la *justice* et les arrêts de l'*équité*.

C'est, même, une opinion fort accréditée que l'on peut à la fois avoir tort en droit et raison en fait.

Assurément, j'étonnerai mes lecteurs, en leur affirmant que l'escroquerie puise, dans les lois, tout son arsenal de fausses clefs, toutes ses armes les plus triomphantes.

Ceci est d'autant plus redoutable que tout ce qui sort de la loi est muni de la force, si bien que la simple escroquerie, étant légalisée, devient un véritable vol.

Mais, du moment où je prononce le mot de « loi », je suis obligé d'analyser son origine.

Cette origine fut d'abord très simple; la loi fut l'expression de la volonté d'un pouvoir supérieur.

Les hommes n'ayant jamais pu se mettre d'accord pour transformer le Code en un recueil de conventions vraiment sociales, les lois, mêmes modernisées, n'ont jamais cessé de contenir la trace d'un pouvoir au-dessus des humains.

Ce pouvoir, généralement tyrannique, puisait toute sa force dans des affirmations incontestables, qui reçurent le nom de *mystères*.

La soumission à ces mystères, chose remarquable, avait toujours pour objectif : L'OBTENTION D'UN BIENFAIT ACTUEL EN ÉCHANGE D'UN BIENFAIT FUTUR.

En fait, l'escroquerie la plus perfectionnée n'a pas d'autre façon de procéder.

— Donne-moi un sou et je te procurerai le ciel.

— Donne-moi cent sous et je te ferai gagner un million,

Sont des promesses, également fallacieuses, constituant, très directement, ce que j'ai appelé l'escroquerie.

Seuls les genres diffèrent.

Le bien-être céleste, la promesse d'une félicité éternelle, sont assis sur ce qu'on appelle *la théorie religieuse* : mystères quintessenciés.

Tout alla bien pendant que la majorité des peuples, croupissant dans l'ignorance, ne s'est point avisée de chercher à savoir si, réellement, elle recevrait un jour le bonheur immatériel promis en échange des impôts très matériels qu'on prélevait sur sa crédulité.

Mais une époque arriva où l'ignorance fut moins épaisse, où les vieux mystères quintessenciés perdirent de leur puissance.

Aussitôt les parasites sentirent le besoin de remplacer les mystères, réellement insondables, par d'autres mystères, en apparence faciles à sonder.

Ils groupèrent, alors, en faisceau, je ne sais quelle statistique des intérêts humains, dont ils firent une science ardue et qu'ils baptisèrent du nom bizarre

d'*economie politique, sociale ou financière, et qui, convenablement hérissée de formules mystérieuses, produisit sur la foule ignorante le même effet qu'autrefois les mystères religieux.*

Il en est résulté que l'ignorance est devenue une relativité et qu'il s'agit, simplement, pour l'*escroquerie moderne*, de proportionner la ruse à la dose d'expérience acquise par l'humanité.

Il y a cependant une distinction à faire :

S'il a fallu une véritable *science* pour démasquer les impostures des théories religieuses, il suffit, aujourd'hui, de l'*information* pour démasquer les impostures économiques.

Les prêtres s'étaient emparés de l'enseignement pour arrêter le progrès des sciences.

Les financiers se sont emparés de tous les moyens de communication, routes et journaux pour entraver l'essor de l'*information*.

Ils ont fait plus : ils ont créé L'ANONYMAT, sous toutes ses formes.

Comme on le voit, les procédés sont les mêmes. C'est toujours l'accaparement systématique ayant, comme levier principal, la puissance par l'imposture et l'imposture par la puissance.

Les peuples sont donc, actuellement, en proie à deux clergés impitoyables dans leurs agissements :

l'un qui pivote autour d'une divinité invisible et que la mort seule peut révéler ; l'autre qui tourne autour d'un prestige palpable et que la vie seule peut manifester.

Escrocs tous les deux, ces clergés ne se gênent en aucune façon et le plus souvent se coalisent.

Cet exposé serait incomplet si je n'indiquais pas comment s'est formé le parasitisme et comment se sont constitués les deux clergés ayant, pour étiquette, le plus ancien : Dieu, le plus moderne : l'Or, ce dernier n'étant, d'ailleurs, qu'un perfectionnement du premier.

La  
C  
C

Me  
so

ss  
m  
pr  
fr  
ss

Pr  
de  
de  
de



### III

#### Comment l'homme a créé Dieu.

La première question. — Le père de famille. — Les rites. — Connaissance des temps. — Le grand œil brillant. — Le cléricalisme. — Les idéalismes. — Les courtiers.

Il est absolument puéril d'affirmer que le premier désir de l'être, arrivant à la vie consciente, soit de se demander d'où il vient.

Bien au contraire, il se préoccupe aussitôt de savoir où il va et, loin de sonder l'horizon brumeux, pour y chercher je ne sais quel inconnu, sa première préoccupation est de savoir comment il franchira l'obstacle qui le sépare de l'objet nécessaire à sa vie.

Cette constatation qui, malgré la pénétration de l'idée religieuse, résulte de l'expérience quotidienne, rend invraisemblable toute spontanéité dans les croyances qui imposent à l'homme le culte d'un dieu.

Le dieu mystère est une création de l'impuissance sénile, il procède entièrement du besoin éprouvé, par le vieillard impotent, de faire faire à d'autres ce que ses infirmités ne lui permettent plus de faire ; c'est-à-dire de conserver, par un subterfuge, l'autorité que lui donnaient jadis sa force musculaire et les services qu'elle lui avait permis de rendre.

A l'origine des sociétés humaines, la première tribu se groupa autour du père de famille ; il en est résulté que la première autorité acceptée, je dirai même « subie » par la famille fut celle du père.

Le père fabrique des êtres qui sont à sa merci à tous les points de vue.

Faibles, il les défend, les soigne, les corrige : d'où l'habitude de la soumission qui se continue, quand l'enfant est devenu homme, et quand l'autorité de la force musculaire se transforme en autorité de l'expérience acquise, en s'exprimant par des conseils.

Forts, il les convie à « l'union des forces » contre les obstacles naturels à vaincre pour subvenir aux besoins de la vie ; mais aussi, quelquefois, survient la désunion ou la lutte quand les passions du fils sont en contradiction avec celles du père.

Comment dominer cette révolte ? car l'instinct

du père est toujours de perpétuer sa puissance, sur ses enfants, au delà même des conditions posées par la nature.

C'est ici que naissent les rites, c'est ici que paraît la religion, c'est le moment d'inventer Dieu !

Dans les sociétés originaires, l'homme, en lutte avec la nature, s'ingéniait surtout à vaincre les obstacles, en simplifiant le plus possible son effort musculaire et en diminuant ainsi sa fatigue corporelle.

Le vieillard, ayant pour lui de longues et fréquentes expérimentations, celui dont l'intelligence avait observé, étudié et conclu, en se souvenant simplement de ses fautes ou de ses imprévoyances, avait, certainement, une supériorité d'abord, sur les plus jeunes, puis sur ses égaux.

La première supériorité fut celle qui procéda de la « connaissance des temps ».

On sait, à cet égard, quelle prescience donnent au marin, forcé d'étudier l'Océan où il se risque, l'habitude et l'observation.

Le premier observateur put donc donner à ses semblables des avis concernant ce qui leur apparaissait le plus intéressant : la « rentrée des récoltes. »

D'abord, on fut incrédule ; l'évènement justi-

liant pleinement la prescience du vieillard, l'incrédulité fut vaincue.

« On le consulta » ; lui, comme salaire, n'exigea d'abord que le travail nécessaire à la bonne administration de ses propres récoltes.

Son expérience lui valait, déjà, un effort musculaire de moins.

Aussi quand, émerveillés de son savoir, les jeunes ou les inférieurs en expérience lui disaient :

— Mais, père ! comment faites-vous ?

Alors lui, solennel, comme tout vieillard, muet comme quelqu'un qui ne veut point révéler un secret « profitable », orgueilleux et fier de sa clairvoyance, se levait, et, de son doigt tremblant, montrait le ciel.

Le soleil était là !

Le grand œil brillant, déjà sujet de tant de commentaires et recélant tant d'énigmes, dans ses rayons périodiques, devenait, naturellement, le regard d'un être mystérieux, sinon cet être lui-même, immense et tout puissant, avec lequel lui, vieillard, était en communication invisible.

Dieu était créé ; le mystère inévitable le suivait et le vieillard, le prêtre, était tout prêt à en vivre.

Quant au père, chef de famille, chef de tribu, il y trouvait un moyen de gouvernement placé au-

dessus des résistances et protégeant sa décrépitude !

Mais les familles se dispersant, et le même phénomène se reproduisant sur les plus vieux et les plus intelligents, ceux-ci se devinèrent.

Loin de se combattre, ils comprirent, sur le champ, qu'ils avaient intérêt à se soutenir.

Ils se réunirent, suivant un cérémonial mystérieux, éloignant les *profanes* et se choisissant parmi tous avec soin.

Or « religion » signifie mot à mot « choisir », et « profanes » signifie ceux auxquels on ne se montre que de loin.



Le cléricalisme était fait ! il devint formidablement puissant.

Il domina tous les empires, et ce fut en racontant une coalition due à la force matérielle que le poète put résumer une période historique dans le vers splendide où il reconnaît :

Ces deux moitiés de dieu : le pape et l'empereur !

C'est ainsi que se sont constitués les clergés, et c'est ainsi, quelle que soit la fable religieuse et quel que soit le nom donné au Tout-Puissant Inconnu dont ils se sont fait les ministres,

Tout clergé est donc une coalition d'hommes cherchant à s'emparer par ruse du travail exécuté par autrui ou de ses résultats.

De tous temps il en a été ainsi ; de tous temps ceux qui ont découvert un moyen mystérieux d'accaparer la fortune d'autrui se sont reconnus, réunis, alliés.

Pour dominer à leur profit exclusif, ils ont inventé l'idéalisme : ainsi il y a l'idéalisme catholique, protestant, israélite, comme il y a l'idéalisme politique, économique et financier.

L'habitude de l'idéalisme est devenue si générale que ceux qui ont écrit l'histoire de l'humanité — les mêmes qui l'exploitent d'ailleurs — ont, constamment, tronqué la nature des faits dont ils se sont constitués les vulgarisateurs.

Il en résulte que l'histoire de l'humanité est toute à refaire, non plus en interprétant les actes par les idées imposées, mais, au contraire, en déduisant les idées des actes pratiqués.

En un mot, il y a à prouver que la seule histoire vraie est celle qui retracera complètement la lutte des intérêts brutaux et révélera, derrière chacune des grandes théories humanitaires, la cause directe de l'acte accompli sous prétexte d'humanité.

En ce qui concerne la théorie divine, le prétexte

humanitaire est le soulagement des souffrances ; en réalité, c'est le besoin d'imposer la résignation aux hommes exploités, en leur faisant accroire que, dans une autre existence, ils jouiront d'un bonheur d'autant plus complet qu'ils auront été plus malheureux dans leur existence actuelle.

Le comble, c'est que les courtiers de cette merveilleuse imposture se font payer, par les pauvres diables qu'ils abusent, aussi bien que par les accapareurs de fortunes dont ils consolident perpétuellement le pouvoir.

En ce qui concerne la théorie sociale ou économique, le prétexte humanitaire consiste à faire miroiter l'espérance d'un bien-être universel ; en réalité, c'est le besoin de provoquer la paresse générale, en faisant accroire, à chacun, qu'on lui procure un libre accès à l'accumulation de la richesse, sans travail et en peu de temps.

Le comble, c'est que les courtiers de cette tromperie attirent, précisément, à eux toute la richesse qu'ils prétendent distribuer et faire circuler.

L'identité des tendances est indiscutable et l'histoire écrite, comme je viens de l'expliquer plus haut, en fournit constamment et la preuve et l'exemple.





## IV

### La juiverie. — Formule de Moïse.

Définition de la juiverie. — Réglementation des intérêts. —  
Le crédit octroyé. — La liquidation sociale Hébraïque. —  
Lévitique. — Deutéronome. — L'usure. — Nationalité  
juive. — La Hongrie. — Question d'Orient.

Le fait de consommer sans produire, c'est-à-dire de vivre aux dépens d'autrui, constitue le *parasitisme*.

Le même fait, établi à l'état de système et s'exerçant au moyen de l'accaparement des signes servant à l'échange des richesses constitue la *juiverie*.

La ruse et la tromperie, appliquées à l'exercice de la juiverie, constituent l'*escroquerie*

Il est donc évident qu'indépendamment de toute superstition religieuse, la juiverie existe d'une façon tout-à-fait distincte.

Il ne reste guère qu'à expliquer pourquoi le peuple d'Israël, ou peuple juif, a servi de prototype au point d'avoir donné son nom à l'ensemble des manœuvres que je viens d'exposer.

Il est à croire que le mot *juiverie* n'est pris dans son acception stigmatisante que sur l'ancien continent.

Cela tient à ce que l'ancien continent a été fécond en luttes religieuses, que ces luttes s'y sont déplacées, sans sortir, toutefois, d'un certain cercle et ont ainsi propagé l'existence des premières lois écrites, codifiées, pour ainsi dire, dans l'Ancien-Testament.

Le christianisme a eu sa part dans cette propagation puisqu'il accepta, parmi ses livres saints, tous ceux qui composent l'Ancien-Testament des Juifs, en se contentant d'y ajouter les évangiles constituant le Nouveau-Testament.

Dans ces recueils, la codification des lois morales n'offre rien de bien original ; d'ailleurs, on les trouve tracées à peu près de même chez presque tous les peuples du globe.

La seule partie qui soit originale, est celle qui régleme la lutte des intérêts personnels, de façon à placer hors d'atteinte le parasitisme d'une certaine classe qui, ordinairement, compose le clergé.

La race juive, race nomade longtemps esclave et valet par instinct, est la première à avoir été pourvue d'un code s'occupant, particulièrement, de la distribution des richesses, pour le plus grand profit d'une classe privilégiée.

Ses lois ont servi de type et son nom est demeuré une étiquette.

Aussi, en examinant la Bible et l'Évangile, on en extrait facilement deux formules : celle de Moïse et celle de Jésus.

La formule de Moïse est celle d'un maître professant la théorie connue de nos jours sous le nom de *crédit octroyé*.

Le maître, c'est Dieu ; tout lui appartient, notamment les biens matériels.

Le Lévitique dit (Ch. xxv, v. 23) : « La terre ne sera point vendue absolument, car la terre est à moi ; et vous êtes étrangers et forains chez moi. »

Là-dessus, Moïse bâtit un certain nombre de prescriptions que le peuple juif devait observer, sous les peines les plus terribles, consistant, généralement, en toutes sortes de maladies, destruction des récoltes, des maisons et des villes.

Ce qui se dégage, le plus nettement, de toute la législation mosaïque, c'est que l'esprit de trafic compliqué de rapines était tellement développé, qu'il a fallu réprimer ses abus à l'intérieur et obtenir que les Juifs ne se dévorassent pas eux-mêmes ; en compensation, Moïse leur donnait à dévorer les peuples étrangers.

Mais, au-dessus des étrangers, du peuple d'Is-

**raël et des peuples forains, dominaient les représentants du maître — Dieu — mis puissamment à l'abri de toutes les spoliations.**

Je viens d'indiquer que la terre appartenait à Dieu, le Lévitique formule ainsi les conséquences de ce principe :

« (Ch. xxv, v. 24). C'est pourquoi, dans tout le  
« pays de votre possession, vous donnerez le droit  
« de rachat pour la terre. »

Ce droit de rachat s'exerçait tous les cinquante ans, c'était une sorte de liquidation sociale qui s'appelait le Jubilé.

Le Lévitique dit :

« (Ch. xxv, v. 10) Et vous sanctifierez l'an cin-  
« quantième et publierez la liberté dans le pays  
« à tous ses habitants ; ce vous sera l'année du  
« Jubilé, et vous retournerez chacun en sa pos-  
« session et chacun en sa famille. »

C'est merveille de voir avec quelle minutie Moïse explique comment il faut déterminer les prix d'achat et de vente, comment il ne faut pas se manger entre Juifs en pratiquant l'usure ; l'usure, d'ailleurs, n'est permise qu'envers les étrangers. En voici la preuve :

« (Deutéronome, ch. xxiii, v. 20). Tu prêteras  
« bien à usure à l'étranger, mais tu ne prêteras  
« point à usure à ton frère, afin que l'Éternel, ton

« Dieu, te bénisse en tout ce à quoi tu mettras la  
« main dans le pays où tu vas entrer pour le  
« posséder. »

L'Éternel ne craint pas de se répéter; il venait de dire, au verset précédent, en énumérant toutes les espèces d'usures :

« Tu ne prêteras point à usure à ton frère, soit à usure d'argent, soit à usure de vivres, soit à usure de quelque autre chose que ce soit qu'on prête à usure. »

Comment s'étonner, après cela, que la dévotion judaïque se perpétue à travers les siècles ! Etre béni de l'Éternel en se coalisant entre Juifs pour dévorer les étrangers, quelle aubaine !

Or, c'est, exactement, ce qui se passe de nos jours.

Voilà donc le parasitisme légalisé, commandé et béni, la juiverie pouvant *usurer* à son aise, quiconque, hormis son frère.

Voilà donc la juiverie, clergé de l'univers ; mais, en elle-même elle possède un autre clergé dévorant, soigneusement organisé par l'Éternel, ayant Moïse pour speaker.

Je viens de dire, en effet, que le vendeur rentrait en sa propriété tous les cinquante ans ; mais il y a de graves exceptions en faveur des lévites.

Ceux-ci possèdent des villes entières ; le droit

de rachat y est limité à une année pour le commun des mortels; pour les lévites le droit de rachat est perpétuel (Lévitique, ch. xxv, v. 29 à 32.)

Le Lévitique va même plus loin, il admet (au verset 33) le retour spontané, aux mains des lévites, des propriétés qu'ils auraient vendues.

Toutes les préoccupations juives sont exclusivement matérielles; leur esprit de trafic est sans bornes; le Deutéronome (ch. xxiv, v. 17), réglementant le prêt sur gages est obligé de dire :

« Tu ne prendras point pour gage le vêtement de la veuve. »

Les habitudes sont tellement voleuses que le Lévitique (ch. xix, v. 36) et le Deutéronome (ch. xxv, v. 15), insistent, à plusieurs reprises, pour interdire l'usage des faux poids et des fausses balances.

Bref, toute l'histoire de ce peuple abonde en escroqueries, prostitutions et vols et, cela, depuis l'origine jusqu'à la dispersion définitive de la race, en tant que nation.

Les rapprochements se font d'eux-mêmes; d'ailleurs, la juiverie moderne, qui se couvre du culte israélite, présente exactement les mêmes tendances que celles racontées par la Bible.

Les procédés ont changé de forme, le fond est identique; cependant, il faut signaler l'existence

d'une visée absolument nouvelle qui tend à reconstituer une *nationalité Juive*.



Les Juifs ambitionnent encore la possession d'une « terre de Chanaan » qui soit leur royaume et où ils puissent lever des armées. Ils redoutent une réaction nouvelle contre eux ; ils veulent être *puissance européenne* et consolider leurs accaparements.

Quiconque étudiera l'histoire des *principautés danubiennes*, depuis environ soixante ans, et quiconque réfléchira sur le triomphe des Juifs dans la *Hongrie*, ne pourra méconnaître l'existence d'un mouvement national juif.

Ayant conquis leur droit de bourgeoisie, ils ne manœuvrent point parce que la catholicité les chasse, mais, uniquement, parce qu'ils veulent créer un centre à leur empire.

Ils veulent être les maîtres du monde ; et, ce qu'il y a de plus grave, c'est que la chrétienté en général et le catholicisme en particulier, se font leurs complices et leurs serviteurs et que c'est avec eux et par leur concours que la politique a créé, depuis soixante ans, cette éternelle source de guerre, qu'on appelle la *Question d'Orient* !...

Or cela n'est point si étrange, car nous allons voir, bientôt, que toutes les religions ont soigneusement sanctifié et divinisé les formules les plus *juives* des lois mosaïques.

En voici la preuve.

*Notes de la nouvelle édition (1888) :*

Tous les événements qui se sont passés en Orient depuis 1888, et qui s'y passent encore, viennent à l'appui de ce qui précède. Voyez pour les développements, les faits et les preuves *actuelles*, mon nouvel ouvrage : LES BRIGANDAGES HISTORIQUES. L'AGIOTAGE *sous la troisième République*.



## V

### **La juiverie. — Formule de Jésus.**

Terre et ciel. — Juiverie israélite. — Juiverie chrétienne. —  
Théories financières de l'Evangile. — Les publicains. —  
Parasitisme. — Fausses traductions. — Jésus et l'impôt. —  
La pêche à l'argent. — Vols autorisés. — Jésus et Guizot.

Si la formule de Moïse résume admirablement l'accaparement au profit des Israélites en n'établissant, à l'intérieur, qu'une seule compensation : la liquidation cinquantenaire, si, en un mot, elle semble dire :

« Dévorez-vous à votre aise pendant quarante-  
neuf ans, mais chaque cinquante ans, j'entends  
rétablir l'équilibre ; »

La formule de Jésus favorise, d'une autre façon, le même accaparement; elle est, en outre, beaucoup plus habile : elle semble accabler de malédictions les riches et les puissants, mais elle dit aux pauvres et aux faibles :

« Bah ! laissez-vous faire; vous aurez le ciel ;

« Vous aurez une seconde vie; les derniers seront  
« les premiers et les premiers seront les der-  
« niers. ».

La différence des deux formules est sensible.

Pour Moïse, c'est la terre promise.... un Chanaan quelconque.

Mais la possession d'une terre étant une chose matérielle, un peu trop contrôlable, il y avait ajouté le Messie, sorte de potentat devant venir, sur l'aile des nuages, au milieu de la foudre et des éclairs.

Lorsque Jésus parut, il jugea convenable de clôturer l'attente israélite en se donnant pour ce Messie.

Avec lui, il ne s'agit plus de *terre*, mais de *ciel* promis.

Il avait, d'un seul coup, condensé toutes les doses d'inconnu que Moïse avait produites en deux coups : la terre promise et le Messie.

Malheureusement, il lui a manqué le tonnerre et les éclairs pour être accepté par Israël, si bien qu'un certain nombre est demeuré incrédule ; l'humanité y gagna seulement de posséder deux juiveries au lieu d'une : et la *Juiverie chrétienne* s'est juxtaposée à la *Juiverie israélite*.

J'ai, même, la conviction que si chaque culte n'avait pas un clergé vivant de l'autel, il y aurait

eu, depuis longtemps, fusion entre les deux juiveries.

Je dois reconnaître, néanmoins, que la juiverie chrétienne avec sa double théorie de résignation et de seconde vie sert absolument la rapacité de la juiverie israélite.

A l'appui de ce qui précède, il est extrêmement intéressant d'examiner les théories économiques de l'Evangile.

Au moment où Jésus parla, les Romains, ces autres juifs païens, dont l'histoire se trouve hors du cadre de la synthèse actuelle, faisaient durement sentir leur joug aux divers peuples qu'ils avaient soumis.

Leur juiverie incommodait donc profondément celle des Israélites.

D'ailleurs, d'une façon générale, l'impôt, même prélevé par David, était odieux à ces derniers, à bien plus forte raison celui prélevé par les Romains.

Renan, après Montesquieu, constate qu'à l'époque de Jésus « l'argent des caisses publiques passait pour de l'argent volé. »

Or que trouvons-nous à chaque pas dans les évangiles? Jésus injuriant à tous coups les collecteurs de l'impôt, c'est-à-dire les publicains.

Je pourrais multiplier les citations; car toutes

les fois que Jésus charge quelqu'un de malédiction, il ne manque pas de le qualifier de « païen et de publicain. »

« S'il ne veut pas t'écouter, lisons-nous dans « Mathieu (chap. xviii, v. 17), qu'il te soit comme « un païen et comme un publicain. »

Après cela on pourrait s'attendre à trouver ces derniers furieux contre Jésus, il n'en est rien ; au contraire, Luc constate que les « péagers et gens de mauvaise vie le fréquentaient volontiers » et M. de Ligny, jésuite, auteur d'une vie de Jésus, constate que « les publicains en avaient toujours bien usé à son égard. »

Les Romains, d'ailleurs, ne voyaient pas Jésus de mauvais œil, car, avec ses théories de seconde vie et de résignation, il ne pouvait que faciliter la rentrée des impôts.

Aussi voyons-nous Pilate fort peu soucieux de contribuer à son supplice.

De son côté, Jésus prenait garde de se mettre mal avec le fisc ; il n'en voulait qu'au clergé juif et toute la préoccupation de ce dernier a consisté à le considérer comme un séditionnaire, voulant être roi des Juifs, malgré la domination romaine.

Au fond, les théories financières de Jésus sont disposées de façon à donner une forme nouvelle au parasitisme institué par Moïse.

Le principe fondamental qu'il enseigne à ses apôtres consiste à vivre aux dépens d'autrui.

Mathieu et Marc l'expliquent expressément :

« Ne faites provision ni d'or ni d'argent, ni de monnaie dans vos ceintures, ni de sacs pour le voyage, et, dans quelque ville ou bourgade que vous entriez, informez-vous qui est *le plus riche* et demeurez chez lui jusqu'à ce que vous partiez de là. » (Mathieu, ch. x, v. 11.)

Je dois, avant d'aller plus loin, signaler le singulier subterfuge dont traducteurs et commentateurs se sont servis pour cacher l'indication précise de « choisir une maison riche. »

Les traducteurs français et latins disent :

« Informez-vous qui y est *digne* et demeurez chez lui. »

Les bibles protestantes ajoutent en italique une explication et la phrase devient celle-ci : « Informez-vous qui y est *digne de vous loger*. »

La Vulgate dit simplement :

« Interrogate quis in ea *dignus* sit. »

Mais le texte grec contient la phrase suivante :

« ἐξετάσατε τίς ἐν αὐτῇ ἄξιός ἐστι. »

Or « ἄξιός » a bien moins le sens de mérite personnel que de valeur numérique.

C'est en ce sens qu'Homère, Plutarque, Xénophon et Hérodote ont employé ce mot.

Il tombe, d'ailleurs, sous le sens que l'apôtre, en quête de logement, choisissait la plus belle maison, sans chercher de prime-abord si le propriétaire en était plus ou moins *vertueux*.

Ce premier point posé, voici l'attitude que prend Jésus en face des questions d'impôt.

Outre le fameux « Rendez à César ce qui est à César, » qui a été si souvent commenté, on trouve, dans les évangiles, quelques autres cas plus rarement cités, entre autres celui-ci :

Il y avait un impôt appelé l'impôt des deux drachmes, destiné à l'entretien du temple, et sur lequel les Romains avaient jeté leur dévolu.

Mathieu raconte, qu'un jour, on vint demander à Pierre si son maître payait l'impôt des deux drachmes. A tout hasard, Pierre répond : « Oui », puis court trouver Jésus.

Or, celui-ci qui ne payait pas plus cet impôt qu'il ne payait sa nourriture, son entretien et son logement, lui fit aussitôt la belle théorie suivante, fort approchée de celle de Moïse, plaçant les Lévités au-dessus du droit commun :

Jésus dit à Simon Pierre :

« Que t'en semble ? De qui les rois de la terre prennent-ils des tributs et des impôts ? Est-ce de leurs enfants ou des étrangers ? »

— Des étrangers, répondit Pierre.

— Les enfants en sont donc exempts, réplique Jésus (Mathieu, ch. xvii, v. 26).

C'est clair, les enfants du *temple* ne doivent pas payer l'impôt du *temple*; c'est bien là la lutte de Jésus contre le clergé israélite, et c'est, en même temps, le principe de l'exemption des impôts pour le clergé chrétien.

Mais Jésus réfléchit :

Cet impôt pour le temple, ce sont les Romains qui le prélèvent; or, il ne faut point blesser les *publicains*, et Jésus ajoute :

« Néanmoins, pour ne pas *scandaliser* ces gens-là, va-t-en à la mer, jette l'hameçon, prends le premier poisson qui montera, tu y trouveras un statère (pièce de quatre drachmes), prends-le et donne-le leur pour moi et pour toi. »

Comme les poissons n'ont pas coutume d'avoir, pour museau, un porte-monnaie et comme, d'ailleurs, si Jésus avait été capable d'enrichir de cette façon tous les poissons de la mer, il eût été beaucoup plus simple pour lui de mettre la main à sa poche, avec la certitude d'y trouver l'argent, il est impossible de ne pas découvrir la réalité du conseil donné par lui à Simon.

Cette pêche, à l'hameçon, d'un ou plusieurs statères équivaut, tout simplement, à un conseil de mendicité et, peut-être, quelque chose de pis.

La forme parabolique qui a fourni matière à tant d'interprétations était, au fond, une sorte de langage convenu, un argot, si l'on veut, qui permettait à Jésus de parler en public sans être compris de ses ennemis. De cette façon, il ne se compromettait pas, d'ailleurs il le dit bien lui-même. (Marc, ch. iv, v. 12.).

« Je parle en parabole (c'est-à-dire par allégorie, par comparaison ou par ressemblance), afin que ceux qui voient ne voient pas, et que ceux qui entendent n'entendent pas. »

Or, rien n'est plus propre à expliquer la nécessité de ce langage de convention que l'aventure de l'impôt des deux drachmes.

De quelle façon qu'on veuille, en dehors du miraculeux, expliquer la pêche au statère, il en ressort toujours ceci : c'est ce que Jésus disait à Pierre : je n'ai pas d'argent, tâche d'en trouver.

La pêche à la pièce de monnaie a, de tous temps, été pour les pauvres diables une source de procédés ingénieux.

L'hameçon et l'appât en forment généralement la base.

A notre époque, même, il continue à servir dans la langue des pourchasseurs d'argent :

— Jette l'hameçon, dit Alphonse à la belle fille qu'il protège.



— Jetons l'hameçon, dit le banquier, rédigeant un prospectus.

— Guigne le pante, dit le grinche à sa large.

Et quant au motif donné par Jésus se soumettant à l'impôt du temple « pour ne pas *scandaliser* ces gens-là », il faut encore remarquer qu'on a étrangement tordu le mot « *σκάνδαλον* » pour lui faire exprimer l'idée, purement religieuse, à laquelle se mêle le péché ou le *mauvais exemple*. En grec « *σκάνδαλον* », signifie « piège où l'on se prend par les pieds ».

Par conséquent, Jésus, en battant monnaie pour payer l'impôt, cherchait purement et simplement à ne point se mettre mal avec les financiers, qui auraient pu le prendre au piège.

Il est bon de noter cette préoccupation financière, constante chez Jésus, car nous la retrouverons fort développée, ensuite, dans chacune des prétentions des clergés chrétiens et catholiques, qui puisent dans l'Évangile toutes leurs inspirations, tantôt prenant la lettre, tantôt prenant l'esprit du langage « sacré », suivant que l'un ou l'autre sert mieux leurs intérêts matériels.

Voilà donc le parasitisme chrétien : prêcher la parole, promettre un royaume céleste, et pour ce motif, se faire nourrir par les assistants, et entretenir par les financiers.

Aux riches, Jésus disait : Donnez l'aumône — et il en profitait.

Aux pauvres, il disait : Laissez faire, votre tour viendra dans la cité céleste ; ni révolte, ni sédition — et les riches applaudissaient.

Or, les persécutions ne commencèrent que beaucoup plus tard, c'est-à-dire lorsque les Romains s'aperçurent que le nouveau clergé menaçait l'ancien en lui prenant ses fidèles, c'est-à-dire ses pourvoyeurs, ses nourrisseurs.

Quant aux moyens indiqués par Jésus pour recruter ses partisans, il ne faut pas lire l'Évangile pour ignorer à quel degré la morale y est relâchée en ce qui concerne les choses financières.

Moïse permet l'usure envers les étrangers, Jésus approuve la corruption des fonctionnaires.

*Luc* raconte l'histoire d'un intendant qui, chassé pour diverses malversations, convoqua les débiteurs de son maître, et, pour s'en faire des amis, les déchargea de la plus grande partie de leurs dettes, au préjudice de son patron.

Ce dernier, apprenant le fait, loua son serviteur infidèle pour son habileté, et, Jésus conclut :

« Moi aussi je vous dis, faites-vous des amis avec  
« les richesses iniques, afin que quand vous vien-  
« drez à manquer, ils vous reçoivent dans leurs ta-  
bernacles. » (Mot à mot : « dans leur habitation. »)

Les commentateurs les plus audacieux sont quelque peu désarçonnés devant cette conclusion. Ils se rabattent, comme le fait M. de Ligny, jésuite, sur « la leçon de charité qu'elle contient. »

En fait, toutes les escroqueries de notre siècle sont autorisées par cet évangile :

Volez, faites-vous des amis avec le produit de vos vols, c'est de la charité !

Il n'est pas un fonctionnaire trompant l'État, pas un député vendant sa conscience, pas un banquier achetant des journalistes, qui ne trouve, par Jésus, une éclatante justification.

D'ailleurs, il faut faire valoir l'argent ; il faut mettre ses fonds à la banque ; respect à l'argent. Écoutez Jésus.

Luc est encore le joyeux reporter de l'histoire suivante, dite : Parabole des dix marcs.

On va voir que cette parabole est un cercle vicieux.

Un roi part en voyage ; il convoque dix de ses serviteurs, et, à chacun, remet un marc d'argent avec ordre de le faire valoir.

A son retour, ils les réunit et vérifie leur gestion.

L'un, avec un marc, en avait gagné dix.

— Bon serviteur, dit le roi, je te donne dix villes.

L'autre, avec un marc, en avait gagné cinq :

— Bon serviteur, dit le roi; je te donne cinq villes.

Un troisième se contenta de restituer au roi le marc d'argent, soigneusement renfermé dans un linge, en disant :

— Ma foi, j'ai eu peur. Tu es sévère, car tu prends ce que tu n'as point mis, et moissonnes ce que tu n'as pas semé.

Colère du roi.

— Pourquoi n'as-tu pas mis mon argent à la Banque (ἐπὶ τὴν τράπεζαν), à mon retour, je l'eusse retiré avec intérêt?

— Qu'on lui ôte ce marc et qu'on le donne à celui qui en a gagné dix.

Jésus conclut :

« Ainsi je vous dis qu'à chacun qui aura il sera  
« donné, et à celui qui n'a rien, cela, même, lui  
« sera ôté. »

(LUC, ch. xix, v. 23 et suivants.)

M. Guizot n'était donc qu'un Jésus au petit pied lorsqu'il prononça son fameux « enrichissez-vous. »

Cette morale douteuse est stupéfiante, et complète, merveilleusement, celle de l'intendant qui se fait des amis avec l'argent volé.

Les comtes juifs que le pape fabrique en rece-

vant leurs écus « gagnés » d'une façon étrange, sont le produit de la morale évangélique dont je viens de faire l'exposé.

Tout, dans le Code religieux, appelé le Nouveau Testament, est favorable aux accumulateurs de richesses; tout est conçu de façon à constituer le respect de la fortune et la résignation à la pauvreté.

Or, ces doctrines ont fait vivre le Christ dans un bien-être matériel sans interruption. Sa vie fut une succession de noces et festins chez tous les riches qu'il rencontra, au milieu des plus belles courtisanes, sous un ciel étincelant et parmi la plus luxuriante nature.

Son crédit grandissant, inquiéta sérieusement la juiverie *israélite* qu'il combattait, et ce fut elle qui exigea son exécution.

Mais la théorie ne fut point perdue, et nous la retrouvons étroitement unie à celle de Moïse, à travers toute l'histoire chrétienne, jusqu'à nos jours où elle s'est amplifiée et désastreusement consolidée.



## VI

### Développement des juiveries.

**Les messes de Clovis et d'Henri IV. — Le coup de bourse de l'an 1600. — Les testaments pieux. — L'affranchissement des serfs. — Les rois prêteurs sur gage. — Juiverie des jésuites. — Les Juifs en France. — Les papes et les juifs. — L'imprimerie. — Découverte de l'Amérique. — La juiverie de Venise. — Les rois faux-monnayeurs. — Les Florentins.**

Il n'entre point dans le cadre de cette introduction de suivre, chez les divers peuples, l'histoire détaillée des agissements auxquels j'ai conservé le nom de juiverie.

Il ne faut point perdre de vue, en effet, que j'ai mission d'introduire le lecteur dans la galerie des rois de la République, qu'il s'agit de la République française, et que, par conséquent, je dois concentrer sur la France toute son attention.

\*  
\* \*

Je prends la France au moment où la monarchie de Clovis s'est sérieusement constituée. Les

idées chrétiennes dominant, et il est absolument certain que, bien avant Henri IV, il avait compris ce que pouvait lui valoir une messe.

Les historiens les plus fidèles à la tradition mystique n'hésitent pas à reconnaître que la conversion de Clovis lui rallia toutes les forces des clergés.

Entreprendre un historique complet des conséquences de cette politique, absorberait des volumes.

Il me suffira de rappeler que les papes et les évêques se firent les principaux souteneurs de la puissance royale, qu'ils lui offrirent les peuples, dominés par la superstition religieuse, en échange des biens temporels que la puissance brutale des rois consolidait entre leurs mains.

En l'an 1000, la juiverie israélite était absolument vaincue; en revanche, la juiverie catholique était toute puissante.

Sa souveraineté était telle qu'elle put impunément pratiquer la plus gigantesque escroquerie connue, en propageant et accréditant le bruit que la fin du monde allait venir.

L'imprimerie n'était point inventée; la lecture était une science rare; mais la juiverie catholique avait mieux que des journaux; elle avait une tri-



bune dans chaque église, et il n'est pas un village qui ne se soit créé autour d'un clocher.

J'appellerai volontiers la grande escroquerie, basée sur la fin du monde : « Le coup de bourse de l'an 1000. »

Abusant étrangement de l'ignorance et [de la crédulité générales, le clergé, qui constituait alors la véritable juiverie catholique, promettait le salut éternel en échange des richesses terrestres.

Il y eut, à cette époque, des milliers de donations, testamentaires dans la forme, mais parfaitement irrévocables, en cas de vie, dans le fond, libellées de la façon suivante :

« La fin du monde étant prochaine, moi... pour le remède de mon âme et pour n'être point rangé parmi les boucs..... je *donne* telle terre, telle maison, telle propriété à tel couvent. »

La juiverie catholique prit, bel et bien, possession des terres. La fin du monde ne vint pas, et, chose incroyable, il ne s'est pas trouvé un seul de ces pauvres diables capables de se dire que, la fin du monde impliquant naturellement la destruction des biens, la donation que recherchait l'église était au moins étrange.



Bientôt les progrès de l'humanité, se révélant, par la force même des choses, la juiverie catholique dut compter avec ces progrès.

Elle avait largement bénéficié des croisades; elle avait mis la main sur les corporations de métiers; tous les arts étaient en mouvement pour le luxe de l'Église, et, subsidiairement, pour celui des rois; dès lors, comme il y avait *des gages*, la juiverie israélite put chercher à s'agiter et à se relever en France.

Mais la juiverie catholique l'avait surveillée; aussi s'appliqua-t-elle, surtout, à s'introduire dans les lois; l'inquisition fut un de ses meilleurs moyens pour vaincre la juiverie israélite et la déposséder de ses richesses.

De leur côté, les évêques avaient établi une juridiction monstrueuse.

Leurs officiers, étant presque les seuls qui sussent lire et écrire, avaient mis la main sur toutes les affaires, dans les États chrétiens.

Tous les testaments étaient de leur ressort, parce qu'ils devaient contenir un legs à l'Église.

Or, tout testateur qui avait oublié de faire un de ces legs « pieux », était déclaré déconfès, c'est-à-dire sans religion

En conséquence, on le privait de sépulture, on cassait son testament; l'Église en faisait un pour lui, et s'adjugeait, elle-même, ce que le mort aurait dû lui donner.

On ne s'étonnera donc pas, après ce qui précède, et après la grande escroquerie de l'an 1000, de constater, avec M. Garnier, qu'en 1789, les propriétés foncières du clergé occupaient les deux tiers de la France.

En réalité, je retrouve, dans ces agissements, la formule de Moïse, déclarant que la terre n'était point la propriété de l'homme, mais celle de Dieu.

Au nom de ce même Dieu, le clergé et la noblesse, la main dans la main, accaparaient tout.

Les mœurs romaines avaient, d'ailleurs, propagé le moyen de battre monnaie par l'affranchissement des serfs. L'Église encourageait cet affranchissement, non point par générosité, mais par calcul; car voici le roulement qui était institué :

Le noble, détenant la force brutale, avait droit de vie et de mort sur les serfs.

Quand il avait besoin d'argent, il en affranchissait quelques-uns, moyennant finance.

Le serf, devenu maître de lui, travaillait, économisait, et, finalement, possédait.

Mais comme il était fort ignorant de sa nature,

et soumis, par habitude, il se pliait facilement aux lois ecclésiastiques relatives aux testaments.

Ainsi la juiverie catholique a pu s'enrichir aux dépens des nobles et des vilains.

Quant à l'affranchissement moyennant finance, il est indéniable; l'histoire en a conservé de nombreuses formules; en voici une qui date de 1185 :

« J'affranchis de la main et de la bouche, je dé-  
« livre des coutumes de la loi salique, Jean Pi-  
« thon de Vic (c'est-à-dire de ce village, en la-  
« tin « de vico »), *mon homme*, et ses fils légitimes.  
« Je les réintègre dans leur bon sens; de sorte  
« que ses filles puissent hériter, et je constitue le-  
« dit Jean et ses fils mes hommes francs et libres,  
« et, pour cette franchise, j'ai reçu 18 bonnes  
« livres viennoises. »

Au fur et à mesure que la juiverie se développe, l'usage de la monnaie se vulgarise.

C'est, surtout, à partir de Louis XI et de l'affranchissement des communes que la monnaie commence à occuper une large place dans toutes les transactions.

Le prêt sur gage, spécialement pratiqué par les juifs israélites, monte jusqu'à la royauté.

Louis prête 20,000 écus à Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, celle-ci lui remet en gage la ville de Calais.

Le même prête, encore, à Jean II d'Aragon 700 hommes d'armes, contre la mise en gage des comtés de Cerdagne et de Roussillon.

Enfin, le même, encore, rachète moyennant 400,000 écus, les villes de la Somme que Charles VII avait cédées au duc de Bourgogne.



D'un autre côté, depuis longtemps les Juifs, qui s'étaient enrichis de la paresse de l'Espagne, tenaient à fuir ce pays et finissaient par pénétrer en France, en faisant un long détour par l'Italie.

Si l'histoire des juifs, en Espagne, entraînait dans le cadre de ce livre, il me serait facile de démontrer que les Jésuites furent leurs successeurs et qu'après avoir, à leur tour, pillé la Péninsule, ils l'ont laissée dans un état d'abrutissement dont elle a eu grand'peine à sortir.

Cependant, en France, être Juif n'était point une position enviable. Les établissements de Saint-Louis avaient déclaré que les meubles des Juifs appartenaient aux barons.

En outre, ils étaient serfs. Tout noble avait son juif, c'est-à-dire son pourvoyeur d'argent; et il n'était pas plus permis, dit Voltaire, d'enlever un

Juif à son baron que de lui prendre ses manants ou ses chevaux.

Il y a mieux encore, le clergé, quand il ne pouvait pas brûler le Juif (le baron s'y opposant), cherchait à le convertir pour que, dans son testament, le legs pieux fut obligatoire. Mais les seigneurs, qui voulaient bien se servir du clergé pour exercer leur pouvoir au nom de Dieu, et qui trouvaient suffisant de se conformer, eux aussi, le cas échéant, au legs pieux, firent prévaloir, comme une loi générale, que tout Juif qui se convertirait au christianisme perdrait, du même coup, tous ses biens, lesquels demeureraient la propriété du seigneur.

Alors on put organiser un roulement d'escroquerie : les Juifs traqués ou intimidés par les inquisitions faisaient mine de se convertir ; le baron gardait leurs propriétés et, naturellement, plus l'Eglise faisait de conversions plus elle recevait de libéralités.

Le Juif n'était certainement point sympathique, et lui aussi était un pillard à qui l'on avait été obligé de défendre de prêter sur des habits « sanglants ou mouillés », manière évidente d'empêcher la prise en gage des vêtements d'un homme assassiné, et, par suite, de raréfier les assassinats pour vol.

Moïse qui, comme nous l'avons vu, leur avait interdit de recevoir en gage « l'habit de l'orphelin ou de la veuve, » n'avait donc pas tout prévu, et le clergé catholique, à son tour, dut faire rendre un édit leur interdisant de prêter sur des *ornements d'église*.

Mais l'ignominie des uns n'excuse point l'infamie des autres.

Notons, en passant, que c'est, précisément, le système d'extorsions auquel les Juifs étaient soumis qui leur inspira la création de la lettre de change, moyen ingénieux de soustraire leurs richesses à toute inquisition.

Quoi qu'il en soit, dès 1394, ils avaient été entièrement chassés de France. A Paris, ils avaient occupé les Halles et sept ou huit rues entières.

On leur laissa seulement des synagogues à Metz et à Bordeaux, car ces deux villes n'appartenaient pas alors à la couronne. Par exemple, ils résidèrent continuellement à Avignon, qui était une terre papale, et il n'est pas sans intérêt de remarquer que la seule ville d'Europe, dont on ne les ait jamais chassés, c'est Rome !

Les papes ont toujours eu un faible pour la juiverie, prise dans son expression exclusivement financière ; c'est d'ailleurs l'imitation de l'excellent ac-

## SYNTHÈSE HISTORIQUE.

cord dans lequel Jésus vivait avec les publicains.

Enfin ai-je besoin de faire remarquer avec quel empressement les papes anoblissent les Juifs qui leur versent beaucoup d'argent?



La juiverie s'était donc réfugiée, soit en Hollande, soit en Angleterre, au Nord, en Italie et en Hongrie au Midi.

C'est dans cette situation que la trouva Charles-Quint, et je n'hésite pas à dire que ce monarque contribua, en fait, puissamment, à la restauration de la juiverie israélite, en France, particulièrement.

L'imprimerie avait été découverte en 1450 ; en 1470, sous le règne de Louis XI, on avait commencé à imprimer à Paris ; enfin, en 1492, l'Amérique venait d'être découverte.

L'empire de Charles-Quint facilitait grandement le mélange des nations ; l'or devint tout-à-coup plus abondant qu'il n'avait jamais été ; la juiverie de Venise rayonna dans toutes les capitales, et bientôt l'homme qui avait été une exception en finance, l'orfèvre habile qui, empruntant aux Juifs



une partie de leurs procédés, les améliora par l'application qu'il en fit aux plus larges transactions commerciales, Jacques-Cœur, en un mot, put avoir denombreux imitateurs.

Avec François I<sup>er</sup> nous entrons dans une ère de commerce et d'industrie, d'art et de luxe.

De son temps, les fils de Charles V, royalement pourvus d'un apanage de 12,000 livres de rente, auraient été de simples petits bourgeois. La falsification des monnaies, si souvent pratiquée par les rois de France, va devenir plus difficile, et aucun successeur de François I<sup>er</sup> n'osera reproduire l'ordonnance de Philippe-de-Valois, enjoignant aux officiers des monnaies de s'arranger de façon à ce que les marchands « ne s'aperçoivent pas qu'il y ait eu mutation de poids » et leur faisant jurer sur l'Evangile de garder le secret.

Toute la science numismatique des Juifs n'a pas eu d'autre motif que la nécessité de distinguer le titre des monnaies; leur plus grande habileté a consisté à substituer à la monnaie métallique (qui, une fois reconnue de mauvais aloi, ne peut plus être améliorée que par la refonte) une monnaie-papier, qui vaut ou ne vaut pas, suivant la seule volonté de son créateur.

Avec François I<sup>er</sup> les mœurs italiennes vont dominer; les marchands de Florence, avec les Médi-

cis, et les Juifs avec Zameti, auront bientôt les moyens de s'implanter en France.

La politique va changer de face, tout va, plus que jamais, se faire par l'argent. Le clergé et la noblesse bourrés d'or sont triomphants; mais leur luxe et leur corruption provoqueront bientôt une réaction qui dotera l'Europe de deux nouvelles juiveries : celle des protestants et celle des jésuites.

Luther 1517, Inigo de Loyola 1521.

## VII

### Nouvelles juiveries.

#### *Les Protestants. — Les Jésuites.*

Luther et Loyola. — Juiverie protestante. — Pillage des abbayes. — Vénalité des offices. — Les finances de François I<sup>er</sup>. — Henri IV boursillieur. — Groupement des intérêts. — Les milices. — Jésuites en France. — Les 32 millions de la Ligue. — Gages aux protestants. — Les jésuites au Paraguay. — Jésuitisme et judaïsme. — Massacre des Vau-  
dois. — Le baromètre des papes.

Je suis obligé de résumer à grands traits la marche des siècles.

Donc deux grands faits se sont présentés au quinzième et au seizième : la vulgarisation de l'or, par la découverte de l'Amérique, et la réaction contre le luxe, par la réforme de Martin Luther.

Ces deux faits sont, d'ailleurs, complémentaires.

On était en plein luxe : rois, nobles et moines regorgeaient de richesses. Le Pape vendait des in-

dulgence pour compléter le produit de la captation des testaments.

Martin Luther, avec ou sans intérêt personnel, attaqua les scandales, les débauches et le luxe du clergé.

Il fit école et, sans doute, pour se concilier la force matérielle des rois il émit, non sans habileté, une doctrine suivant laquelle les princes qui, jusque-là, étaient agenouillés devant l'Eglise, avaient le droit de confisquer ses biens temporels.

C'était un coup terrible porté à la juiverie catholique et bon nombre de princes se firent protestants afin de pouvoir s'emparer, au nom de la doctrine nouvelle, des trésors et des domaines de l'Eglise.

Leur exemple éveilla l'avidité populaire et le peuple se mit à piller les abbayes.

D'ailleurs l'imprimerie était inventée, et ce moyen de vulgariser la pensée avait contribué déjà, puissamment, à ébranler l'ancien prestige de la théocratie.

D'un autre côté, depuis l'extinction du gouvernement féodal, la monnaie métallique en or et en argent avait commencé à devenir le meilleur moyen de combattre. C'était l'époque des armées mercenaires, grande spécialité des Suisses

L'administration dirigeante imitant l'organisation des bénéfices ecclésiastiques, comme, aussi, celle des charges, dans les corporations, avait pris pour base la vénalité des offices, dont la réalisation la plus complète s'épanouit dans ce qu'on appelait les parlements.

Le système des impôts était rudimentaire et, le plus souvent, arbitraire.

Par exemple, Louis XII ne peut payer ses troupes suisses ; aussitôt celles-ci assiègent Dijon pour se faire payer.

Mais le roi n'a point d'argent ; il doit s'en procurer. Or, ce ne sera point pour payer, mais pour résister. En conséquence, le premier président Duprat met à l'encan vingt charges de conseillers au Parlement. C'est l'impôt.

Autre exemple : François I<sup>er</sup> a besoin de fonds pour son expédition en Italie ; ses coffres sont vides ; il prend la grille d'argent, dont Louis XI avait orné l'église de St-Martin de Tours, ainsi que les ornements du trésor et en assigne le paiement sur les domaines royaux. C'est l'emprunt forcé.

Protestation du clergé, remontrances du Parlement et, enfin, ordre du roi, transmis par le capitaine Frédéric, qui triomphe des résistances.

Voici l'époque où la juiverie israélite, venant de Venise et d'Italie, commence à naturaliser en

**France les trafics de toute sorte et à préluder à l'organisation financière des temps modernes.**

A l'avènement d'Henri IV la vénalité était devenue générale. Les Parlements étaient un foyer d'improbité.

Henri en fait tout uniment l'aveu, lorsqu'il vint à celui de Paris, obtenir de lui, par ses flatteries, qu'il enregistrât l'édit de Nantes.

Le roi s'exprima en ces termes :

« J'aime mon Parlement de Paris, c'est le seul  
« lieu où la justice se rend, il n'est point corrompu  
« par l'argent. Dans la plupart des autres, la justice s'y vend, et qui donne 2,000 écus l'emporte  
« sur celui qui donne moins. »

Et il ajoute :

« Je le sais, parce que j'ai aidé, autrefois, à bour-  
« siller; mais cela me servait à des desseins par-  
« ticuliers. »

On est, vraiment, désarmé en présence d'un pareil langage à la fois cynique et naïf.

D'ailleurs, rien ne saurait mieux appuyer cette constatation royale que cette autre constatation de Sully déclarant: qu'en 1596 on levait 150 millions sur le peuple français pour en faire entrer, environ, 30 dans le trésor royal.

Cette situation, si intolérable qu'elle paraisse, ne s'est point modifiée par les progrès modernes et il me sera, en quelque sorte, facile de démontrer que les chiffres seuls ont changé.



Depuis que le pouvoir seigneurial est battu en brèche, depuis que le pouvoir de l'Eglise est discuté, il semble que chaque catégorie d'intérêts cherche à se constituer en troupe pour se défendre contre d'autres catégories.

Les marchands ont leur prévôt et l'Eglise commence à perdre un peu de sa puissance sur les corporations.

Les moines, retirés dans leurs cloîtres, avaient déjà donné l'exemple des coalitions parasites, mises sous la protection directe de la divinité, et unifiées sous la papauté.

Or, cette juiverie compacte, qui oppressait la masse populaire, se divise en tronçons, et chaque tronçon s'agite, comme le ferait un serpent coupé en morceaux.

La lutte se généralise ; la création d'une milice, moitié civile, moitié religieuse, inspirée par la première ambition venue est, certainement, dans le mouvement de l'époque.

L'Espagnol Loyola réalise cette création ; elle ne tarde point à prendre un développement extraordinaire. L'Espagne et les jésuites vont désormais peser sur la France.

Ai-je besoin de rappeler quel rôle joua l'Espagne dans la ligue ? avec quelle hardiesse inouïe les jésuites ont voulu accaparer la France ?

Henri IV avait à vaincre toutes les coalitions religieuses, c'est-à-dire toutes les juiveries.

Tous les ordres religieux portaient le mousquet et se battaient contre lui. Nous sommes loin de ce temps, et, aujourd'hui, qu'ils n'ont plus l'espérance d'absorber le gouvernement direct, prêtres et religieux veulent se soustraire au service militaire : soldats contre la nation, oui ! pour la nation, non !

Quant au pape (Grégoire XIV), il était déjà assez riche pour envoyer des troupes au secours de la ligue et fournir aux factieux de Paris 15,000 livres par mois.

De son côté, Henri IV continua à *boursiller* comme il le disait lui-même ; il acheta, à beaux écus sonnants, les principaux chefs de la ligue, tout comme, aujourd'hui, l'Angleterre achète des rajahs indiens et les pachas égyptiens ; tout comme nos financiers achètent les fonctionnaires et les journalistes.



Sully raconte que la conscience des ligueurs coûta 32 millions au roi.

Je n'entreprendrai pas de raconter son ministère, ce qui entraînerait à trop de détails; d'ailleurs j'ai négligé, à dessein, certains faits, tels que la Saint-Barthélemy, qui eussent offert un champ trop favorable à ma thèse; en effet, ce massacre, sous Charles IX, comme la ligue, sous Henri IV, ont abrité, sous des théories religieuses, les spoliations les plus éhontées.

Il me suffira de constater, rapidement, l'existence des intérêts matériels dominés par les juiveries, et, quels que soient les prétextes idéalistes, pourvoyant à toutes les coalitions.

De même que les Juifs avaient des synagogues à Metz et à Bordeaux et droit de cité à Avignon, de même l'idée religieuse des Huguenots se traduisit par la possession de places de sûreté, telles que Montauban et La Rochelle, par l'admission à tous les emplois et par le salariat de leurs prêtres.

Quant aux Jésuites, bien que rappelés en France par le même Henri IV, qu'ils assassinèrent, ils commencèrent à tourner leurs regards vers les pays étrangers et allèrent bientôt exercer leur juiverie sous la forme de mission; on les retrouve au Paraguay où ils fondèrent, en 1610, un vérita-

ble royaume dont ils tirèrent de puissantes richesses.

L'évêque du Mexique écrivait au pape Innocent X :

« J'ai trouvé entre les mains des Jésuites presque  
« toutes les richesses de ces provinces. Deux de leurs  
« collèges possèdent 300,000 moutons, 6 grandes  
« sucreries, dont quelques-unes valent près d'un  
« million d'écus ; ils ont des mines d'argent très  
« riches ; leurs mines sont si considérables qu'el-  
« les suffiraient à un prince qui ne reconnaîtrait  
« aucun souverain au-dessus de lui. »

Il est certain que ces richesses ne se sont point perdues, et lorsque les jésuites ne purent plus, directement, exercer leur souveraineté, ils s'arrangèrent, comme c'est leur coutume, de façon à avoir des prête-nom.

L'exploitation du Paraguay donna certainement l'idée de la première compagnie des Indes. Plus tard on retrouve encore leurs agissements au milieu des agiotages de Law.

Il ne faut donc point s'étonner si, même aujourd'hui, ils ont la main dans toutes les coalitions financières, commerciales et industrielles et contribuent puissamment, à côté des Juifs, et même avec eux, à compliquer toutes les discussions économiques.

Ils ont, du reste, conservé soigneusement la coutume ecclésiastique de faire faire des testaments en leur faveur.

Enfin les choses sont arrivées à ce point qu'en morale : *jésuitique* est devenu synonyme de *ju-daique*.

Ceux qui ont écrit l'histoire ont fait honneur aux jésuites de la civilisation du Paraguay.

Rien ne saurait mieux démontrer l'inconvénient qu'il y a à écrire l'histoire en jugeant les actes, non par leur mobile, mais par leur résultat.

On en arrive, ainsi, à la théorie du mal nécessaire et à la légitimation de toutes les infamies, sous prétexte que leurs conséquences révèlent des améliorations sociales.

On ne réfléchit pas que, par ce raisonnement, on abaisse le niveau de la moralité publique, et on prépare des réactions qui paralysent sans cesse les réformes définitives.

J'en donnerai un dernier exemple, emprunté au règne de François I<sup>er</sup>.

Il se rapporte au massacre inqualifiable d'une paisible colonie, habitant certaines vallées de Provence et du Dauphiné, je veux parler des *Vaudois*.

Tous les historiens s'accordent à reconnaître que ces peuples étaient laborieux, justes et sobres,

payant régulièrement leur tribut, mais ne reconnaissant point, depuis 200 ans environ, la prédominance du clergé catholique.

C'en était assez ; on les brûla, on les arquebusa, on les dépouilla avec la dernière cruauté.

Tous les moralistes condamnent cette infamie, mais, les mêmes, se gardent bien de dire que l'intérêt du ciel était fort secondaire et que ces Vaudois, n'ayant point de curé et n'enrichissant point l'Eglise, devaient être soumis par le fer et le feu.

Cette affaire fut évoquée au Parlement de Paris ; le pape redouta si fort la lumière qu'il intervint par l'intermédiaire du vice-légat d'Avignon, requérant qu'on n'eût point à juger « des meurtres commis dans les terres papales. »

Le Parlement passa outre, ordonna quelques exécutions ; arrêts inutiles ; la plupart des coupables fut soustraite au châtement par le crédit de la maison de Guise.

Je dois insister sur ce fait de l'intervention directe des papes, toutes les fois que les biens ou la fortune de leurs comparses, prêtres, moines ou autres, sont menacés par les gouvernements.

Ils s'accommodent volontiers de toutes les juiveries, pourvu qu'on ne touche pas à la leur. Aujourd'hui même, à l'heure où j'écris ces lignes,

en 1883, si les réformes ne diminuait pas les ressources des églises et des clergés, il n'y aurait aucune contestation; le pape ne se plaindrait pas, et il lui importerait peu de savoir si l'on pratique ou si l'on ne pratique pas.

Les papes ont, d'ailleurs, un baromètre infailible, imité de celui de Mazarin.

Mazarin disait : Le peuple chante, donc il payera.

Le pape peut dire : Le clergé palpe, donc on pratique.

Après cela, l'argent peut venir d'où il voudra : l'argent est tout. La royauté est un titre; l'argent, c'est le pouvoir.

L'Église catholique est la première organisation financière du monde, car elle totalise toutes les juiveries.

Co  
t  
t  
l  
t  
t  
c  
t

pr  
d  
ir  
p

s  
ê  
c

e  
r

## VIII

### **Transformations. — Invasions.**

Complices et victimes. — Concentration des richesses. — Liquidation de l'Eglise. — Liquidation de la féodalité. — La bourgeoisie. — Les trafiquants étrangers. — Richelieu. — Accaparement sous Louis XIV. — Instinct commercial dans les parlements. — Les charges à l'encau. — Impuissance de 89 et du Code. — Les chambres de justice. — L'agiotage officiel. — Les fermiers généraux. — Invasions étrangères.

Je crois avoir suffisamment démontré, par ce qui précède, que le christianisme et ses dérivés, loin d'être en opposition avec l'organisation juive des intérêts matériels, lui ont emprunté toutes ses prescriptions en les perfectionnant.

En outre, avec moins d'initiative et plus de résignation, le catholicisme est, fatalement, voué à être, à la fois, le complice et la victime de la voracité juive.

S'il y a eu guerre et s'il y a eu antagonisme entre les deux clergés, c'est plutôt par jalousie de métier que par respect des principes.

Aussi le juif israélite est-il constitué pour dominer le juif catholique; et si ce dernier s'éveille quelquefois dans un mouvement de fièvre, c'est pour demander, tantôt à la charité et tantôt à la fraude, plutôt qu'aux réformes hautaines, la revanche de ses défaites.

Ceci étant précisé, je ne pousserai pas plus loin mes démonstrations. Je n'ai pas à récrire entièrement l'histoire de la France; mais, en arrivant à l'époque de Louis XIII et de Louis XIV, je dois surtout condenser les agissements de toutes les coalitions parasites qui constituent ce que j'ai appelé la *juiverie*.

Les liquidations sociales vont d'ailleurs se succéder à des intervalles plus rapprochés, dégageant ainsi l'application spontanée, à toute l'histoire, du système économique, auquel Moïse a donné le nom de « jubilé. »

Il est incontestable que, par des procédés divers, les richesses des nations se concentrent en un petit nombre de mains, et lorsque la disproportion atteint ses dernières limites, une réaction violente se fait, qui, pour un certain temps, rétablit l'équilibre. Or, s'il est *instable* c'est que la juiverie, seule, le détruit.

Nous avons vu, avec Henri IV, commencer la liquidation des richesses de l'Église, grâce aux



avidités d'une autre Église, marchant à la suite de Luther.

Entre ces deux coalitions, la féodalité (nous l'avons vu également), déjà fort abaissée, vend ce qui lui reste de résistance, moyennant quelques 30 millions.

Nous allons voir, maintenant, que cette même féodalité cherche à ressaisir le pouvoir sous Louis XIII, et que, pour la réduire au silence, il ne faut rien moins que la hache manœuvrée par Richelieu.

Dès lors, nous assistons à un double spectacle : d'une part, le pouvoir royal absorbant toutes les dépouilles féodales, et s'exerçant par des ministres affublés de la soutane rouge.

D'autre part, la bourgeoisie, s'élevant graduellement et recrutant ses principaux chefs parmi les traitants italiens ou cosmopolites qui commencent à inonder la France.

Ceux-ci s'appellent, d'abord, Concini et Galigai, bien dignes de s'entendre avec les Médicis. Ils sont bientôt remplacés par d'Albert de Luynes, qui se borne, avec un nom presque aristocratique, à imiter ses prédécesseurs.

Mais, lorsque Richelieu devient tout puissant, il fait table rase; les républiques calvinistes sont écrasées; il meurt, après avoir favorisé leurs ten-

dances en Allemagne (comme pour déplacer l'agitation en la poussant hors de France), et se trouve avoir facilité à l'Italien Giulio Mazarini, la conclusion du traité de Westphalie

Ce traité consolide, dans les mains des princes luthériens, la possession des biens ecclésiastiques, et donne au protestantisme droit de bourgeoisie en Europe.

L'histoire, qui reproduit périodiquement les mêmes situations, se trouvera bientôt en présence d'une liquidation analogue à celle que consacrait le traité de Westphalie.

Le jour est proche où la nation, révoltée, obtiendra aussi un traité de liquidation, non plus à l'extérieur, cette fois, mais à l'intérieur.

C'est qu'en effet, il y aura eu prise de possession violente des biens de toutes natures, laïques et religieux, accumulés depuis Louis XIII jusqu'à Louis XVI; ces biens seront appelés *nationaux*; une loi en consolidera la propriété entre les mains de leurs nouveaux détenteurs, pendant qu'une autre loi consacrerá les droits de l'homme, comme le traité de Westphalie avait consacré les droits des protestants.

Ainsi tout s'élargit; tous les intérêts descendent de la dizaine à l'unité.

Il aura fallu cent cinquante ans environ pour accomplir cette évolution.

Mais, pendant ce temps, la juiverie aura pris toutes les formes; elle sera restée toujours vivante et toujours avide.

Dès que l'individu sera issu des coalitions, elle s'attachera à lui, mielleuse et menteuse, et lui faisant accroître que l'*association anonyme* n'a rien de commun avec la *corporation*, elle l'absorbera, elle l'escroquera, et reconstituera, avec ses ruines, une féodalité nouvelle, dont les épouvantables agissements rendront inévitable une autre liquidation sociale.

Or, c'est là que nous en arrivons

• •

Le despotisme de Louis XIV a été le principal organisateur de tous les accaparements futurs; c'est sous son règne que les prétextes d'impôts, prenant les formes les plus multiples et les plus extravagantes, enrichissent davantage les collecteurs.

C'est à cette époque qu'on imagina une foule de taxes impopulaires, et, entre autres, celle sur les maisons bâties dans les faubourgs; puis on créa des

rentes, remboursables, et l'on voulut forcer les citoyens à acheter pour 15,000 livres des nouvelles rentes.

Or la bourgeoisie étant au parlement, le parlement était devenu extraordinairement financier pour son compte.

Et puis, la bourgeoisie était jalouse de la noblesse et l'on n'avait prise sur elle qu'au moyen des hochets nobiliaires, des titres et des distinctions.

C'est le parlement qui a été le centre où se sont recrutés tous les gens se consacrant aujourd'hui à ce qu'on appelle « la justice ».

C'est dans l'esprit parlementaire que tous les fonctionnaires ont puisé l'instinct commercial appliqué aux fonctions.

Comment en pourrait-il être autrement ?

Il n'en est pas un seul, même actuellement, qui ne retrouve, dans l'histoire de sa famille, le souvenir de quelque charge payée à beaux deniers comptants.

On payait pour être conseiller au parlement. Le droit de *juger*, droit et devoir royal, s'achetait !

Tous les magistrats du royaume devaient, de neuf ans en neuf ans, acquitter un impôt qui s'appelait le droit de *paulette* ; ce paiement assurait la possession de la charge dans la famille.

On payait (et à l'encan, s'il vous plaît), pour être

*conseiller du roi*, pour être *contrôleur de bois de chauffage*, pour être *juré-crieur de vins*, pour être *juré-vendeur de foin*, pour être *agent de change*, pour être *receveurs des finances quatriennaux*. Je ne parle pas des *procureurs* et des *huissiers* ; les *procureurs* s'appellent aujourd'hui *notaires* et *avoués*, et les *huissiers* n'ont point changé de nom.

C'était la bourgeoisie qui alimentait ces charges ; elle était donc mise en coupe réglée ; à son tour, elle mettait en coupe réglée le populaire, son client.

D'un autre côté, outre les impôts spéciaux, la royauté percevait les impôts généraux.

Avec la théorie de la vénalité de toutes les charges, il était impossible qu'on n'en arrivât pas à l'institution officielle des *fermiers généraux*.

Les Juifs n'eussent-ils pas été au monde, que ce système les eût inventés.

Dès cette époque, leur puissance grandissante ne devait plus s'arrêter. Aujourd'hui, l'ancienne organisation subsiste en fait ; aussi, plus que jamais, l'esprit de trafic domine tout.

89 a pourtant passé par là ! puis, le Code Napoléon ! le juge, il est vrai, ne paye plus sa charge ; mais tout ce qui l'entoure et ce qui l'enserme **paye !**

Cette situation anormale, jointe aux traditions,

même inconscientes, du passé, fait des gens de justice une proie vouée aux manœuvres de toutes les juiveries ; aussi faudrait-il aux magistrats une dose d'abnégation exceptionnelle, et le philosophe peut se demander si, dans l'organisation sociale, telle qu'elle existe, cette abnégation exceptionnelle est favorisée (1).

L'immoralité développée sous le règne de Louis XIV était devenue telle sous son successeur, qu'en 1716 on dut rétablir, spécialement contre les financiers, une chambre de justice.

L'Etat avait à payer 900 millions d'arrérages ; les revenus du roi ne produisaient pas 69 millions.

La chambre de justice eut à découvrir la fortune

(1) L'idée que le droit de rendre la justice constitue non un mandat mais une *propriété acquise* aux magistrats, est si bien ancrée dans leur esprit que, même lorsqu'ils veulent faire preuve d'indépendance, ils laissent percer cette préoccupation.

Un conseiller à la Cour d'Amiens vient d'écrire au garde des sceaux, à la suite du vote de la loi sur la réforme judiciaire, les lignes suivantes :

« Je ne puis accepter ni subir la déchéance de la magistrature.

« Je tiens, cependant, à fixer moi-même l'heure à laquelle je résignerai la charge qui est ma propriété, en vertu d'un contrat, comme le grade est le bien de l'officier. Aussi est-ce pour caractériser nettement et publiquement ma situation, mes sentiments et mon indépendance, que je vous prie d'accueillir la présente protestation. »

de 4,410 personnes; on les taxa; on voulut les obliger à payer 219 millions 400 mille livres.

Il ne rentra que 70 millions.

Dès lors, on chercha à percevoir, indirectement, par une série de fraudes, ce qu'on ne pouvait encaisser directement. L'*agiotage* officiel naissait.

C'est à ce moment qu'apparaît Jean Law, dont les conceptions hardies firent, provisoirement, un sauveur pour les finances royales.

Les juifs, depuis longtemps, avaient accaparé la monnaie, et, au premier abord, le « système », comme on l'appelait, ayant pour résultat d'avilir l'argent au bénéfice du papier, pouvait être accepté comme étant une arme de guerre sérieuse contre eux.

Au fond, c'était une puérilité de croire que les inventeurs de la lettre de change ne sauraient pas, à leur tour, habilement manœuvrer avec le papier de Jean Law.

Une ordonnance du 30 mai 1718, relative à la refonte des monnaies, avait décidé que le marc d'argent, qui valait 40 livres, en vaudrait 60. Que ceux qui porteraient à la Monnaie les anciennes promesses du gouvernement ou billets d'Etat, avec une certaine quantité d'argent, à 40 livres numéraires le marc, recevraient le paiement total de leur argent et de leurs billets en numéraire à 60 livres

Dès le 20 juin suivant, le parlement résiste ; il défend d'obéir au roi ; le régent casse l'arrêt et passe outre.

Il importe de bien préciser l'avènement du mode nouveau suivant lequel on extraira, désormais, l'argent de la poche de ceux qui sont *contribuables*, mais ne portent pas encore ce nom.

Entre le roi et le sujet s'est placé un intermédiaire : la corporation des fermes générales.

L'idéal des fermiers généraux c'est, pour me servir d'une expression vulgaire, « d'écorcher le public sans le faire crier ».

Tout le système se résume donc en ceci : encaisser beaucoup d'argent sans qu'on s'en aperçoive.

L'escroquerie ne procède pas autrement ; l'agiotage n'a point d'autre but ; mais l'agiotage ne triomphera complètement que lorsqu'il sera *anonyme* dans toutes ses opérations.

Ce ne sera pas sans peine que l'escroquerie sera légalisée ; il y aura des banqueroutes, des émeutes, du sang.

Entre le moment où les fermiers généraux, maîtres de la France en qualité de mandataires officiels du pouvoir, auront exercé toutes les spoliations, et le moment où d'autres fermiers généraux, maîtres également de la France, en qualité



d'intermédiaires occultes, dominateurs du pouvoir, auront pu continuer d'absorber toutes les richesses du pays, il leur aura fallu passer par les tribunaux révolutionnaires et par l'échafaud.

Or, si l'histoire, racontant les mêmes concentrations de richesse, constate, à l'époque actuelle, les mêmes conséquences d'oppression et de ruines, elle ne saurait se refuser à pronostiquer la répétition des mêmes représailles, et elle doit le dire bien haut, afin de remplir son rôle, qui comprend à la fois le renseignement et l'avertissement.



**Je ne m'attarderai donc pas à l'histoire de la Régence, à l'histoire de Louis XVI, à l'histoire de la Révolution.**

L'ère des synthèses est finie ; c'est l'heure d'étudier les unités envahissantes qui s'élèvent.

Les hommes commencent, d'ailleurs, à prendre une place énorme dans les événements, car les individualités puissantes se multiplient contre le roi pour absorber la royauté ; contre le peuple, pour le *tailler* à merci

Et puis, les catastrophes de 1793 sont imminentes ; si je les racontais, je serais obligé de re-

produire, à cette place, tout ce que j'ai écrit dans *la Haute Banque et les Révolutions*.

Je constaterai, seulement, que l'époque de Jean Law attira en France un tas de trafiquants de toutes les nations : d'un côté, les juifs perfectionnés au contact de l'Angleterre, de l'autre, les calvinistes d'Allemagne et de Suisse, sans compter le contingent envoyé par la Hollande, l'Espagne et l'Italie, sans compter, non plus, la coalition jésuitique, qui prétendait, sur les ruines de l'incrédulité du siècle, reconstituer la puissance religieuse en ralliant à elle la gentilhommerie que l'outrage de la bourgeoisie financière avait exaspérée.

Nous verrons bientôt que cette invasion étrangère prit de nouvelles proportions en 1815, qu'elle se perfectionna en 1855 et en 1872 ; qu'aujourd'hui, enfin, la France entière est entre les mains de la juiverie étrangère, ayant pour complice la juiverie nationale.

## IX

### **L'accaparement individuel. — Les hommes.**

Jacques Cœur. — Agnès Sorel. — Zaméti. — Gabrielle d'Estrées. — François d'O. — Sully. — Fouquet. — Colbert. — Samuel Bernard. — Les Compagnies fermières. — Templier. — Hénault. — Boulogne. — Jean Law. — Les Condé. — Les frères Paris. — La marquise de Prie. — Carlier. — Popelinière. — Dupin. — Bourret. — Poisson. — Bertin. — Les juifs de Metz et d'Alsace. — L'abbé Terray et la Du Barry. — Un syndicat. — Les trois juifs fermiers. — Arrestation des fermiers généraux. — Robespierre. — Les rois dominés par les juifs. — Henri V.

La juiverie nouvelle possède une armée dont tous les soldats sont des généraux.

Je dois donc, pour faciliter la transition entre la synthèse et les monographies, prendre d'assez haut les indications relatives aux hommes, mêlant, chronologiquement, les bons et les néfastes.

Le premier qui se présente à moi, avec des titres suffisants pour figurer dans mon énumération, appartient au quinzième siècle.

— *Jacques Cœur* (1430-1461) était un orfèvre et

un affineur habile; avec lui, l'État se fit commerçant. Il avait des correspondants à l'étranger, et fit valoir ses services en prêtant à Charles VII 200,000 écus d'or pour l'aider dans la conquête de la Normandie.

Il fut très protégé par Agnès Sorel; puis, dénoncé comme ayant altéré les monnaies.

On le condamna à restituer 400,000 écus d'or, et on le bannit. Il se fait aussitôt fournisseur, prête de l'argent au pape Calixte III pour combattre les Turcs, et meurt à Chypre en 1461.

Jacques Cœur avait possédé des terres et des seigneuries ayant plus de dix lieues de tour, entre autres la terre de Saint-Fargeau.

— Environ cent ans après apparaît le banquier italien *Zameti* (1580-1614), un ancien cordonnier de Lucques, venu en France avec les Médicis. Ce banquier s'enrichit, surtout, par la ferme du sel ou la gabelle; il était le pourvoyeur financier d'Henri II et de son entourage; plus tard, il subventionna la Ligue. Son hôtel de la rue de la Cerisaie était un palais florentin. Il prêta de l'argent à Henri IV pour le jeu et pour ses maîtresses, pour les huguenots et pour les ligueurs. On l'a accusé d'avoir empoisonné Gabrielle d'Estrées. Il maria Henri IV avec Marie de Médicis. Sa fortune fut immense, et

lui valut le titre de baron de *Murat* et de *Billy*, que portèrent ses héritiers.

— Du moment que les cordonniers italiens devenaient barons en se faisant banquiers, il n'y avait pas de raison pour que les gentilshommes ne s'occupassent pas de finances. Parmi eux, je citerai le surintendant *François, marquis d'O, seigneur de Fresnes*, un Normand (1575-1594), joueur hasardeux et fort dépensier, entre temps catholique convaincu et très dévoué à Henri III; on lui doit les premières loteries et les rentes viagères.

— Tout différent fut *Maximilien de Béthune, duc de Sully* (1590-1610), huguenot, ennemi du luxe et surintendant des finances. Il fait le commerce des chevaux; il inaugure le système des réquisitions violentes. Il empile les écus, il s'enrichit considérablement, mérite l'épithète d'avare; mais on lui doit un peu d'ordre dans les finances et quelques exemples de probité.

— Environ quarante ans après, je trouve *Nicolas Fouquet* (1652-1661). Il appartenait à une race parlementaire; son père était comte de Vaux, sa mère, une Maupeou. Il emprunta beaucoup, grâce à Mazarin, aux juifs de Gênes, de Florence et de Venise. Très débauché, ayant excité la jalousie du roi Soleil, il dépensa 30 millions à orner son château de Vaux. On porta contre lui l'accusation

d'agiotage et de péculation. Ses principaux procédés consistèrent dans l'usage des loteries, des rentes viagères et des tontines.

— Voici, maintenant, *Jean-Baptiste Colbert* (1661-1685). Celui-ci que les uns prétendent fils d'un marchand de draps de Reims, et que d'autres font descendre d'une noble famille d'Ecosse, fit ses premières armes en étant commis des banquiers florentins *Cenami* et *Maserani*. Colbert, néanmoins, détestait les traitants ; il avait contribué à accuser Fouquet ; ses procédés habituels furent les confiscations de charges et la suppression des quartiers de rentes ; il fit fonctionner la chambre de justice contre les financiers. Mais c'est un homme d'ordre et un administrateur habile. On lui doit la première idée des impôts sur la consommation ; il favorisa la création de plusieurs compagnies d'actionnaires, entre autres, celles des Indes, du Mexique, du Sénégal et du Canada.

— J'arrive à *Samuel Bernard*, graveur (1685-1730). C'est un juif escompteur, fournisseur des armées ; il devient rapidement assez riche pour prêter trente millions sur billets des fermes et vingt-cinq millions sur simple billet du roi. Ses apologistes avouent qu'il agissait de façon « à se rendre tous les jours maître des prix et des cours de chaque chose et qu'il jouait ainsi à coup sûr. » Il est cé-

**lèbre** par son accaparement de tous les vins d'Espagne. Grand viveur, grand débauché, juif de Louis XIV et de Louis XV il doit, à tant de qualités, des lettres de noblesse, et achète des comtés et des marquisats. L'ainé de ses fils s'appela comte de Rieux, le cadet, comte de Coubert; sa fille épousa le président Molé; les Boulainvilliers et les Cossé-Brissac ont du sang de ce juif dans les veines; qu'on s'étonne après cela de voir, sous la régence, la gentihommerie judaïser à outrance! Parti de rien, Samuel mourut avec plus de soixante millions de fortune.

\*  
\*\*

— Voici le commencement des Compagnies fermières des impôts. Plus que jamais la bourgeoisie a éclipsé la noblesse par les millions.

— En 1677 *Tempier et Cie* eurent, pour trente-sept millions, les aides et domaines, la gabelle et les cinq grosses fermes. On trouve, parmi les co-fermiers, les ancêtres de beaucoup de magistrats actuels et d'un grand nombre de financiers. Il y a *Berthelot*, rue de la Cerisaie, *Blin*, rue Saint-Roch, *Romanet*, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, les frères *l'Huillier*, etc

— En 1704, nouveau bail : quarante-un millions et trois millions d'épingles, passé au nom de *Charles-Fermand et Cie*. Parmi les co-fermiers nous trouvons *Arnauld*, rue d'Anjou, au Marais (de la famille d'*Arnauld-d'Andilly-Pomponne* ; *Hénault*, rue du Bouloi, (c'est le président millionnaire chanté par Voltaire); *Legendre*, place des Victoires, famille encore financière; *Grandval*, famille de banquiers, qui ont possédé presque toute la rue Neuve-des-Petits-Champs.

— En 1715 c'est la Compagnie *Nerville* qui devient fermière pour soixante-seize millions.

On y trouve MM. de *Boulogne*, perpétuellement financiers, et aussi les *Montigny*; puis, MM. de *Montmerqué*, devenus magistrats; puis les *Dazy* qui, plus tard, s'écrivirent d'Azy et s'appelèrent aussi *Benoist*.

Tous ces co-associés sous-louaient leur fermage avec bénéfices et annulation des risques. Les traités passaient de mains en mains, jusqu'au gros bourgeois qui prêtait de l'argent à la Compagnie des fermes au denier 25.

On frémit à la pensée de ce que durent coûter au peuple les millions avancés par les fermiers.

Voici, maintenant, le roi des joueurs *Jean Law*; c'est lui qui remplace les fermiers généraux. Sa banque donne 202 0/0 de bénéfices, les actions



montent dès lors de 500 livres à 10.550 livres, puis à 20,000 livres (1719). Mais elles tombent ensuite à 5 livres (31 décembre 1720). Le Parlement décerne contre lui une prise de corps ; le régent le fait évader.

Comme on le voit, les procédés modernes n'ont rien innové.

Après cette banqueroute, Law parcourt l'Europe considéré et adulé par tous les princes ; il meurt à Venise en 1729.

La famille des Condé lui doit la plus grande part de sa fortune et la famille actuelle des Lauriston appartient à sa descendance.

Law avait prévu la *Banque de France* et le *Crédit Foncier* ; son système périt par l'exagération des capitaux fictifs.

Qui oserait dire qu'à notre époque la masse de nos institutions ne périra pas de la même façon ?



L'argent devient de plus en plus le symbole de la royauté ; les princes jouent comme des valets ; à leur tour les valets jouent comme des princes. Bientôt on ne les distinguera plus.

Les nobles dépensent grandement ; les valets accumulent, et, de 1734 à 1745, ce sont les fils

d'un aubergiste du Dauphiné qui vont tenir le sceptre de la finance : *les frères Pâris*.

Ceux-ci prirent à bail les fermes générales que Law leur avait enlevées pendant quelque temps. Mais, à sa chute, le régent les rappela. Les quatre frères travaillèrent beaucoup avec la marquise de Prie, femme d'affaires, comme disait Voltaire, fille d'un traitant, M. de Pléneuf, amie de l'agiotteur Bourbon, à qui Law avait fait gagner soixante millions (auxquels nous devons Chantilly), et, enfin, du dernier bien avec tous les financiers de l'époque.

Lorsque le cardinal Fleury fut ministre, il embastilla sans façon l'un des frères Pâris. Ce cardinal avait repris, d'ailleurs, le système qui consistait à rançonner les financiers, ce qui est, comme je l'ai démontré, l'application, à l'envers, du jubilé de Moïse, car c'est le jubilé forcé. Les descendants des Pâris s'appelèrent comte de la Blache et marquis de Brunois. Il est bon de tenir compte de ces mélanges de races ; ils expliquent la bassesse de nos aristocraties.

Le nombre des roturiers obscurs, qui mettent la main aux fermes générales, et élèvent leur fortune au préjudice de la masse populaire, croît de jour en jour.

— Le bail de 1728 est concédé à *Pierre Carlier* et

*Louis Bourgeois*, moyennant soixante-seize millions.

Parmi les fermiers de cette époque, je dois citer quelques noms.

D'abord, *Alexandre-Joseph le Riche de la Popelinière* (1720-1760), un viveur et un Don Juan, célèbre par ses scandales et par ses dilapidations, qui lui valurent, du reste, le retrait de sa charge.

Je dois citer, ensuite, *Claude Dupin*, un ancien capitaine, et sa femme *Madame Dupin*, grande amie de Jean-Jacques Rousseau.

Puis, encore un viveur, *de la Live d'Epinay* (1730-1760), destitué de la même façon que la Popelinière et pour les mêmes motifs, grand ami de madame de Pompadour.

— Je passe à un financier qui, dans ses heures de remords, produit quelques belles pages : c'est *Helvétius*, appartenant à une famille de médecins. Il eut la sincérité d'écrire que : « Les actions de l'homme sont déterminées par le plaisir et par l'égoïsme. » C'était confesser son existence toute entière.

Je dois citer aussi la famille des *Grimod de la Reynière*, celles des *Cazes*, celle des *Joly*, dont les noms sont encore connus aujourd'hui.

— Le bail de 1740 eut pour titulaire *Bourret* et pour chiffre quatre-vingt-cinq millions. Bourret est

assez riche pour offrir à Louis XV, dans la forêt de Sénard, un déjeuner qui lui coûte 300,000 livres. Autour de lui, on trouve les *de Beaumont*, magistrats, les *Laborde*, financiers d'origine espagnole, les *de la Haye*, et enfin les *Mazade*.

— Avec le bail de 1763, donné à *Jean-Joseph Prevôt*, moyennant quatre-vingt-dix millions, on voit apparaître les *Borda*, les *d'Agincourt*, les *d'Arincourt*, les *de Boismont*, les *de la Hante*, les *Haudry de Soucy*, les *Sainte-Amaranthe*, les *Sénac* et les *Tronchin*.

Parmi les banquiers et fournisseurs de l'époque, je dois encore signaler *Marigny*, le frère de madame de Pompadour. On sait que Pompadour et Marigny avaient pour père le fournisseur-général *Poisson*, dont le nom s'est perpétué, dans la finance, jusqu'à nos jours.

— A côté des fermiers généraux, il y avait les contrôleurs généraux des finances.

Parmi eux il faut citer *Jean Bertin* qui, pour la première fois, depuis le moyen-âge, négocia officiellement et au nom du trésor, plusieurs emprunts avec la communauté des Israélites de Metz et d'Alsace. Ceux-ci, pour leur premier coup, prêtèrent à l'Etat dix millions à 24 0/0 d'intérêt composé, par an, en prenant, comme garantie, les revenus de deux provinces. Ces emprunts n'excitèrent aucune

colère, mais Jean Bertin eut recours à l'impôt et les parlements se fâchèrent.

Le désordre des finances et la ruine du pays étaient le résultat direct des agissements de tous ces financiers. Pour les tenir en respect, il faut un juif plus juif qu'eux : et c'est à un ecclésiastique, l'abbé Terray, soi-disant ennemi des jésuites, que l'on confie le contrôle général des finances (1765-1774). Naturellement le système qu'il emploie consiste à réduire les rentes, à annuler les effets du trésor en circulation, ce qui ruina bon nombre de fermiers et de banquiers, mais ce qui ne l'empêcha pas de porter à cent-quatre-vingt millions le bail des fermes générales.

C'était, comme on voit, l'application directe de la réaction ecclésiastique, c'est-à-dire la juiverie dépouillant la juiverie.

Je puis résumer d'un mot la théorie de cet abbé : quelqu'un se plaignait à lui de ce que, avec son système, il en viendrait bientôt à prendre l'argent dans les poches.

— Où diable voulez-vous que je le prenne ? répondit l'abbé Terray.

Personnellement il fut, d'ailleurs, très riche, très entouré de femmes, — entr'autres Madame du Barry, — et fort compromis dans une foule de spéculations.

C'est à côté de Terray, que l'on commence à voir s'épanouir l'école financière de Genève. Déjà, dans l'almanach royal de 1764, on voyait, sous la rubrique : *banquiers pour les traites et remises de place en place*, MM. *Thélusson, Necker et Cie*, rue Michel-le-Comte.

Je n'entreprendrai pas de raconter ni Necker ni Calonne ; je dirai, seulement, qu'avec eux les jeux de Bourse prennent un caractère quasi légal.

Un triumvirat qui fit beaucoup de bruit et qui rappelle nos syndicats actuels, fut composé de *Clavière*, banquier genevois, du chanoine *Sahuguet d'Espagnac* et de l'abbé *Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord*.

Nous approchons de la liquidation finale (1790-1792). On a recours aux assignats, le système des confiscations se généralise.

La Convention nationale voit s'élever trois ennemis acharnés des fermiers généraux ; l'un fut le chimiste *Fourcroy* ; l'autre, un ancien cornette nommé *de Montaut* et enfin *Antoine Dupin*, ex-employé aux fermes.

Le dernier bail avait une étiquette juive incontestable, il avait été passé au nom de *David, Salazar et Mager*.

Les grandes fortunes, découvertes parmi les fermiers généraux, avaient épouvanté la Convention.

David, Salazar et Mager surveillés de près, restituèrent 25 millions; ils avouaient ainsi leurs exactions.

Ils auraient payé davantage encore, soit ostensiblement, comme par transaction, soit en secret, pour acheter leur impunité, si Robespierre n'avait pris en main la direction de la liquidation sociale qui s'imposait.

Trente-cinq fermiers généraux furent arrêtés et je relève, parmi leurs noms, ceux de MM. *Clément Delaage, Jacques Paulze, Jean Vento, Albert Sanlot, Papillon de Hauteroche, Gibert Neuilly, François Borgeot, Laleuse de Grille, Balthazar Danger-Bagneux, J.-B. Boulogne, Marie de la Hante, Noël Devisme, Didelot, Duvancel*, etc., ils furent jugés... on sait le reste.

En 1795 se produisit un fait remarquable. On fit une procédure pour réhabiliter les fermiers généraux exécutés, et c'est Dupin lui-même qui vint porter à la tribune la contre-partie de ses accusations.

On réhabilita, on voulut accuser Dupin; une amnistie le sauva; il conserva sa fortune. Qu'est-il devenu? Il y a tant de Dupin, en France, que je n'ose point le rechercher.

Quant au motif qui poussa le Dupin de la Convention à détruire, dans le délai d'une année, tout

ce qu'il avait fait, on peut le conjecturer mais non le prouver.

Je constate, seulement, que Robespierre n'est plus là et que la France marche, à grands pas, vers l'époque où de nouvelles coalitions juives vont dominer les gouvernements. Je constate également que la réhabilitation des fermiers exécutés eut, en grande partie, un caractère platonique ; le gouvernement ne put restituer ni les biens vendus ni les sommes d'argent confisquées sur la Compagnie.

Deux trafiquants avaient acheté l'hôtel des fermes générales ; l'un, un Prussien, un espion nommé Sigismond Ehrenreich, comte de Redern ; l'autre, le fameux Saint-Simon, futur chef de la juiverie saint-simonnienne.



Arrivé à ce point de mon résumé, je me bornerai à indiquer que l'invasion des trafiquants étrangers prit, dès lors, des proportions énormes.

Le premier empire en mourut et la royauté en vécut.

Désormais, peu importe la forme du gouvernement ; la royauté est aux mains des hommes d'ar-



gent et ils choisiront, successivement, pour chef apparent, tout homme qui, suivant l'expression de l'allemand que j'ai cité au début de cette synthèse, leur paraîtra capable de leur faire *gagner seulement demi pour cent*.

Ce chef apparent s'appellera aussi bien Louis XVIII ou Charles X, que Louis-Philippe ou Napoléon III et il a failli s'appeler Henri V en 1873 ; or ce sera un grand honneur, à ce dernier des Bourbons, que n'avoir point écouté les propositions des Juifs.

Il avait compris que les coalitions qui le sollicitaient étaient l'expression d'une vaste spéculation, et désespérant de leur faire accepter, dans leur pureté, les principes vrais ou faux qu'il professait de bonne foi, il s'abstint.

Quant à la France, elle n'a ni gagné ni perdu à son abstention ; elle se débat, actuellement, au milieu des avidités les moins avouables, et, cela, pour cette seule raison, que la véritable force étant l'argent, et l'argent étant à la juiverie, il est impossible de faire prévaloir aucun principe d'intérêt général.



## X

### L'exemple de l'Angleterre.

L'Angleterre, monarchie juive. — Erreur de Bismarck. — Concentration des richesses en Angleterre. — Liste des fortunes. — L'internationalisme financier. — L'amortissement par la mort. — Ministres anglais en France. — La juiverie et les journaux. — Esclavage de la presse. — La science et l'information. — Les auxiliaires de la juiverie. — La lutte sauvage.

Un dernier mot :

Rien ne démontre, plus énergiquement, où peut en arriver un peuple chez lequel la juiverie triomphe, que le rôle de l'Angleterre, surtout depuis l'époque où son histoire eut à enregistrer les actes de ce liquidateur violent qui eut nom : Cromwell.

L'Angleterre est une monarchie juive par excellence. En conséquence, elle a tout monnayé, même le temps. L'argent lui tient lieu de patriotisme et d'armée.

Sa reine est un fantôme que les lords font mouvoir à leur gré.

Son peuple est un cadavre qui croit vivre et qui meurt, qui se croit libre et qui est esclave ; qui croit gagner de l'argent par le travail et qui se nourrit avec ses votes.

L'Angleterre est bien plus notre ennemie que la Prusse ; elle nous pille et nous empoisonne depuis cent cinquante ans ; d'ailleurs, à bien regarder les choses, elle était derrière elle en 1870.

La Prusse a commis une faute. Elle consiste à avoir été la dupe de l'Angleterre.

Si le chancelier de fer, dont on a tant surfait la pénétration, avait une notion exacte des intérêts de son propre pays, non point tant pour le présent, ce qui est un enfantillage, que pour l'avenir, qui doit être la préoccupation la plus sérieuse d'un véritable homme d'Etat, il aurait compris qu'au lieu de demander aux Juifs, qui avaient dévoré l'Alsace et la Lorraine, un territoire dont la possession ne lui vaut pas autre chose que la colère de la France, il devait tourner ses regards ailleurs et s'en prendre au bourreau plutôt qu'à la victime.

Mais non ! la juiverie anglaise a été assez forte pour aveugler jusqu'au chancelier prussien !



Pourquoi s'en étonner :

L'accaparement des richesses est à son comble en Angleterre; les paysans en meurent et les ouvriers n'en vivent pas

Une statistique récente et de provenance *anglaise*, explique qu'en 1882 les 35 millions d'âmes habitant l'Angleterre sont dominés par cent mille millionnaires, lesquels possèdent tout

A leur tour, les 100,000 millionnaires ont un état-major de 10,000 grands seigneurs, lesquels, en titres ou en terres, détiennent la plus grande partie des richesses concentrées.

Les fortunes se divisent en deux catégories : les fortunes territoriales et les fortunes mobilières; souvent elles sont réunies dans la même main.

Les Iles britanniques comptent, comme surface, 31 millions d'hectares; 2,238 personnes ont, à elles seules, 16 millions d'hectares!

On sait qu'en Angleterre, les propriétaires du sol sont, comme les *lévites* de la Bible, inappropriables; rien ne ressemble d'ailleurs au *jubile* *juif* comme les baux emphytéotiques pratiqués dans ce pays.

Voici la liste des principaux *lérîtes* anglais :

| Noms                            | Superficies possédées<br>en hectares | Evaluation<br>des fortunes foncières<br>en millions de fr. |
|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Duc de Norfolk....              | 18.000                               | 225                                                        |
| Marquis de Bute..               | 47.000                               | 193                                                        |
| Duc de Buccleugh.               | 185.000                              | 192                                                        |
| Duc de Northum-<br>berland..... | 75.000                               | 147                                                        |
| Sir J.-W. Ramsden.              | 28.000                               | 146                                                        |
| Duc de Devonshire.              | 78.000                               | 143                                                        |
| Comte de Derby..                | 26.000                               | 142                                                        |
| Duc de Bedford....              | 35.000                               | 118                                                        |
| Duc de Hamilton,.               | 63.000                               | 117                                                        |
| Duc de Portland..               | 65.000                               | 116                                                        |
| Cte Fitz-William.               | 46.000                               | 113                                                        |
| Duc de Sutherland.              | 488.000                              | 108                                                        |
| Lord Tredegar....               | 16.000                               | 104                                                        |
| Comte de Dudley.                | 10.000                               | 103                                                        |
| Lord Calthorpe....              | 3.000                                | 102                                                        |
| Lord Haldon.....                | 4.000                                | 91                                                         |
| Marquis d'Anglesey              | 10.000                               | 90                                                         |
| Totaux....                      | 1.197.000                            | 2.250                                                      |

Ainsi, 17 personnes tiennent plus d'un million d'hectares valant 2 milliards 1/4.

Voici maintenant, d'après les successions ouvertes depuis 10 ans, les fortunes mobilières qui ont changé de mains.

Il est inutile de dire que le chiffre accusé est, certainement, inférieur à la vérité, car le plus

saint des devoirs de la juiverie est d'échapper à l'impôt.

| <b>Noms</b>                         | <b>Évaluation<br/>des fortunes mobilières<br/>en millions de francs</b> |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Baron L. N. de Rothschild . . . . . | 67,5                                                                    |
| M. Pamberton Heywood. . . . .       | 47,5                                                                    |
| Comte de Dysart . . . . .           | 42,5                                                                    |
| M. J. Williams . . . . .            | 40                                                                      |
| Duc de Portland . . . . .           | 37,5                                                                    |
| M. T. Baring . . . . .              | 37,5                                                                    |
| M. Th Wigley . . . . .              | 32,5                                                                    |
| M. Crawshay . . . . .               | 30                                                                      |
| M. J. R. Mills. . . . .             | 30                                                                      |
| M. Langworthy. . . . .              | 30                                                                      |
| M. James Baird. . . . .             | 30                                                                      |
| Sir David Baxter. . . . .           | 27,5                                                                    |
| Baron Wolverton (G. Glyn) . . . . . | 25                                                                      |
| M. Joseph Love. . . . .             | 25                                                                      |
| M. John Penn. . . . .               | 25                                                                      |
| M. R. Thornton. . . . .             | 25                                                                      |
| M. E. Mackenzie. . . . .            | 25                                                                      |

Je dois m'arrêter là, les fortunes de 12 millions 1/2 abondent et nous arriverions à des cinquantaines de milliards.

Et puis, qu'on le remarque bien, les fortunes mobilières réelles échappent au contrôle ; si l'administration anglaise peut connaître une partie des possessions mobilières, elle n'a aucun moyen de recenser les fortunes constituées à l'étranger.

L'internationalisme financier, sorte de libre

échange du papier à vignettes, transformation naturelle et absolument juive de la lettre de change, n'a point d'autre but que de dissimuler, aux regards, l'énormité des richesses accaparées.

Combien d'étrangers possèdent en France des biens fonds et des valeurs mobilières !

Or, c'est justement cet internationalisme qui détruit toutes les politiques nationales.

En haut, comme au bas de l'échelle, l'internationalisme est une théorie fatale aux peuples. Pour la France, spécialement, la partie n'est point égale ; je le dis tout net à ceux qui déclarent n'avoir point de patrie, ils font, sans le vouloir, le jeu de toutes les juiveries.

En effet et, spécialement en Angleterre, l'effrayante inégalité de la répartition des richesses réduit à l'état de vasselage la masse populaire ; dès lors, aucune indépendance personnelle et point de lutte possible.

Si quelques rares audacieux essayent de tenir le coup, on les paie pour les faire taire. En Angleterre, c'est en cela que consiste la victoire dans la « lutte pour la vie. »

Or, la juiverie sait bien ce qu'elle fait en payant ainsi ; elle amortit les résistances, mais, cet amortissement est calculé de telle façon, qu'elle est bien certaine de ne jamais les *rembourser* entièrement.



Le collaborateur de ses calculs est la mort ; pour un amortissement payé, il y a 10,000 amortissements exécutés par la nature. Ce roulement éternise la durée des amortissements et, pendant ce temps, les accaparements s'élargissent.

Il en résulte que la presse anglaise est inféodée à la juiverie dominante, ainsi que tous les services publics et toutes les fonctions.

Eh bien ! voilà où nous en arriverons, en France, si nous laissons faire les financiers.

Ils ont marché à pas de géant depuis 1793, époque à laquelle, affolés de liberté, les théoriciens émancipèrent ceux qui ont donné leur nom à la juiverie.

Napoléon Bonaparte fut le seul à comprendre le danger qu'elle faisait courir à la France, aussi, jamais l'Angleterre ne développa plus de haine et plus d'énergie à renverser un souverain.

Excepté Napoléon et Chambord, tous les princes exilés ont été caressés et nourris par l'Angleterre, jusqu'à l'heure de leur avènement.

Depuis 1815, la politique française est absolument anglaise, et ses ministres des finances sont anglais. Je pourrais citer des noms et raconter comment c'est, précisément, lorsqu'ils ne sont pas anglais, ou hésitent à l'être, que nos ministres

voient les rapports diplomatiques se tendre immédiatement avec ce pays.

Au moment même ou j'écris ces lignes, que les observateurs de bonne foi veuillent bien étudier la situation de l'autre côté de la Manche, ils verront que le simulacre de sévérité dont, actuellement, la juiverie est l'objet en France, coïncide, merveilleusement, avec l'aggravation subite du moindre incident diplomatique entre les deux pays.

Il m'eût été presque impossible de trouver un journal où j'eusse pu écrire les pages précédentes.

La presse française n'est point libre, non pas, certes, par le fait du Gouvernement, mais par le fait des juifs seuls.

De temps en temps, néanmoins, les journaux prennent position dans certaines questions financières, sous prétexte d'intérêt général.

Or, j'étonnerais bien mes lecteurs, si je leur expliquais que, dans la plupart des cas, l'intérêt général est pour la forme et que, dans le fond, il y a un intérêt juif.

Je vais en donner un exemple :

J'ai puisé dans une revue, inféodée au *Journal des Débats*, organe des intérêts anglais en France, les chiffres que j'ai donnés plus haut sur les fortunes anglaises.

Or, veut-on savoir quelle est l'opportunité de cette publication, par des anglophiles qui savent, aussi bien que moi, quelle conclusion redoutable on peut en tirer contre l'Angleterre elle-même ?

La voici :

Certains financiers ont créé un *Crédit foncier anglais*; les chiffres en question démontrent clairement que les mots « Crédit foncier », si connus en France, ne sont qu'un trompe-l'œil étant appliqués à l'Angleterre; cela sert un intérêt de boutique. Quant à éclairer le peuple français, en lui signalant les accaparements qui en résultent, à coup sûr le journal dont je parle n'y a point songé.

J'en dirais long si je voulais étudier les attitudes diverses, prises dans la presse, sur les questions de conversions, d'emprunts, de chemins de fer, d'éclairage au gaz, qui ont passionné l'opinion publique.

Pour les chemins de fer, par exemple, comme pour le gaz, il en est qui ont trouvé le moyen de paraître combattre le monopole et ses abus, en se faisant subventionner par lui.

Cette triste constatation est, hélas! explicable :

L'écrivain et l'homme politique sont, généralement, pauvres; pour fonder un journal, il faut de l'argent. Qui le fournit? le juif; mais il pose ses conditions. Naturellement, il s'agit de faire le si-

lence sur toutes les exactions qui l'intéressent ; et ce silence est d'autant plus nécessaire aux hommes d'argent, qu'il leur est impossible de gagner — je ne dis pas hériter — dix millions en six ans ou un milliard en soixante, sans qu'ils aient fait de rudes accrocès à la délicatesse et à la morale.

Au fond, très dédaigneux de la *science*, les juifs ont compris que journaux, télégraphes et chemins de fer, reliant les hommes et les nations, étaient, pour eux, un supplément aux chaires religieuses, et que l'*information* était, désormais, le vrai moyen de dominer.

Aussi, comme jadis les sectes religieuses avaient accaparé et empoisonné la *science*, eux accaparent et empoisonnent les sources de l'*information*.

Mais, après l'*information*, il leur faut l'action.

Là, encore, ils ont la force civile, au moyen de laquelle ils légalisent leurs accaparements.

L'huissier, le notaire, l'avoué, l'agent de change, qui empruntent pour payer leur charge, trouvent toujours des juifs, prêteurs éternels, et naturellement, ils sont sous leur domination.

Enfin, le magistrat, généralement mal payé, rencontre en mille circonstances la souveraineté juive sur sa route, soit dans sa famille, soit dans le peu qu'il possède.

Il n'est pas jusqu'à l'industriel, que l'on croirait libre celui-là, qui, par l'escompte, ne soit l'esclave des juifs. Comptez donc les juifs qui sont dans le conseil de la Banque de France ?

Ainsi, toute l'organisation civile est soumise à la juiverie, laquelle a condensé toute sa puissance en faisant publier par les religions modernes et par la voix du Christ cette formule épouvantable :

« A CHACUN QUI A, IL SERA DONNÉ, ET A CELUI  
« QUI N'A RIEN, CELA, MÊME, LUI SERA OTÉ. »

Ce n'est pas là une formule de paix, c'est une déclaration de guerre.

Le travail honnête ne garantit pas la vie et ne protège pas contre la ruine.

Il s'agit de prendre sans être pris. C'est la lutte sauvage. L'un est la nourriture de l'autre. Il est plus faible : tant pis pour lui !



Ceci dit, voyons quels sont, à l'heure actuelle, les hommes de proie qui oppriment ce pays, et signalons, au passage, ceux dont le passé permet de croire qu'ils s'associeraient aux réformes nécessaires à conjurer les catastrophes vers lesquelles on précipite et la France et l'Europe.

---



# UN MOT

## SUR

### LES PERSONNALITES

---

Les monographies qui vont suivre ont été écrites au jour le jour, et sous l'impression des événements quotidiens. (1).

Aucune classification n'a été établie, bien que toutes aient été conçues suivant un même plan ; l'auteur a, surtout, été guidé par l'importance des personnes et par la facilité de réunir, à leur sujet, les renseignements les plus sincères comme les jugements les plus équitables.

Cependant, au moment de les grouper dans ce premier volume, il a éprouvé quelque hésitation en comparant la façon dont elles ont été écrites avec l'esprit qui a inspiré la *synthèse historique*, leur servant d'introduction.

Mais il a compris, bientôt, qu'il fallait laisser à ces monographies leur caractère, qui tient un peu de la polémique, parce que c'était une manière de rendre plus vivante et plus animée, par suite, plus saisissante, l'application des principes développés dans la partie synthétique.

(1) Le plus grand nombre de ces monographies a été publié en 1883 dans le journal *Le Don Fabrice*, sous le pseudonyme de *Plutarque*.

Au surplus, il est impossible aujourd'hui, de raconter, séparément, les théories et les hommes qui les professent ou les appliquent.

Les manœuvres appartenant à ce qu'on appelle la politique, sont tellement compliquées que, le plus souvent, les principes les plus respectables sont défendus précisément par les personnes les plus tarées et, au contraire, les théories les plus dangereuses sont tolérées par les hommes les plus estimables.

Dans les deux cas, il y a une erreur ; le seul moyen de la dégager avec précision, c'est d'aller tout droit à l'homme, d'étudier son caractère, de juger ses actes, afin de démasquer l'erreur et de savoir si elle est intentionnelle ou subie.

A notre époque, l'histoire n'est plus possible, si l'on s'abstrait des personnalités ; dans les temps passés, c'est pour avoir trop pratiqué cette abstraction, qu'on en est arrivé à tronquer la plupart des événements historiques et à donner, à leur résultat, une signification contraire à la vérité.

Or, il est temps de rompre avec la routine.

---



*Post-scriptum de 1888:*

Tout le secret du silence si longtemps gardé sur Daniel Wilson par la presse est dans ce déraisonnement qu'il est *politique d'ignorer* certains méfaits :

Combien de fois n'ai-je pas dit à ceux qui se taisaient : « Ne voyez-vous pas que cet homme tue la « République ? »

Et combien de fois ne m'a-t-on pas répondu : « Il « fait campagne avec nous contre le monopole des « compagnies de chemins de fer. »

Hé bien le monopole existe encore — même il est renforcé — et Wilson a livré la France au mépris de l'Europe. Où est le bénéfice ?

Il y a une théorie qui pose ce principe : il ne faut pas faire de personnalité.

En vertue de quoi, tant qu'on se contente de critiquer les agissements d'un homme public, sans écrire son nom ou étudier ses actes, aucune réclamation ne se produit. Mais aussitôt qu'un nom est prononcé, voilà un *tolle* : « Ce sont des personnalités misérables, » s'écrie-t-on ; « ce n'est pas là un procédé de discussion » et eût-on raison cent fois, on vous donne tort.

Les choses sont mêmes arrivées à ce point que si, dans quelques rares cas, des exécutions personnelles ont été faites, elles ont presque aussitôt provoqué des apothéoses, changeant, du coup, l'accusé en martyr.

Je citerai le cas de *Duportal*, celui de *Bonnet-Duverdier*, sans aucunement, me faire juge du bien ou mal fondé des accusations dirigées contre eux, ce qui est, d'ailleurs, inutile à ma démonstration.

Plus récemment, il y a eu à Paris un cas encore

plus topique : je veux parler de Lefèbvre-Roncier, conseiller municipal, que ses électeurs ont renommé, précisément parce qu'ils n'ont vu qu'une *attaque personnelle*, c'est-à-dire un « mauvais procédé de discussion », dans l'œuvre de salubrité que le hasard des commissions avait confiée à mon ami Daumas.

Hé bien vous verrez : si Daniel Wilson se représente devant ses électeurs, peut-être ils le rééliront !

Le public devrait comprendre que soutenir une théorie politique favorable à une majorité n'implique pas la perfection ou l'inviolabilité de celui qui la soutient ; qu'en outre il est absurde de conclure d'un mal isolé à un mal général et réciproquement d'un bien isolé à un bien général ; que déclarer la religion une chose ignoble, parce qu'on a sous les yeux un prêtre ordurier, est aussi sot que de déclarer la même religion chose admirable parce qu'on connaît un brave curé. Hé bien c'est pour avoir déraisonné de la sorte qu'on a fait de Grévy un *austère* simplement parce que, bourgeois sceptique et affamé, il avait habilement drapé son frac d'une écharpe républicaine, d'où les journaux ont longtemps conclu que ce serait *trahir la république* que nettoyer les écuries de l'Augias élyséen.

Pour moi, je conclurai cette fois encore : que, faire des *personnalités* est, plus que jamais, pour l'historien, un *devoir* qu'il doit remplir quel qu'en soit le danger, et cela parce que, plus les intrigues du parasitisme tendent à généraliser le SYSTÈME DE L'ANONYMAT, plus, au contraire, le soldat de la *vérité* est forcé d'arracher les voiles et de dénoncer les *bandits masqués* !

**LES**  
**ROIS DE LA RÉPUBLIQUE**

**HISTOIRE DES JUIVERIES**

---

**II**

**MONOGRAPHIES**

**ROTHSCHILD. — LÉON SAY. — DUCLERC. — MOREAU. —  
MALLET. — CAMONDO. — HIRSCH. — BAMBERGER. —  
STERN. — CAHEN D'ANVERS. — BISCHOFFSHEIM. —  
LÉVY-CRÉMIEU. — ERLANGER. — JOUBERT ET SAUTTER.  
— PEREIRE. — DONON. — DURRIEU. — LEBAUDY, —  
SOUBEYRAN. — WILSON.**



# I

## **Rothschild.**

On est tellement accoutumé à voir étinceler les dix lettres de ce nom germanique, qu'on leur donne, à chacune, une valeur décimale représentant, ma foi, l'unité suivie de neuf zéros (ce qui fait tout juste un milliard), et qu'on se figure le monsieur portant ce nom milliardaire, comme une sorte d'être fantastique, imposant, énorme, voire majestueux !

Quelle erreur, cependant !

Le provincial, rôdant entre quatre et cinq heures, sur l'asphalte de nos boulevards, est exposé à rencontrer et même à coudoyer cet être extraordinaire — pour lui — bayant comme un simple mortel et lorgnant, avec quelque insolence, les gens qui passent auprès de lui.

Sa personne, pourtant, n'a rien qui attire le regard.

Bien qu'il vise à la gentilhommérie, d'extérieur

et de manières, ce pauvre lingot a la douleur de n'y être jamais parvenu; ce dernier mot restant, d'ailleurs, cramponné à toute sa personne.

Tout ce qu'il a pu faire, c'est d'avoir l'air anglais; et, à la façon dont il porte sa barbe blanchissante, on dirait qu'il a pris à tâche de mettre sur son cou une tête de Moïse vue à l'envers; aussi lance-t-il fièrement ses favoris sous ses bajoues, tout comme le prophète lançait, du sommet de son front, les deux rayons bibliques.

Raide, par intention, compassé, par habitude, il est reconnu altier, surtout pour son cocher, lorsqu'il lui jette son « suivez-moi », comme si sa bouche était un univers insuffisant à contenir le simple mot de sa vaste personnalité.

Ordinairement il s'écoute parler; s'exprime lentement et cause peu... par prudence.

Songez donc! Il a encore dans le gosier la balance atavique, le trébuchet aux louis rognés, et sa parole est d'or : il le sait et l'épargne.

Cette épargne est, d'ailleurs, la seule qu'il procure à ses concitoyens; il prend toutes les autres avec une agilité trapézoïdale.

Ce milliardaire a pourtant deux chagrins : il s'appelle Alphonse et il loge rue Laffitte, laquelle n'a rien de commun, hélas! avec le faubourg Saint-Germain.

Oh ! le faubourg Saint-Germain ! ce rêve éternel de tous les Rothschild !

Déception insolente ! Avoir tant de puissance par les millions et se dire : il y a quelque chose que je ne puis avoir.

Être baron dans une République et ne pouvoir être *comte* que dans un bilan et grâce à la suppression d'une lettre prostituant le mot !

Il fut un temps où dans cette famille on avait ambitionné un tabouret à la cour. La duchesse d'Angoulême répondit par un « fi ! » tellement accentué, que les Rothschild cessèrent d'être légitimistes et se tournèrent vers les Orléans.

Les premiers efforts furent vains. Jamais le duc d'Orléans ne voulut recevoir les Rothschild à Chantilly.

Il n'en fut pas de même du duc de Nemours. Le duc d'Orléans mort, la glace fut rompue.

Que ces temps sont éloignés ! Aujourd'hui Alphonse peut impunément se frotter à tous les princes, pensant acquérir, ainsi, quelque chose de leur dignité, et, bizarrerie surprenante, il n'arrive qu'à rogner cette dignité avec moins de profit que s'il s'agissait d'une simple livre tournoi.

Et puis ils ont l'illusion facile, les Rothschild, et s'attirent souvent de très vertes leçons de la part des princes, qui sont quelque peu raides,

même quand ils ne sont pas de bon aloi. Ainsi, peu de personnes connaissent la cause de leur longue bouderie contre l'Empire.

Le fait s'est passé à Ferrières, où le père d'Alphonse recevait souvent le prince Louis Napoléon, alors président de la République.

Il y avait eu rupture entre Louis et le général Changarnier. Mais le vieux baron, qui savait très bien que la politique était un de ses meilleurs éléments de fortune, avait rêvé de rapprocher les deux hommes d'État.

Louis rencontra donc, *par hasard*, Changarnier à Ferrières.

Le vieux baron les promenait dans le parc, fort embarrassé de commencer la conversation, lorsqu'il s'y prit de la façon ingénieuse suivante :

— Eh bien ! s'écria-t-il, foyons-tonc un peu !... gu'est-ce gue c'est gue cette guerelle t'Allemand !... Arranchons-nous, gorbieu ! arranchons-nous !

Si peu prince que fût Louis, cette fine et délicate entrée en matière le froissa ; il haussa les épaules et tourna le dos au baron.

Celui-ci fut piqué au vif ; il fit tout d'abord une vive opposition au nouveau régime, et, très certainement, s'il n'eût pas été consul d'Autriche, Napoléon l'eût envoyé à Mazas réfléchir aux inconvénients de faire de la diplomatie financière.



Les traditions du père ont été celles du fils, et si je suis bien informé, une mésaventure analogue est advenue à Alphonse de la part d'un prince de fabrication populaire et qui s'appelait Gambetta.

Aux débuts du grand ministère, Alphonse, estimant que Gambetta était une puissance avec laquelle il fallait compter, s'empressa d'accourir auprès du tribun.

Celui-ci lui fit faire antichambre; puis enfin, son tour venant, il le reçut; et lorsque le financier eut exposé le but de sa visite, Gambetta, avec cette grosse voix et cet accent qu'on lui connaît, se contenta de lui répondre :

Monsieur le baron, vous viendrez ici quand je vous ferai appeler!

Alphonse s'en alla; mais, quelques mois après, le grand ministère en fit autant, car le grand ministère n'était point disposé à agir, comme, trente ans auparavant, aurait agi Louis-Napoléon.

\*  
\*\*

Alphonse conserve donc la politique paternelle, et, même actuellement, il est le pivot de toutes les évolutions orléanistes; on se demande seulement pourquoi il n'a jamais brigué le mandat de député.

Il est vrai qu'à Ferrières les Rothschild sont tenus pour cléricaux ; à Paris, rue Vivienne, on déclare qu'Alphonse est le plus intelligent de la famille.

D'ailleurs, son père avait beaucoup d'esprit.

Cet esprit était même tellement original, qu'on lui avait donné un nom propre : on l'appelait *Henri Heine*.

Mais, voilà ! Henri Heine n'est plus. Il est vrai qu'Alphonse s'est souvent gratté le front en songeant à *Albert Wolff*, et a longuement médité sur cette équation algébrique :

*Albert Wolff* est-il à *Henri Heine* ce que *Alphonse* est à *James* ? ou, si l'on aime mieux :

$$W : H :: A : J$$

Malheureusement, l'équation ci-dessus comporte deux inconnues et Alphonse est resté béant devant son point d'interrogation.

Il faut, du reste, rendre cette justice à l'opinion publique, c'est que jusqu'à présent, elle n'est point parvenue à baptiser l'esprit d'Alphonse ; c'est vraiment de *l'anonymat* ! et c'est même la seule façon dont personnellement le financier pratique la loi de 1867 sur les Sociétés.

Longtemps, les Rothschild ont résidé en France en qualité d'étrangers.

Alphonse est le premier Français de cette race, et c'est sous la République de 1848 qu'il sollicita le rôle de citoyen.

Ce singulier honneur fait à la République avait des causes multiples.

L'émeute grondait, elle brûlait même quelques châteaux; le vieux baron, comprenant bien que sa fuite serait le signal d'une confiscation inévitable caressait l'ogre populaire; il souscrivit pour 50,000 francs en faveur des blessés et des ouvriers sans travail(1) en même temps, il faisait naturaliser son fils Alphonse.

Et ce même baron qui, un jour que Henri Heine n'était pas là, apostrophait le peintre *Jadin* en l'appelant : « Ohé, monsieur l'ouvrier décoré » se fit petit et tout tremblant devant les grandes moustaches, le grand sabre et l'écharpe rouge de Marc Caussidière, alors préfet de police

On ne sait peut-être pas que Caussidière, bon diable au fond, fut plus tard marchand de vins, grâce au père d'Alphonse. Voici l'histoire :

Un jour, Marc Caussidière se présenta rue Laffitte, et dit au banquier affolé :

— Allons! pas de faiblesse, citoyen Rothschild je répons de toi.

(1) Comme aujourd'hui pour les victimes d'Ischia.

Le vieux baron rêva toute la nuit, médiocrement confiant dans les promesses d'un policier révolutionnaire.

Cependant, comme il s'aperçut bientôt que son hôtel de la rue Laffitte, ainsi que ses propriétés de Suresnes et de Ferrières étaient gardés et mis à l'abri d'une attaque, il comprit que, vraiment, il avait trouvé un protecteur.

Même, il fut reconnaissant et quelques mois après, lorsque Caussidière, proscrit, à son tour, arriva à Londres sans ressources, il reçut de Paris la lettre suivante :

Monsieur,

Permettez-moi de mettre à votre disposition une somme de 30,000 francs. Ce petit capital vous aidera à entreprendre quelque industrie sur la dure terre de l'exil. Vous me le rendrez dans dix ans, dans vingt ans, quand vous voudrez. C'est un faible témoignage de reconnaissance pour les grands services que vous avez rendus au pays.

Je suis parfaitement tout à vous,

ROTHSCHILD.

Caussidière créa un entrepôt de vins, prospéra et rendit très rapidement l'argent ainsi reçu.

On félicita le baron sur ce trait de gratitude

mais, lui, comme s'il était honteux de ce qu'il avait fait, répliqua :

— Le tioble n'est chamais faincu ! Qui sait ! nous le ferrons beut-être refenir.

J'indique ce précédent aux préfets de police qui aspireraient à devenir marchands de vins.

Mais que dire de la réponse du baron ? Si l'on se souvient que le même traita d'*imbécile* un brave cocher lui rapportant un portefeuille, bourré de billets de banque, qu'il avait oublié dans un fiacre un jour de pluie et de bonne aventure, en lui jetant, toutefois, un billet de 500 francs, on a le droit de croire qu'en recevant de Caussidière le remboursement des 30,000 francs, il conçut une médiocre opinion du républicain exilé.

Tel est l'homme, telle est la race qui exerce dans la France républicaine un pouvoir véritablement royal !

Sceptiques en matière de loyauté, les Rothschild empoisonnent toutes les autorités, interviennent dans toutes les transactions, non point dans un intérêt général, mais dans un intérêt exclusivement personnel.

Doublement juifs, d'ailleurs, si l'on veut se souvenir que, dans la race juive, un financier israélite a lui même indiqué deux castes différentes :

Les Juifs allemands et les Juifs portugais.

Les premiers, dédaigneux de l'industrie et ne l'approchant que pour l'épuiser, sans patrie, sans générosité; les seconds, âpres au gain, sans doute, mais adoptant une nation et la laissant bénéficier, dans une certaine mesure, des conceptions de leur génie industriel.

Les Rothschild sont allemands et, lorsqu'il y a quarante ans environ, l'un d'eux eut l'outrecuidance de s'écrier :

« La guerre ne se fera pas parce que la maison Rothschild ne la veut pas ; »

Il n'était point, assurément, inspiré par l'intérêt de la France et je le prouverai.



On vient de voir qu'au point de vue humain, le lingot Rothschild n'excite pas grande sympathie; c'est bien pire quand on étudie l'instrument-juif fonctionnant.

Ici, l'individu disparaît laissant à sa place une pompe gigantesque, merveilleusement agencée pour aspirer les écus.

Il y, a d'ailleurs, dans la maison Rothschild un système qui est une tradition; il consiste à devenir dépositaire, sous un prétexte ou sous un autre,

de l'argent d'autrui, à le faire *travailler*, de telle sorte que le risque soit pour autrui et le profit pour la maison.

Le procédé n'est pas bien neuf, mais il y a une façon de le mettre en œuvre, et c'est le vieux père Anselme-Mayer Rothschild, bon juif de Francfort, qui s'en acquitta avec une dextérité merveilleuse.

Le plus curieux c'est que, tout en commettant un véritable abus de dépôt, comme je vais le démontrer, Mayer-Anselme Rothschild trouva le moyen de passer pour un très honnête homme.

Voici le fait :

On était à la fin de 1793; la Convention jetait sur l'Europe une armée de 300,000 hommes.

Les petits princes allemands fuyaient, effarés, le plus souvent sans prendre le temps de faire leur malle et de sauver leur trésor.

Plus avisé, l'un d'eux, un petit prince, le landgrave de Hesse-Cassel, n'attendit pas les troupes françaises, et, emballant ses diamants, avec deux ou trois millions de thalers, il prit la route de Francfort.

Là était un petit usurier juif, grand numismate, et fournisseur ordinaire de médailles du landgrave en question.

— Mayer, lui dit-il en lui donnant la cassette, je te crois probe et consciencieux. Voici tout ce

que je possède, acceptes-en le dépôt, tu me le rendras en des temps meilleurs.

Le juif se prosterna devant la confiance dont il était l'objet; néanmoins il dit au prince :

— Oubliez-vous que l'armée républicaine sera peut-être dans nos murs avant huit jours?

— Tu crois? Mayer!

— Au train dont marchent ces enragés, chacun s'attend à les voir fondre sur nous; et, ajouta le juif en regardant son interlocuteur avec quelque malice, vous comprenez, monseigneur, ce sera le pillage!

— Eh bien, Mayer, à la garde de Dieu! je ne te demande point de reçu.

Avant la fin de la semaine, Francfort s'était rendue aux troupes françaises; on pilla la maison de Mayer; d'où ruine complète.

Puis les Français évacuèrent; le calme se rétablit. Alors, sans exciter, en aucune façon, l'étonnement, Mayer rouvrit sa boutique et reprit son petit commerce.

Il commença par pleurer misère et solliciter beaucoup le crédit. Petit à petit néanmoins, sa prospérité devint apparente, si bien qu'on le considérait déjà, en 1802, comme le plus riche banquier de l'Allemagne.

On devine ce qui s'était passé; la cassette du



landgrave avait été enfouie au plus profond des caves.

Pas de reçu, donc pas d'entrée sur les livres ; de sorte que tout l'argent *apparent* dut être parfaitement pillé.

Le danger une fois passé, quelle devait être la conduite du juif?

Ceux qui suivent la ligne droite diront, tout de suite, qu'il devait aviser le prince du bon sauvement de son dépôt.

Mayer trouva beaucoup plus simple de s'en servir pour ses affaires. Il ne s'agit point de savoir si le succès lui a donné raison (dans toute hypothèse, il avait commis une violation de dépôt), il s'agit, au contraire, de savoir si, ayant sauvé une fortune, bien plus considérable que n'avait jamais été la sienne, il ne devait pas la rapporter au prince qui, très certainement, n'aurait pas refusé de le commanditer.

Mayer ne fit rien de pareil. Devenu puissamment riche, il n'essaya même pas de prévenir le pauvre diable de prince, et ce fut le besoin seul qui amena ce dernier auprès du juif.

Donc, vers la fin de 1802, le landgrave, devenu, de par la volonté de Napoléon, électeur de l'empire germanique, obtint la permission de rentrer dans ses États,

Les journaux de l'époque avaient raconté en détail le pillage de la maison de Mayer Rothschild, dont la ruine avait été notoire; néanmoins, en passant par Francfort, le prince s'arrêta chez lui.

— Bonjour, Mayer, lui dit-il; enfin nous avons la paix, mon vieil ami. Peste! elle nous coûte cher; tu vois un malheureux prince aussi pauvre que Job.

— Vous? pauvre, monseigneur!

— Eh! sans doute, puisque ces maudits sans-culottes ont volé mes écus avec les tiens. Je te prierai, cependant, si cela ne te gêne pas trop, de me faire une petite avance sur l'indemnité qui m'attend à Cassel.

L'histoire que je transcris ne manifeste chez le prince aucune hésitation.

N'ayant pas de reçu, il ne demande pas une restitution, mais une « petite avance »; d'ailleurs, il a un bon gage : son indemnité. Or, il sait très bien qu'un juif, fût-il ruiné, trouve toujours de l'argent pour prêter sur un bon gage.

Quant à Mayer, il était songeur; il méditait, par un coup hardi, de transformer son prince en un courtier diplomatique, pouvant lui faire obtenir la clientèle de tous les princes de l'Allemagne. Il rêvait, comme on dit dans l'argot financier, de se

faire faire une *immense réclame* en « *épatant* » son client.

On va voir qu'il y réussit pleinement.

Il dit au prince :

— Il est inutile de recourir à l'emprunt, monseigneur. J'ai là, parfaitement intact, le dépôt que m'a confié Votre Altesse.

— Hein ! tu n'as donc pas été pillé ?

— Pardonnez-moi, les Français m'ont tout pris, et j'ai eu garde de les irriter par ma résistance ; ils eussent fait des perquisitions plus rigoureuses dans mes caves où j'avais caché vos diamants et votre or.

— Est-ce possible !

— Depuis neuf ans, monseigneur, pour me dédommager de la perte de mes propres deniers, je me suis permis de faire valoir les vôtres. Toutes mes opérations de banque ont été heureuses, et je puis, sans me gêner, vous rendre la somme entière *avec les intérêts à 5 pour cent*.

Le prince pleurait de joie, et s'écria :

— Ami Mayer ! tu es le plus honnête juif que je connaisse ! Garde mon argent, continue à le faire valoir, perds-le, même, si bon te semble. D'ici à vingt années je n'en veux point de reçu, et je m'engage à ne toucher l'*intérêt qu'à 2 pour cent*.

On croit rêver en lisant le récit de cet assaut de

générosité qui se meut entre 5 et 2 pour cent. Ce juif « honnête », parce qu'il n'est pas un voleur, est encore une merveille!

Or, ce n'est pas cinq pour cent et le capital que devait le juif, mais la totalité de ce qu'il avait gagné. Il se garde bien de l'offrir, il a soin de se tarifer.

Quant au prince, il est un peu juif, lui aussi; il flaire aussitôt d'être l'associé du banquier. Comme l'avait prévu Mayer, il se fait tout de suite son courtier; il colporte dans tous les salons cette chose étonnante, qu'un juif, pouvant garder l'argent, a offert de le rendre!

Bref, il fit si bien, qu'en 1814, aux conférences de Vienne, c'est en racontant aux souverains réunis l'histoire de la cassette, qu'il procura à la maison Rothschild la clientèle de la Sainte-Alliance, c'est-à-dire le monopole de tous les emprunts futurs.

C'était une fortune immense.

Le vieux Mayer laissa cinq fils, qui créèrent une pentarchie financière, et se partagèrent cinq capitales de l'Europe.

L'un des fils, Anselme, siégea à Francfort; Salomon, à Vienne; Nathan, à Manchester, puis à Londres; Charles, à Naples, et James, à Paris.

Ce dernier est le père d'Alphonse.

Les deux maisons de Londres et de Paris se soutiennent mutuellement. Nathan, que les biographes dépeignent comme dépourvu de tout scrupule, était l'homme des grands coups. C'est lui qui, se trouvant à Bruxelles le jour de la bataille de Waterloo, saute immédiatement sur un cheval, court à bride abattue vers la mer, franchit le détroit sur une barque, et, arrivant vingt-quatre heures plus tôt que la nouvelle officielle, achète sur le marché toutes les rentes qu'il peut trouver, ce qui lui permet de réaliser, sans trouble, ni remords, *trente-cinq millions* dans un seul coup de filet!

Pendant ce temps ses frères *gagnaient*, de même, cent millions!

Et voilà pourquoi, Français, la rente qui était à 53 francs la veille de Waterloo, était à 66 francs quelques jours après, et ensuite à 81 francs.



J'ai montré le vieux Mayer, souche des Rothschild, disposant sans façon d'un dépôt sacré; j'ai montré Nathan, l'un des fils, profitant d'un désastre pour jouer à la bourse; voici maintenant James s'établissant usurier à Paris.

J'ai, dans un autre ouvrage, amplement raconté, chiffres en main, l'intronisation de ce financier

dans toutes les affaires françaises; je dois donc me borner ici à résumer son rôle, à grands traits, en ajoutant quelques détails typiques.

Chacun sait qu'en 1815, les Anglais exigèrent, avec leur rapacité habituelle, que l'on indemnisât jusqu'au dernier centime tous leurs compatriotes dont les propriétés, en France, avaient été confisquées par les lois révolutionnaires.

La liquidation de ces indemnités se fit d'abord à Paris et se termina à Londres. Le gouvernement français avait affecté, pour ces paiements, 6 millions et demi de rentes perpétuelles 5 0/0.

Le titulaire de l'indemnité devait la recevoir, non pas en espèces, mais en rentes, et, pendant tout le temps que la liquidation devait durer, ces rentes devaient rester déposées, leurs arrérages devaient être employés en achats de rentes; si bien qu'un indemnitaire qui aurait, par exemple, attendu trois ans la liquidation de son indemnité, devait recevoir, non seulement son capital, au taux fixé par les conventions, mais encore les intérêts composés et accumulés représentés par des rentes additionnelles achetées, semestriellement, depuis 1816 jusqu'au jour du payement.

James, représentant son frère de Londres, et agissant aussi pour son propre compte, profita de la longue attente imposée aux réclamants pour

leur acheter, à vil prix, leurs certificats de liquidation.

Quand on a les chiffres sous les yeux, on peut se rendre compte aisément que le juif a pu réaliser des bénéfices de 60 et 80 0/0.

Mais ceci ne serait encore rien; c'était de la piraterie anglaise contre des Anglais; le pire, c'est que, par cette façon de procéder, James et Nathan facilitaient les violations les plus graves commises au préjudice du trésor français.

Les conventions spéciales avec l'Angleterre, en stipulant six millions et demi de rentes, avaient expressément déclaré que, si ce chiffre était insuffisant, la France comblerait le déficit; mais que, s'il y avait un excédent, il serait restitué à la France avec les intérêts composés et accumulés.

Les deux Rothschild, intermédiaires financiers de cette opération, s'entendirent comme larrons en foire.

En 1821, les Anglais prétendirent qu'il y avait un déficit, et réclamèrent de nouveaux fonds. Or, il n'y avait point de déficit, les Rothschild avaient, en dépôt, *un million* de rentes non employées; et cela est si vrai que, lors de la clôture officielle de cette liquidation, en juillet 1826, un compte, approuvé par la Chambre des communes, et publié

seulement en 1831, accusait encore 700,000 francs de rentes perpétuelles *non employées*.

Les Rothschild savaient fort bien qu'il était interdit, par les traités, de négocier les rentes déposées entre leurs mains, au profit des indemnitaires; ils savaient également, fort bien, que ce n'est pas avec cet argent que l'on devait bâtir ou orner le palais de Buckingham, payer le couronnement et les maîtresses de George IV, donner des secours aux ouvriers du Lancashire en détresse, et, lorsqu'ils se sont faits les intermédiaires de nouvelles réclamations, ils savaient parfaitement que c'était une tentative d'extorsion; que les comptes étaient faux et que la France, loin d'être débitrice, était créancière.

Ils n'ont rien dit; ils ont réalisé d'énormes bénéfices sur les fonds arrachés au peuple français, et, par suite, ne méritent aucune confiance lorsqu'il s'agit de leur faire gérer les intérêts internationaux.

D'ailleurs, pendant ce temps, avec ce même argent, ils avaient prêté à la Prusse 125 millions (1823), et, grâce à la Sainte-Alliance, ils avaient négocié pour huit milliards d'emprunts divers, dans un espace de trente ans (1846).

Je ne ferai point l'histoire de tous les drainages auxquels s'est livré James au préjudice de l'or



français. Je dirai, seulement, que son rôle de juif international avait fini par scandaliser si fort la presse de l'époque, qu'à un moment donné, être son ami, était une raison suffisante pour échouer aux élections. C'est, justement, ce qui est arrivé à Jacques Lefebvre, régent de la Banque de France avant 1848, et candidat aux Petits-Pères.

Les temps sont bien changés depuis et Alphonse est devenu l'un des régents de la Banque de France !

En 1845 James étonna Paris, en daignant contribuer à l'exécution d'un chemin de fer, le chemin de fer du Nord.

Sous l'apparence d'une entreprise française, c'était là, encore, une conception purement internationale, car c'était, surtout, un trait-d'union avec l'Angleterre et la Belgique.

On ne se douterait jamais, à l'heure actuelle, qu'à cette époque (juillet 1843), le *Journal des Débats* osait écrire à propos de la concession du chemin de fer du Nord à la maison Rothschild.

Il est évident, pour tous les gens sensés, que « M. de Rothschild sollicite le privilège de se ruiner »

Pendant que le *Journal des Débats* écrivait ces lignes, Rothschild et ses compères agiotaient sur les promesses d'actions et prélevaient, par le moyen

du jeu, sur la bourse des actionnaires, toutes les sommes qu'ils auraient à verser pour la fourniture des rails et du matériel.

On vit, à cette époque, se reproduire tous les scandales de la rue Quincampoix ; seulement Law s'appelait Rothschild.

La généralité de la presse était achetée, comme, aussi, le Parlement.

Un fait divers était payé cinq actions ; un entre-filet vingt actions ; *Le Constitutionnel* eut cent-soixante actions ; on ne compte pas celles qui furent données au *Journal des Débats*.

Il n'est pas jusqu'à M. Sax, fabricant d'instruments de cuivre et qui, en cette qualité, dit un chroniqueur, pouvait faire beaucoup de bruit, qui ne trouvât deux actions, sous sa serviette, un jour qu'il déjeûnait chez James.

Inutile d'ajouter que tous les petits joueurs furent ruinés et que les juifs se partagèrent près de cinq cents millions.

D'où il résulte que le chemin de fer du Nord, qui devait ruiner les Rothschild, ne leur a, au contraire, pas coûté un centime ; que, concessionnaires de cette voie ferrée ils ont, selon leur habitude, pris l'argent de tout le monde sans risquer le leur, ce qui ne les empêche nullement, aujourd'hui, de

réclamer à la France des sommes considérables pour lui rétrocéder ce même chemin de fer.

Je n'ignore pas que l'on peut faire valoir, comme un mérite, la persévérance des Rothschild à être actionnaires du chemin de fer du Nord, et, alors, on voudra invoquer les différentes crises traversées par les voies ferrées.

Oui, les juifs de la rue Laffitte ont, en effet, modifié leurs habitudes, en ce qui concerne le chemin de fer du Nord. D'ordinaire, ces messieurs ne conservent jamais de papier ; leur système est le change perpétuel. Si, aujourd'hui, ils sont encore actionnaires, c'est d'abord, qu'ils jouent sur le velours, et, ensuite, qu'ils veulent avoir la direction suprême des transports internationaux qui vont à Londres ou à Bruxelles ; il faudrait être un Bastiat pour disséquer les agissements de ces juifs, et pour montrer *ce qu'on n'envoie pas*, à côté de ce *qu'on en voit*.

Ce qui s'est passé à propos du chemin de fer du Nord et de beaucoup d'autres lignes, il y a près de quarante ans, ressemble, à s'y méprendre, à tout ce qui se passe de nos jours.

Là où traîne l'or des Rothschild, l'indépendance des principes se prosterne devant des théories passagères.

Michel Chevalier avait, dans un journal, soutenu

avec une rare éloquence, qu'à l'*Etat seul* devait être confiée l'exécution de tous les grands travaux d'utilité publique.

Quelques années après, il entre aux *Débats* et il s'agit du chemin de fer du Nord. C'est fini, il oublie tout son passé et, avec une ardeur étonnante, le voilà qui s'acharne à démontrer vigoureusement l'impuissance absolue de l'*Etat en matière de travaux publics*.

En outre, il semblerait que, depuis le chemin de fer du Nord, Michel Chevalier soit devenu anglais ; il ne faut pas attendre bien longtemps pour le retrouver, sous l'Empire, enrichissant la compagnie du Nord, en se faisant l'apôtre du libre échange avec l'Angleterre.

C'est aux juifs de la rue Laffitte qu'il faut imputer la ruine, par l'Angleterre, d'un grand nombre de nos industries au bénéfice de quelques autres, dans lesquelles, bien entendu, ils ont la main, directement ou indirectement.

Je ne raconterai pas comment, quelques années à peine après le coup de filet du chemin de fer du Nord, Rothschild, concessionnaire d'un emprunt français, refusa purement et simplement de s'exécuter auprès du gouvernement républicain, sous prétexte que la *bourse avait baissé* ; je ne raconterai pas les agiotages qui ont marqué l'empire et qui,

ruinant les uns ou les autres, n'ont jamais profité qu'aux Rothschild.

J'ai hate d'arriver à 1870 et aux époques sinistres où c'est chez Rothschild, à Ferrières, que Jules Favre peut trouver M. de Bismarck.

Il y a bien des singularités dans la tranquillité perpétuelle des juifs de la rue Laffitte à travers tous ces événements!

Avez-vous jamais entendu dire que, pendant la commune, cette commune qui, pourtant, envahit la Banque de France, et a fini par brûler nos palais nationaux; cette commune, sous laquelle on a pillé la maison de M. Thiers, on ait, jamais, permis d'inquiéter, pendant une seconde, les milliards de la rue Laffitte? Jamais! jamais la tranquillité n'y fut plus grande et aucune des transes de 1848 ne s'y sont produites en 1870 et 1871.

Quand l'ennemi vient en France, il loge chez les Rothschild. Les Rothschild même, peuvent imposer, à Bismarck, leur volonté, quand il s'agit de Francfort, leur berceau. Ils l'ont prouvé en obtenant la remise d'une réquisition aux Francfortois.

Mais, quand il s'agit de la France, il n'en est plus ainsi; un fort emprunt de guerre, loin de les appauvrir, ne peut que les enrichir. Ils en seront les escompteurs, ils prêteront à gros intérêt, car ils auront un « *pon bétit cache* » : la France; bien

mieux, ils trônent aussitôt dans les finances prussiennes, et *Alphonse* figure, dès 1877, comme *administrateur du Crédit foncier central prussien*.

Malgré cela, qu'on se garde bien de toucher à eux, à leurs amis ou à leurs intérêts.

Un journal allemand, reproduit par un journal français l'*Anti-Sémitique*, insère les lignes suivantes qui sont, vraiment, stupéfiantes :

« Rothschild a adressé une dépêche au ministre  
« des finances de Hongrie, le sommant de faire  
« son possible pour que le gouvernement Hongrois  
« étouffe l'affaire de Tisza-Eslar. » Et le banquier  
ajoute : « *si le gouvernement ne tient pas compte de ma*  
« *sommation, je mettrai tout en œuvre pour ruiner le*  
« *crédit de la Hongrie.* »

Sans prendre aucunement partie dans l'affaire en question, qui peut, au bout du compte, n'être que l'explosion de haines très légitimes, excitées par les Juifs, haines qui ont pu égarer l'opinion populaire, je ne retiens, de la citation, empruntée à la *Neue Deutsche Volks-Zeitung*, que la phrase où Rothschild fait purement et simplement « des menaces sous conditions ».

Si la dépêche est vraie, c'est là du pur chantage ! D'ailleurs le procédé est des plus vraisemblables ; il a été employé, en 1840, par les Rothschild ; il a été employé, lors de l'occupation de Francfort ; il

a été employé en France lors de la première tentative de rachat des chemins de fer sous le grand ministère, partout et toujours c'est le même refrain :

— Si vous ne faites pas ce que je veux, je vous ruine.

Et, au grand scandale de la morale publique, cette menace est possible, bien mieux, elle est réalisable grâce à la faiblesse, grâce, peut-être, à la corruption.

Aussi avons-nous vu ce qu'on a appelé le Krach, c'est-à-dire l'effondrement voulu et préparé, du marché des fonds publics.

Les connivences les plus surprenantes ont mis, dans la main de ces hommes et de leurs pareils, les intérêts les plus graves.

Lorsque, paraissant céder au courant de l'opinion publique, Léon Say créa le 3 0/0 amortissable, affecté au rachat des chemins de fer, cet emprunt, presque tout entier, fut absorbé par les Rothschild. Maîtres de ce fond d'Etat, ceux-ci ont pu être les arbitres de la hausse et de la baisse et, grâce à cette toute-puissance, ils ont pu paralyser toutes les décisions que le gouvernement français voulait prendre dans l'intérêt public.

D'ailleurs, que leur importe l'intérêt public à ces parasites des peuples ? Les Rothschild se sont cons-

titués *clergé* au milieu des nations et ils échappent jusqu'à l'impôt sur les héritages, car ils n'héritent jamais.

Ils ont fini par se constituer en société civile et leur congrégation marche, au milieu de l'Europe, accumulant sans cesse, accumulant toujours.

Et voilà comment, en quatre-vingt-sept ans, ces juifs avides, partis d'un viol de dépôt, ont accaparé une fortune qui dépasse un milliard et demi, et, cela, parmi toutes les ruines, toutes les catastrophes et toutes les hontes de la nation française.

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

Le 12 août 1886, dans une réunion publique, les paroles suivantes ont été prononcées :

« Quand Rothschild sera à Mazas, la République existera. » (Jules Guesde.)

« Il faut mettre la main sur la propriété, dépouiller Rothschild et le mettre à Mazas. » (Paul Lafargue.)

D'où grand émoi dans la magistrature et procès en Cour d'assises.

Le jury a acquitté tous les prévenus.

Peu de mois après, l'un des Rothschild a été reçu membre de l'Académie des beaux-arts.



## II

### Léon Say.

Ce juif est protestant. Par surcroît, il se dit économiste. L'état civil a eu la gracieuseté de lui préparer une source intarissable à laquelle il puise toutes les flatteries qu'il adresse à son amour-propre :

Il s'appelle Léon, comme Gambetta, et Say, comme J.-B.

Ce J.-B. a été pour lui un piédestal. — Les mausolées de certains aïeux sont les arcs de triomphe des petits enfants. — Mais je crains bien que l'histoire ne considère ce J.-B. que comme un simple pilori où Léon demeurera accroché comme le fut autrefois Absalon.

Ce n'est point, en effet, un si grand titre de gloire que de descendre matériellement et moralement de l'homme qui a écrit cette phrase épouvantable :

« La société, à rigoureusement parler, ne doit rien à aucun de ses membres. »

L'égoïsme, ainsi exalté et formulé comme un axiome de droit public, est, en réalité, le caractère distinctif de ce que j'ai appelé la juiverie.

Il faut, en effet, que je dise, une fois pour toutes, qu'en adoptant ce vocable, je n'ai certes point la prétention d'imputer à crime certaines croyances religieuses. Chacun est libre d'organiser à sa guise ses opinions sur les origines humaines ; il m'est absolument indifférent que ce que j'appelle X... soit appelé par d'autres : Dieu, Jehovah ou Brahma ; mais du moment où les hommes touchent à l'humanité et à la société civile par des théories qui en sont la négation, je groupe ceux qui pensent de même et, leur restituant leur étiquette, je les appelle « Juifs ».



La juiverie étant séparée de la religion, j'ai le droit de citer un proverbe bien connu des gens de la finance et qui déclare qu'un « Genevois vaut six juifs. »

Entre eux, d'ailleurs, il y a toute une échelle de proportions, et les habitants de Genève disent volontiers que ceux de Neuchâtel valent six Genevois.

Or, Horace, père de Léon et fils de Jean-Bap-

tiste, a fait ses études à Genève ; aussi, au moral, Léon résume-t-il les théories paternelles et, pour acquérir ce qui (n'étant pas de Neuchâtel) lui manquait en juiverie, il n'a trouvé rien de plus simple que de s'inféoder aux Rothschild.

Au 16 mai, Léon avait juste cinquante ans révolus ; il a donc, à peu près, le même âge que son patron, le roi des juifs.

Mais il n'est point boulevardier comme lui et pas plus d'esprit que d'allures.

On le dit quelque peu gaulois ; il emploie cette gauloiserie à se donner des airs « bonhomme ». Sa parole est mielleuse. Quand il rit, il regarde en face ses amis ; jamais ses adversaires quand il leur parle.

Sa personne est épaisse. Si l'on oublie sa moustache et si l'on remarque que ses cheveux tombent en boucles à la hauteur de la nuque, on peut le prendre aisément pour un abbé.

Sous le costume ecclésiastique, je me le figure-rais volontiers curé de village, commensal réjoui du château voisin, égayant la marquise par des saillies, même lui faisant un brin la cour, et savourant imperturbablement les plantureux dîners du marquis.

Au fond, c'est un homme de salon qui a longtemps fait antichambre. Dans les palais politiques,

on le rencontre beaucoup arpentant les couloirs. C'est une habitude prise. La maison Rothschild dit de lui : « C'est un bon serviteur. »



Son père était membre libre de l'Académie des sciences morales ; le fils l'est aussi, la liberté en moins ; bref, il est de l'Institut. Ce n'est point, à proprement parler, un homme de littérature, et, s'il est vrai que les préférences de certains hommes pour certaines distractions révèlent le fond de leur caractère, je dirai que Léon est sceptique, que les grands sentiments ne l'impressionnent point, que tout, pour lui, est chanson, qu'en un mot, l'art dramatique, pour lequel il a plus de prédilection, est celui qu'on étale à l'Opéra-Comique. Il y a sa loge et on l'y voit souvent.

C'est sur les hauteurs du Trocadéro que ce financier abrite les vingt ou trente millions auxquels on chiffre sa fortune. Il y possède un hôtel. L'extérieur en est ordinaire. A l'intérieur, c'est comme à l'Opéra-Comique : il y a des splendeurs qui rappellent le commissionnaire en marchandises de Londres, devenu, plus tard, président du Sénat de France.

Opéra comique, vous dis-je ! où l'on voit le sé-

duisant bandit de la forêt épouser, au dernier acte, la fille du prince. La fille du prince, pour Léon, a existé. Ce n'est point, comme on pourrait le croire, dans le sens de la dot que je relève le mariage princier de Léon Say (il était déjà riche), mais au point de vue de l'influence politique vraiment *principale*, qu'il acquit le jour où il épousa Mlle Édouard Bertin, fille et nièce des fondateurs du *Journal des Débats*.

A ce propos, une parenthèse : dans certaines biographies, les Bertin sont appelés : Bertin de Vaux. Je ne disconviens pas que « de Vaux » ne soit extrêmement financier — ces mots rappellent les éblouissantes splendeurs de Fouquet, surintendant des finances, lui aussi. Mais alors, pourquoi Toussenel, qui s'est fort occupé du *Journal des Débats*, dressant la liste de ses fondateurs, inscrit-il ainsi l'un des Bertin :

Armand Bertin, propriétaire (illettré).

Quoi qu'il en soit de cette particularité, lorsque, par mariage, Léon eut mis le pied au *Journal des Débats*, il put prétendre à tout.

Un mariage est, certainement, un mérite littéraire comme un autre ; mais, à mon humble avis, il n'est point suffisant.

Au fond, grâce à ses inspireurs, le *Journal des Débats* n'est point autre chose qu'une pépinière

à fonctionnaires financiers, commerciaux ou industriels, qui, au jour de leur avènement à la politique, sont condamnés à soutenir les intérêts de ceux qui les ont créés.

Je ne veux point faire de personnalités actuelles; mais il me sera bien permis de dire que le *Journal des Débats*, de la période républicaine, conserve précieusement les traditions du *Journal des Débats* de la période monarchique de 1830.

Il était fort connu, vers 1840, que la Cour de cassation, la Cour des comptes, les ambassades et les consulats étaient peuplés d'ex-rédacteurs du *Journal des Débats*, et je pourrais, si je voulais, en donner une liste à peu près complète. Mais je me contenterai, pour prouver mon dire, d'extraire d'un livre, publié en 1847, la phrase suivante : « Dans quelques années d'ici, la France aura des ministres plénipotentiaires et des consuls qui s'appelleront Alloury, Jules Morel, John Lemoinne, Bénazet ou Berger de Xivray. »

Sans l'Empire, la prédiction se fût réalisée à l'heure dite; cependant il ne faut point oublier M. Prévost-Paradol.

C'est en avril 1858 que Léon Say entra dans la période active de son concours aux intérêts des Rothschild; il remplaça, à cette époque, dans le conseil d'administration des chemins de fer du Nord, un

Anglais, M. Jameson. Ses titres consistaient alors à avoir été attaché « par d'importantes fonctions » — suivant les expressions du vice-président — aux chemins de fer de Lyon et du Bourbonnais. Le même rapport ajoutait que le nouveau collègue se recommandait, en outre, par une expérience prématurée, surtout dans les questions de comptabilité.

Une fois dans le cénacle, Léon, plus sucré et plus melliflu que jamais, se poussa derrière le roi de la finance.

Politiquement, il fut obscur jusqu'en 1869, époque à laquelle il échoua aux élections contre MM. Rendu et Lefèvre-Pontalis. C'est seulement après les catastrophes de 1870 qu'il trouva des électeurs. Mais, à partir de ce moment, son élévation fut rapide. En juin 1871, il était préfet de la Seine, remplaçant M. Ferry ; quelques mois après, il était ministre des finances. Aussi il s'empressait, en 1873, de conclure avec les Rothschild une convention destinée à garantir le paiement de la rançon de guerre imposée par la Prusse.

Ce financier manœuvra donc le crédit de la France, précisément à l'époque où les gens de la rue Lafitte posaient leur puissante griffe sur le grand-livre de la dette publique.

Il fut, dès lors, en proie à une sorte de vertige ;

il lut l'histoire, et il vit que, lors de la première invasion, trois hommes, surtout, avaient dominé les finances, et que ces hommes s'appelaient *Richelieu*, *Corvetto* et *Louis*.

Ne pouvant, à côté de M. Thiers, — qui n'y est point parvenu lui-même, — prétendre au rôle de Richelieu, il ne songea pas davantage à imiter la rigidité de M. Corvetto. L'idéal de Léon Say — chose vraiment étrange! — c'est le troisième : un abbé! l'abbé Louis, qu'on a fait baron, parce qu'il paraît que la baronnie complète tout financier, — et qui est l'auteur d'un aphorisme que Léon invoque à tout propos, même dans sa diatribe financière de novembre dernier :

« Faites-moi de la bonne politique, et je vous ferai de la bonne finance. »

Malheureusement, c'est le contraire qui est vrai.

Mais la politique étant l'art de diriger les masses, c'est-à-dire de leur imposer la soumission aux manœuvres des grands monopoleurs, la théorie de l'abbé Louis et de Léon Say consiste, en fait, à favoriser quelques amis, pris dans les masses, et à ne pas s'inquiéter du reste; c'est ce qu'il appelle : faire de la bonne politique.

C'est aussi l'application directe de l'axiome de son aïeul sur l'égoïsme social, c'est l'explication de sa haine de toute espèce de dégrèvement, et



c'est, surtout, la cause de son dédain du contrôle, dédain qu'il a formulé au bénéfice de la féodalité financière, en plein Parlement, le 19 mai 1876.

Ce jour-là, il a osé s'écrier en défendant la plus mauvaise des causes, celle de l'ancienne gestion du Crédit foncier de France :

« Il n'y a plus de crédit privé ou public; il n'y a  
« d'affaires sérieuses possibles, si le Parlement  
« crée ainsi des commissions d'enquête pour exa-  
« miner la situation des sociétés. »



Il faudrait un Bossuet pour raconter les variations théoriques de ce protestant qui a trouvé le moyen d'être à la fois juif et chrétien, papalin et libre-penseur, Français, Suisse et Anglais, orléaniste et républicain. Orléaniste, parce qu'il peut devenir baron, républicain, parce qu'il ne l'est pas.

Son véritable parti s'appelle : domination financière. Quand il participe à cette domination, il soutient la République; quand il n'y participe plus, il protège les Orléans.

Or, une chose me frappe, c'est la ressemblance absolue de l'agiotage sous Louis-Philippe avec l'agiotage sous la Constitution de 1875 votée et servie par Léon Say.

Le régime de 1830 est donc son rêve, et les gens qui l'incarnent sont ses amis; il leur sacrifiera Bonaparte et Chambord.

Ses actes le témoignent formellement.

Comme orléaniste, il a voté l'abrogation des lois d'exil et aussi la validation de l'élection des princes. Si plus tard il faut en exiler? Jérôme Bonaparte, oui; les autres, non! Il disparaît au 16 mai, car c'était Chambord, et il préférerait d'Aumale à la présidence de la République.

D'ailleurs, l'homme aux fleurs de lys inquiéterait la rue Laffitte. Si audacieux que soient certains de ses habitants, ceux-ci n'oseraient point pousser la familiarité jusqu'à appeler Chambord « mon cher Henri », comme ils ont pu se hasarder à dire « mon cher D'Aumale ».

Comme protestant, Léon n'est peut-être pas très opposé au divorce, mais il a voté, à l'Assemblée nationale, pour le pouvoir temporel du pape.

Comme Anglais, si son patron s'en donne l'air, lui en pratique les inclinations : il mange à l'anglaise; il s'empresse de se rendre à l'invitation du Lord-maire, en 1871, en qualité de préfet de la Seine; et s'il accepte une ambassade, c'est encore celle de Londres, car il s'y occupera des traités de commerce, du libre échange et de Rothschild.

Après tout ce que je viens de dire, il est bien

difficile de résumer, d'un mot, l'utilité spéciale de Léon Say. Vapereau l'appelle « administrateur français ». *Ad* est peut-être de trop, ministre'suffisait ; quant à moi, puisqu'il se modèle sur l'abbé Louis, je puis bien appliquer à cet homme qui, plus variable en théorie qu'en pratique, passe son temps à quitter et à reprendre les portefeuilles, ce que les biographes de 1830 disaient de l'abbé Louis, lorsqu'ils l'appelaient « l'attrappe ministère. »

Dans son pourchas, il ne se décourage jamais, quoique, comme ministre, il ait éprouvé certaines douleurs que, selon son habitude, il a exprimées en phrases d'opéra-comique dans son dernier pamphlet financier. Cette douleur, qui a appelé sous sa plume des traits d'esprit empruntés d'ailleurs, sans émission, est due à l'existence et aux agissements d'un sous-secrétariat politique au département des finances.

Aussi est-ce merveille de voir comme il se scandalise de certains actes de favoritisme et comme il daube sur eux s'arrogeant ainsi, avec quelque imprudence, le droit de jeter les premières pierres. N'importe, il les ramasse, il les choisit, même, pour les mettre dans ses phrases, parmi les saillies de Maurepas et d'Henri Heine (encore Henri Heine!).

Par exemple, il cite Maurepas écrivant à Lauzun :

« Je n'ai rien pu faire pour votre protégé, il n'avait pour lui que le roi et moi ; voilà ce que c'est de s'encanailler. »

Ensuite, il cite Henri Heine, disant :

« Les hommes enferment quelques-uns de leurs semblables dans des maisons, qu'on appelle des maisons de fous, pour faire croire que ceux qui restent libres sont des gens raisonnables. »

Et notre écrivain, transformant cette boutade avec un esprit dont le *Journal des Économistes* et le pauvre sous-secrétaire d'Etat ont dû sentir tout le poids déclare que :

« Si les sous-secrétaires d'Etat politiques consentent encore à ce que l'on fasse des constatations, c'est pour faire croire que ceux contre lesquels on ne verbalise pas ne sont pas des fraudeurs. »

L'allusion est peut-être un peu tirée ; mais elle a paru assez juste pour valoir à son auteur toutes les colères de la *Lanterne*, laquelle, comme on sait, honore de sa protection le sous-secrétaire-dauphin.

Pour finir et pour rendre à M. Léon Say son pavé, je lui dirai tout net que s'il a voté certaines

expulsions « choisies », c'est qu'il veut faire croire à son tour que ceux qu'il n'expulse pas ne sont pas orléanistes.

Cette attitude comble la mesure, surtout quand on se souvient que ce Léon rêve, depuis la mort de l'autre, d'arriver à la présidence de la République.

Par Jehovah ! prend-il donc la France pour un simple val d'Andorre ?

(1) Depuis que cette monographie a été écrite, M. Say a subi quelques mésaventures que le *Figaro* LUI-MÊME a osé raconter.

Il n'a dit, au fond, rien de plus grave que tout ce qui précède, ni rien qui le détruise. Seulement il résulte, de son récit, que Léon Say a transigé pour une créance *morale*ment due par lui comme administrateur de caisses populaires, alors que sa dignité bien comprise aurait dû lui inspirer la pensée de *tout payer sans rien discuter*. La réclame électorale qu'il s'était faite, à l'occasion de ces fonctions, valait pour lui, assurément bien plus qu'on ne lui réclamait.

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

Léon Say qui, de 1872 à 1882, avait été *quatre fois* ministre des finances, ne l'a plus été depuis le krach de 1882. Son dernier ministère a duré huit mois (janvier-août 1882), précisément le temps de donner un coup d'épaule à la juiverie endommagée.

**Duclerc.**

**Un financier, président du conseil des ministres  
et ministre des affaires étrangères !**

**Voilà bien un signe des temps !**

**Tant il est vrai que la finance constitue la véritable politique ; que tout, dans les relations extérieures comme dans les relations intérieures, est dominé par la question d'argent ; qu'enfin, les intérêts d'argent sont précisément ceux qui créent les coalitions les plus formidables contre les gouvernements et contre les peuples !**

**Si cependant on voulait combattre ma thèse, je montrerais du doigt ce ministère qui vient de tomber et le ministère qui était tombé avant lui ; je pourrais, de la sorte, remonter bien haut dans le passé ou aller bien loin dans l'avenir en regardant le ministère nouveau.**

**Mais j'ai la bonne fortune de me trouver devant un nom et devant une existence favorables à ma**

thèse, et je puis montrer que, Duclerc, homme privé, aussi bien que Duclerc homme public, a été sans cesse poursuivi par la rancune de la haute banque.

Duclerc venait au monde à Bagnères-de-Bigorre juste trois ans avant la première invasion de 1815, ce triomphe des juifs ! Sa famille était pauvre ; cependant, elle l'envoya terminer ses études à Paris. La pension paternelle étant insuffisante, l'étudiant fut réduit à travailler, et se fit correcteur d'imprimerie.

Qui donc aurait deviné, en voyant ce timide jeune homme, qui, d'ailleurs, est demeuré un timide vieillard, qu'un jour, quelque soixante ans plus tard, le peuple français trouverait en lui *un président du conseil des ministres* ?

Et qui donc aurait deviné, dans le rédacteur du *Bon Sens* et du *National*, l'administrateur de sociétés financières, tantôt en France, tantôt à l'étranger ?

A ces rapprochements invraisemblables, j'en ajouterai un bien plus invraisemblable encore :

Après soixante années d'une existence activement mêlée au journalisme, à la politique, aux sociétés financières ; au pouvoir : par le ministère des finances, par le ministère des affaires étrangères, par le Sénat, par la présidence du conseil

des ministres, — voilà un homme auquel ses détracteurs n'attribuent pas une fortune supérieure à trois millions, et dont ses amis disent qu'il a seulement cent mille francs de rente!

Je suis tout disposé à m'incliner devant ce que je puis appeler « une pauvreté » à une époque où tant de cuistres trouvent au bout de leur ignorance des millions par douzaines, fabriqués, il est vrai, avec les débris de tous les scrupules de la conscience humaine.

Cet homme est donc resté lui-même; jeune, il était doux; homme fait, il est devenu affable. De la modestie de ses débuts, il a conservé une timidité insurmontable. Jamais, à la tribune, il n'a pu prononcer deux paroles de suite; à peine y est-il qu'il se trouble et s'embrouille. D'ailleurs, il a un sentiment très vif de sa dignité. Jeune, ce sentiment l'a conduit au travail; vieillard, le même sentiment l'a fait incliner un peu vers les idées autoritaires. Deux moyens d'indépendance pour un honnête homme!

Au physique comme au moral, Duclerc est un patriarche. Il est très grisonnant, presque blanc, ses cheveux sont coupés ras; il porte toute sa barbe, naturellement taillée en pointe; sa physionomie rappelle celle de *Feydeau*.

Son grand bonheur est de vivre à la campagne;



il est planteur enragé. Il faut le voir aux environs de Bayonne et à côté de sa digne épouse, s'occuper de ses champs.

D'ailleurs, si l'on consultait cette dernière, dont le dévouement simple repose du fracas de certaines élégances politiques, hélas ! ce n'est point à Paris, ni au ministère que réside le bonheur, c'est à « Bramepan ». Ce nom bizarre est celui de la maison de campagne où Duclerc jardine ; aussi, lorsqu'il accepta la présidence du conseil des ministres, sa femme lui écrivit-elle tout simplement, mais non sans une fine pointe d'ironie :

« Je suis bien désolée que tu aies accepté la « présidence du conseil ; tu vas encore être malade ; heureusement, j'ai une espérance..... c'est « la Chambre. »

Il est certain que lorsqu'on est malade, il vaut mieux garder la chambre ; mais lorsqu'on est atteint de cette double maladie qu'on appelle « le ministère », c'est la Chambre qui ne vous garde pas.

Pour la tranquillité de Mme Duclerc, la chute a été tardive, et chacun sait que, depuis longtemps, la santé du président du conseil a été sérieusement attaquée. Les dernières nouvelles sont bonnes, heureusement, et l'estimable sénateur va pouvoir se retirer tranquille dans son cabinet, réintégrer sa calotte écossaise et son veston gris,

et supposer, avec un léger effort d'imagination, que le boulevard Haussmann est à dix minutes de « Bramepan. »

Tel est l'homme dont, envisageant la modestie, soit de ses allures, soit de sa fortune, certains politiciens spéculateurs, véritables casse-cous, ont dit doctoralement : « il est nul », sans doute, parce qu'il n'a, au bout de soixante ans, qu'une fortune des plus ordinaires !

Ceci m'amène, naturellement, à examiner les deux portions de sa vie, consacrées aux finances, soit à titre d'homme privé, soit à titre d'homme public.

Au moment où s'agitait d'une façon brûlante la grande question des chemins de fer, Duclerc était rédacteur au *National*. Notre génération actuelle ne sait peut-être pas qu'en 1843 il ne se trouva, dans tout Paris, que trois journaux pour combattre le projet de concession du chemin de fer du Nord à la maison Rothschild. Ces trois journaux s'appelaient le *National*, la *Phalange* et la *Législature*. Or, c'était justement Duclerc qui traitait, dans le *National*, les questions de chemins de fer. Tous les autres journaux, composant la presse dynastique, étaient inféodés aux Rothschild ; je citerai les *Débats*, le *Globe*, la *Presse*, le *Siècle* et le *Constitutionnel*.

La *Presse* défendait une sorte de compromis entre l'Etat et les banquiers tout en publiant des articles hostiles. Or, un compromis en amenant un autre, l'auteur de ces articles *hostiles* fut bientôt bombardé *commissaire général des chemins de fer* !

Il est bien certain que la maison Rothschild a gardé quelque rancune au rédacteur du *National*. Aussi n'est-ce point avec les ministères où Duclero aurait un rôle sérieux que cette maison aurait pu s'entendre.

En 1848 et en février la maison Rothschild se trouvait soumissionnaire d'un emprunt de 250 millions en rentes 3 0/0, prises par elle à 72 fr. 48 cent. En février, 85 millions environ avaient été versés et le soumissionnaire était libre de tout engagement jusqu'au 6 juillet. Mais, à partir de cette date, il devait, le 7 de chaque mois, verser au Trésor, 10 millions jusqu'à parfait paiement. Or, il est certain que la maison Rothschild avait pu placer son emprunt avec un bénéfice de 7 à 8 0/0, cependant elle ne craignit pas d'invoquer le cas de force majeure lorsque la rente baissa et elle refusa catégoriquement de faire les versements ultérieurs.

Il faut pourtant s'entendre :

Lorsqu'un banquier soumissionnaire d'emprunt

a pu, matériellement, placer son emprunt avec un bénéfice de 7 à 8 0/0, si, par avidité ou incapacité, il a ajourné ses opérations, a-t-il le droit de ne point satisfaire à ses échéances ?

Le banquier juif, peu sympathique aux idées révolutionnaires, n'y alla point par quatre chemins.

Il brisa son contrat et il le déclara tout net à M. Goudchaux dans des termes que je puis traduire de la façon suivante :

—« Mon bon monsieur, quand, en novembre 1847, j'ai soumissionné l'emprunt de 250 millions, j'espérais bien y gagner 100 millions; j'ai mal pris mes mesures, et, maintenant, je suis exposé à en perdre 60 ! Vous sentez bien que ça ne peut pas me convenir ; par ainsi, vous pouvez aller vous promener vous et votre emprunt ; je ne paye plus ! »

Ce pauvre petit escompteur de Goudchaux voulut essayer de résister : il rappela, même, timidement, au baron, qu'il lui avait fait ordonnancer, régulièrement, le 1<sup>er</sup> mars 1848, le service de l'emprunt grec pour la portion garantie par la France. Rien n'y fit, et Goudchaux, *ministre des finances*, dut terminer son entretien par un : « Monsieur le baron, je suis votre très humble serviteur ! »

A Goudchaux succéda Garnier-Pagès, avec

Duclerc comme sous-secrétaire d'Etat. Nouvelle tentative, nouvel échec. Enfin, c'est Duclerc lui-même qui est ministre des finances ; vous sentez bien l'impossibilité à ce que le baron allât s'incliner devant l'ancien rédacteur du *National*, lequel avait eu l'outrecuidance de trouver mauvais qu'on ait concédé, à ce banquier, le chemin de fer du Nord.

Quant à Duclerc, je suis bien certain qu'il a fait de tristes réflexions et qu'il s'est dit, à cette époque :

« Je serais curieux de savoir si le baron, ayant gagné, sur son emprunt, 150 millions au lieu de 100, serait venu dire au gouvernement : « Mon cher, j'ai gagné plus que je n'espérais, en voici la moitié ! »

Enfin, Duclerc lui-même quitta les finances ; son budget avait été qualifié de fantaisiste : il ne reposait que sur l'emprunt de 150 millions fait à la Banque de France. Cependant, Duclerc avait insisté pour la suppression du monopole du sel et des droits réunis ; par surcroît, son ministère s'était occupé de dresser un tableau de certaines revendications, non seulement sur la liste civile, mais encore sur les nations étrangères qui, toutes, étaient, à des degrés différents, débitrices de la France.

Parmi ces nations figurait l'Angleterre à qui on aurait pu réclamer quelques centaines de millions. La maison Rothschild le savait bien, elle qui avait eu dans ses caisses, longtemps après que le gouvernement anglais eût *prétendu avoir terminé ses comptes* avec la France, un million de rentes demeurées inemployées. J'ai déjà expliqué son rôle dans toute cette affaire.

Ces rentes étaient la propriété du Trésor Français, et, d'après les traités, elles formaient une portion de ce que l'échiquier devait restituer à la France.

Le plus curieux, c'est qu'au lieu de les recevoir nous continuons à les payer !

Tout ce que je dis là est une vérité historique. Chaque cinq ou six ans environ, quelques naïfs rappellent ces comptes fantastiques.

Mais, bah ! que peuvent-ils ? alors que Duclerc étant ministre, n'a rien pu. Il y a tant de responsabilités engagées dans cette affaire, tant de fortunes se sont édifiées sur cet argent français, que les plus audacieux ont tremblé au moment de fouiller dans ces immondices mystérieuses ! Enfin nous avons eu tant de ministres anglais à nos finances, que jamais, diplomatiquement, ils ne s'en sont occupés. Ce n'est pas eux qui payent, c'est le contribuable, c'est donc une bagatelle !

Après la dissolution de la Constituante, Duclerc

reentra dans la vie privée et, au coup d'état, il se trouva comme la plupart des hommes de la République, obligé d'offrir à l'industrie privée des services qu'il avait consacrés, auparavant, au gouvernement du pays.

En 1852, une Société se créa en Espagne pour la canalisation de l'Ebre, au capital de 126 millions de réaux. En 1856, le Crédit mobilier espagnol se fondait au capital de 456 millions de réaux ; Duclerc s'occupa activement de ces deux Sociétés, et c'est évidemment à ses relations espagnoles qu'il a dû de participer, un moment, à cet autre château en Espagne, qu'on a connu sous le nom de « Galions de Vigo ». Ce démon de la satire qu'on appelle Rochefort, le lui a bien assez reproché.

Pour moi, quand je considère l'homme à peine deux fois millionnaire, lorsque sa vie se trouve comprise entre des corrections d'épreuves et l'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas, avec de fréquentes trouées dans les plus hautes sphères gouvernementales, je demeure convaincu que l'histoire des Galions de Vigo n'a été pour lui qu'une curieuse et peut-être coûteuse expérience.

Je ne dois pas oublier enfin le projet essentiellement patriotique du canal de Bordeaux à Cette,

dont il s'est occupé avec une ardeur sans pareille.

Ce canal eut été un *Suez* intérieur et français, et s'il existait, il n'y aurait certainement jamais eu de question égyptienne.

Mais, il faut l'Egypte à la haute Banque! Nous l'avons bien vu, hélas!

Quoi qu'il en soit, la vie politique moderne de Duclerc est bien connue et l'on rend généralement justice à sa sobriété financière.

Son patriotisme est hors de toute contestation. Il avait exposé sa vie au 15 mai 1848, pour pacifier les partis. En 1871, il désapprouvait la révolution; mais, après Reischoffen, il entra dans le mouvement. On ne pouvait attendre rien moins de ce patriote qui répugne à tout ce qui est Allemand et même à l'harmonie quand elle est signée : *Wagner*.

Le voici, maintenant, rendu au repos relatif de la vie civile et, il ne doit pas se le dissimuler, la coalition qui a causé sa chute sénatoriale porte, aujourd'hui, le même nom que celui qu'elle portait en 1839 (lorsqu'il écrivait au *Bon sens*), car aux deux époques, elle avait pour but d'empêcher l'exécution par l'Etat, des travaux de chemins de fer, en invoquant absolument les mêmes arguments que ceux développés récemment par M. Léon Say et son ami M. Ribot.



Michel Chevalier, rédacteur aux *Débats*, avait, en 1839, soutenu le système d'exécution par l'État; soudain il changea d'allure, et, sans revenir sur ses discussions de principes, il termina un dernier article par ces mots :

« L'État demande trois milliards ! et où donc trouver trois milliards ? »

Ce fut l'enterrement du projet ministériel et la coalition triomphait, en 1843, contre le *National*, comme elle espère triompher en 1883 ! (1)

Nous la retrouverons encore, cette coalition, en 1882, provoquant le krach et tuant le grand ministère; là elle s'appelle encore « la question des chemins de fer », mal dissimulée par le scrutin de liste. Enfin au début de 1883, c'est encore elle qui détruit le ministère sous l'étiquette de « libéralisme ».

*Libéralisme, chemins de fer, orléanisme, sous ces noms divers je retrouve toujours la féodalité financière* qui ne permet le gouvernement qu'aux pantins dont elle tient les ficelles.

Or Duclerc était incapable d'être un de ces pantins; aussi son indépendance, son esprit de justice, loin de lui servir, lui ont créé des ennemis puissants qui ont bien failli lui jouer un tour abominable.

(1) Ces lignes ont été écrites le 6 mars 1883.

Je n'aurais peut-être pas parlé de cette affaire, mais *le Figaro* vient de me donner une occasion trop belle pour que je la laisse échapper.

On lisait, il y a quelque temps, dans ses colonnes, et sous ce titre : *La justice d'Antan*, les réflexions suivantes appuyées d'un document incontesté.

Un de nos amis nous communique la curieuse pièce qu'on va lire. Peut-être plus d'un ministre de la République aurait-il pu, depuis dix ans, renouveler ce document.

Cette lettre a été adressée par M. Duclerc, sous-secrétaire d'État aux finances en 1848, à un des receveurs particuliers de son administration.

Paris, le 22 avril 1848.

Monsieur,

Depuis l'établissement de la République, vous avez demandé deux fois de l'avancement. Dans vos réclamations, vous faites valoir la constance de vos opinions politiques, l'aversion que vous inspirait un *gouvernement de fraude et de déception*, et enfin l'oubli délibéré où vous avez été laissé par le Gouvernement déchu, à cause de vos antécédents, de vos relations et de votre inaltérable patriotisme.

Vous ajoutez : « Je ne viens pas ici, monsieur le ministre, en imposer à votre bonne foi, en faisant étalage de mon patriotisme ! Mon dossier fixera à cet égard votre opinion sur mon compte. »

Conformément à vos désirs, monsieur, je me suis fait représenter votre dossier et voici ce que j'y trouve :

Nommé en 1830 à la recette particulière de Bressuire, qui vaut 9,000 francs, vous avez été envoyé, en 1837, à Falaise, avec avancement ;

En 1840, vous avez été appelé à la recette de Péronne, qui rapporte 16,000 francs ;

En 1844, vous avez demandé, *pour votre convenance particulière*, la recette de....., quoique d'un produit un peu moindre, et vous avez obtenu cette faveur.

En 1846, vous avez été nommé membre de la Légion d'honneur.

Enfin, monsieur, vous n'avez cessé de solliciter de tous les ministres une meilleure position.

Ce n'est pas tout encore. Dans une lettre que vous avez adressée, le 30 novembre dernier, à M. Nouton, alors directeur du personnel, je lis :

« Pénétré, comme je le suis, monsieur, de trouver en  
« vous l'homme toujours juste, je viens en appeler à cet  
« intérêt que vous m'avez tant promis, et vous dire que  
« vous pouvez en ce moment réaliser toutes les espé-  
« rances d'un père chargé d'une nombreuse famille, qui  
« s'est compromis dans les élections dernières, par dé-  
« vouement pour le gouvernement qu'il sert et dont les  
« efforts, hélas ! trop avérés et sans réussite, ont jeté  
« sur lui une déconsidération que je ne puis supporter  
« plus longtemps. »

Le rapprochement de tous ces faits, Monsieur, m'imposait un devoir : je l'ai rempli. Par un arrêté en date de ce jour, j'ai prononcé votre destitution.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer.

Pour le Membre du Gouvernement provisoire,  
ministre des Finances,

*Le Sous-Secrétaire d'État,*  
E. DUCLERC.

**J'épargnerai au fonctionnaire ainsi malmené, la honte d'être nommé en toutes lettres.**

Je dirai, seulement, que L. de V. devenu, plus tard, l'un des régents de la Banque de France, et y étant, au 16 mai, à côté d'Alphonse de Rothschild, avait trouvé un moyen des plus singuliers pour punir le sous-secrétaire d'État de 1848, d'être demeuré l'ennemi des solliciteurs et des monopoleurs.

**Voici le fait :**

Duclerc a l'instinct de la famille très développé; quelqu'un des siens ayant subi de grandes pertes et se trouvant sous le coup d'une réclamation urgente à satisfaire, fut obligé de s'adresser à lui.

Il s'agissait de cautionner, auprès de la Banque de France, un certain banquier, créancier du parent de Duclerc.

Celui-ci n'hésita pas et il donna sa signature et avalisa 200,000 francs.

Mais il fut stipulé, avec la Banque de France, que la somme, ainsi garantie, ne pourrait pas être exigible « avant le mois d'août 1878. »

Sur ces entrefaites, le banquier cautionné se donna la mort et, presque en même temps, le coup d'état du 16 mai 1877 amena à la Banque de France les adversaires politiques de Duclerc.

Ceux-ci virent tout de suite que, grâce à la mort

du banquier cautionné, ils pourraient mettre le républicain de 1848 sous le coup d'un remboursement immédiat, sans avoir aucun égard à l'échéance fixée pour l'année suivante.

Ils le firent et ils espéraient bien qu'une faillite retentissante les débarrasserait d'un homme politique dont ils redoutaient l'influence morale

Quelle aubaine et quelle revanche!

Mais Duclerc avait des amis, et, parmi eux, un ancien fonctionnaire de la Banque de Paris et des Pays-Bas, un homme jeune et énergique ayant, pour lui, un de ces dévouements, comme on est heureux d'en rencontrer, quelquefois, dans ce terrible monde où s'agite ce qu'on appelle : « Les affaires. »

Ce jeune homme avait flairé le piège; par un vigoureux coup d'épaulé il désarçonna complètement les conspirateurs qui, à cheval sur la Banque de France, s'étaient élancés contre le vieux républicain.

Duclerc paya dans les quarante-huit heures, à la stupeur de tous; le vieil athlète était debout plus grand et plus fort que jamais, si bien que, cinq années plus tard, il devenait président du conseil des ministres.

Un jour, peut-être, révélerai-je tous les noms des acteurs de ce drame, aussi bien pour rendre

justice à l'homme dévoué qui, en sauvant Duclerc, a rendu à la France un immense service, que pour flétrir ceux qui n'ont pas craint d'employer des procédés ténébreux pour perdre un citoyen honnête, coupable d'être hostile, par conviction, à leurs agissements de juifs.



Cette petite histoire qui, certainement, n'est point isolée, peut jeter un jour instructif sur la façon dont s'y prennent certains financiers pour peser, dans certaines circonstances, sur la conscience des hommes politiques.

Ces gens exploitent tout. Un mouvement généreux, un service rendu, une bonne action, tout, en un mot, pourvu que cela se traduise par une signature, sur un morceau de papier, devient, entre leurs mains, une arme terrible.

Qui pourra jamais scruter le trouble qui agite l'âme d'un brave citoyen que l'on place, tout-à-coup, entre la menace d'une ruine déshonorante et l'émission d'un vote, pouvant revêtir une apparence théorique et dépourvue de tout intérêt personnel?

Il faut être Duclerc pour soutenir de pareils coups sans broncher et sans qu'aucune fissure

vienne à lézarder les vieilles convictions d'antan ?

La France est, hélas ! au pouvoir d'un tas de millionnaires qui, même sans avoir recours à cette chose étrange, à laquelle on a donné le nom ignoble de « pot-de-vin, » peuvent, impunément, pressurer les consciences et se préparer de longue-main, des armes dans le genre de celle dont je viens de donner un exemple.

Par malheur, ces armes odieuses ne s'émoussent pas toujours sur des poitrines revêtues de l'*æstrix* du poète.

Et bien rares sont les Duclerc !

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

Dans la suite, j'ai reçu une lettre contenant les phrases suivantes : « Les quelques pages que vous m'avez consacrées sont « empreintes d'une bienveillance que je n'ai pas rencontrée partout... Les amis inconnus sont, je le vois, tout particulièrement « agréables. Malgré cela, je vous demanderai de rectifier un ou « deux points de votre monographie.

« Veuillez, etc...

« Signé : E. DUCLERC »

Informations prises, mon honorable correspondant désirait que je fisse remarquer qu'il n'était point un *financier de profession*.  
Dont acte, bien volontiers.

**Moreau.**

Il n'est pas possible à Paris de s'appeler « Moreau » sans qu'immédiatement on vous dise :

— Syndic?... fils, frère, cousin, parent ?

Car Moreau et syndic sont deux mots tellement habitués à être accolés ensemble qu'il n'est presque pas possible de les séparer dans l'opinion publique.

Et puis, voyez-vous, ce syndic qui s'appelle aussi Ferdinand, est un grand personnage, et si quelques imbéciles de génie ont eu l'outrecuidance de s'appeler Moreau, et, sous ce nom, d'illustrer les arts dans toutes leurs manifestations, croyez bien que c'est une pure bagatelle dont la France ne doit point avoir cure.

Pour la France, pour l'Europe, pour le monde, il n'y a qu'un Moreau, véritable roi, celui-là, sous tous les régimes, plus roi que Rothschild, plus roi que Say, parce que, lui, il est le pouvoir, il est



l'action, il est le fait ; en un mot, il est l'expression des volontés occultes de Sa Majesté l'or..

Homme et fonction,, il serait bien difficile de savoir lequel des deux a le plus déformé l'autre. Est-ce l'homme ? est-ce la fonction ?

Pour résoudre ce problème,, il faut étudier les deux.

Voyons l'homme :

Ferdinand Moreau est le cadet de trois frères.

L'ainé, Frédéric, marchand de bois en gros, possédant d'immenses chantiers au boulevard Beaumarchais, a été président de la chambre de commerce et régent de la Banque de France.

Le plus jeune, Adolphe, n'est guère connu que pour avoir épousé la fille du docteur Nélaton.

Ferdinand, lui, héritant la charge de son père, fut agent de change.

De telle sorte que, depuis 1824, date de la nomination du père, il y a à Paris un agent de change nommé Moreau. Quant au fils, il est syndic des susdits agents depuis vingt-deux ans.

On ne sait donc pas au juste ce qui, en réalité, est venu au monde au jour de sa naissance ; quant à moi, je me demande avec incertitude si c'est un homme, une fonction ou un chiffre.

Jeune, Moreau était blond fade ; il portait autrefois sa barbe qui tirait sur le roux ; aujourd'hui elle est grise clair-semée sur une face rougeaude un peu renflée sur les côtés, mais, en somme, insignifiante.

Il vise assez à faire dire de lui, c'est un gros réjoui ; il affecte des rondeurs d'allures. L'œil brille sans produire un regard vif. La bouche est lippue sans être gauloise.

Mû par ce sentiment général aux financiers qui les pousse à faire parade d'un certain goût pour les arts — car ils sont tous dominés — et écrasés — par le souvenir de Jacques-Cœur — Moreau est bibelotier : il paye fort cher les livres rares ; il va même jusqu'à la statue et à la toile de maître. C'est que, voyez-vous, Moreau est châtelain et ce féal du roi des juifs a été courtisan jusque dans son acquisition seigneuriale.

N'a-t-il pas acquis et fait *restaurer* le château d'Anet ? heureux de pouvoir mélanger les F. M. de son nom aux chiffres entrelacés de Diane de Poitiers et de son royal amant.

On m'a même raconté que notre syndic, se souvenant, au milieu de ses 30 ou 40 millions de fortune, qu'il a jadis fait sa tragédie en vers, aime encore à rimaitter et qu'un jour, mis en belle humeur par quelques brillants exploits de la cote of-

ficielle, il avait eu l'envie de faire graver trois vers sur une plaque de marbre, à l'entrée du château.

Les vers étaient de Victor Hugo qui les avait mis dans la bouche de Saint-Vallier, le spectre du *Roi s'amuse*, mais ils étaient travestis à la Moreau de la façon suivante :

Croyez-vous qu'un baron, un julf, un financier,  
Soit moins décapité, répondez, ô cocotte !  
Quant au lieu de l'honneur, il lui manque la cote ?

Réflexion faite, cependant, il renonça à son idée ; on n'a jamais voulu me dire pourquoi. Mais à défaut de verve poétique, Moreau a dépensé à Anet plus de quatre millions.

Il chasse quelquefois, bien qu'il n'ait point d'équipage. Il a donné cependant quelques chasses à courre, mais alors il a emprunté les équipages de ses amis.

En été, il va deux fois par semaine à Anet ; une fois par semaine en hiver. Néanmoins, il possède à Cannes une ravissante villa.

Il a brigué la vie politique. Il réussit à se faire nommer député en 1871, mais, plus tard, il échoua à Dreux et à Anet ; à Dreux, contre M. Gattineau, à Anet contre un simple serrurier du pays.

A Anet pourtant, Moreau, ouvre, paraît-il, assez largement sa main pleine d'or et Isaac Pereire qui, en 1879, s'était fait le biographe du syndic, en lui déversant, douze colonnes durant, un déluge de phrases mielleuses — une manière, probablement, de monter à l'assaut de la cote officielle — raconte plaisamment que ledit serrurier s'était trouvé sous la pluie d'or du financier, sans ouvrir aucune espèce de parapluie, se déclara tout confus d'avoir été préféré au successeur de Diane de Poitiers.

Pour compléter la silhouette de Moreau, je révélerai qu'il est clérical, sans être religieux, et j'achèverai de le peindre en disant qu'au moral comme au physique il a endossé la redingote de M. Havin, le directeur du *Siècle*, dont il possède et habite à Paris l'ancien hôtel situé rue de Londres.

J'en ai fini, hélas ! avec les côtés gais ou drôlatiques de cette physionomie financière, car j'aborde maintenant le fonctionnaire. Or la fonction touche au drame par les côtés les plus graves de notre organisation politico-financière.

Je ne ferai point ici l'énumération complète des droits et des devoirs attachés à la charge de syndic. Chacun sait que le syndicat est une confrérie puissante, une redoutable coalition d'intérêt. A la fois chambre de discipline et administration centrale,

elle nous rejette en plein moyen âge, par ses statuts ; elle est, en réalité, la « maîtrise » des maîtrises et la « jurande » des jurandes.

Avant l'Empire, le syndicat des agents de change, déjà fortement constitué, concentrait, parmi ses soixante membres, les ordres venus de tous les points de la France et transmis par les trésoriers généraux.

Achille Fould imagina, un beau matin, que l'éparpillement de ces ordres, parmi les soixante agents, était un obstacle sérieux pour un gouvernement ayant besoin de donner aux fluctuations de la Bourse de Paris des allures diplomatiques.

Il est certain que le grand marché financier pouvant être livré à la discrétion de quelques gros capitalistes cosmopolites, un gouvernement prudent doit se préoccuper des moyens de se défendre lui-même, contre certaines combinaisons judaïques.

Achille Fould ne fut donc pas trop mal avisé de concentrer tous les ordres des trésoriers généraux en créant, en 1862, le service de la trésorerie générale. Si ce service avait existé en 1852, lors de la conversion Bineau, qui faillit échouer si misérablement, la haute banque n'aurait pas pu, comme elle l'a fait, imposer ses lois au gouvernement.

Mais pour que le but rêvé par Fould fût sérieux.

sement atteint, il ne faudrait pas qu'il y eût une possibilité quelconque à ce que cette centralisation pût profiter, fortuitement ou autrement, à ceux dont elle a mission de paralyser les manœuvres.

Voici donc en quoi consiste le service de la trésorerie générale :

« Le syndic des agents de change est chargé de recevoir et d'exécuter seul, quotidiennement, les ordres au comptant recueillis sur l'étendue du territoire français par tous les agents financiers du Trésor. »

On peut aisément s'imaginer de quelle puissance dispose l'homme qui sait, le premier et seul, pour combien d'ordres et pour quelle somme les achats ou les ventes au comptant seront exécutés dans une séance.

On peut, aussi, comprendre aisément quelles redoutables opérations à terme peuvent se greffer sur cette connaissance, aujourd'hui surtout que, grâce au réseau télégraphique, on peut faire naître, de tous les coins de la France et de l'étranger, comme s'ils en provenaient spontanément, des ordres dont la conception procède réellement d'un centre unique situé à Paris.

A la nouvelle de l'innovation de Fould, les soixante agents de change jetèrent les hauts cris,

C'était abominable ! on spoliait ces pauvres hères ! on leur volait leur clientèle ! Moreau se chargea de les calmer, et il les calma, en effet, voici comment :

« Mes chers confrères, leur dit-il, nous sommes un syndicat, et vous aurez beau faire, le ministre aura toujours le droit de donner à ses agents l'ordre de choisir tel ou tel d'entre nous. Or, les loups ne doivent pas se dévorer entre eux ; et moi qui suis lion, puisque je suis votre syndic, je veux encore moins vous dévorer. Il y a un moyen simple de tout arranger : syndic, je travaillerai pour *vous tous*, et le produit de ce travail sera tranquillement versé dans notre caisse commune. »

Un triple hurrah accueillit cette solution : « le service de la trésorerie » était installé.

Étonnez-vous, après cela, qu'en 1866, au moment de Sadowa, la chambre syndicale ait dépensé 14 millions pour sauver trente agents exposés à la banqueroute. Étonnez-vous qu'en 1871, en 1872, en 1875, la même chambre syndicale ait procédé à des sauvetages analogues. Étonnez-vous, enfin, qu'en 1882, et au moment du krach, cette même chambre syndicale soit arrivée à protéger puissamment ses agents contre le public, même en s'endettant de 80 millions !

Que, si vous me demandez maintenant où git

le danger de la concentration syndicale des grands secrets financiers de l'État, je vous raconterai seulement l'anecdote suivante :

Le mercredi 26 février 1879, sur un bruit de conversion, la Rente française 5 0/0, qui avait fait 114 francs le 31 janvier, tombait à 109 fr. 72.

On avait dit que la commission du budget était favorable à la conversion. Le 1<sup>er</sup> février, interpellé à cet égard par un député, M. Léon Say, ministre, avait répondu :

— Je me garderais bien d'apporter ici une opinion à ce sujet, car si j'en avais une, ce serait un secret; mais, je n'ai pas de secret, pour cette excellente raison que je n'ai pas d'opinions.

Quinze jours après, le 27 février, à trois heures de l'après-midi, le même ministre déclarait à la commission du budget :

« Qu'étant donné la situation économique, industrielle et commerciale du pays, le Gouvernement ne songeait pas à convertir la rente. »

Que s'était-il donc passé entre le 11 et le 27 février ?

Tout simplement ceci : un bruit persistant s'était accrédité journellement, et pendant quinze jours, en Bourse et dans les journaux :

« Que la conversion était faite, que la conversion était décidée, »

!



Or, le jeudi 27 février, à onze heures un quart du matin, le ministre des finances avait fait savoir au syndic qu'il allait exprimer devant la commission du budget une opinion *contraire* à la conversion.

A midi, cette nouvelle était connue à Londres.

A midi et demi, elle n'était point encore affichée à la Bourse de Paris.

On a beaucoup commenté cet événement à l'époque où il s'est passé, et on n'a rien pu savoir, sinon une chose :

*Moreau avait déjeuné ce jour-là chez Rothschild.*

J'ai dit plus haut que Moreau était roi, qu'il était même à l'abri de toute déchéance; pour le prouver, je n'ajouterai qu'un mot :

Say n'est plus ministre, Rothschild est toujours banquier, et Moreau est encore syndic et officier de la Légion d'honneur (1)!

(1) Cette monographie était écrite en mai 1883; en juillet, M. Moreau a donné sa démission de syndic, et a rendu sa charge.

## V

### Mallet.

Le Genevois Necker a implanté, en France, une race de financiers qu'on a l'habitude de désigner par les mots de « banque protestante », sans doute, par opposition à la banque juive.

Néanmoins, un peu avant Necker, la France avait déjà vu revenir quelques protestants, autrefois chassés par l'édit de Nantes; parmi eux, Thélusson et ensuite Mallet.

Ces hommes, généralement austères, firent certainement leurs premières armes dans les opérations des fermes générales qui avaient l'importance d'un ministère des finances.

On sait que, parmi les fermiers, quelques-uns se piquaient de bel esprit et en avaient le droit, entre autres, Helvétius; aussi ne suis-je point surpris de trouver dans la correspondance de Voltaire, dès l'année 1772, quelques lettres élogieuses adressées à un esprit libéral, qui est, probablement, l'un des

premiers Mallet ayant marqué leur place en France.

Ce Mallet était alors en voyage et fréquentait, comme bon nombre de philosophes du dix-huitième siècle, les souverains allemands

Par une bizarre coïncidence, le prince dont parle Voltaire, en s'adressant à Mallet, n'était autre que le landgrave de Hesse-Cassel, dont l'héritage, employé avec une grande dextérité, enrichit plus tard le vieux Mayer-Anselme Rothschild.

Or, le pontife de la philosophie félicitait principalement son correspondant de ce qu'il « professait le noble mépris des impostures et des imposteurs », et, si je suis exactement renseigné, on peut adresser à la famille des Mallet, aujourd'hui, comme autrefois, le compliment que formulait Voltaire.

J'ai donc la bonne fortune de me trouver, par exception, en présence d'une race de banquiers, qui a su, lentement et largement, développer sa fortune, qui compte au moins cent années de nationalité française et chez laquelle on trouve bien peu de chose rappelant ou le parvenu, ou l'agioteur.

Sous le ministère de Necker, la maison « Mallet père et fils » était installée rue Montmartre. A cette époque, ce quartier était, à Paris, ce qu'est main-

tenant Passy ou Neuilly. D'immenses jardins s'étendaient vers le faubourg Montmartre, et lorsqu'on arrivait à la hauteur de la rue des Martyrs, on était presque en pleine campagne.

C'est là que le fondateur de la maison Mallet participa aux principales opérations du ministre que l'on déclarait être le chef de la Banque genevoise, et qui joua, sous le règne de Louis XVI, à peu près le rôle qu'essaye de jouer, avec moins d'envergure et beaucoup plus de défauts, le sénateur Léon Say.

La fortune des Mallet était déjà importante à cette époque; les événements qui se succédèrent ne l'ébranlèrent point, et, dans les réquisitoires dressés contre les financiers, et qui en conduisirent un si grand nombre à l'échafaud, on ne trouve pas trace de leur nom.

En 1794, on voit encore figurer, parmi les notables banquiers, « Bontems-Mallet frères, rue Richelieu, 91, et aussi Mallet père et fils, rue Montmartre.

Ce n'est guère que sous Robespierre que ces maisons semblent s'effacer, sans toutefois attirer aucune colère.

Toutes les crises de la Convention laissèrent fonctionner, avec le plus grand sang-froid, la Banque genevoise. On cite à cette époque deux

maisons principales : la maison Mallet et la maison Delessert, à cause de leur attitude à la fois correcte et courageuse.

D'ailleurs, comme le dit un historien : « L'école  
« suisse et protestante semble s'être fait cette  
« raison indifférente et impassible qui ne s'occupe  
« de l'esprit, des tendances des gouvernements et  
« de la société que dans la mesure des négociations  
« et des affaires que l'on peut y combiner et y  
« réaliser. »

Cette prudence était, du reste, indispensable dans un temps où toute accusation conduisait à la condamnation ; en effet, si l'on s'éloignait trop des négociations avec le pouvoir, on était suspect comme tiède ; et si, au contraire, on se jetait dans les spéculations et les fournitures avec trop de vivacité, on était aussitôt soupçonné de concussion et de vol.

Le véritable financier doit être seulement un rouage du grand mécanisme économique d'un pays, et il semblerait que cette définition de principes soit plus particulièrement applicable aux Mallet.

A la création du grand livre de la dette publique, la banque genevoise prit une nouvelle importance ; de même lors de la vente des biens nationaux, elle dut être l'une des premières à fournir des ressources au gouvernement.

Or, sous le Directoire, la maison Mallet demeura la même, et ne se mêla ni aux Barillon ni aux Infantin, grands courtisans de Barras. Plus tard, encore, elle n'imita en aucune façon les Ouvrard et les Séguin.

Elle ne fait point de politique. Sous la Convention, ses manifestations se bornaient à exhiber les dons patriotiques ; on cite à ce sujet une des filles de la maison Mallet, devenue, par mariage, la citoyenne Nessant, et mettant en étalage des douzaines de chemises à bas prix, pour les dons volontaires « à nos frères des armées » commandées en l'an II, par la Convention.

Quand les Mallet s'occupent des affaires de l'Etat, c'est pour contribuer à la fondation de la Banque de France. Dans le premier conseil de cet établissement national, on voit figurer l'ainé des Mallet, à côté de Récamier et de Perregaux.

Vers cette époque, la maison Mallet fut la première, avec la maison Perrier, à faire des prêts en comptes courants sur hypothèques ; c'était, comme on voit, préluder de bien loin aux opérations actuelles du Crédit foncier et du sous-comptoir des entrepreneurs.

La même maison créa également les achats et les ventes à réméré.

Sous l'Empire, Mallet continua ses opérations

avec la même prudence et la même tendance française; ce fut à cette époque, qu'avec plusieurs autres, il devint l'un des gros créanciers de ce qu'on appelait « l'arriéré ».

Le système principal de la famille financière dont je m'occupe consistait à se créer des revenus territoriaux, avec une portion de ses bénéfices, tout en conservant les disponibilités les plus importantes, pour le courant des affaires.

Les guerres de l'Empire, qui se terminèrent par les catastrophes de 1815, n'ébranlèrent pas le crédit des Mallet, mais elles eurent, pour conséquence, une sorte d'abaissement de ce qui avait fini par s'appeler « la finance française ».

En effet, l'invasion étrangère amena, du même coup, la suprématie des Hope et des Baring, et, plus tard, celle des Rothschild.

Cependant, les Mallet se rallièrent à la Restauration; ils faisaient partie de l'état-major de la garde nationale; ils s'étaient groupés autour du comte d'Artois, et ce fut à cette époque que leur chef fut créé baron.

Le salon des Mallet était alors déjà bien connu pour son austérité; un écrivain qualifie ainsi son caractère : « C'était du prêche à travers les robes blanches et les fleurs aux cheveux », dit-il en

rendant compte des fêtes de la haute société sous la Monarchie.

Mais, hélas ! bientôt arriva le ministre Villèle et avec lui le délaissement de la finance sérieuse : Rothschild avait accaparé tous les bons royaux et toute la faveur du ministre gascon.

Ce fut une faute ; elle se renouvela encore, en 1830, sous Charles X, et l'on put voir, dès lors, ce spectacle surprenant d'une révolution sociale fomentée avec le concours de tous les gens de finance. Comme toute la banque française, les Mallet en étaient arrivés à souhaiter la révolution de Juillet.

Elle eut lieu, mais le règne des Juifs était fondé ; et lorsqu'il s'est agi de créer le chemin de fer du Nord, c'est à côté des Rothschild que les Mallet durent s'asseoir dans le conseil d'Administration.

Malgré cet effacement que leur imposait le banquier juif, les Mallet eurent une attitude vraiment française pendant la Révolution de 1848.

Ils traversèrent l'orage, honorables et respectés, et ce n'est pas eux qui, jamais, auraient eu besoin d'implorer la protection de Caussidière.

Sous le second Empire, ils laissèrent s'agiter les Pereire et les Mirès, sans que leur maison de banque se trouvât mêlée aux événements fantastiques dont la Bourse fut le théâtre.



C'est avec une certaine satisfaction que j'ai dressé le tableau qui précède. Il m'arrive rarement de rencontrer une famille de financiers aussi ancienne et aussi réservée.

Presque partout, je suis forcé de constater des origines mystérieuses aux manieurs d'argent qui trônent, dans ce pays, avec une rare outrecuidance.

Les Mallet me reposent un peu de ce fracas de mauvais aloi ; aussi j'ai à peine le courage de leur reprocher leur présence dans certaines sociétés bien connues pour édifier leurs opérations sur les manœuvres spéculatrices, organisées par des syndicats, comme, par exemple, la Banque ottomane, — ou bien, dans des sociétés dont le monopole n'offre point des caractères d'utilité réelle, comme celui de la Compagnie des allumettes.

Cependant je remarque qu'ils cherchent à siéger, presque partout, à côté des Rothschild et ceci me fait espérer que leur contrôle sera, peut-être, de quelque efficacité.

Enfin, ils sont *banquiers*, et il y a, chez eux, une sorte d'amour-propre professionnel à ne point être absent de certaines « grandes affaires. »

J'ai tracé, dans un seul résumé, l'histoire entière Mallet, sans distinction de personne, parce que

tous sont solidaires et se sont transmis intacts les traditions de leur famille.

Actuellement, ils sont au nombre de sept : il y a le baron Alphonse, chevalier de la Légion d'honneur ; il y a Charles, également chevalier ; il y a Arthur, Henri, Edmond, Edouard et Louis.

A eux tous, ils sont répandus dans vingt-six sociétés, principalement dans toutes les compagnies d'assurances, quelques exploitations industrielles, entre autres les chemins de fer de P.-L.-M. et du Midi, et, enfin, ils sont à la Banque de France et au Crédit Foncier.

Si, à Paris, ils sont banquiers et administrateurs, en Seine-et-Oise, ils sont châtelains et agriculteurs.

On peut dire, sans exagération, que toute la vallée de la Bièvre leur appartient, depuis Igny jusqu'à Buc. Ils y possèdent quatre châteaux reliés entre eux par des routes particulières ; ils possèdent le château de Montcel, le château de Villevert, le château des Côtes-en-Josas et, enfin, le château de Jouy-en-Josas. C'est là leur principal établissement.

Il est à peine nécessaire de mentionner, ici, leurs anciennes alliances avec Oberkampf, le grand industriel, qui a, pour ainsi dire, donné la vie à Jouy-en-Josas. On ne peut pas faire un pas dans

ce pays sans y rencontrer un souvenir historique fixé par une date ciselée dans la pierre blanche.

Lorsqu'on se rend à la gare nouvellement créée, fraîche et élégante construction appartenant au chemin de fer de grande-ceinture, on voit, un peu sur la gauche, se dressant au-dessus des maisons, un fronton triangulaire qui semble annoncer un temple ; quelques colonnes de plus, formant galerie, et on croirait voir la Bourse de Paris. C'est le château.

Rien de clinquant à l'extérieur. A l'intérieur, un luxe de bon aloi. Dans le pays, un concert de louanges sur les bienfaits des châtelains.

Pourquoi faut-il qu'une note discordante vienne se mêler à ce concert ?

Comment se fait-il qu'à côté de bienfaits incontestables, et honorant leur caractère, on puisse leur reprocher une morgue insupportable tendant à révéler un manque complet d'éducation et d'urbanité ?

Est-ce que, décidément, le voisinage de l'or serait, à ce point, fatal aux meilleures natures qu'il arrive à leur imprimer une allure presque étrangère ?

Je comprends que les Mallet soient fiers d'avoir fait, de la vallée de la Bièvre, un Eden merveilleux ; je comprends, même, qu'ils mettent une

sorte d'amour-propre à n'y point laisser place à l'acquisition d'une seule terre, par d'autres que par eux ; mais ils devraient se souvenir que l'urbanité est la seule grandeur à laquelle doivent aspirer les millionnaires, que cette qualité est un *devoir* pour eux, car ils ont à se faire pardonner, pour ainsi dire, de posséder *tant* ! pendant que d'autres possèdent si peu !

Le défaut que je viens de mettre en lumière est, au surplus, assez général à la banque protestante. Même dans son culte, la religion réformée a introduit une sorte de rudesse.

Quoi qu'il en soit, ces financiers font de leur fortune un emploi honorable.

Cette fortune est évaluée à 200 millions, disent les uns, à 300 millions, disent les autres.

Je viens de faire presque la démonstration que, par son ancienneté, la famille des Mallet peut l'avoir accumulée par le travail et la probité.

En effet, voilà cent ans qu'elle réside en France.

Or si je suppose que, pendant cent ans, elle ait placé, au commencement de chaque année, 100,000 francs à intérêt composé à 5 0/0, je trouve qu'au bout de la période elle aura amassé un capital de 274.052,641 fr. 50 c. (deux cent soixante-quatorze millions).

Il est très admissible qu'une famille de ban-

quiers, se succédant de père en fils, ait réussi à accumuler, chaque année, un bénéfice de 100,000 fr., sans que l'on puisse croire qu'il ait été nécessaire d'employer des manœuvres malsaines.

Hélas ! j'aurais trop à dire sur ce sujet ; je me bornerai donc à conclure :

Quel exemple et quelle leçon !

---

*Quelles que soient les origines des financiers que je viens d'étudier, et quelque appréciation que suscitent leurs actes, ils occupent, généralement, et depuis longtemps, un rôle français, ayant définitivement établi en France le siège de leurs intérêts comme aussi leur centre d'action.*

*Voici maintenant quelques-uns des cosmopolites qui, pour la plupart, sont venus faire mouvoir en France les millions acquis à l'étranger et surtout en Orient, depuis quinze ou vingt ans.*

**Note de la nouvelle édition (1888) :**

Voyez au deuxième volume, page 310, le rôle des Mallet, lors du renouvellement du monopole des allumettes.

## VI

### Camondo

Ce nom italien, qui a des consonnances portugaises, est pourtant celui d'un juif de Constantinople.

Il incarne, d'ailleurs, un type appartenant à une nationalité, bâtarde comme l'est son appellation, et que l'on désigne habituellement par le mot « Levantin ».

C'est une juiverie à part, laquelle ne se confond point avec la juiverie allemande, avec la juiverie suisse, avec la juiverie portugaise.

Le « Levantin » est un mélange de grec, d'arabe et de turc. Il est venu au monde, indifféremment, en Asie mineure, en Egypte ou en Grèce. Pourtant, ce qui domine en lui, c'est le tempérament hellénique. Je veux indiquer par-là le type issu d'une Grèce « restreinte, modernisée », d'une Grèce, enfin, où la « Lesbos » des poètes ne s'appelle plus que « Metelin », ce qui ne l'empêche

point de produire des Sapho auxquelles il manque seulement des Pindare.

Avant de se produire dans le clan des financiers, les Levantins s'étaient manifestés, en France, sous la forme de négociants en pastilles du sérail. Ils ne répugnaient pas, alors, à exhiber leur costume et l'on ne sait pas au juste si les faux sequins des colliers étalés dans leurs vitrines ne se trouvaient pas, également, dans le fond de leur caisse, pour servir à certaines transactions mystérieuses.

D'ailleurs, s'ils endossaient le frac ou s'affublaient de la redingote française, ils ne parvenaient pas à dissimuler leur nationalité.

Mais, depuis quinze années, ils ont pris l'habitude du déguisement, et, si ce n'était leur figure, l'accoutrement pourrait faire illusion.

Telle est la race à laquelle appartient l'homme qui semble promettre à la France une dynastie des Camondo.

Comte de Camondo ! cela pourrait rappeler le comte d'Aguado qui était, lui, marquis de Las Marismas et dont l'un des titres de gloire — si c'en est un — consista, vers la fin de la Restauration, à avoir eu l'idée de répandre une pluie d'or parmi ces pauvres diables de journalistes à seule fin de leur faire écrire impunément, le cas échéant, qu'il y

avait de l'eau dans le *Mançanarès*, tant il avait pu leur faire déclarer effrontément, lorsqu'il était marchand de vin, qu'il n'y avait point d'eau dans son *Xerès*.

Or Camondo, lui, voudrait faire dire qu'il est rempli d'esprit et parisien quoique turc : c'est difficile ! Abraham, Isaac et Jacob... (pardon !), Nissim, sont des noms rétifs à la chronique.

Nous avons en effet à Paris, quelque part, vers les hauteurs de Monceau, le comte Abraham de Camondo et le comte Nissim de Camondo.

Mais plus bas, à la rue Lafayette, tout change : là git la maison de banque ; ni titre, ni particule sur l'enseigne ni dans le Bottin ; on y lit seulement : Camondo (Isaac) et Cie, banquiers.

Cette trilogie « camondienne » représente, affirme-t-on, plusieurs centaines de millions.

C'est vers 1868 que cette famille est venue à Paris, pour y faire mouvoir les sequins gagnés à Constantinople au moyen de très audacieuses spéculations sur des terrains.

Le frottement des spéculateurs orientaux avec les juifs français date de 1854, époque à laquelle un premier emprunt turc fut couramment l'objet de négociations sur le marché de Paris.

Depuis cette époque, on ne les compte plus (les emprunts) et c'est vraiment merveille que



de constater l'entrain avec lequel nos financiers se sont précipités sur le pactole ottoman.

L'Orient, étant le pays des capitulations de conscience, non contre-balancées par la police correctionnelle, devait séduire beaucoup de financiers.

Et, en effet, chez un peuple organisé d'une façon tellement bizarre que le souverain, à la fois pape et roi, passe son temps à dépouiller ses sujets, comment s'étonner si, à leur tour, ceux-ci passent leur existence à reprendre, par la ruse, ce que le pouvoir leur a pris par la force ?

Aussi tout y est matière à trafic. Le gouvernement lui-même, spéculant sur la curiosité des voyageurs, délivre moyennant huit cents piastres des firmans pour visiter les mosquées. Par ce détail, bien connu, on peut juger quels résultats purent être produits par l'accouplement de la finance française avec l'avidité indigène.

L'Orient a donc été l'objet d'une véritable croisade financière organisée par la haute banque. Mais l'Orient s'est défendu à sa façon, de telle sorte que toutes les pertes ont été subies en définitive par les prêteurs directs, c'est-à-dire le public ; l'emprunteur a pris sa revanche en ne payant point ; seuls les intermédiaires et les spéculateurs ont accumulé des richesses incalculables !

Un beau jour, ces derniers, alléchés par leur contact avec la finance de Paris, ont jugé que, dans tous les cas, il était plus avantageux d'être parmi les intermédiaires des prêteurs que sous la fêrule un peu trop sans gêne de l'emprunteur.

Aussi est-ce surtout depuis le krach de la Turquie que les Levantins ont inondé la France en installant des correspondances étroites entre les officines situées le long du Bosphore et les bureaux installés sur les bords de la Seine.

Et voilà comment les Camondo ont trouvé opportun de se développer à Paris.

Ces trois juifs sont différents d'allures; il y en a un que l'on voit partout, l'autre que l'on ne voit nulle part, et un autre, enfin, qui se montre quelquefois.

Celui qu'on voit partout, c'est le comte Nissim. Il est bien connu à la Bourse. Grand, brun, crâne allongé, c'est une sorte de thersyte; il a le profil d'un jeune Arabe. Il l'est, dit-on, en affaires. Il tient le drapeau de la maison.

Il est comte à la façon de tous ceux qui demandent à l'Italie, et très souvent au pape, un brevet de noblesse en échange de beaux écus sonnants. Ces sortes de brevets constituent, d'ailleurs, une émission qui en vaut bien une autre : grande monnaie de papier,

petite monnaie de noblesse; l'antithèse est réjouissante. Avec un nom tel que Nissim, « sidi, pacha ou bey » eussent été trop naturels! Comte, c'est bien plus drôle! et puis c'est levantin en diable, car, au Caire, les Camondo eussent été fellahs, tant leur origine est modeste.

Le rêve de Nissim est l'élégance. Être pris pour un Parisien est pour lui un bonheur. Il y fait tous ses efforts. Bref, il en a l'air sinon l'esprit.

Il y a au café Anglais une table bien connue : elle est au fond vers la droite; Nissim s'y montre très souvent avec Stern, Broleman ou Bamberger. Depuis quelque temps, il fréquente davantage le café de Paris. C'est, m'a-t-on dit, surtout depuis que le café Anglais est devenu société anonyme, d'après la loi de 1867, ce qui, au point de vue aristocratique, paraît l'avoir un peu encanaillé. Et puis, au café de Paris, il y a des traditions! si bien que lorsqu'il y déjeune, Nissim se croit plus comte que jamais.

Le côté le plus original de ce Parisien de Byzance est, incontestablement, la double préface matrimoniale qui a ouvert le livre de ses galanteries.

Il est divorcé une première fois. Et comme le divorce, à Péra, s'appelle encore répudiation, lorsqu'il se remaria, Nissim, par habitude, voulut ré-

pudier... Mais il était pris. La loi française n'admet pas la commodité musulmane.

Il substitua donc simplement sa volonté à la légalité, et Paris put dire adieu aux fêtes splendides qui avaient été données par la comtesse de Camondo.

Depuis lors, il est libre : la comtesse voyage dans le Midi, et Nissim nage en pleines bonnes fortunes !

De ces deux mots il faudrait peut-être rétrancher le premier, car c'est le second qui joue le plus grand rôle. On cite, notamment, certaine dame, comptant parmi ce qu'il y a de plus lancé dans le monde des millions, et qui a été l'objet d'une lutte ressemblant, à s'y méprendre, à une partie de baccara. Il faut ajouter que Nissim est grand joueur ; mais c'est un perdant de bonne mine, et, lorsqu'il a dû « passer la main », on prétend qu'il s'est montré extrêmement « gaulois », et la dame aussi.

Malheureusement, ses aventures galantes n'ont jamais pu franchir certain cercle.... Au Jockey-Club, on raille son éternel chapeau gris, et on prétend que les neuf perles de sa couronne comtale sont simplement en feutre. Mais, lui, il se venge en éclipsant certains jockeys par ses attitudes vraiment remarquables. Enfin, pour achever

cet homme et démasquer certaines de ses aspirations, je dirai que, ne pouvant inviter, ni Orléans, ni Chambord à ses chasses, comme Rothschild, il avait eu l'idée bizarre d'y inviter Léon Gambetta.

Le Camondo qu'on ne voit nulle part, sinon à travers un grillage — celui de sa caisse — c'est Isaac.

On le dit la forte tête de la tribu. C'est bien possible, car rien ne grandit comme le mystère. Je ne troublerai donc pas sa grandeur et je le laisserai paisiblement peser les piastres que Nissim dépense.

Enfin celui qui se manifeste quelquefois, c'est le comte Abraham. Celui-ci a bien le type de son nom. Il est un peu gros, ce qui le fait paraître petit. Le teint est rougeaud, le crâne un peu nu, la barbe orientale. Ce qu'il regrette, à Paris, c'est l'absence de sérails d'esclaves, aussi prend-il sa revanche sur les sérails libres. Même il est un peu jaloux des succès de Nissim. Pourquoi diable s'appelle-t-il Abraham ?

C'est lui qui est administrateur de la *Banque de Paris et des Pays-Bas*.

Et c'est même à cette Société que deux des Camondo doivent leur titre d'officier de la Légion d'honneur. Car ils ne sont pas seulement chevaliers, ces comtes des *Mille et une Nuits* !

Machines à signer des titres , pendant que M. Duclerc était président du conseil, ils dédaignèrent la perception que le célèbre Isoard, de l'Union générale, ne dédaigna point, lui, mais ils poussèrent l'usure jusqu'à ambitionner la croix d'officier.

Or on avait nommé Ibrahim (Abraham); l'élégant Nissim protesta, et « comme on ne pouvait surcharger un décret... » on en fit un second pour Nissim!

Tels sont leurs états de services.

Un procédé analogue leur avait déjà ouvert le cénacle de la Banque de Paris.

Abraham est, en effet, administrateur, moins par le libre choix de ses collègues que par une sorte « d'effraction syndicale ».

C'est bien fait pour la Banque de Paris et des Pays-Bas ! Un syndicat ne devrait pas, morbleu ! être toujours une raison concluante. Or, les Camondo sont les syndicats incarnés, aussi n'est-ce point tant dans les sociétés ostensiblement constituées qu'on les trouve, que dans ces associations mystérieuses, non prévues par le code et qui sont les instruments des hausses factices ou des baisses vertigineuses dont s'étonne parfois le monde de la Bourse.

Et encore si ces réservoirs de capitaux concou-

raient à des entreprises vraiment utiles ! Mais non ! Ils sont dirigés, la plupart du temps, contre les intérêts français et ils agissent, de toute leur force, en faveur d'une véritable *internationale noire*, dont on a vu le triomphe lors du krach de l'Union générale.

Quand on pense que les lois se disent impuissantes en face de semblables coalitions, on ne peut s'empêcher de regarder, avec une certaine tristesse, l'énergie que ces mêmes lois se découvrent, subitement, contre de pauvres hères, auxquels « la lutte pour la vie », comme disent les Anglais, inspire certaines associations, trop oublieuses de la patrie française.

Si l'on peut dire quelque chose à leur décharge, c'est que cette patrie française les laisse mourir de faim, pendant qu'elle quintuple et honore les millions des Camondos !

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

Les Camondo ont subi un krach en avril 1885, dans la personne de leur gendre et fondé de pouvoirs Léon Alfassa, dont le comte Isaac (!) a noblement refusé de payer les différences.

La Ligue a narré ainsi l'épilogue de cette histoire : « A la suite du désastre financier qui a frappé récemment son gendre, M. Alfassa, on assure que M. Camondo va liquider sa maison de banque et s'installer à Constantinople ».

C'était une ironie ; les Camondo sont à Paris et y continuent leur « petit commerce ».

## VII

### Baron Hirsch

Je suppose qu'un romancier ait à résumer, dans un seul mot, le caractère et les attributs d'un diable fantastique, cruel et cynique, plus terrible que celui de *Faust*, et lui cherche un nom tenant lieu d'armes parlantes : il étudierait d'abord la physionomie des lettres dont il le composerait et il découvrirait bientôt que la lettre H, si semblable à la guillotine, avec ses deux montants et son trait-couteau suspendu à moitié de sa course, incarne merveilleusement la menace.

Il découvrirait ensuite que la voyelle I est bien faite pour exprimer le soupir sifflant de la victime qui tremble, pleure et gémit.

Enfin, s'il veut exprimer la tonalité mystérieuse du frottement produit par le couteau qui tombe et qui tue, il empruntera au bruit de la scie une portion de son grincement; alors il groupera ensemble les trois consonnes qui Roulent, qui



Sifflent et qui Coupent, puis il reproduira la lettre du début, pour finir comme il aura commencé, et il aura obtenu ce mot épouvantable :

## HIRSCH

Eh bien ! le hasard, en baptisant ainsi le financier dont je m'occupe, a agi comme le romancier.

Mais un souverain besoigneux collaborant avec lui, a fait précéder le nom d'un titre de baron.

Il est vraiment remarquable de constater la touchante sollicitude avec laquelle les rois accordent des lettres de noblesse aux trafiquants juifs les plus hardis. Il est vrai qu'en échange du hochet nobiliaire qu'ils donnent, les rois acceptent religieusement les écus des juifs ; si j'osais, je rechercherais où se trouve la plus grande dose de cynisme... mais je n'ose pas !

Hirsch n'est pas seulement un juif baronnisé par décret, il est aussi concessionnaire universel de la Turquie de par ses ministres plénipotentiaires, (pourquoi tant de potences dans ce mot ?), il est également habitant du monde entier, et enfin il est compatriote de M. de Bismarck.

Car, si cosmopolite qu'il soit, il fut une heure, où, n'ayant pas voix délibérative, quant aux choses de sa vie, Hirsch a été obligé de naître quelque

part; Mannheim, prétend-on, a joué à l'Europe le mauvais tour de lui servir de berceau; Vienne et Francfort se sont cotisées pour lui servir de collège.

Quoi qu'il en soit, l'échoppe paternelle, où s'écoulèrent les premiers ans de Hirsch, était allemande. Rien d'humble et d'obscur comme les débuts du père. Le développement de sa fortune coïncide, comme celui de la fortune des Rothschild, avec la date néfaste de 1815 — cette sombre époque d'eaux troubles si favorables à la pêche aux millions.

Mais il est probable que Hirsch n'eut point la bonne fortune de traiter d'égal à égal avec des Margraves, de telle sorte que la richesse n'a été, chez lui, qu'un moyen d'exprimer sa haine et son envie de tout ce qui, de près ou de loin, lui rappelait ses anciens maîtres.

Cette situation d'esprit explique presque naturellement l'étrange mode d'opérer adopté par ce financier international.

Il s'est taillé une sorte de spécialité dans les finances diplomatiques et c'est, généralement, vers les fonctionnaires de cet ordre qu'il pointe ses millions.

La discipline de fer établie en Prusse a eu pour conséquence forcée la servilité des caractères. Mais si, en chimie, le fer chasse l'or de ses combinaisons

l'ingéniosité humaine (qui passe son temps à violenter la nature), a créé la diplomatie, et, celle-ci, au rebours de la chimie, emploie l'or pour chasser le fer.

Telle est la contre-vérité scientifique dont s'est inspiré Hirsch pour poser sa griffe diabolique aussi bien sur les chemins de fer ottomans que sur le titre de baron.

On évalue à une dizaine de millions le point de départ de la fortune de cet homme, et on estime à 400 millions environ, son point d'arrivée; ces deux sommes ayant évolué dans l'espace restreint d'à peu près vingt années, — toute la vie d'un travailleur honnête qui meurt pauvre!

On ne compte plus les drames sinistres auxquels, à tort ou à raison, le nom de Hirsch s'est trouvé mêlé. Mais si, un jour, on découvre en Autriche, en Serbie, en Bulgarie ou en Turquie, des mémoires de diplomates disparus, il est probable que les révélations les plus étonnantes pourront jeter un jour nouveau sur certains phénomènes demeurés inexpliqués, entre autres, sur les véritables causes de l'inachèvement perpétuel du réseau des chemins de fer ottomans.

Il est impossible de ne point voir le calcul épouvantable qui se dégage des diverses attitudes de notre épervier prussien.

On ne peut, en effet, se dissimuler que les moyens de communication, voies ferrées ou télégraphes, n'aient profondément modifié les procédés de gouvernement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des nations.

Or, si l'on consulte les intérêts, tant de l'Autriche que de la Turquie, il est indéniable que le raccordement des chemins ottomans avec les chemins serbes et les chemins autrichiens s'impose au nom de l'intérêt général.

Ce raccordement n'a point eu lieu, uniquement par la volonté de Hirsch qui, à la stupéfaction générale, a pu, à lui seul, tenir en échec toutes les diplomaties d'Europe!

C'est vraiment à rougir d'être diplomate, et j'avoue ne pas comprendre la longanimité dont l'Europe fait preuve en face de tant d'outrecuidance.

Néanmoins, la lumière se fait un peu, chaque jour, sur les agissements de ce maître corrupteur.

Il circule, en effet, actuellement, à Munich, une très curieuse brochure, dans laquelle on reproduit littéralement des lettres adressées par Hirsch à Davoud-Pacha, son compère.

Les deux premières sont datées des 26 mai et 10 juillet 1870 ; elles attestent des offres et des envois d'argent considérables, ce qui n'empêche pas

Hirsch, le 26 juillet suivant; d'écrire au même Davoud (obligé de démentir le bruit que des pots de vins lui avaient été remis) : « *Jamais je ne me serais permis d'offrir une somme quelconque à votre Excellence.* »

La moralité financière autorise ces contre-vérités audacieuses, comédies indignes jouées à la face des gouvernements !

Hirsch est un des gros points noirs de la question d'Orient; il est le principal obstacle au remboursement des créanciers de la Turquie; il est capable de suggérer dans l'ombre, à certaines ambassades, des attitudes pouvant se résoudre en définitive, par des coups de fusil; c'est-à-dire qu'après avoir ruiné les gens, auxquels il a donné un papier douteux en échange d'argent de bon aloi, il expose encore ces mêmes gens, ou leurs fils ou leurs frères, à s'entretuer pour son plus grand avantage.

Je ne me fatiguerai pas à raconter ici toutes les flagorneries de Hirsch et des lois turcs; je ne rechercherai pas davantage par quels procédés il obtient que le revenu des chemins ottomans ne profite qu'à lui seul, sur le pied de dix millions par an; je ne m'inquiéterai même pas d'interroger les causes réelles de certains mouvements inexplicables de la Rente turque; je ne fouillerai pas, non

plus, le secret des luttes ayant pu exister entre Hirsch, les Chemins autrichiens et l'Union générale.

Je rapprocherai seulement trois faits qui ont marqué l'année 1882 :

Au début de cette année a eu lieu l'effondrement de l'Union générale; dans le courant de la même année, se révèle une explosion de l'indignation publique, à propos des créances turques; cette explosion se traduit par de nombreux commentaires dans les journaux de France et de l'étranger, et l'on parle des chemins ottomans!

Alors on s'aperçoit que Hirsch est arrivé, au moyen de la diplomatie austro-hongroise, à faire insérer dans le traité de Berlin un article spécial faisant reconnaître ses prétendus droits, desquels il résulte que tout chemin de fer en Bulgarie ou en Serbie ou même en Autriche-Hongrie est voué, d'avance, à l'exploitation de Hirsch.

Ce financier a fait plus : il a su échapper à la juridiction ottomane, il y a substitué un tribunal arbitral, et il a transformé ses diverses compagnies en les transportant à Bruxelles, à Paris et à Vienne.

Or, quand cette désertion de Constantinople irrite jusqu'aux puissances turques; quand la main de l'Allemagne apparaît à travers les con-

ventions de Hirsch, aggravant ainsi, tout à coup, la moindre question diplomatique orientale ; au moment où, de toutes parts, et même en France, on sent qu'il faut une solution immédiate, bref, à la fin de cette même année 1882, que se produit-il ? le suicide retentissant d'un diplomate qui, dans une lettre posthume, jette à l'opinion publique un véritable réquisitoire contre son Méphistophélès.



En 1883, dit-on, les choses auront un dénouement, mais Hirsch est, en quelque sorte, réfugié en France. Il sent bien qu'il a accumulé contre lui des colères redoutables.

D'ailleurs, cet homme, dont le nom en allemand signifie *cerf*, s'est toujours attendu à être contraint de fuir précipitamment. En effet, il a trouvé le moyen d'avoir constamment, liquide et disponible, et sous un mince volume, l'énorme somme de 20 millions, non pas en billets de banque, pas même en traites sur l'étranger, mais en diamants et en rubis.

Il a calculé qu'en diamants et avec une moyenne de 400 fr. le carat, il pouvait enfermer 2.000 fr. dans le poids d'un gramme, et pour peu

qu'il y mêle des rubis à 12,000 fr. le carat, ses 20 millions pèseront moins de douze kilos et demi.

La précaution est typique.

A côté de cela il a daigné posséder en France (le pays du monde où la propriété est le plus respectée) quelques beaux hôtels, entre autres celui de la rue de l'Elysée et, dans le département de Seine-et-Oise, un gigantesque domaine, le château de Beauregard. Il a des chasses grandes comme des pays, qu'il fait garder impitoyablement, à ce point, que les chiens des officiers de la garnison de Versailles, sont, quelquefois, traités par ses gardes comme un simple gibier. Je citerai pour mémoire ses innombrables procès avec la ville de Versailles, car cet homme ne veut pas plus qu'on circule autour de Beauregard que sur les chemins de fer turcs.

Il a souvent rêvé de se faire appeler comte de Beauregard ; mais, vraisemblablement, la République, étant dépourvue de toute manufacture baronnie ou comtale, lui refusera cette satisfaction.

S'imaginer-t-on cet homme grisonnant, voûté, au teint rouge, apoplectique, au menton glabre, sous des lèvres moustachues à l'excès, à l'œil gris-bleu clignotant et grimaçant — l'habitude d'accu-



muler des sous-entendus métalliques dans le mouvement de ses paupières — et s'appelant le comte de Beauregard !

Ce mensonge est inadmissible. HIRSCH est un nom qui le peint mieux : qu'il le garde !

D'ailleurs il a deux compensations : il est beau-frère de Bamberger et *grand officier* de la Légion d'honneur !

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

A la date du 31 décembre 1887, on *commençait* à espérer que les chemins de fer turcs seraient enfin raccordés, mais les *troubles incessants de Bulgarie* retarderont peut-être la *bonne volonté* de Hirsch. En attendant, les journaux prétendent que, récemment, le même aurait donné à la *Russie* 50 millions, suivant les uns, 100 millions, suivant les autres, pour l'*instruction publique*. Si le fait est vrai, on frémit à calculer ce que *pourra coûter* au peuple russe cette formidable subvention.

## VIII

### **Henri Bamberger.**

C'est, déjà, un animal suffisamment dangereux qu'un juif prussien.

C'est bien pire lorsque, par un jésuitisme extraordinaire, il a réussi à se fourrer sous la peau d'un « bon Belge. »

Telle est la synthèse d'Henri Bamberger.

On dirait, au surplus, que ce roi de notre République française est possédé de la manie de la naturalisation. C'est le plus singulier cosmopolite qui soit au monde; il veut être chez lui partout, sans qu'on puisse dire nulle part qu'il est solidaire; c'est pourquoi, un peu avant la guerre franco-allemande, il a eu la précaution topique de se faire naturaliser belge; c'est pourquoi, un peu partout, il cherche à naturaliser sa fortune; il est même un peu parvenu à naturaliser son caractère bourru; mais, par malheur, il y a trois choses

qu'il n'a jamais pu parvenir à naturaliser, ce sont ses honneurs, ses plaisirs et sa chance.

Or n'anticipons point.

Henri Bamberger est né en Prusse au degré le plus obscur de l'échelle sociale, mais c'est la France qu'il a choisie pour le théâtre de ses exploits.

Depuis longtemps il y habite et il y tripote ; depuis longtemps, hardi pêcheur, il jette ses filets dans les lacs dorés, et il a réussi, un beau jour, à ramener, accrochée à leurs mailles, une croix de la Légion d'honneur. C'était à l'époque des grandes eaux troubles de la France, où s'est épanouie, dans toute sa splendeur, ce qu'on est convenu d'appeler la « gigantesque opération financière » ayant valu à M. Thiers le titre de libérateur du territoire.

Ce qu'il y a eu de plus avantageusement « libéré » dans toute cette affaire, ce sont les grandes coupures de rente 5 0/0, et ce pauvre Thiers, pour la stérile gloriole de pouvoir dire que son emprunt avait été couvert un nombre incalculable de fois, n'est arrivé qu'à faciliter, aux Bamberger et autres Rothschild, l'accaparement du nouveau fonds d'État 5 0/0 nominal, mais 6 0/0 réel par le taux d'émission.

Grâce à ce procédé, c'est à peine si le populaire a pu souscrire directement, et il n'est devenu vrai-

ment porteur de 5 0/0 que lorsqu'il a convenu aux vautours étrangers et français de le lui céder transformé en 5 0/0 réel avec un bénéfice de 20 à 25 francs sur le capital.

Sans cette intervention de la finance cosmopolite, les détracteurs de la République n'auraient point pu se servir de ce trop facile argument contre la conversion, à savoir « qu'on lésait gravement les intérêts des porteurs actuels du fonds d'État créé dans nos jours de malheur et dans un but patriotique. »

Ainsi va le monde ! C'est aux réparateurs des fautes commises qu'on veut en faire supporter le poids, et cependant l'auteur principal de ces fautes est couronné libérateur dans une sorte d'apothéose ; quant à ses complices, ils portent orgueilleusement à leur boutonnière les étoiles arrachées au firmament de l'honneur français.

Bamberger développa sa fortune à cette époque. Les millions qu'il avait déjà récoltés et qu'il avait neutralisés en les faisant belges, saisirent avidement l'occasion de se multiplier au contact des catastrophes françaises.

D'ailleurs, il était bien placé pour donner à ses opérations une apparence utilitaire, car il était depuis peu administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et les services rendus par cet éta-

blissement dans les opérations de change n'ont pas peu contribué à dissimuler au regard les côtés âpres de son intervention particulière.

Donc, depuis une dizaine d'années, Bamberger vit en France sur le souvenir de son concours libérateur, et il fait volontiers dire de lui, par ses journaux, qu'il n'a jamais fait que du bien à l'humanité.

Il fait, certainement, allusion à cette humanité naïve à laquelle il a glissé à 100 francs les rentes qu'il avait eues à 80, et qui supporte actuellement à sa place les conséquences de la conversion.

Il compte beaucoup sur cette phase de son existence administrative, car c'est la seule qu'il puisse avouer, grâce à ceux parmi lesquels il s'est trouvé, grâce, surtout, à l'ignorance publique en matière d'économie financière.

La grande préoccupation de Bamberger est de se déclarer ami de la France. Lui et son frère, député au Parlement allemand, socialiste même, et, peut-être, international, ne laissent point passer une occasion de se montrer gallophiles.

Ces amitiés-là me terrifient.

Les relations allemandes de Bamberger sont notoires, et lui valent la réputation d'être exceptionnellement bien renseigné sur les choses de la politique intérieure et extérieure.

Au moment des manifestations de l'esplanade des Invalides, un de ses amis disait mystérieusement : « Quand vous voudrez savoir quel degré de sécurité les choses de la politique réservent à la France, cherchez où est Bamberger. »

J'avais entendu cette phrase qui ne m'était point adressée, et, fort intrigué, je demandai le lendemain le plus naïvement du monde :

— Mais où donc est Bamberger ?

— Il est parti pour deux mois.

Les troubles intérieurs n'ayant pas eu de suite, Bamberger est revenu.

Mais voici la conversion accomplie, voici, annonce-t-on, des crises et des mécontentements. Que disent les journaux de Bamberger ? Le voici :

« On prête à M. Bamberger l'intention de prendre sa retraite. »

Bamberger porte, actuellement, cinquante ans ; comme Hirsch, il est né à Mannheim, au château de Platern, dit-on, non dans le castel, mais sur les terres qui en dépendent ; il y a là quelque chose qui rappelle la glèbe comme Hirsch rappelle le serf ; cette similitude d'origines a provoqué une alliance : madame Bamberger est une demoiselle Hirsch.

Plus que cette alliance, une grande ressem-

blance de goûts, en finance et en plaisirs, avait d'ailleurs rapproché déjà ces deux hommes.

L'Orient avait allumé leur regard et, naturellement, tous les deux ont mis, fort avant, la main dans les choses ottomanes, particulièrement à l'occasion de la déplorable affaire des Lots turcs.

Mais Bamberger est la prudence même, car il ne s'est point hasardé à être, comme Hirsch, tant seulement administrateur des chemins de fer turcs ; le seul mandat qu'il ait accepté est celui d'administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; pourtant, certes ! il n'y a pas que cette banque dont on puisse s'occuper sans danger.

On ne s'explique pas qu'avec sa puissance de 30 millions et ses relations personnelles, Henri Bamberger soit si peu répandu dans les conseils d'administration des Sociétés financières. On dirait un véritable ostracisme ; cet ostracisme ne le poursuit pas seulement en matière de finance ; les cercles se sont mis de la partie. On m'a même raconté que, vainement, il sollicita la faveur d'être admis au Cercle impérial et qu'il s'est toujours trouvé assez de boules négatives pour lui en fermer l'accès.

Il y a là, certainement, quelque chose d'étrange. En effet, je sais que la position de Bamberger à la Banque de Paris et des Pays-Bas a pu résister au

coup terrible que lui avaient porté les 1,890,000 lots turcs dont il avait trouvé moyen de la gratifier et qui l'avaient mise à deux doigts de sa perte; mais il faut dire, aussi, que Bamberger, lorsqu'il était directeur de la Banque des Pays-Bas, a été l'un des auteurs de sa fusion avec la Banque de Paris et cette circonstance a été pour beaucoup dans la solidité de sa situation administrative.

Quoi qu'il en soit, on ne lui a point encore pardonné l'affaire des Lots turcs et dans la banque dont j'ai cité le nom, l'élément austère et français oppose une vigoureuse résistance à l'élément juif et agioteur dont Bamberger et Camondo sont les principaux représentants.

Dire toutes les tentatives de ce faux Belge pour faire oublier sa qualité de Prussien serait vraiment entamer une litanie de combinaisons plus ou moins machiavéliques. Ce gros sac de thalers et de florins, amoureux, sans bornes, de toutes les jouissances matérielles, est allé jusqu'à essayer de commettre quelques bonnes actions.

Lui qui dépense facilement 100,000 fr. dans une journée pour satisfaire un caprice..... quelconque, s'est imposé la lourde charge de consacrer 30,000 fr. par an à entretenir dix bourses dans les écoles de commerce.

C'est qu'il n'y a pas à dire non! c'est lui qui a



donné le branle à l'œuvre des bourses commerciales lesquelles ont déjà produit plus de cinquante professeurs distingués.

Le sacrifice étant périodique, ne lui rapportant pas, immédiatement, la satisfaction morale qu'il espérait, et, encore moins une de ces satisfactions physiques dont il est si friand, doit lui paraître bien dur à accomplir.

Car, si cousu d'or qu'il soit, Bamberger compte et il compte si bien que lorsqu'il revient de tirer dans les chasses splendides qu'il possède avec Hirsch, il fait porter tranquillement son gibier aux Halles pour le vendre.

Les juifs ont cela de commun avec les Russes qu'en les grattant un peu on retrouve toujours le Cosaque.

Il serait vraiment scandaleux que les fortunes immenses rassemblées en peu de temps et sans que leur origine accompagne nettement une série de travaux ayant, au moins, une utilité sociale, parent certains hommes des attributs d'une gloire véritable. C'est bien assez, déjà, qu'elles leur donnent tant de puissance sur les destinées des nations.

D'ailleurs, le prestige serait bien mal placé chez Bamberger ; il est le parvenu incarné. Livré à sa propre nature, il est d'une brutalité inouïe envers ses inférieurs ; cependant, paraît-il, depuis quel-

que temps, il est arrivé à se vaincre, c'est là une des naturalisations dans lesquelles il a pu réussir; il faut l'en féliciter; néanmoins, il a beau faire; il a beau être intelligent, se glorifier de son nez de renard qu'il appelle son « flair »; il a beau donner à ses yeux bleus une impertinence qui veut être de la fascination, la vulgarité ressort sur le fond de sa nature comme la tache d'huile sur une pièce de drap.

Au surplus, tout Allemand qu'il est, il parle bien le français, mais si vite qu'il en bredouille. Les paroles s'élancent de sa bouche, furibondes comme un escadron de chevaux effarés; ses puissantes moustaches sont une haie insuffisante, les postillons sautent par dessus, et c'est sous un parapluie qu'il faut l'écouter parler. Cela doit bien le gêner auprès du sexe enchanteur, dont il est un adorateur fervent. En amour, il est éclectique; pour un peu, il serait statuaire. Les beaux torses et les belles poitrines le mettent en extase au Salon. Il mêle agréablement Cupidon à Mercure, c'est-à-dire l'amour et la comptabilité. Il a toujours à proximité des lieux où il travaille un petit temple artistique où il éprouve le besoin de reposer son esprit des discussions sérieuses.

Il n'est point rare de le voir, tout à coup, s'interrompre dans une délibération, disparaître dix

minutes, pour revenir plus jaboteur que jamais. Il vient de faire ses prières.

A ses moments perdus, il fabrique des ornements sociaux ; tantôt il brasse un riche mariage prussien, tantôt il procure la grandesse espagnole à l'un de ses petits protégés.

Comme les anciens chevaliers romains, il a une clientèle d'amis qu'il entretient espérant avoir par eux, accès vers la « gentry ».

En supposant que la caste diplomatique représente le premier étage de l'édifice social, on peut dire que Bamberger est un Hirsch opérant au troisième étage.

Malgré tant de soins ce pauvre Henri a un chagrin : c'est d'avoir tant de chances matérielles à côté de si peu de chance glorieuse !

S'il meurt un jour, ce sera certainement d'un excès de veine rentrée.

Sait-on que ce patron des Lots turcs a gagné trois fois le gros lot de 100,000 francs au tirage des obligations de la ville de Paris ? Or, chaque fois qu'il gagne, c'est pour lui une douleur intense. Il s'en ouvrait un jour à plusieurs de ses amis, auxquels il disait :

« J'ai vraiment du guignon avec la ville de Paris et les gros lots ; voilà que je le gagne, cette

fois, et les mauvaises langues vont avoir beau jeu. »

Il est inouï de s'apercevoir que ce pauvre Henri confond la loterie, où le hasard est livré à lui-même, avec le jeu où l'habileté le corrige.

S'imaginerait-il, par hasard, qu'on le croit capable de substituer un numéro vulgaire à un numéro gagnant dans le portefeuille de la Banque de Paris ? Ce serait là une faiblesse étrange et véritablement peu digne de lui.

Quant à moi, je crois bien que ce qui le fait bondir, lorsqu'il gagne un gros lot, c'est purement et simplement le souvenir des lots Turcs.

Dans ce cas, c'est bien fait pour lui.

\*  
\* \*

Il est impossible de constater, avec sang-froid, les évolutions de la richesse de cet homme et l'influence qu'il exerce ; quelles que soient les aumônes, quelles que soient les largesses que cette richesse lui donne les moyens de pratiquer, il est impossible d'admettre qu'elles soient inspirées par un véritable amour de l'humanité et dépourvues de toute arrière-pensée.

Que j'en ai vu de ces millionnaires, jetant avec ostentation un billet de mille francs à une drôlesse dans un restaurant du *high-life* et repoussant, im-

pitoyablement, si elle est laide, la pauvre fille qui, affamée, honteuse et timide, lui tend la main dans une rue écartée!

Non, bouleverser les intérêts d'une nation, déplacer les millions, violer les lois de l'économie sociale en enrichissant brusquement et sans travail tel individu, en ruinant, directement ou indirectement, des milliers d'autres, n'est point une œuvre saine.

Nous ne sommes plus au temps où Louis XI n'excitait pas l'étonnement lorsque, méditant un mauvais coup ou l'expiant, il faisait ses dévotions à la bonne « notre dame » cousue à son bonnet.

La morale moderne ne doit pas accepter que l'aumône puisse réparer ou excuser le mal causé par l'excès ou l'audace de certaines spéculations.

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

Depuis quelque temps, Bamberger n'a pas beaucoup fait parler de lui, sinon à l'occasion des kilomètres de « ronces en fer » dont il a cerné les bois de Seine-et-Oise, où avec Hirsch il va mitrailler les lapins et surtout les chiens des promeneurs.

Touchant duo ! Pendant qu'à Bamberger le lapin procure tous les bonheurs de la loterie, à Hirsch les chiens crevés rappellent éloquemment les splendeurs de la Bulgarie.

### Jacques Stern

En allemand, Stern veut dire « étoile. »

Jacques et sa famille tiennent dans ce seul mot.

En Allemagne, on s'appelle Stern comme en France Martin ou Durand. Le Bottin de Paris accuse dix-sept Stern, parents ou non ; mais il y en a à Londres, à Francfort, à Berlin, à Vienne à Bruxelles et tous se tiennent.

Pour Jacques, le mot « étoile » a une signification particulièrement artistique, rendant synonymes « constellation » et « consternation » ; je dis ces mots parce que, dans chacun d'eux, il y a « étoile ».

Jacques est un beau mâle de quarante-deux ans environ ; il est grand, brun, admirablement découpé, et, à le voir passer, on ne soupçonnerait pas l'homme de finances. Il est sombre, souvent désagréable ; ni bon, ni généreux, il semble avoir

concentré toutes ses aspirations dans un sentiment mystérieux qui l'absorbe en entier.

C'est le Parisien de la famille; c'est lui qui dissimule le plus, au regard superficiel, la juiverie francfortoise dont il est issu.

Le clan des Siern est puissamment riche; l'ensemble représente 150 millions, de provenance orientale, égyptienne, turque, partout enfin où, dans les grands coups internationaux, la pêche aux millions a été possible.

Le vieux père Stern est vivant; grâce à lui, il y a encore une certaine cohésion dans la fortune comme dans la famille.

C'est lui qui a fait, de chacun de ses membres, un délégué chargé de connaître les secrets des compagnies financières, en les poussant dans les conseils d'administration.

Aussi sont-ils répartis dans seize sociétés diverses. A Berlin, ils siègent à la Banque de l'Empire à côté de Rothschild.

A Francfort, ils tiennent à la Banque hypothécaire et à l'Union-Bank; à Vienne, ils sont à la Banque de Bruxelles et au Gaz belge; en Italie, au Crédit italien; à Paris enfin, ils sont répartis entre les Houillères de Haute-Loire et celles de Montieux-Saint-Etienne; la compagnie linière de Pont-Rémy; la Régie cointéressée des tabacs; la

Compagnie générale des eaux ; l'Union des ports et enfin la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Dans toutes ces sociétés, les cinq lettres de leur nom sont, modestement, enregistrées à côté d'une petite initiale, rarement d'un prénom tout entier.

D'ailleurs, les administrateurs de sociétés ont la grande préoccupation de donner le change au public, afin que celui-ci ne s'aperçoive point d'un cumul par trop scandaleux.

J'en pourrais citer un certain nombre, dont les noms, composés de plusieurs mots, permettent une foule de variantes.

Quoi qu'il en soit, à Paris et dans les capitales environnantes, les Stern sont Stern tout court, sans titre ou particule. Tout change en Roumanie ; aussi voyons-nous s'étaler parmi les membres du conseil d'administration de la Banque Roumaine, M. le baron Hermann de Stern.

Rien n'est drôle comme ce « de Stern » au bout d'un titre, et il faut vraiment être Roumain pour prendre au sérieux une parcellle noblesse

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, Jacques Stern fait partie de l'élément judaïque le plus lancé dans les boudoirs ou dans les coulisses. Car, il faut bien que je le dise, à la rue d'Antin, on est extrêmement « régence ».

Ceci ne me surprend point, et je constate, assez



généralement, à côté des grandes soifs de l'or les grands appétits.... du cœur.

Or, Stern est un affamé terrible. Il a failli être cause d'une révolution, si bien que, pour empêcher l'assaut qu'on voulait donner à la banque tout entière, on a failli avoir recours à un factionnaire qu'on aurait placé à la porte donnant sur la rue, avec cette consigne à l'encontre de toute approche d'être enjuponné :

— Croisez... baïonnette !

Jacques Stern est d'ailleurs très spirituel, seulement il cache son jeu ; il a horreur des calembours. Les bons mots sont qualifiés par lui de « bâtardises de l'esprit ». Tout ce qui est anonyme l'horripile, excepté en finance.

On lui a, un jour, à propos de je ne sais plus quelle émission dont on recherchait le promoteur, fait une abominable plaisanterie avec ces mots : « Père inconnu. » Il n'a pas ri !

Tout ceci n'empêche pas Jacques d'être fort gentleman ; il est un des ornements du Cercle impérial, et il y vote avec acharnement pour Bamberger toutes les fois qu'il s'y présente.

Malgré ses tendances prussiennes, Jacques n'en recherche pas moins des alliances françaises. Il a donné une de ses parentes, pourvue d'une riche dot, à l'un de nos officiers d'origine alsacienne et

neveu de l'abbé de Ratisbonne, le célèbre converti de Strasbourg.

Jacques a aussi donné ses soins à quelques opérations financières de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Si on ne lui a pas été fort reconnaissant d'avoir encouragé l'affaire des lots turcs, il a su faire oublier cette imprudence en approuvant chaleureusement la conversion du fonds de dotation de la Légion d'honneur.

Cette opinion du bonnet lui valut même la croix, croix très *française* ; d'ailleurs, il en avait déjà le diminutif, par la même raison qui fait de musette le diminutif de muse. -

Quoi qu'il en soit, on comprend bien que la gratitude gouvernementale devait se manifester, pour la Banque de Paris et des Pays-Bas, sous la forme d'une décoration quelconque.

Tous les administrateurs étaient déjà décorés sauf Jacques Stern ; sa boutonnière n'avait point fait vœu de demeurer vestale, aussi y a-t-on allumé le feu d'un ruban rouge.

Et voilà comment Jacques pourrait signer « le chevalier Stern » ce qui, ma foi ! n'irait point trop mal.

Au point de vue financier et économique, la fortune des Stern a un rôle cosmopolite qu'il est nécessaire de surveiller.

La maison de banque « Stern » de Paris, affecte des allures puritaines ; de fait elle est collet-monté pour les petites affaires ; non pas qu'elle dédaigne les petits bénéfices ; mais, au risque de se compromettre, elle veut opposer, comme contre-partie, le risque de percevoir un large profit. Aussi est-elle à la recherche des grandes combinaisons ; elle guette les Rothschild, avec des intentions souvent hostiles, tout au moins rivaless ; cette surveillance ne lui est jamais inutile. *Elle est de tous les syndicats !*

Elle fraye avec la diplomatie ; au besoin, elle emploierait les procédés séducteurs de Hirsch.

Bref, les richesses de ce clan financier fonctionnent comme pompe aspirante pour l'étranger et sont loin d'être un réservoir métallique où l'industrie française soit à même de puiser un élément fécondant. Ainsi la France nourrit chez elle les agents de sa désorganisation financière, et elle s'étonne, parfois, avec une réelle naïveté, des catastrophes dont elle subit la responsabilité alors que les juifs cosmopolites en sont les véritables auteurs.

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

*Le Figaro* du 28 mai 1885 annonçait la mort de M. Antoine Stern, père de Jacques.

A la date du 5 août 1885, le même journal contenait la mention suivante : « Dimanche dernier, on a affiché à la mairie de « Fitz-James les publications du prochain mariage de M. Jacques « Stern et de mademoiselle Sophie Croizette ».

## X

### **Cahen d'Anvers.**

Le promeneur qui, le 30 novembre 1832, se serait avisé de circuler dans les rues d'Anvers, aurait pu être taxé de quelque témérité. Ce jour-là, et les suivants, une pluie de mitraille et de boulets, bien que spécialement dirigée contre la citadelle, s'éparpillait, malgré les précautions, et arrosait, concurremment avec les eaux du ciel, les maisons et les rues de la ville.

Tous les *Cahn*, *Kahn*, *Cahen* (c'est-à-dire toutes les façons vraisemblables d'écrire *Caïn*) avaient courageusement pris la fuite devant l'armée française, commandée par le vieux général Gérard.

Or, la citadelle fut enlevée; celui qui la commandait, le général Chassé — un nom prédestiné — rendit son épée à Gérard, lequel bien que promu au maréchalat continua, après son bel exploit, à s'appeler tout simplement Gérard comme devant et sans particule.

Il n'en fut pas de même de tous les « Cahen », car l'un d'eux, pour perpétuer sans doute le souvenir de sa vaillante fuite devant le bombardement, a eu l'idée étrange de se bombarder lui-même d'une simili particule, en se faisant appeler « Cahen d'Anvers. »

A Paris, il y a quelque chose comme quarante-neuf « Cahen », ayant pignon ou enseigne sur rue, ce qui en suppose bien une centaine exerçant les professions les plus diverses, qu'on a l'habitude de résumer dans l'appellation de marchands de « pons lorniettes ».

Mais il n'y a que trois « Cahen » qui soient d'Anvers.

Le chef de la dynastie, le fondateur de sa noblesse, celui qu'on appelait « le vieux » et qui s'appelait « Mardochée », est mort depuis longtemps; c'était un ancien courtier de la maison Bischoffsheim. Il fit beaucoup parler de lui sous l'Empire, et il était du dernier bien avec certains hommes et certaines dames; il y a même, à cet égard, une chanson célèbre dont, souvent, ont retenti les échos de l'avenue Marbeuf.

Mais qu'importait au vieux Mardochée les échos et les chansons? Depuis deux ans, à cette époque — c'est-à-dire en 1862 — cet excellent M. Fould ayant conçu un projet de conversion, lui avait

fourni l'occasion de moissonner quantité de millions.

Il était jeune alors, et, caché quelque part, autour de l'alcôve d'une « grande et honnête dame », comme aurait dit Brantôme, il avait pu connaître certains secrets financiers, qu'un Jupiter impérial avait laissé tomber, dans l'oreille de sa dame, en guise de pluie d'or.

Non content d'accumuler des richesses, le vieux juif ambitionna la gentilhommerie. D'Anvers ne lui suffisait pas, — car on avait la malice d'écrire quelquefois : d'Envers, — il voulut être comte. Naturellement, il s'adressa au pape qui, de la même main, a l'habitude singulière de signer les brevets de cardinaux catholiques comme ceux de comtes juifs, et, moyennant une forte somme, Mardochée put se faire appeler le comte Cahen d'Anvers.

Pour compléter l'illusion, il habita le faubourg Saint-Germain.

Sa manie de gentilhommerie lui attira jusqu'aux railleries de ses coreligionnaires. Tout le monde connaît la façon dont l'un des « Oppenheim » (de Cologne) sut donner, dans la vanité de Cahen, un coup de plume ressemblant fort à un coup de pied.

Le vieux Mardochée avait fini par supprimer complètement le nom paternel et signait très volontiers : *C. d'Anvers*. Cette circonstance suggéra

à Oppenheim une petite lettre charmante qu'il signa : *O. de Cologne*.

La chose fit beaucoup rire à l'époque ; mais Mardochée ne sourcilla pas et continua, imperturbablement, à charger de millions ses titres et ses particules.

Les représentants du nom et de la maison financière sont au nombre de quatre, dont trois seulement sont connus. Ceux-ci ont un peu dépouillé l'écorce juive au point de vue physique, bien entendu ; quelques-uns ont même des prénoms chrétiens : l'aîné s'appelle Édouard, le second Raphaël, et le troisième Louis.

Édouard est retiré des affaires. Il s'est, en quelque sorte, pétrifié dans le costume qu'il portait aux réceptions de la cour impériale, et qui caractérise les ambitions de la famille : le costume de chevalier de Malte. Il en deviendra fossile, et, d'ailleurs, combien de financiers en sont là ! Blasés sur les réalités de l'or, ils sont perpétuellement à l'affût de la fiction gentilhommière.

Les chefs de la maison de banque sont, actuellement, Raphaël et Louis. Le premier est, en outre, chevalier de la Légion d'honneur, ce qui enfonce joliment la chevalerie maltaise !

Tous deux sont d'apparence maigriotte, petits, et, sans cesse, en mouvement. Ils ont épousé les

deux filles d'un juif levantin, nommé Morpurgo.

Leur luxe est bien connu, à Paris, et ils affectent d'observer aveuglément les us et coutumes de ce qu'on appelle « la grande société » parisienne. Ils ne manquent pas un mardi de la Comédie-Française, ils ont des tailleurs irréprochables, des attelages soigneusement choisis ; leur intérieur, peut-être un peu lourdement orné — car le véritable bon goût est une affaire de race et non d'emprunt — est cependant digne d'être cité. Une pléiade artistique le fréquente, au milieu d'elle brille François Coppée. On dit que le Cahen peu connu s'appelle Albert et *compose* de la musique !

Le véritable théâtre des splendeurs de la famille est le château des Bergeries, près de la forêt de Sénart.

On y a déployé un luxe oriental et, ajoute-t-on, les architectes ont dépassé plus de quatre fois le devis primitif ; c'est là que se donnent les grandes fêtes d'été et c'est là, aussi, que l'on se repose du mouvement vertigineux des opérations financières.

Pour en finir, avec l'étude physiologique des Cahen, et avant de passer à leur rôle financier, je dois dire que, dans leur famille, on ne cherche point à exercer une influence politique.

On serait peut-être un peu gêné en semblable



matière ; on a trop d'attaches bonapartistes, depuis le capitaine des guides, dont on a fait le gérant du château des Bergeries, jusqu'au prince Joachim Murat, qui est fort lié avec Louis, comte Cahen, et qui, en compagnie de la comtesse, a fait, en Italie, un voyage à trois, dont le luxe et le confortable n'ont pas été le moindre charme.

Si Raphaël aime plus spécialement la littérature, Louis marque ses préférences pour la musique ; on le voit sans cesse à l'Opéra et je n'ai pas pu découvrir pourquoi ses amis l'ont surnommé « la Pintade ». Toujours est-il que, les jours de ballet, notamment, on le voit assidu à son fauteuil d'orchestre et, dans les entr'actes, se promenant, bras dessus, bras dessous, avec un ou deux amis, lorgnant ça et là, sans quitter, toutefois, la réserve et le bon ton qui conviennent au frère d'un chevalier de Malte, descendant de la citadelle d'Anvers.

Comme financiers, les Cahen sont peu répandus dans les sociétés de crédit, et si, quelquefois, Raphaël, sortant de son domaine habituel, a daigné concourir à la constitution d'une affaire, je dois reconnaître qu'il ne l'a point fait de façon à mériter des éloges. On lui doit la création d'un certain « Crédit foncier canadien » dont il a dénaturé le véritable but

Dans un pays où la législation hypothécaire est à l'état rudimentaire, créer un Crédit foncier, c'était surtout vouloir éblouir les souscripteurs français, généralement ignorants, par l'étiquette « Crédit foncier », ayant quelque prestige en France.

Je pourrais qualifier plus sévèrement encore le rôle de Raphaël dans toute cette affaire, car il ne s'est point contenté de contribuer à amorcer le public par sa présence et par le titre de l'entreprise, mais, encore, il a tué le plan primitif (qui était une mise en valeur de terrains) pour le seul plaisir de se constituer un apport, qu'il n'avait point directement, et de greffer, sur l'émission, un bénéfice arbitragiste quelconque.

En réalité, les Cahen ont, en finances, une spécialité : ce sont des arbitragistes internationaux.

L'arbitrage pratiqué par eux est, principalement, de change ; il donne, dans toute sa pureté, l'expression du système juif, qui, à toutes les époques, a fait leur force en matière d'argent. Cette industrie nécessite une très grande facilité de calcul, une énorme multiplicité d'informations et une connaissance approfondie du crédit des places et des individus.

Aussi n'est-il point surprenant, pour peu que l'on stationne au bureau télégraphique de la Bourse, d'entendre prononcer, cinq ou six fois par

minute, le nom des Cahen, expéditeurs ou destinataires de dépêches, car ils ont des correspondants partout.

Ils sont donc la véritable synthèse juive; ils entretiennent d'excellentes relations avec tous leurs coreligionnaires — même avec ceux qui se déchirent entre eux à belles dents — car ils sont en état de leur rendre de très grands services.

Je n'ai point l'intention de faire ici un cours des opérations d'arbitrage, soit de bourse, soit de change; mais je crois utile d'expliquer la facilité, quelquefois dangereuse, que les financiers du genre des Cahen fournissent à la disparition des capitaux.

Je suppose, par exemple, que je sois prince et, par surcroît, frappé d'un décret d'exil. Or, je possède en France cinq ou six cents millions. Je les réalise, mais, évidemment, je ne peux pas les emporter avec moi en espèces métalliques, ni même en billets de banque, car je puis être volé.

Mon but, d'ailleurs, est d'émigrer dans un endroit isolé, sans lien avec la France que je veux fuir à tout jamais.

Dans ces circonstances, je me rends chez Cahen ou chez d'autres Cahen (car Rothschild et un tas de Brunswick font ce commerce), et je leur achète du papier sur New-York, par exemple, si mon in-

tention est d'aller résider dans une ville des Etats-Unis, sans affaires directes avec l'Europe.

Arrivé à New-Yorck, je trouverai évidemment du papier sur la ville que j'ai choisie comme asile.

C'est là un arbitrage, et, suivant la manière dont il aura été combiné par le choix des papiers à longue ou brève échéance, je puis arriver à restreindre le coût de ma négociation, à réduire les différences de change, tout en laissant au banquier un bénéfice important.

Telle est la facilité offerte; mais il faut reconnaître qu'elle est également accessible au prince qui émigre ou au voleur qui emporte et que, dans certaines circonstances, elle peut favoriser la disparition des capitaux et au besoin provoquer une crise financière internationale.

Sous le premier empire, ce sont les arbitragistes (et le banquier Laffitte en était un) qui, malgré le blocus, ont favorisé la circulation en France des capitaux anglais, par l'intermédiaire de la Hollande.

Il en résulte que toutes les mesures politiques, les plus graves, peuvent être paralysées par les arbitragistes, aujourd'hui surtout, que l'argent est le dernier mot de tous les procédés de gouvernement.

Je ne parlerai pas de l'arbitrage, consistant à échanger des titres négociables en Bourse, dans le seul but de bénéficier des différences provenant des divers modes de cotation sur tous les marchés de l'Europe ; c'est là un *agio* pur et simple que ne compense point un service rendu au commerce, en facilitant ses transactions.

Telle est la spécialité des Cahen. On conviendra que si l'on n'y trouve pas les éléments d'une imixtion directe et publique dans la politique, on pourrait y découvrir le secret de certaines raréfactions de capitaux, capables, à un moment donné, de léser gravement les intérêts d'un pays.

Or, il était réservé aux juifs de faire de la lettre de change une arme à double tranchant, c'est-à-dire à la fois utile et fatale au commerce, en s'organisant comme une véritable *internationale*, et en se tenant toujours prêts, au moindre éveil, à faire disparaître les richesses accumulées par leur rapacité.

Cela est si vrai, quant aux Cahen d'Anvers, que, quoiqu'ils vivent comme des gens dépensant, annuellement, près d'un demi-million, en dehors, bien entendu, du mouvement de leurs affaires, nul ne se hasarde à chiffrer leur fortune.

Ces gens sont la mobilisation incarnée, la mobi-

lisation étant le seul moyen d'échapper au contrôle.

Échapper au contrôle favorise merveilleusement toutes les corruptions et les capitulations de conscience ; car ce qu'Horace a dit pour les avares, je puis le dire pour les financiers : « L'argent n'a pas de couleur. »

Aussi trouve-t-on toujours chez eux ce même mélange de jouissances matérielles plus ou moins morales et d'ambitions sociales plus ou moins fondées, sans que, jamais, à l'or qui pèse sur les caractères et les fait descendre, on puisse opposer les sentiments généreux qui les dégagent et les élèvent.

## XI

### Bischoffsheim

Le père s'appelait Louis-Raphaël ; le fils s'appelle Raphaël-Louis ; cette inversion résume du premier coup toutes les tendances du fils.

Et, en effet, Raphaël II, que j'appellerai simplement Raphaël, est tellement remarquable que, pour raconter sa célébrité, il suffirait de recommencer la biographie du père.

Cependant, puisque les grands manieurs d'argent vivent en souverains dans notre république, il faut bien que je fasse état de celui qui continue la dynastie fondée par feu Louis Bischoffsheim.

Paris n'a l'honneur de posséder que trois représentants de cette race illustre.

A la rue des Mathurins est le palais de la douairière ; à la rue Taitbout est la maison de banque de Raphaël et, enfin, à l'avenue des Champs-Élysées habite Ferdinand, se qualifiant, modestement, propriétaire.

Le vieux père Louis était, tout simplement, un bon juif de Mayence; il vit le jour dans la plus humble des échoppes. Ne pouvant vivre dans son pays natal, il courut quelque peu le monde et finit par se fixer à Amsterdam.

C'est dans cette ville que naquit, en 1823, c'est-à-dire à peine trois ans après l'installation du père, Raphaël, chef de la maison actuelle.

La fortune fut très rapidement favorable à l'enfant de Mayence; il est vrai que, pour se préparer aux arbitrages futurs, dont sa maison devait, un jour, entreprendre la perpétration en France, il avait appelé à son secours les combinaisons les plus ingénieuses; mais, comme elles n'auraient point été acceptables dans un pays doté du code civil, il alla les appliquer en Turquie.

C'était au temps où, plus encore qu'aujourd'hui, les monnaies circulant dans l'empire ottoman affectaient des types extrêmement variés.

Numismate plein de sollicitude pour les intérêts de son pays, le vizir, préposé aux finances, avait l'habitude de percevoir les impôts en désignant en quelle monnaie le paiement devrait s'effectuer. Naturellement il choisissait la monnaie la plus courante et de meilleur aloi.

Le bon juif de Mayence flaira là une combinaison; il accapara, périodiquement, certaines mon-



naies, et, d'accord avec le vizir, une fois l'accaparement accompli, il se trouvait toujours que la monnaie désignée par le ministre, pour le paiement des impôts, était précisément celle qui, raréfiée dans la circulation, était venue s'empiler dans les coffres de Bischoffsheim. Tout le monde accourait lui en demander ; c'était donc, non-seulement le change obligatoire, mais encore, l'arbitrage forcé.

Telle est la source principale de la fortune dont jouit, aujourd'hui, Raphaël. Cette fortune, d'ailleurs, s'est considérablement augmentée, surtout depuis 1850, époque à laquelle le vieux Louis, s'installant à Paris, se mêla à diverses Sociétés financières, entre autres : au Comptoir d'Escompte et à la Société Générale.

Je ne m'attarderai pas à raconter ici les détails artistiques de la vie de celui que les *étoiles* appelaient « ma vieille biche. »

Louis, protecteur des arts, fut tout un poème. À un moment donné, en 1866, le Conservatoire officiel ne lui suffisant pas, il avait eu l'idée de créer l'Athénée, salle de conférences et de concerts, dont les bénéfices devaient appartenir aux pauvres.

Il espérait ainsi devenir le petit manteau bleu des artistes français et, comme tant de ses coreligionnaires, il croyait, fermement, décrotter ses

piastres turques en les frottant aux œuvres de bienfaisance.

Il y a même des biographes qui ont enregistré le fait, en décorant pompeusement Louis Bischoffsheim du titre sonore de « banquier et philanthrope. » Je trouve que « philanthrope » est un peu exclusif.

Le fils a voulu rompre avec les traditions du père; jugeant que les arts étaient compromettants, par certains côtés, il se tourna vers les sciences.

D'ailleurs Raphaël avait déjà des ambitions politiques et se préparait à être député des Alpes-Maritimes.

Mais comme si, fatalement, les étoiles devaient dominer la philanthropie de cette famille, c'est l'astronomie qui attira toutes les faveurs de Raphaël.

Le père avait eu son Athénée, le fils eut son Observatoire.

Je ne suis pas bien sûr que le père n'ait pas libéralement enrichi ou paré de diamants certaines prêtresses de la danse et du chant, mais il est certain que le fils a offert de magnifiques appareils d'astronomie aux différents observatoires.

Cette déviation des traditions paternelles n'a point empêché le grand 16 du Café anglais d'abri-

ter le beau-fils ; seulement, elle a restreint son budget dans des conditions piteuses.

Les relations de Raphaël sont placées dans un monde de spéculation qui l'a, quelque peu, isolé des grandes affaires sérieuses ; il a même reçu une sérieuse leçon, à l'occasion du Honduras, — cet emprunt homérique où tout le monde a gagné, sauf l'Etat emprunteur et le gogo prêteur.

Mais, devenu gendre du baron d'Erlanger, on conçoit qu'il lui ait été difficile de s'abstenir de toute participation aux entreprises audacieuses de l'étrange financier qui porte à sa couronne les fleurons du Bingham.

Je ne serais même pas du tout étonné d'apprendre que l'ambition politique de Raphaël a été le premier produit de son mariage.

Cette idée est d'autant plus naturelle, qu'élevé dans une famille très bonapartiste, Raphaël s'est fait candidat républicain.

Cela est tout récent d'ailleurs, car c'est en 1880 seulement qu'invoquant les services rendus par lui aux sciences, il put obtenir ses lettres de grande naturalisation.

L'année suivante, il était élu député de Nice.

Voilà donc, de par les mœurs orientales, un allemand d'origine, hollandais de naissance, venu en France pour y jouir de ses richesses, et qui.

. 15.

un beau jour, trouve que, pour lustrer son nom de famille, il ne serait pas mauvais qu'il fût député.

Et il y parvient, grâce à quelques millions adroitement employés !

Quant à avoir l'âme française ? c'est autre chose !

On est turc, allemand ou hollandais ; on trouve convenable de faire entrer son fils à l'école centrale à Paris ; tant que l'on pourrait être assujetti au service militaire, on demeure étranger, mais le jour où, financier millionnaire, on rêve les honneurs, on gratifie de quelques « pons lorniettes » certains établissements d'observation astronomique et l'on part de là pour obtenir la qualité de citoyen français.

L'empire romain ne s'est pas détruit par d'autres procédés, et notre décadence est indéniable.

Que le financier, à propos duquel je fais ces réflexions, ne croie pas à un parti pris qui lui soit personnel ; il peut, scientifiquement et astronomiquement, être plus ou moins remarquable ; il peut, financièrement, employer sa fortune d'une façon sur laquelle il me convient de porter un jugement sévère, et, après tout, il se peut faire que lui-même soit inconscient.

Ce n'est point sa faute, assurément, s'il n'est

point né en France et si les millions paternels ont une source orientale ; les manœuvres monétaires ne sont point, d'ailleurs, le monopole de sa famille et nous avons vu, tout récemment, se dérouler devant les tribunaux une histoire de *médailles* ayant pour point de départ la Suisse et point d'arrivée la Turquie, mais dont le transit en France n'a pas été considéré comme un fait suffisant à légitimer l'intervention de la justice française.

Il n'y a donc rien de bien nouveau dans les combinaisons métalliques des uns et des autres. Mais ce qui m'impressionne et que je signale comme un danger, c'est justement la reproduction de ces combinaisons, tendant constamment à créer, en France, des fortunes étrangères qui s'y meuvent au préjudice de l'intérêt général et qui ont, soit directement, soit indirectement, voix délibérative dans les assemblées souveraines du pays.

## XII

### Lévy-Crémieu

Les puissances financières que j'ai fait entrer, jusqu'ici, dans cette galerie, sont spécialement remarquables par l'hostilité effective qu'elles ont vouée au principe républicain, tout en ayant l'air de s'incliner devant lui.

Sauf d'eux d'entre elles, qui ont exercé le pouvoir, dans des conditions bien différentes, les autres ont agi, purement et simplement, par leur force métallique. Enfin, plusieurs ont une histoire, ou des aïeux, ou même des théories plus ou moins justifiées.

Mais avec Marcus Lévy-Crémieu, je me trouve en présence d'un financier nouveau modèle, invoquant la République et s'abritant sous son aile.

Ici pas de traditions. D'ailleurs, il n'y a pas de père Lévy-Crémieu ; Marcus est le premier de sa race. Il est de ceux qui, ayant souffert de l'organisation monarchique, prennent leur revanche en

servant l'organisation contraire. Mais nulle grande idée ; tout, pour lui, se résume dans l'accumulation des jouissances de la vie ; c'est un agioteur ; tant pis pour les autres si ce qu'il trouve le moyen d'accaparer leur manque et les ruine.

Cela lui est venu tout seul, comme est venu au savetier du fabuliste latin l'ambition d'être médecin.

Bref, un beau matin, Marcus échangea, sans crier gare, son comptoir de commerçant contre un guichet de financier.

Qu'on ne me fasse pas un crime de rapprocher le commerçant du savetier et le médecin du banquier ; il serait difficile, actuellement, de faire une grande différence entre les deux premières professions — demandez au laboratoire municipal — et, quant aux deux secondes — demandez aux tribunaux correctionnels — elles ont pour terrain commun les drogues dont elles vivent.

Donc Lévy-Crémieu n'est pas seulement un parvenu, il est un transformé. Il faut lui savoir gré, dans une certaine mesure, de ne point avoir outré la métamorphose de sa personne en l'ornant d'une particule ou d'un titre nobiliaire ; non content d'être Lévy, par lui-même, il a voulu être Crémieu, par sa femme, ce qu'exprime, d'ailleurs fort bien,

le trait d'union qui assemble les deux parties de son nom.

A Marseille, où ce financier fut très connu comme simple boutiquier, à l'enseigne du « Diable d'argent », on a la réjouissante habitude d'allonger les noms à l'aide d'une préposition qui prend tout de suite les allures d'une particule.

Par exemple, je suppose qu'un boutiquier s'appelant « Galuchet » n'ait d'autre héritier qu'une fille. Un brave garçon du nom de « Chégalut » épouse la fille et succède au beau-père. Immédiatement, on peint une belle enseigne où s'étalent en lettres dorées les mots suivants :

« Chégalut, S<sup>r</sup> de Galuchet. »

Comme on le voit, le mot « successeur » est réduit à deux petites lettres, qui ne tardent point à disparaître dans la prononciation, — car les méridionaux ont une puissance d'élision inouïe — et, un beau jour, l'excellent boutiquier se fait annoncer tranquillement par un sonore : « Chégalut, de Galuchet.... » du coup, le voilà gentilhomme!

Dans le Midi, et surtout à Marseille, les gentilshommes de cette fabrication sont innombrables. J'en pourrais citer parmi les plus huppés de la bourgeoisie phocéenne; mais je ne veux point contrarier ces bonnes gens en révélant leur petite faiblesse, réellement bien inoffensive.



Donc, de part les us et coutumes de la Cannebière, Marcus aurait pu parfaitement s'appeler Lévy de Crémieu. Il ne l'a point fait. C'est bien ! Mais cependant le « diable d'argent » lui trottait dans la cervelle, il lui fallait la banque !

On chiffre à une quarantaine de millions la fortune actuelle de Marcus, et on dit que, sur ce total, quatorze millions lui viennent du krach de l'Union générale.

Cette gourmandise de millions me laisse rêveur. Pourquoi, demeurant roturier, Marcus a-t-il pourchassé la grande fortune ? Il n'est point encore entré dans la féodalité des grandes compagnies financières ; tout au plus en cotoie-t-il les lisières en étant administrateur de la Banque Franco-Egyptienne et commissaire des Docks et Entrepôts de Marseille. Il était coulissier en 1859. Il a été fort mêlé aux affaires mexicaines avec le Comptoir d'Escompte ; il a été dans tous les syndicats et, notamment, dans le syndicat du Panama.

Et quant à ses visées politiques, elles le caractérisent médiocrement si l'on remarque que, d'une main, il s'intéresse au *Journal des Débats* et de l'autre à la *République française*.

D'ailleurs, il est tout contraste : il a un château à Epinay, et, en fait d'équipage, il se contente

d'un coupé loué à la Compagnie des Petites Voitures : il y offre facilement une place à ses amis, d'autant plus volontiers que les chevaux ne sont point à lui.

Il a, dans sa famille, des parents tenant le haut bout du *high life* et, dans sa tenue, qui voudrait ressembler à celle d'un diplomate vieilli sous le harnais, on retrouve toujours le marchand de *pon lorniette*.

L'ambition de Marcus, paraît-il, est absolument artistique. En pareille matière, il est *protectionniste* enragé; pour un peu, il organiserait aux quatre coins de Paris, des musées de tableaux dont il confierait la garde, non point à un de ces braves invalides qui y trouverait une pension de retraite, mais bien à de jeunes veuves de « leur capital, » auxquelles ces musées tiendraient lieu de débits de tabac.

Je n'affirmerais même pas que Marcus, très actif malgré ses soixante-deux ans, n'ait installé réellement quatre ou cinq de ces musées. Cet homme est donc un véritable « bienfaiteur », et je comprends, si le fait est vrai, qu'il ait grand besoin de quelques millions de revenu.

Les objets d'art ne se donnent point, leur entretien coûte les yeux de la tête, et il est absolument légitime que la Bourse, avec ses syndicats,

procure à certains hommes toutes les facilités possibles d'accumuler, en peu de temps, des millions sans grand travail ni sans grande peine, pour quintessencier leurs plaisirs et empêcher les arts de s'atrophier dans les mansardes des couturières et dans les loges des concierges.

Pourtant, cet amour des arts a des côtés remplis d'épines : l'opinion publique a si mauvaise langue, que nos pseudo-fermiers généraux sont bien souvent obligés de compter avec elle.

La chose est difficile à dire, et je suis vraiment bien contrarié que Victor Hugo, dans une de ses pièces, ait donné, à certain Podesta, précisément le nom qui m'eût mis à mon aise s'il en avait gratifié la Tisbé, son amante.

On m'a raconté qu'un soir la Tisbé que je veux dire fit à son Podesta un sacrifice héroïque.

Elle, pour qui ses diamants étaient, et sont encore, une enseigne et une réclame, consentit à s'en dépouiller — pour une soirée — si le Podesta lui donnait, en échange de cette privation temporaire, une belle toile d'environ 100,000 ducats.

Le caprice du Podesta était bizarre, dira-t-on, et peu économique ; il avait néanmoins sa raison d'être.

A la Bourse de Padoue il y avait eu quelques cascades ; les inquisiteurs de Venise déclaraient

que le Podesta de Padoue avait quelque intérêt à dissimuler sa richesse. Or, à ce même moment, la Tisbé devait paraître, sur le théâtre, ornée de tous ses diamants, munificence du Podesta ! Si la Tisbé étalait ses rivières, que dirait l'Inquisition des cascades de la Bourse ?

Il fallait, à tout prix, que les rivières rentrassent dans leur lit de velours ; c'est pour obtenir ce résultat que le malheureux souverain dût s'approvisionner à je ne sais quel musée de Florence.

Le sacrifice fut dur à accomplir, mais il suggéra au même Podesta la revanche qui va suivre.

La pension de la Tisbé s'élevait à cinq mille ducats par mois. Un jour, elle entra dans le cabinet de son protecteur, et aperçut une charmante toile qu'un hasard besoigneux y avait conduite pour la modique somme de cent ducats.

La Tisbé, fort bibelotière, fut séduite par la jolie toile, et pria, sans plus de façon, son protecteur de la lui offrir.

Exclamation du Podesta ; une toile de maître de premier ordre ! elle venait de lui coûter, au bas mot, 20,000 ducats. C'était un sacrifice énorme !

La Tisbé eut une inspiration : elle proposa un marché : la toile, contre trois mois de sa pension. Le bien-aimé n'était donc plus en présence que d'un sacrifice de 5,000 ducats, une bagatelle !

La galanterie du bien-aimé s'inclina. La Tisbé eut le tableau, et, sur les 100,000 ducats, payés pour la grève des diamants, le chéri en avait ratrapé 14,900.

Je ne sais pas si Marcus appartient à la descendance ou à la famille du principicule dont je viens de narrer l'histoire ; je constate seulement qu'il y a de grandes ressemblances entre les deux manières de compter.

Sentant bien, lui-même, qu'il avait besoin de donner quelque apparence de théorie à sa pratique des coups de bourse, il a imaginé, tout récemment, de formuler un projet pour la conversion du 5 0/0.

Viserait-il au portefeuille de M. Tirard ?

Il est certain que le « négociant » Tirard pourrait être un précédent pour le « boutiquier » Lévy-Crémieu. Au fond, ce projet était un cousin-germain de la conversion ci-dessus narrée, de la mensualité de 5,000 ducats en une toile de 100 !

Je doute que tous ces bric-à-brac puissent être pris au sérieux, et Marcus, longtemps encore, continuera à regarder par le gros bout de l'une de ses « pons lorniettes », le ruban dont il voudrait *démocratiquement* ensanglanter sa boutonnière.

## XIII

### Erlanger

Erlanger est un juif allemand, né à Francfort ; il a renié la religion de ses pères, pour complaire au caporal en chef des généraux de Berlin. Il s'est introduit en France depuis quelques vingt ans ; il y a acquis une fortune immense, une réputation détestable ; en conséquence : la Prusse, décrottant sa roture, l'a fait baron, puis comte, et la France, brossant son honneur, l'a fait officier de son ordre national !

\*  
\*\*

La synthèse qui précède est vraiment renversante.

L'homme qui pense et qui cherche les secrets de l'humanité demeure confondu en s'apercevant que l'or, amalgamé à l'intrigue, produit la suprême puissance et l'éternelle impunité.

Telle est pourtant, la seule explication possible du rôle prépondérant joué par Erlanger dans plusieurs grandes questions politiques ou financières de la France.

Il y a peu d'Erlanger à Paris; on en compte neuf seulement, et encore, dans ces neuf, le financier dont je m'occupe tient, à lui seul, trois places différentes.

Le Bottin accuse, en effet :

Erlanger (baron, O. \*, et baronne Émile d'), rue Taitbout.

Erlanger et C<sup>ie</sup> (Émile), O. \*, banquier rue Taitbout.

Erlanger (baron Émile d'), O. \*, consul général de Grèce, rue Taitbout.

Quant aux autres Erlanger, ils sont, généralement, marchands de plumes ou de lampes.

Le financier baron et comte, le seul que j'aie à étudier, s'appelle « Émile »; il a un frère qui répond au nom de Louis et qui a épousé, malgré sa famille, une charmante actrice ayant fait les beaux jours du Théâtre italien; il a, enfin, plusieurs parents dans les Sociétés financières prussiennes.

Le vieux père Erlanger tenait à Francfort une boutique de bric-à-brac, et était juif dans toute la force du terme; Émile a fait des études sommaires

et, de bonne heure, il s'est mis à pourchasser la fortune.

Deux mariages ont servi de tremplin à ses sauterics dorées.

Il avait trouvé moyen d'épouser, d'abord, Mlle Odette Laffitte, qui devint, plus tard, madame Cordier; Émile étant Prussien, la femme suivant la nationalité de son mari, et le divorce étant en vigueur en Prusse, il en profita pour conquérir sa liberté le jour où cela lui fut utile.

En effet, cela lui fut fort utile, car il se remaria une seconde fois, et je raconterai plus bas comment.

Émile est d'ailleurs un ancien Don Juan; hélas! il y a bien longtemps! Aujourd'hui, il vacille entre cinquante-cinq et soixante ans; sa tête penche à gauche, comme un pavot sur sa tige flétrie, enfin, loin de s'acheminer vers la majesté de la vieillesse, il n'y pénètre que par la décrépitude et la vulgarité.

Vers 1860, Émile était un petit banquier de dixième ordre, dans les bureaux duquel on arrivait par un escalier de service.

Mais, cinq ou six ans ne s'étaient point écoulés, qu'il était devenu archi-millionnaire.

L'histoire est assez piquante et mérite d'être narrée.

On sait qu'un jour, presque soudainement, la libre Amérique vit s'agiter, dans son sein, une



véritable question sociale, au sujet de l'abolition de l'esclavage.

Là-dessus, une scission s'était opérée entre le Nord et le Sud.

Les nordistes ou fédéralistes ne voulaient plus d'esclaves, les sudistes ou confédérés, au contraire, voulaient le *statu quo*. Plusieurs combats avaient eu lieu, et les confédérés, manquant d'argent, tentèrent un emprunt en France.

A cette époque, Émile avait une certaine intimité avec Morny ; cet agioteur-grand-seigneur n'était pas difficile sur le choix de ses compères ; bref, ce fut la petite maison Erlanger qui fut chargée de l'emprunt confédéré s'élevant à 75 millions de francs.

Je ne sais par quelle bizarrerie cet emprunt, en faveur de l'esclavage, obtint, en France, un grand succès. On raconte qu'il fut couvert quarante fois.

Après tout, la passion effrénée du jeu de Bourse explique bien des choses. L'Amérique était loin ; les batailles fréquentes et d'issues diverses provoquaient des nouvelles contradictoires. Quelle mine pour les joueurs !

J'estime donc qu'il ne fut pas bien difficile au financier prussien de profiter des mouvements de Bourse pour ramasser à vil prix les titres de l'em-

prunt confédéré, de façon à s'en trouver, un beau jour, seul détenteur avec 80 0/0 de bénéfice.

Entre temps, les confédérés ayant besoin de leur argent, envoyèrent à Paris deux délégués : MM. Mason et Slidell.

Erlanger n'hésita pas; d'abord, il contesta leurs pouvoirs, contribua à les faire inquiéter durant leur séjour à Paris; finalement, il temporisa tant et si bien, que le gouvernement confédéré *était disparu* avant que les discussions fussent terminées.

Cependant, les délégués manifestèrent l'intention d'attaquer Émile devant les tribunaux, non plus comme mandataire des confédérés, mais comme des particuliers ayant donné mandat à un banquier et venant exiger le compte de sa gestion.

Nouvel échappatoire d'Erlanger : le litige était américain et ne pouvait être jugé en France!

Au fond, demander à un représentant des confédérés d'aller se faire juger en Amérique, un pays où Lincoln et, après lui, Andrew Johnson, avaient excepté de l'amnistie « les personnes » ayant quitté le pays pour porter assistance à la « rébellion, ainsi que les individus dont la fortune dépassait vingt mille dollars et qui, volontairement, avaient participé à la rébellion », c'était, véritablement, une amère dérision!

Cela est si vrai, que la chose se termina d'une façon imprévue : les ex-délégués des confédérés donnèrent *quitus* au bon juif et... Mlle Slidell devint Mme Erlanger.

C'est ainsi, qu'un emprunt solennellement émis a pu demeurer la propriété d'un intermédiaire, sans que personne, ni souscripteur ni titulaire ait pu soulever la moindre réclamation.

Il est bien évident qu'une pareille aventure a dû valoir à Emile de nombreuses inimitiés ; aussi ne se sentant pas suffisamment protégé par sa nationalité prussienne, chercha-t-il, comme Rothschild après le congrès de Laybak, à se couvrir de l'inviolabilité diplomatique. Rothschild devint consul général d'Autriche, Erlanger est devenu consul général de Grèce, sans même paraître soupçonner l'épigramme contenue, pour lui, dans le nom du pays dont il devenait le représentant.

Quoi qu'il en soit, son premier succès l'encouragea ; il se mêla bientôt, derrière un certain Viboux, d'une affaire connue sous le nom de *Comptoir d'Alsace*, laquelle ne tarda pas, comme la plupart des entreprises auxquelles prend part Emile, à provoquer d'interminables procès.

A cette occasion, il eut encore une tentative audacieuse. Bourré d'or comme il l'était, il pensait que la justice devait s'incliner devant lui. Emile

est de ceux qui, jugeant d'après eux, croient que les consciences sont une marchandise analogue au coton.

Le litige qui l'intéressait se jugeait à Strasbourg. Le tribunal de première instance l'avait condamné. L'affaire allait en appel à Metz. Erlanger, apprenant que le président, M. d'Almeras-Latour, allait adopter les conclusions défavorables du premier jugement, obtint, tout à coup, la nomination de ce magistrat comme conseiller à la cour de cassation, avec un ordre d'entrer en fonctions dans les quarante-huit heures.

Ce fut fait. Mais je dois dire, à l'éternel honneur de la magistrature, que le successeur du président de Metz adopta des conclusions identiques et condamna Erlanger.

Après ces deux exploits, dois-je raconter qu'Emile a été récompensé, par la Prusse, comme fournisseur des armées pendant la guerre?

Dois-je dire comment, dès 1872, il préparait, par ses intrigues dans les finances tunisiennes, la nécessité du protectorat qui a coûté et qui coûte encore tant d'argent à la France.

Il s'agissait alors, pour Erlanger, de faire reconnaître sa dette par le bey, — 4 millions 1/2.

Des journaux ont imprimé que, n'y arrivant pas, Erlanger invoqua M. de Bismarck, lequel

écrivit à son consul général de signifier au bey que si, dans les vingt-quatre heures, les 4 millions 1/2 n'étaient pas payés, l'Allemagne lui déclarerait la guerre.

Et les journaux ajoutaient :

« Le lendemain, les 4 millions 1/2 étaient déposés entre les mains de M. Tulin, consul général d'Allemagne en Tunisie. »

Il n'est point surprenant que la connaissance de ces diverses manières d'agir ait inspiré, en novembre 1876, à la municipalité de Madrid, l'idée de retirer à la maison Erlanger le service de son emprunt de 1868.

Or, la France est moins hardie que l'Espagne, et il est tel conseiller à la cour de cassation qui pourrait affirmer, aujourd'hui, que vers l'époque de l'intervention du chancelier prussien à Tunis, à Paris, le parquet, sur le vu d'une *lettre du même personnage*, dut arrêter certaines poursuites (1).

Cependant les procès abondent autour de cet homme.

Je mentionnerai seulement ceux qu'il a eus avec la République de Costa-Rica, pour le compte de

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, de nouveaux procès correctionnels ont éclaté, mais on ne saurait prévoir que leur dénouement diffère, sensiblement, des dénouements précédents.

laquelle il avait emprunté 65 millions et n'en avait versé que cinq ! Ce procès a été jugé à Londres.

Je mentionnerai aussi son intervention dans la Banque de la Nouvelle Calédonie ; sa responsabilité dans les phosphates de l'île de Sombbrero ; ses coups de Bourse dans les affaires des câbles électriques, dont chaque rupture lui servait de poule aux œufs d'or ; et le palais d'Auteuil, et l'Hippodrome, et sa conduite dans le Crédit mobilier, et ses intrigues dans le Crédit général français, et son influence dans les Charbonnages rhénans ; et ses agiotages dans les Plâtrières de Paris, et, enfin, son attitude extraordinaire dans les Mines invraisemblables du Bingham.

Cette dernière affaire a, longtemps, rempli les colonnes des journaux ; toutes les juridictions de la magistrature en ont eu connaissance.

Combien de fois les journaux ont-ils annoncé que M. Macé, ou M. Lambquin, ou Lechartier ont été chargés d'instrumenter dans les affaires où se trouvait Emile, et, notamment, dans le Bingham ?

Peine perdue ! Erlanger a traité les actionnaires « d'imbéciles » et leur a persuadé que, si Bingham s'appelait Lexington, et si, par conséquent, ils échangeaient leurs papiers Bingham contre un

papier Lexington, ils retrouveraient tout leur argent.

Ainsi a été fait, et le grand Emile dort en paix, à l'abri, espère-t-il, de toute responsabilité, grâce à la Bourse.

Cependant, la Bourse ne lui suffit pas : cet homme universel joue, aussi, comme un simple Lebaudy, sur toutes sortes de marchandises.

Malheureusement, dans cette série d'opérations, les responsabilités sont plus difficiles à saisir, et, bien qu'il existe une Cote officielle, elle ne donne point, par une admission, la notoriété que le syndic Moreau a donné aux titres de Bingham, en les faisant sanctionner par le syndicat des agents de change. Les coups de bourse sur les marchandises ont d'ordinaire un dénouement sanglant ; la loi, paralysée, n'en peut jamais démasquer le véritable auteur.

Quand on résume tous les actes de ce financier, quand on constate que pas une seule des affaires auxquelles il s'est trouvé mêlé n'a échappé à des catastrophes et à des ruines, à des procès ou à des scandales, sans que jamais aucune d'elles ait eu un caractère d'intérêt général, on se demande par quel phénomène il peut advenir que tel ou tel financier français, pour un seul sinistre ou une seule infraction, ait encouru et subi les

rigueurs de la justice, pendant que ce Prussien triomphe insolemment. Si je voulais citer des noms, la liste serait longue, depuis Mirès jusqu'à Bontoux.



Erlanger est un juif allemand, né à Francfort ; il a renié la religion de ses pères pour complaire au caporal en chef des généraux de Berlin. Il s'est introduit en France depuis quelque vingt ans ; il y a acquis une fortune immense, une réputation détestable ; en conséquence : la Prusse, décrochant sa roture, l'a fait baron, puis comte, et la France, brossant son honneur, l'a fait officier de son ordre national ! (1)

---

*En dehors de la juiverie cosmopolite dont je viens de donner quelques types, il existe une école de financiers, d'origine toute moderne (la plupart datant du second Empire), qui se meut, plus particulièrement, dans le monde politique, à des degrés différents, et se sert de procédés qui, dans quelques circonstances, échappent à la critique, mais qui, dans la plupart des cas, constituent un danger public.*

*En voici quelques exemples :*

(1) Voyez au deuxième volume, pages 113 et 114. Voyez aussi à la fin du premier volume, aux documents, chapitre II.



## XIV

### Joubert et Sautter

Lorsque les gens de la rue Laffitte combinent un de leurs coups, ils se hâtent de porter un regard scrutateur vers les gens de la rue d'Antin.

Là, en effet, trône une réunion de financiers dont l'association a assez de puissance pour peser d'un grands poids dans leurs préoccupations.

Et puis, cette Société possède une tête et un bras qui les intriguent, car, si la tête est en bronze, le bras est en acier fondu.

Bref, les juifs de la rue Laffitte sont fort émerveillés de constater qu'ils peuvent être du dernier bien avec le grand ressort de la cote officielle, alors qu'ils n'oseraient ni inquiéter la tête de bronze ni tirer familièrement la manche au bras d'acier dont je viens de parler.

Etant donnée la toute-puissance des descendants de Mayer Rothschild, leur attitude en présence de

cette tête et de ce bras est assez singulière pour attirer l'attention.

La tête de bronze appartient à M. Joubert, le bras d'acier est celui de M. Sautter.

Tous deux se complètent et s'enchevêtrent tellement qu'on ne peut guère parler de l'un sans s'occuper de l'autre.

Il est certain que des hommes politiques qui utiliseraient, habilement, les capacités de ces deux financiers seraient en mesure de paralyser les plus redoutables conspirations judaïques.



Joubert est un de ces hommes qui n'ont pas fait beaucoup parler d'eux, ce qui est déjà un indice favorable à la modestie de son caractère.

Vapereau n'en dit rien. Rarement les petites gazettes, composant l'orchestre de certains opéras financiers, ont imprimé son nom; aussi, grande a été ma perplexité au moment de dresser un portrait exact de cet administrateur.

Joubert est un nom bourgeois, l'état civil ne lui a infligé aucune espèce de baronnie.

L'almanach Bottin ne renferme pas moins de trente et un Joubert. Dans le nombre, deux sont

décorés, mais les deux ne font qu'un. Les rubriques sont différentes parce qu'il s'agit du domicile privé de l'administrateur et de la résidence officielle du vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Pour cette dernière, seulement, on a eu soin d'indiquer, nettement, le grade du membre de la Légion d'honneur. Ce n'est point une faiblesse de l'homme, c'est une petite réclame de la Banque.

D'après ceux qui approchent Joubert, il serait impossible de deviner sous l'aspect réjoui, sous l'apparence de chevalier mondor qui résumant sa personnalité, la puissante intelligence et l'aménité de caractère résidant sous ce tempérament que l'on croirait apoplectique.

D'ailleurs, c'est un financier digne de la Régence; il a des alliances et des amitiés artistiques. Serait-ce par attraction qu'il a choisi *Voisins* pour y installer sa résidence d'été dans un magnifique château?

Il a des homonymes, au Sénat et à la Chambre des députés, mais, lui, s'est contenté d'avoir rempli les fonctions de membre du conseil municipal de Paris.

Directement, et, d'une façon officielle, Joubert n'a donc pas collaboré à l'administration générale des finances du pays; il n'en est pas de même si

l'on considère son rôle comme administrateur. Il s'est attaché à quelques spécialités dont il s'est tiré à son honneur.

Il est de mode, aujourd'hui, que tout conseil d'administration ait, par chacun de ses membres, des ramifications dans les conseils des autres sociétés. Si je voulais donner des exemples, il me serait facile d'établir que le conseil d'administration du chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, tient, par ses membres, à soixante-sept sociétés ; que celui du chemin de fer du Nord tient à quarante-trois sociétés, et qu'il n'est pas rare de découvrir qu'un seul et même administrateur dirige en même temps vingt-quatre sociétés différentes.

Comme il n'y a que vingt-quatre heures dans un jour, ces gens-là, évidemment, ne dorment pas, et, s'ils dorment, ne fût-ce que six heures, ils ne remplissent pas leur mandat intégralement.

Joubert n'a accepté que cinq ou six mandats, outre la vice-présidence de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et, parmi eux, celui d'administrateur-fondateur de la Banque Hypothécaire.

Cette dernière est en liquidation dans des circonstances que chacun connaît et je n'ai presque pas le courage de reprocher à Joubert le concours qu'il a donné à cette fondation, dominé que je suis

par le souvenir de sa collaboration, fort remarquable, à l'institution du contrôle en Égypte, lorsque, collègue de M. Gœschen, il alla soutenir contre le khédive les intérêts des créanciers français.

On se rappelle le bruit qui se fit autour de la convention connue sous le nom de Gœschen-Joubert. On sait avec quelle duplicité Ismaïl accueillait tous les négociateurs. La réputation de ce souverain est, d'ailleurs, bien établie et on a souvent dit de lui qu'il était le plus grand corrupteur de son époque.

Tout ce qui s'est passé depuis cette convention, toutes les difficultés égyptiennes, tous les conflits soulevés à propos des consuls, entre autres MM. de Ring et de Blignières, attestent la gravité des intérêts engagés et indiquent le véritable terrain de la lutte entre les prétentions anglaises et les réclamations françaises.

Je ne veux et ne dois voir que les résultats. Certes, ceci pourrait donner matière à de nombreuses révélations auxquelles se trouveraient mêlés des Rothschild et des Soubeyran.

Mais, encore une fois, je ne veux voir que les résultats; or, le principal d'entre eux a été, au bout du compte, la réparation de la grave imprudence commise lorsqu'on a engagé le Crédit foncier

de France dans tous les périls des finances égyptiennes.

A l'époque de la mission de Joubert, la lutte était si bien ouverte, entre le khédive et les négociateurs, que les journaux enregistraient les informations suivantes :

MM. Gœschen et Joubert n'ont accepté aucune des attentions habituelles du khédive, ni barque de gala, ni train spécial, ni le palais *Cave*, et n'ont séjourné que vingt-quatre heures à Alexandrie.

On sait le reste, et, sous peine de faire l'histoire de tous les conflits d'Égypte, je ne puis m'étendre davantage sur ce sujet

Parmi les actes administratifs de M. Joubert, je relèverai, encore, une particularité intéressante.

A une époque où toutes les Sociétés étaient prises du vertige du doublement de leur capital social, la Banque de Paris et des Pays-Bas, au contraire, a réduit son capital, par la simple suppression des versements à appeler; j'ajouterai même que le système de comptabilité, suivi par l'administration à laquelle il collabore, offre une clarté qu'on rencontre rarement dans les bilans des autres Sociétés.

Après cela, je ne veux point établir que tout, dans les tendances de l'institution et de l'administrateur dont je viens de m'occuper, réalise l'idéal

des fonctionnements en matière financière. Je pourrais reprocher à la Banque de Paris d'être, surtout, des Pays-Bas; en un mot, d'être le représentant de l'élément étranger en France.

Dans tout, néanmoins, il y a une question de mesure qu'il s'agit de ne point dépasser; il y a surtout à savoir quelquefois user de la pratique et de la connaissance approfondie des finances étrangères pour défendre les intérêts français. Or, c'est là justement ce que je crois avoir trouvé dans une partie des actes de Joubert; aussi, en leur faveur, je peux bien ne point chercher la petite bête.

\*  
\* \*

Il est rare de trouver, dans les milieux de la finance, des hommes capables de conserver leur sang-froid sous la tempête des millions ou de garder leur austérité parmi les éclats de rire métalliques des cascades de l'or qui tinte.

Il y a là un héroïsme qui rappelle l'esprit militaire.

Quand Joubert parle de son collaborateur le plus dévoué, c'est à peu près ce qu'il dit de Charles Sautter.

Charles Sautter a l'air d'un officier d'artillerie en activité de service.

Grand, fort, carré d'épaules comme de caractère, la moustache grise, taillée en brosse, les cheveux blanchissants, rejetés en arrière, le teint pâle et mat, l'œil perçant et le regard assuré, il se dégage de toute sa personne une impression du devoir accompli.

Sautter est né, à Marseille, d'un père français, bien que d'origine suisse. Sa famille est celle d'honorables commerçants; je crois même qu'un de ses membres a dirigé le consulat de la République helvétique.

Néanmoins, Charles tient la politique en horreur; en religion, il est luthérien; il est né aux environs de 1830, et, après avoir fait des études sérieuses, soit au point de vue scientifique, soit au point de vue commercial, il avait environ trente à trente-cinq ans lorsqu'il fut amené à s'occuper de finances, en participant, en 1863, à la fondation et à l'administration du Crédit lyonnais.

La prudence, inhérente à son caractère, ne tarda point à lui conseiller d'isoler sa responsabilité, lorsque cet établissement, quittant la forme de société à responsabilité limitée, se lança vers l'anonymat le plus libre, selon l'évangile de 1867.

Nous le retrouvons plus tard, en 1870, traduisant par ses actes son nom de Sautter qui, en grec, signifie « sauveur ».



Seul, au moment de la Commune de Paris, à la place Vendôme, il se constitua le gardien et le défenseur de plusieurs centaines de millions de titres qui étaient restés déposés dans les caisses du Crédit mobilier. Il est à peine besoin d'ajouter qu'en 1870 et 1871, la place Vendôme n'était point, à beaucoup près, l'endroit le plus sûr de Paris.

Enfin, en 1872, il accepta les fonctions de directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Sautter, père de famille, homme de foyer et de bureau, circule à son aise dans ce milieu administratif dont l'homogénéité n'est point le caractère dominant, sans prendre garde aux buissons de sa route, qui recèlent à la fois des roses et des épines.

L'austérité n'est pas incompatible avec la tolérance; mais j'avoue que ceci me charme, car je suis tellement habitué aux mariages de Vénus avec Plutus, que les exceptions, en pareille matière, me font l'effet d'une oasis en plein Sahara.

Autre oasis : Sautter a horreur des jeux de Bourse, et on m'a sérieusement affirmé qu'il n'a jamais fait une opération à terme pour son compte personnel. Si bizarre que soit le fait, je le rapporte. Je crois même qu'il pousse l'horreur du jeu jusqu'à fuir les loteries, et je ne suis pas bien

certain que les obligations à lots ne le fassent point grincer des dents, même de souvenir.

En somme, gagner un gros lot doit lui paraître anormal.

Il partage d'ailleurs cette manière de voir avec Joubert, pour lequel il professe un véritable culte.

Il faut entendre Sautter narrer l'histoire des bons de liquidation de la ville de Paris :

— Il n'y a pas à dire : non ! monsieur, à cette époque, en 1872, le crédit de la ville était ébranlé. M. Joubert était alors conseiller municipal ; c'est lui qui a mené toute cette affaire ! Hé bien ! jamais on n'a pu lui faire accepter la moindre participation dans cette opération : « Je ne veux pas, me  
« disait-il souvent, que mon mandat de conseiller  
« soit mêlé à mon mandat d'administrateur, et les  
« deux mandats ne doivent pas se profiter mu-  
« tuellement. »

Sautter est inépuisable lorsqu'on le met sur ce chapitre ; il en est de même si on lui fait raconter la conversion du fonds de dotation de la Légion d'honneur :

— Il y avait là six millions de rentes 3 0/0. Rien n'était plus utile, à tous les intérêts, comme de convertir ce 3 0/0 en 5 0/0. C'était patriotique, monsieur ! c'était contribuer au classement du nouveau fonds ; c'était, en outre, augmenter le

revenu de la Légion d'honneur, ou, tout au moins, lui procurer un soulte capable de faciliter grandement la reconstruction de son palais détruit. M. Joubert avait bien compris cela, allez ! et notre banque a fait cette opération en arrivant tout juste à nouer les deux bouts.

Pauvre Sautter ! il eût été à désirer qu'après avoir dirigé la conversion, à la banque, il eût pu aller diriger la comptabilité à la Légion d'honneur.

Il est probable que la Cour des comptes aurait éprouvé moins d'embarras à débrouiller les différents mémoires qu'elle eut tant de peine à se faire remettre.

Il y aurait eu, peut-être, moins de plafonds peints et moins de luxe dans certains appartements, mais il y aurait eu, certainement, plus de meubles dans d'autres.

C'est là, je dois le dire, une histoire ancienne qui ne touche en rien la chancellerie actuelle.

Quoi qu'il en soit, Sautter, qui est aujourd'hui chevalier de la Légion d'honneur, ne fut point décoré à cette occasion, un autre avait pris sa place ; sa croix date de 1876. D'ailleurs ce financier est modeste ; il comprend que, comme Joubert son patron, on se donne des armes parlantes, symbolisant le caractère ; et, en effet, lorsqu'il entend

discuter l'homme pour lequel il professe tant d'estime, il rappelle plaisamment que celui-ci a pris pour armes « une tortue » avec cette devise : « J'ai bon dos ».

Quant à lui, personnellement, on ne se douterait guère en le voyant si simple de goûts, si rond et si affable d'allures, qu'il a en Suisse un frère fort occupé à coloniser Sétif en Algérie, et qui s'appelle M. le comte Sautter de Beauregard.

Charles Sautter cache-t-il son titre, ou bien ce frère a-t-il trouvé en Suisse un domaine de Beauregard comme Hirsch en a trouvé un en Seine-et-Oise?

Je mets encore au nombre de mes étonnements et de mes satisfactions, la trouvaille d'un financier qui n'est ni comte ni baron, ou qui ne veut pas l'être, ce qui revient au même.

Après ce que je viens de dire, il est intéressant de signaler que la parenté de Sautter aurait pu, depuis longtemps, l'autoriser à nourrir des projets ambitieux : il est, en effet, à la fois cousin de Léon Say et de Raoul Duval. Je ne pousserai pas l'indiscrétion jusqu'à conjecturer que l'alliance des familles ait pu engendrer une servitude quelconque des théories ou économiques ou politiques. Historien, je dois constater; mais, s'il m'est permis d'interpréter, j'inclinerai volontiers à croire à une

certaine indépendance, et j'en trouve l'indication dans les attitudes souvent frondeuses de la banque dont il dirige l'administration.

Or, celle-ci pourrait faire plus, elle pourrait servir de contre-poids aux combinaisons de l'oligarchie financière judaïque; ce serait, même au point de vue international, une œuvre extrêmement favorable aux intérêts français et aux siens.

C'est là, je le sais bien, une entreprise délicate qu'une Société, pourvue d'un conseil d'administration, composé d'éléments juifs et chrétiens, ne réaliserait que grâce à une énergie particulière de ses chefs les plus éminents.

Mais enfin, la chose est possible et mérite qu'on y songe.

Aux grands réservoirs métalliques hostiles à la France, il faut savoir opposer les grands réservoirs métalliques amis, et, si l'on veut empêcher la révolution sociale prête à user de la force brutale, il faut opérer soi-même cette révolution par la force pacifique.

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

Ce souhait, acceptable en 1883, dans un système de *lente évolution*, est devenu inutile aujourd'hui, parce que nous touchons au dénouement de la période économique. — Voyez au deuxième volume la formule des catastrophes.

## XV

### Péire

(LES HÉRITIERS).

La science, cette grande insolente, a poussé l'irrévérence de ses constatations jusqu'à établir, par des statistiques, que les maladies constitutionnelles ou les perfections cérébrales ne se reproduisent dans les familles (lorsqu'elles se reproduisent), qu'en sautant une génération.

Sans vouloir comparer le mouvement humain de la transmission des races au mouvement aveugle du jeu de baccara, j'oserai dire, cependant, que la nature cultive l'intermittence.

En vertu de ces théorèmes scientifiques, j'ai l'espoir que les cinq Péreire, actuellement inscrits au Bottin dans le faubourg Saint-Honoré, se cotiseront pour donner naissance à quelque rejeton capable d'illustrer de nouveau leur nom ou, tout au moins, de soutenir la réputation, à mon avis

un peu surfaite, des deux financiers qui menèrent tant de bruit sous le second Empire.

Mais, en attendant, pour remplacer les gros lingots, Émile et Isaac Péreire, nous avons une menue monnaie, composée de cinq pièces :

Eugène, Émile II, Isaac II, Gustave et Henri.

Deux seulement, sur les cinq, ambitionnent la suprématie; l'un est plus spécialement voué aux affaires françaises; l'autre est plus particulièrement livré aux affaires espagnoles.

Pour symboliser plus clairement les tendances, je dirai que l'un incarne la Compagnie générale transatlantique, et l'autre le Crédit mobilier espagnol.

On ne peut guère apprécier la personnalité financière des Péreire actuels par l'étude d'une création quelconque émanée de leur initiative

Pour les juger, il faut, inévitablement, rappeler le milieu étrange dans lequel ils ont été élevés.

Les anciens Péreire, banquistes avant d'être banquiers, avaient pris part à tout ce que contenaient de grotesque les cérémonies de la religion Saint-Simonienne. Ils ont même conservé, de ce chef, un grand amour de la publicité, et, par Jehovah! on peut se souvenir que le premier Émile ne s'en est point fait faute. C'est Eugène, fils d'Isaac, qui perpétue la tradition.

Dominés par leur amour de la publicité, les anciens Péreire avaient inventé une merveilleuse formule pour légitimer leurs agiotages effrénés.

Car ces agiotages leur avaient valu, à propos du Crédit mobilier, une vigoureuse apostrophe de l'éloquent Berryer, appelant cet établissement « la plus grande maison de jeu de l'Europe. »

Donc, la théorie des anciens Péreire consistait en ceci : que « tous les moyens sont bons, pourvu qu'on arrive à un résultat. »

Enfants gâtés de l'Empire, venant après les catastrophes de 1848, ils avaient besoin de dire au peuple :

Nous manions des milliards, c'est vrai ! nous sommes les maîtres de la hausse et de la baisse, c'est encore vrai ! nous gagnons des centaines de millions, c'est fort possible ! mais, au bout du compte, regarde bien, tu en profites. Nous te donnons des chemins de fer en France, en Espagne, en Suisse, en Autriche : nous te donnons des canaux, des navires, des magasins, des ports, des quartiers neufs : nous t'apprenons à profiter des richesses ottomanes ! Qu'importe, après cela, qu'il y ait des gens qui, ayant acheté au plus haut cours toutes nos valeurs, aient perdu en masse, en les revendant, 1 milliard 300 millions ? Qu'importe ? n'as-tu pas les chemins, les magasins, les canaux, les maisons ? Tout cela te reste. Il n'y a rien de commun, vois-tu bien, entre notre façon d'opérer et celle des Rothschild. Suppose une liquidation des opérations de ces juifs allemands, tu ne trouveras pas, sous tous leurs monceaux de papiers, un pouce



de territoire fécondé, et il ne te restera rien, car ils auront tout pris.

A cet étourdissant exposé de principes, le peuple n'a pas su répondre une chose bien simple :

Sous prétexte de créer, vous déplacez les fortunes et vous oubliez que « déplacer n'est point créer » ; vous oubliez, surtout, que lorsqu'il faudra rétablir l'équilibre que vous avez troublé (ce qui arrivera infailliblement), la liquidation sera sociale et révolutionnaire ; car, même en admettant qu'on cherche pacifiquement à enrayer les abus de vos monopoles, vous avez rendu tellement onéreuse la possibilité de conclure des conventions pacifiques, qu'il n'est pas bien sûr que l'explosion finale puisse être évitée.

**Vous êtes fiers de vos routes ferrées, de vos quartiers neufs !**

Vos chemins de fer ? Mais votre agiotage les a tellement majorés que, lorsque l'intérêt public exige leur rachat, ce même intérêt public frémit d'épouvante en additionnant ce que vos majorations vous autorisent à lui réclamer.

Vous êtes fiers de vos quartiers neufs ! de vos maisons ! Mais il est devenu impossible de satisfaire aux exigences de vos loyers, et vous avez tellement majoré les terrains, que les esprits sensés se demandent si les prêteurs sur hypothèque, croyant prêter moitié de la valeur réelle, n'ont point réellement prêté la totalité de cette valeur ; si bien, qu'une crise sur les revenus immobiliers, pouvant amener la réalisation forcée des gages, le créancier hypothécaire n'est plus certain de retrouver même son capital.

Personne n'ayant fait cette réponse, la théorie

des Péreire est demeurée triomphante, et elle se résume en deux mots : Monopole et agio.

L'agio ! les héritiers Péreire le pratiquent dans toute sa laideur sur le Crédit mobilier espagnol, dont les variations de Bourse, seules, amortissent le capital et entretiennent les revenus.

Ce que l'un perd, l'autre le gagne : Déplacements de fonds, parasitisme financier.

Le monopole ! les héritiers Péreire en perpétuent le culte dans la Compagnie générale transatlantique, laquelle n'a d'autre raison d'être que le pourchas des subventions.

Les anciens Péreire pratiquaient également la théorie du cumul. Au temps de son épanouissement, le premier Emile dirigeait, à lui seul, dix-neuf Sociétés et 3,700 millions ; à cette même époque Isaac était administrateur de douze compagnies, Eugène faisait ses premières armes : Il était alors neuf fois administrateur.

Aujourd'hui les cinq pièces de monnaie divisionnaires du nom de Péreire se sont éparpillées, en tout, dans neuf ou dix sociétés, et Eugène ne donne plus ses soins qu'à quatre ou cinq.

Je ne l'en blâme point, certes ! bien que, lui, doive se trouver singulièrement rapetissé à côté de son oncle.

Au moins si l'on pouvait dire qu'en restrei-

gnant le nombre de ses mandats, il a pu accorder à ceux qu'il conservait une plus grande somme de surveillance !

Mais, hélas ! pour peu que l'on étudie en détail l'histoire administrative de la Compagnie transatlantique, par exemple à Saint-Nazaire, il y a quelques années, on constatera facilement certaines lacunes des plus regrettables.

Si l'on fait la même étude à Paris et sur les bilans, on cherchera vainement une marche régulière et normale de l'amortissement des navires, alors que cet amortissement est une condition primordiale de la sécurité matérielle et administrative de toute entreprise de navigation.

Et quant au rôle que joue la subvention d'Etat dans l'équilibre des bilans, il est tellement important que l'on comprend, sans peine, la susceptibilité d'Eugène en présence de tout ce qui peut amener sa suppression.

Si je continue à rechercher les traditions de famille dans les Péreire actuels, j'avoue que je suis médiocrement rassuré sur les procédés stratégiques qu'ils peuvent employer en matière d'assemblées générales.

Je ne puis, en effet, m'empêcher de me souvenir que c'est au grand Emile, en personne, qu'est arrivée la série des mésaventures suivantes :

Il s'agissait de l'assemblée générale où devait se faire la fusion des ports de Marseille.

Le 19 octobre, on avait clôturé la liste des actionnaires ayant déposé leurs titres et on s'était arrêté au numéro 22. Ce même jour, un actionnaire, nommé M. H., que sa liaison avec Mirès rendait, probablement, redoutable aux Péreire, voulut également opérer le dépôt de ses titres. Sous prétexte que les délais étaient expirés, on ne voulut pas les recevoir. Là-dessus, référé au président du tribunal, qui ordonne, le 23 octobre, que M. H. sera compris dans la liste des actionnaires ; mais, à son grand étonnement, la carte qu'on lui délivre porte le numéro 335 ; de telle sorte qu'entre la clôture à 322 et la réouverture par ordre du tribunal à 335, il y avait eu douze numéros intercalés !

Ce n'est pas tout ; le jour de l'assemblée un homme se signala, entre tous, par son enthousiasme en faveur d'Emile Péreire. Un actionnaire finit par le remarquer.

— Tiens, se dit-il, X... ? il a des actions ? je n'en crois pas mes yeux ! mais, n'importe, c'est une bonne aubaine !

Et, en effet, c'était une bonne aubaine ; l'actionnaire en question étant détenteur, contre l'enthous-

siaste X..., d'un jugement exécutoire, mais jusquelà, hélas ! inexécutable.

Notre actionnaire court chez son huissier et fait immédiatement pratiquer une opposition sur les actions déposées par X...

Deux autres oppositions prirent le même chemin. Et, le soir même, savez-vous qui leva les oppositions ? Savez-vous quel reçu l'huissier fut obligé de libeller, par trois fois, et pour un total principal de 3,800 francs ? Celui-ci : « Reçu de la part de M. Emile Péreire la somme de.... »

L'avocat qui racontait ces faits devant le tribunal, M<sup>e</sup> Grandmanche de Beaulieu, ajoute en guise de conclusion :

« Généralement celui qui paie le montant des oppositions est le propriétaire des actions. »

Telle est la tradition morale de la famille, et, jusqu'ici, voici en quoi les héritiers s'en sont éloignés :

Chacun sait que les deux frères, qu'on est convenu d'appeler grands, avaient amassé une fortune de 100 millions ; que, pour mettre cette fortune à l'abri des éventualités, et aussi pour éviter les frais de mutation ou de succession, ils avaient constitué une Société civile pour la gestion de ce patrimoine.

Or, à la mort d'Isaac, Eugène ne voulut point de-

meurer dans cette espèce d'indivision et il exigea sa part. Cette décision, paraît-il, produisit un certain refroidissement parmi les héritiers.

Quoi qu'il en soit, tout financier qu'il est, Eugène ne mène point la grande vie comme la plupart de ses confrères dont j'ai esquissé l'existence.

Est-ce par goût et par principe? ou par ladrerie? comme le prétendent ses ennemis; il n'en est pas moins vrai qu'à un âge, encore peu avancé, car il flotte entre quarante-cinq et cinquante ans, il vit d'une façon modeste et fort éloignée des plaisirs faciles pour lesquels la plupart des financiers éprouvent tant d'attrait.

J'en conclus que, s'il entasse, afin d'augmenter les 15 ou 20 millions qui lui sont échus en partage, c'est, à défaut de juiverie, par un sentiment d'ambition.

Par malheur, rien ne la justifie, et il ne travaille peut-être que pour sa descendance! (1)

(1) *Note de la nouvelle édition* (1888) :

Voir dans mon ouvrage *Les brigandages historiques, l'agiotage* (1870 à 1887), le rôle des Pereire sous l'Empire et l'attitude de leurs successeurs.

## XVI

### Armand Donon

Prenez un grognard du premier empire, ayant coupé ses favoris ; prenez la surdité volontaire de feu Raspail, enfermez le tout dans un gilet de Staub, et, avec cet assemblage invraisemblable, vous aurez fabriqué le financier étrange que tout Paris connaît et qui s'appelle Armand Donon.

Si, environ soixante ans avant l'époque mémorable, à laquelle, grâce au plan de M. de Freycinet, l'État put racheter certaines lignes de chemins de fer et payer à Donon une quarantaine de millions ; si, dis-je, soixante ans avant cette époque, les deux syllabes de ce nom ne figuraient pas sur les registres de l'état civil, je croirais volontiers qu'elles constituent simplement une devise latine, choisie par ce financier, qu'un élève de rhétorique traduirait tout uniment par ces mots : *Donon* « je ne donne pas », mais qui, financièrement, se traduit bien mieux par ceux-ci : *je garde*.

Et, en effet, tout le système financier de Donon consiste à garder des dépôts, en payant, bien entendu, un intérêt minime, dans le but louable d'en retirer anonymement des produits considérables; bref, il immobilise l'argent et fait courir les comptes, système pour la réalisation duquel il a créé une société dont le titre exprime bien le fonctionnement : *La Société de dépôts et comptes courants*.

L'épanouissement de Donon s'est produit sous le second Empire, trois ou quatre ans avant l'Exposition de 1867.

A cette époque, il faisait déjà partie d'une trilogie sociale : la maison de banque Donon-Aubry-Gautier; il était consul général de Turquie et il éprouvait le besoin, grâce à ses relations impériales, de se lancer dans les grandes opérations.

Il était à l'étroit dans son association banquière; la responsabilité directe, qu'impose une raison sociale, arrête souvent la conclusion de certaines affaires. L'anonymat vous met tout à coup à l'aise. Aussi les Dépôts et Comptes courants purent-ils aborder nettement toutes les affaires que n'eussent point osé entreprendre les trois associés en nom collectif.

Dans la suite, Armand Donon perfectionna encore ce procédé; il créa, autour des Comptes



courants, plusieurs autres anonymats ayant pour but principal de faire, précisément, ce que la maison-mère avait exclu de ses statuts. D'où la Société financière de Paris, la Caisse centrale populaire du travail et de l'épargne et plusieurs autres.

Au surplus, Armand a la prétention d'être un homme à idées ; volontiers, il se proclame socialiste. Il interprète le mot singulièrement. Il a groupé, dans ses diverses Sociétés, tous les détritiques des partis politiques. Il a le clan des bonapartistes, celui des légitimistes, des orléanistes, des opportunistes et même des radicaux. C'est une véritable tontine destinée à l'assurer contre les chances des changements de gouvernement.

Cet éclectisme lui vient de ses origines. Il a épousé la fille de Staub, tailleur célèbre par ses gilets en 1830. C'était une alliance, mais il a eu grand soin de donner sa fille à un gentilhomme. C'est une chose singulière que tout travailleur, qui devient financier, recherche ce qu'on appelle la noblesse. C'est ainsi que le banquier Ouvrard avait trouvé moyen de faire de sa fille une comtesse de Rochechouart, et Mirès, de la sienne, une princesse de Polignac.

Il faut tout dire, aussi : depuis 1789, la finance a dépouillé la noblesse, et celle-ci trouve naturel de

reprendre, par des mariages, ce que la politique lui a enlevé, trafic comme un autre, mais trafic.

Sous l'Empire, Donon fut lié avec ce Law au petit pied qui s'appelait Morny. Il fut tuteur de ses enfants; il organisa, pour eux, je ne sais quelle exploitation gargotière sur les terres de Deauville, qui furent longtemps propriété indivise de la succession. Puis il se tourna vers la politique.

Les élans politiques d'Armand Donon peuvent être étudiés, d'une manière à peu près certaine, dans la façon dont se comportent les diverses sociétés pivotant autour de la maison-mère.

Actuellement, le bonapartisme est en baisse; or, dans le *consortium* de Donon, le bonapartisme est représenté par la Société financière de Paris. Les faveurs du maître s'en retirent sensiblement pour se reporter ailleurs.

On peut se rappeler que Donon a abordé, pour ainsi dire publiquement, la presse dans un immense journal qui s'appelait le *Globe*; c'était le commencement de son opportunisme; les mauvaises langues prétendent qu'il lui a coûté cher.

Donon a continué ses relations avec la presse au moyen de la *Petite république française*. Son attitude, dans la question des chemins de fer, est bien digne d'attention. Partisan du rachat tant qu'il a des lignes à vendre, il sent bientôt l'hési-

tation l'envahir dès qu'il n'en a plus. Son attitude actuelle est mystérieuse, mais comme ses théories sont surtout marchandes, feuilleter ses convictions c'est parcourir son portefeuille. Seulement, bien malin serait celui qui, parmi les millions entassés, sous cette rubrique, dans ses bilans, pourrait découvrir la vérité.

Quand on l'interroge sur ce point, Donon est plus sourd que jamais; cependant, je me suis laissé dire que, depuis un certain temps, toutes les sensibilités de son tympan sont réservées à la voix d'un seul homme : le conseiller municipal Villard.

Villard est une création d'Armand Donon qui l'a fait triompher aux Batignolles contre Maret et Martin. Villard est beau-frère de Bixio; c'est un ingénieur de talent, très lié avec un juif portugais nommé Ruiz et avec le créole Hérédia.

Villard est devenu le tuteur de Donon. Grand diable d'homme, très fort en gueule, il emploie sur Donon les procédés d'intimidation, de telle sorte que ce pauvre Armand tremble et fait, en définitive, la volonté de Villard.

La Caisse centrale du travail et de l'épargne n'a pas d'autre origine. On a voulu montrer que la République faisait quelque chose pour le peuple; aussi a-t-on grand soin d'insérer le mot « popu-

laire » sur les prospectus et dans les statuts; mais, hélas! je crains bien que tout ne se borne là et que les opérations financières n'aient, avec le peuple, que des rapports très éloignés.

Donon est donc un financier politique et, comme tel, il a bien sa place dans cette galerie, car son influence, depuis qu'elle est dirigeable par certaines individualités qui, se cachant derrière lui, n'ont aucunement la responsabilité des combinaisons qu'elles lui suggèrent, peut devenir extrêmement dangereuse aux intérêts généraux.

C'est toujours avec une grande inquiétude que je constate l'alliance des financiers avec les hommes de la politique.

Ce qu'on appelle la démocratisation du crédit a eu surtout pour résultat de concentrer entre les mains d'une dizaine de sociétés anonymes les intérêts matériels les plus directs de la nation française.

A leur tour, les dix Sociétés anonymes se résument dans quelques hommes, dont le nombre est souvent très restreint en raison du cumul, si bien, qu'en définitive, au sommet de tous les intérêts généraux, se trouve une petite église dont toutes les aspirations sont tournées vers ceux qui détiennent le pouvoir matériel.

Or si, à son tour, cette église accepte une direc-

tion cachée, il est certain que le but poursuivi est, d'abord, l'intérêt de l'église, puis très subsidiairement l'intérêt public. Mais comme ces deux intérêts n'arrivent jamais à marcher d'accord — puisque c'est sur la masse du public que l'église prélève ses profits, — il en résulte que toute catastrophe pouvant être imputée par les financiers au régime politique, ce sont les financiers qui, en réalité, tiennent ce régime entre leurs mains.

D'un autre côté, les hommes politiques ont une terreur profonde d'aborder à la tribune les questions financières.

Nous vivons dans une époque si extraordinaire et si corrompue que le soupçon s'attache, immédiatement, à l'attitude, quelle qu'elle soit, d'un homme politique soutenant une thèse économique.

Inévitablement, dit-on, il a un intérêt personnel. Alors on en arrive à employer un procédé bizarre, consistant à dissimuler avec le plus grand soin, sous de grands mots vides de sens, sous des théories obscures à dessein, toute question qui, dans la pratique, doit se traduire par le renchérissement de la vie et l'élévation des contributions fiscales directes ou indirectes.

Donc, tout se passe en sous-entendus : la finance en profite et la nation y perd.

**Voilà pourquoi les hommes comme Armand**

Donon me semblent redoutables, et voilà pourquoi il est bon que l'on connaisse et leurs procédés et leur existence.

Du reste, on a pu s'apercevoir, en parcourant les noms de ceux que j'ai déjà étudiés, que la masse des financiers se divise en deux catégories bien tranchées : l'une contient tous ceux qui accumulent des richesses, par passion des jouissances de la vie, ainsi que pour satisfaire la stupide vanité, caractérisant la nation française et se révélant par l'amour du galon ; car si le galon c'est le garde champêtre, heureux de vexer un peu ses semblables en verbalisant contre eux, c'est, aussi, le financier qui, avec le même or, est heureux de dominer les truffes et les filles.

L'autre catégorie contient tous ceux pour qui les jouissances matérielles ne sont point un but unique et qui veulent satisfaire leur orgueil et leur passion de dominer. Ceux-là achètent avec la même allure et les filles et les consciences, et ils trouvent, dans la catégorie des simples jouisseurs, des auxiliaires merveilleux lorsque, dans un grand coup, ils veulent ruiner tout un pays.

Donon appartient à cette seconde classe, et cela s'explique par sa double qualité de Français et d'ancien consul général de *Turquie* ; car, hélas,

lorsqu'on touche à l'Orient, il en reste toujours quelque chose !

En attendant, Armand est constellé de décorations, il porte la croix d'officier de la Légion d'honneur, il se déguise en *basque*, lorsqu'il est à son château près d'Alençon, sans doute pour n'être point pris pour un *calabrais*, et il continue à gouverner paisiblement les centaines de millions inscrits sur le grand livre des nombreuses sociétés qu'il a groupées autour de sa maison de banque. Il est courtié par tous les politiciens, à quelque opinion qu'ils appartiennent, qui, par la richesse, veulent reconstruire ou soutenir l'ordre politique favorable à leurs intérêts.

Je ne puis m'empêcher d'emprunter à Montesquieu la conclusion de cette étude et de lui donner grandement raison lorsqu'il dit :

« La tyrannie d'un prince ne met pas un Etat plus  
« près de sa ruine que l'indifférence pour le bien com-  
« mun n'y met une république. L'avantage d'un Etat  
« libre est que les revenus y sont mieux administrés...  
« Mais, quand cela n'est pas et qu'au lieu des amis et  
« des parents du prince, il faut faire la fortune des pa-  
« rents et des amis de tous ceux qui ont part au gou-  
« vernement, tout est perdu ! »

Que la République y prenne garde !

## XVII

### H. Durrieu.

H. Durrieu possède 20 millions, et Balzac aurait aimé son nom.

Ces deux lignes résument l'homme.

En réalité, certaines appellations ont une sonorité qui exige tel vêtement typographique, tout comme les personnes ont telle attitude qui réclame certaine coupe d'habillement.

Ce nom : *H. Durrieu*, a une physionomie particulière ; elle disparaîtrait, certainement, si l'on écrivait, en toutes lettres, le prénom « Henri » ou si l'on ajoutait, soit une particule, soit un titre.

Mais « Durrieu » est revêche à toute dislocation de lettres : si on le traduisait, on arriverait à l'équivalent de « dur ruisseau », ce qui nous jetterait, tout à coup, à l'antipode du caractère généralement reconnu au financier qui fait le sujet de mes commentaires.



Donc, noble, il ne l'est point; ni D'Hozier, ni Bottin ne l'en accusent; il a eu, néanmoins, des parents qui furent comtes et barons, de par la fabrique de l'empereur (le premier), lequel posait volontiers son droit à transmettre sa couronne impériale, mais qui refusait impitoyablement à ses anoblis le droit de transmettre leurs neuf perles comtales ou leur tortil baronnien.

Tout ceci dit, suffisamment, que Durrieu a des affinités impériales, ce qui ne l'empêche pas d'avoir des alliances orléanistes, — ayant épousé la propre fille d'un ministre de Louis-Philippe, et d'avoir des amis républicains, — je ne sais pas pourquoi.

Il n'est donc point jeune. Voici dix ans qu'il a dépassé le demi-siècle.

Le fardeau n'en pèse point sur ses épaules, comme on pourrait le croire en les voyant légèrement voûtées; il est probable qu'une habitude charmante a contribué à les arrondir; il se baisse et regarde très souvent à terre, non point, comme le juif ramassant une épingle ou cherchant un louis perdu, mais pour sourire à son chien, un joli chien mouton, demi-rasé, qui ne le quitte jamais et qui assiste, gravement, dans le cabinet du financier, à toutes les discussions d'affaires ou de chiffres.

Ce chien doit savoir jouer aux dominos.

L'homme qui aime son chien est ordinairement un brave homme; et, quand il est financier, il mérite qu'on oublie la moitié de ce que cette profession contient d'âpre et de métallique. Et puis, je me suis laissé dire que, tout président qu'il soit, au Crédit industriel et commercial, Durrieu est, à la fois, jovial, bon garçon, et que, s'il a les cheveux blancs, c'est par horreur du noir, qui est une couleur de deuil.

A-t-il la vue faible? ou est-ce par diplomatie financière, qu'il tient un binocle vissé sur son nez? Je serais tenté de le croire, car son nez est le seul côté juif de toute sa personne. Cependant, cet homme est charmant. Mais, par Vénus! pourquoi donc est-il si laid? C'est, paraît-il, le faune le plus séduisant qu'on puisse voir circuler dans les forêts vierges de l'Opéra. Car c'est là un coin de sa nature : le chiffre et la musique absorbent ses loisirs. Comme financier, il est un des principaux commanditaires de l'Opéra; comme musicien, il est violoncelliste. Je n'ai donc point le courage de trop lui reprocher ses 20 millions.

L'Opéra étant le drame en musique, aimer l'Opéra, c'est fuir le scepticisme. Durrieu n'est pas sceptique; d'ailleurs, il aime son chien. Aussi fait-il bon de le voir savourer la musique, non point dans le fauteuil dont il est le titulaire à l'O-

péra, mais bien — et ceci révèle l'administrateur à coté du mélomane, — dans la loge même du directeur.

Ce n'est pas un homme de politique à proprement parler, mais il est un peu *fermier général*.

N'est-il pas fils de receveur général? n'a-t-il pas été receveur général lui-même? Je le comparerais volontiers à Alexandre de la Popelinière, fermier général sous le Régent, et dont le plus grand bonheur consistait à écouter, dans sa charmante maison de Passy, *Rameau* touchant sur l'orgue ses préludes d'opéras. Mais je ne pousserai pas plus loin la comparaison, car il est certain qu'on ne peut pas raconter sur Durrieu, ce que l'on raconta jadis à propos de la Popelinière.

Ce financier protégeant l'art et les artistes s'était passionné pour la fille de Dancourt, l'auteur dramatique.

Mimi Dancourt, élevée dans les grandes manières, possédait une telle distinction qu'elle put — ce qui était dans les mœurs de l'époque — tenir officiellement le salon du fermier général.

Or, cet abominable vantard qui s'appelait Richelieu (celui de la du Barry), avait juré de jouer au financier un tour pendable, aussitôt que Mlle Dancourt serait devenue Mme de la Popelinière. Cela fut fait, grâce au cardinal Fleury, qui n'avait

consenti à renouveler un bail de fermage au financier, que si le mariage avait eu lieu.

Et ce fut alors que Richelieu fit construire, pour ses rendez-vous, la fameuse cheminée tournante, dont le scandale fut public et qui provoqua une séparation.

Durrieu jeune, a pu être un peu *Richelieu*, mais il ne fut jamais *Popelinière* ; si, en vieillissant, il est devenu clérical, c'est peut-être pour avoir un motif d'aller entendre la musique à Rome, — et il y va.



Originaire des Landes par son père et d'Alsace par sa mère, il semblerait que Durrieu qui, en 1848, était receveur général de l'Indre, ait, par prédilection pour l'Alsace, souhaité de vivre à Strasbourg.

Il y a résidé dix-huit ans ; il avait adopté, pour promenade favorite, le pont de Kehl qu'il arpentait, souvent, après déjeuner, allant ainsi, mû par je ne sais quel instinct prophétique, d'Alsace en Allemagne et d'Allemagne en Alsace.

C'est à peu près au moment de *Sadowa* qu'on vint l'arracher de Strasbourg, pour l'inviter à venir combattre, lui-même, contre un autre

*Sadowa financier*, où s'engloutissaient le Crédit mobilier et la Société immobilière.

Je ne sais point quelle fut, au juste, sa victoire ; mais Pèreire lui vota des remerciements. Désormais, Durrieu avait renoncé aux finances gouvernementales, et il était entré dans le domaine des Sociétés anonymes.

On lui attribue le relèvement des chemins de fer portugais, grâce à un paiement de 14 millions fait, avec quelque hardiesse, aux obligataires porteurs de coupons.

On lui attribue, aussi, une grande part dans les affaires des câbles français. Bref, il succéda, un jour, à un financier de quelque renom, M. d'Audiffret, à la présidence du Crédit industriel et commercial.

H. Durrieu ne pratique point trop le cumul ; il n'a guère accepté, simultanément, que sept mandats d'administrateur.

Dans le nombre, et sans compter l'Est algérien, il y a deux Sociétés de banque opérant en France et quatre Sociétés dont les plus grands intérêts sont dans les colonies, au Mexique ou dans l'Indo-Chine. D'ailleurs, au Crédit industriel et commercial lui-même, Durrieu affectionne les affaires coloniales, et il est très probable que les théories sucrières de son beau-père, M. Lacave-Laplagne,

entrent pour beaucoup dans ses préférences financières.

Après ces détails, il est assez curieux de remarquer que, bien que, depuis longtemps, membre de la Légion d'honneur, ce financier a reçu la croix de commandeur, non point comme administrateur de deniers publics ou privés, mais comme président d'une compagnie d'*éclairage électrique*!

En fait, il a rendu quelques services; on ne le trouve pas mêlé aux juiveries courantes; il est, peut-être, un peu avare, mais ce n'est pas tout à fait un mal : le joueur, l'agioteur sont toujours des prodigues; qui dira jamais le mal produit par une trop grande facilité dans la distribution de l'or!

Quoi qu'il en soit, voilà une physionomie qui paraît sympathique. Comme financier, Durrieu a eu l'esprit de s'isoler, à temps, des longues tergiversations ayant accompagné les tentatives de reconstitution du Crédit mobilier.

S'il a aidé à fonder la Banque hypothécaire, c'est moins par préférence que par entraînement dans le tourbillon du grand syndicat des sept institutions de crédit.

Au reste, sous sa présidence, le Crédit industriel et commercial ne s'est point trop lancé dans les placements de titres ultra-majorés.

Je ne plaide pas, néanmoins, une innocence complète, mais, en fait de majoration, il y a tant de pécheurs qu'il faudrait dépaver Paris pour leur jeter les pierres qu'ils méritent.

Comme homme, il sait aussi pratiquer l'isolement. Sa vie est découpée en tranches.

Ne lui parlez pas d'affaires quand il a clos la porte de son cabinet.

Il serait bien malheureux si on le faisait ministre du commerce ou des finances; les colonies lui feraient peut-être plaisir; car je ne sais pas trop si nous en avons fini avec la question des sucres.

Lui, je sais bien comme il la trancherait; mais il se scandaliserait certainement si, traitant cette question avec un gérant de journal, on lui répondait ce qu'on a répondu à un ami de son beau-père, qui interrogeait un gérant du régime de 1830 :

« Désolé, cher monsieur, de ne pouvoir plaider la cause que vous m'exposez, mais nous avons vendu, hier, notre question des sucres : un journaliste honnête n'a que sa parole. »

Ces temps sont, par bonheur, bien loin, et cependant qui sait si, en 1883, pareille réponse ne serait pas faite à H. Durrieu ?

Heureusement, on m'affirme qu'il professe pour

la publicité une certaine... indifférence; qu'il en a même inspiré le dédain au Crédit industriel, lequel ne se livre pas, paraît-il, aux jolies petites réclames bien connues des courtiers.

C'est une bonne note pour l'homme comme pour l'institution; et si celle-ci était un peu moins « étrangère » et un peu plus « garée » des « dépôts et comptes courants », elle réaliserait l'idéal financier! (1)

(1) *Note de la nouvelle édition (1888) :*

En août 1886, Durrieu a donné sa démission de président de la Société de crédit industriel et commercial.



## XVIII

### Lebaudy.

Il y avait, en 1848, une maison commerciale ayant une certaine importance dans l'industrie sucrière. Les événements révolutionnaires, qui déconcertèrent la spéculation aussi bien que le travail, la mirent à deux doigts de la ruine : c'était la maison Lebaudy père.

Ainsi établi, le point de départ des deux Lebaudy actuels ne se chiffre peut-être pas à un demi-million; ils possèdent aujourd'hui plus de *cent cinquante millions*.

Vraiment! c'est une belle organisation sociale què celle qui permet à deux hommes de prélever, dans le mouvement public, cent cinquante millions en trente ans!

La proportion, si je ne m'abuse, dépasse cinq millions par an; elle n'a rien de surprenant si je tiens compte du renseignement qu'on m'a donné comme positif et d'après lequel, à certain moment,

un notaire avait mission de placer sept cent mille francs, *tous les mois*, pour le compte des Lebaudy.

Les Lebaudy sont deux : Gustave qui est député, Jules qui ne l'est pas.

Tous les deux sont laids au dehors et, ma foi, au dedans aussi.

Gustave est décoré. Jules non. Pourquoi? La décoration de Gustave suffit à Jules, comme lui suffit également son immunité parlementaire.

D'ailleurs, ces deux frères sont des compléments arithmétiques : ce que l'un a de plus en « honneurs » l'autre l'a en « argent ».

Jules a sans cesse mal à l'estomac, ce qui exagère encore son caractère grincheux et désagréable.

— Pourquoi ne me donnez-vous pas d'ordre, aujourd'hui? lui disait un remisier.

— Quels ordres voulez-vous que je vous donne? J'ai mal à l'estomac et *fichez-moi la paix!*

Gustave doit avoir mal à l'estomac de son frère, car il est aussi quinteux que lui.

Tous les deux, au surplus, semblent n'avoir reçu aucune éducation.

Lorsque Jules, qui est propriétaire du Vaudeville et de plus de quarante maisons dans Paris; qui est impitoyable au moindre retard de ses locataires; qui a, d'ailleurs, des milliers de

procès; lorsque, dis-je, Jules entre chez son avoué, il effleure, légèrement, du bout du doigt, le bord de son chapeau, qu'il ne déplace pas d'une ligne, et, au contraire, sur le sommet duquel il ajoute un petit coup, comme pour le fixer davantage sur sa tête. C'est sa manière de saluer.

Les Lebaudy sont rares — mais ils coûtent cher.

A Paris, sauf un libraire, peut-être un constructeur de pétrins mécaniques — et encore il s'agirait de savoir si Jules, fabriquant des pétrins financiers, n'inspire pas un peu son homonyme — tous les autres sont unis par la parenté.

Il y a, au Bottin : Lebaudy frères, décorés et notables commerçants, raffineurs.

Et aussi : Lebaudy frères, pas décorés et pas notables commerçants, mais raffineurs également.

Que signifie ce mystère?

Quoi qu'il en soit, Jules et Gustave sont hors de pair.

Ces deux pompiers d'argent sont, peut-être, des chrétiens et probablement des hommes; mais ils ont trouvé le moyen d'être l'exagération de toute la juiverie.

Il ne faut pas croire que l'homme d'affaires habile ou le spéculateur intelligent soit forcément homme d'esprit. Il y a antagonisme entre l'esprit et

la matière, et plus la matière est grande, plus l'esprit est petit. C'est le cas de Jules comme de Gustave; d'où leurs insolences et leur grossièreté véritablement pitoyables!

Jules est une sorte d'oiseau de proie d'autant plus dangereux qu'il exerce sa rapacité industriellement, commercialement et financièrement.

Industriellement, il se livre à la chasse des raffineurs. Il les extermine, non point par des moyens violents, mais par la malice des pièges qu'il leur tend; la glu y joue un grand rôle. Il leur fait des avances, leur ouvre des comptes, il ne dédaigne point de recueillir tout leur papier commercial, et, le moment venu, il les étrangle.

Dans le public, on résume ainsi son procédé :

« Lebaudy, très fort! bien plus fort que Pamard. »

Commercialemeut, il joue sur tout; si de récentes catastrophes n'avaient point suffisamment éclairé les dessous de cartes de certaines variations, qu'on remarque, tout à coup, sur des marchandises courantes, je pourrais expliquer une des opérations familières à Jules comme à Gustave.

Il est heureux que les lois modernes, un peu trop civilisées peut-être, aient mis en désuétude le crime d'accaparement, car, sans cela, j'éprouvais des craintes sérieuses pour les spéculateurs du genre des Lebaudy.

Les deux frères ont, du reste, une habileté merveilleuse pour échapper aux responsabilités. On ne les voit guère dans les sociétés constituées, exerçant un mandat ostensible, et Jules, par surcroît, semble avoir ambitionné et obtenu, pour son frère, l'immunité parlementaire, bien moins en vertu de convictions politiques qu'en vertu d'une théorie que j'oserai rapprocher de celle des assurances.

Financièrement, c'est raconter une histoire trop vulgaire que rappeler l'intervention funeste de Jules dans la spéculation effrénée où a sombré l'Union Générale et qui a provoqué le krach ; il eut peur et honte de ses profits, si bien que, n'osant affronter la Bourse, il donnait ses ordres, caché dans une voiture, au coin de la rue Vivienne.

Son rôle, dans les jeux de Bourse, infligeant aux titres du Canal de Suez les mouvements les plus absurdes, est également bien connu.

Jules possède, paraît-il, 20,000 actions du Canal de Suez, sans compter les délégations, les parts civiles et les parts de fondateur.

Un homme qui peut absorber, à lui seul, une telle quantité de titres, est la négation de la division des capitaux, laquelle a servi de base à la constitution des sociétés anonymes.

A l'intérêt général, il peut substituer son caprice particulier ; ce caprice peut être destructeur de l'honneur d'une nation, et quand il obéit à des passions agioteuses, il peut ruiner et ruine effectivement les petits capitalistes qui, eux, en plaçant leur argent, n'ont point fait œuvre de joueur, mais simplement d'homme prévoyant. Ces derniers ne peuvent même pas se défendre, ils sont, malgré eux, solidaires de l'accapareur.

C'est le parasitisme obligatoire !

C'est le comble de l'immoralité et la loi est impuissante.

En d'autres occasions, j'ai pu indiquer par quels procédés étranges, certains financiers sont arrivés à tromper la confiance publique.

A propos des bonds étourdissants exécutés par les cours du canal de Suez, on a raconté que Jules avait fait insérer dans le *Times*, moyennant un million, la fameuse histoire dans laquelle il était question de percer un second canal de Suez, à côté du premier.

Le fait a été vivement discuté : contesté par les uns, affirmé par les autres. J'ignore absolument la vérité ; mais j'ai le droit d'exprimer une opinion personnelle en disant que, étant donné l'ensemble des procédés financiers de celui que j'ai comparé à un épervier, je le crois parfaitement capable d'avoir

conçu l'idée. Si elle n'a point été exécutée, ce ne doit pas être sa faute.

Un homme aurait pu dominer et endiguer les instincts de proie de ce financier, et peut-être les utiliser pour l'intérêt public.

Cet homme, c'était Gambetta.

Il avait déjà commencé à les employer avec quelque succès à je ne sais quelle stratégie spéciale, contre la coalition des grandes compagnies de chemins de fer.

Malheureusement, trop peu ou mal éclairé sur les choses de la finance, le célèbre tribun laissa dévier l'animal qui, livré à ses instincts, se débattit odieusement dans l'Union générale, si bien qu'il y cueillit, par le krach, environ 60 millions.

Plus malheureusement encore pour la France, le tribun est mort, et, mieux que jamais, les Lebaudy peuvent donner carrière à leur férocité financière.

Tous les matins les deux frères ont un concubule; ils s'enferment et sont invisibles.

Ainsi réunis, ils font des chiffres et combinent leurs coups. Mais, incapables ou paresseux, ayant quelquefois des colonnes de chiffres à torturer, ils confient ce travail à des calculateurs habiles; seulement, ces derniers n'ont jamais les proportions vraies, et quand ils donnent les résultats aux pa-

trons, ceux-ci, par le déplacement d'une virgule, rétablissent la réalité. C'est une sorte d'alphabet secret dont la clef change tous les jours.

Les deux frères sont avares; Jules surtout exerce sur son entourage une influence délétère : il a fait de l'un de ses gendres, autrefois généreux et gai viveur, un véritable Harpagon, trafiquant dans le bric-à-brac artistique, achetant au rabais et profitant des krachs généraux et particuliers.

Quand ils veulent fuir les affaires, les deux frères s'en vont aux champs : Jules à Bougival et Gustave à Rosny. Tous deux ont dans Seine-et-Oise des chasses magnifiques.

L'un d'eux fut un jour l'objet d'une mystification extravagante; un de ses voisins possédait, paraît-il, un secret pour attirer, hors des chasses où il n'avait pas accès, le gibier qu'on y entretenait à grands frais. Le procédé appliqué avait produit un résultat splendide, si bien que les gardes du Lebaudy en question en étaient effarés.

Fort intrigué, le millionnaire va visiter son voisin, l'invite à son tour à venir chez lui, et, finalement, le confesse.

Grande joie de Lebaudy, qui n'eut, dès ce moment, d'autre pensée que d'organiser, vis-à-vis d'autrui, la même rouerie. Je ne suis même pas bien sûr que l'idée ne lui soit pas venue d'en



étendre l'exploitation à toutes les chasses de France.

C'est bien là le premier élan de l'homme actuel, tout calcul, et, devenu instinctivement indélicat !

Je crains bien que l'exagération de ce qu'on appelle la spéculation, ayant déformé presque tous les citoyens, ne rende définitif et fatal à ce pays, l'abaissement des caractères et de la dignité françaises.

Jamais le mouvement spontané du monsieur — auquel le hasard vient de glisser une pièce de monnaie fausse, et qui n'a d'autre préoccupation que de la passer immédiatement à son voisin — ne s'est traduit plus généralement dans les actes de la vie civile.

Un auteur, qui s'est fort occupé d'histoire financière, écrivait un jour :

« La juiverie du moyen âge tend à se reconstruire, et voilà pourquoi l'esprit chevaleresque s'est réfugié dans l'armée. »

Oui, nous avons cette consolation : l'officier et le soldat ont gardé le respect de certaines traditions d'honneur dont la majorité des civils n'a plus cure.

Par malheur, l'envahissement de la spéculation sous sa forme la plus terrible : la forme « papier-fausse-monnaie », a pu causer de tels ravages,

que, lorsqu'on quitte les cadres de l'armée active pour examiner les cadres de l'administration, celle-ci n'est même plus défendue, contre le soupçon, par l'uniforme glorieux qui la couvre.



Hé bien ! ce sont les hommes comme Lebaudy qui, par leur exemple, sont arrivés à ébranler les vieux principes de notre chevalerie nationale et à ternir le prestige français !

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

Lebaudy n'a pas été réélu en 1885. La mort de son *protecteur* (?) Gambetta, et son attitude étrange à propos des tarifs de chemins de fer pour les produits étrangers, lui ont valu, dit-on, son échec ; du coup, il est revenu à la réaction où il est bien à sa place.

Dans le deuxième volume, j'ai indiqué l'hostilité de Lebaudy contre l'œuvre de Lesseps à Panama. En 1886, les journaux ont annoncé le mariage de M. Paul Lebaudy avec mademoiselle Marie Hersent, fille de l'entrepreneur *dont le contrat, très critiqué ou commenté, a été résilié par l'administration de Panama.*

## XIX

### Soubeyran

Faux gentilhomme, faux financier, faux homme du monde ; en cet homme : le nom, la naissance, l'argent, la politique, le talent : tout est faux ! même le diamant qu'il touche devient strass.

\*  
\*\*

Avant que le roi des agioteurs — et ceci désigne suffisamment Louis-Philippe d'Orléans — eût daigné mettre en relief la gentilhommerie des Soubeyran, ils s'appelaient tout simplement Girard. C'est donc à la monarchie de 1830 que Jean-Marie-Georges Girard doit d'avoir hérité le titre de baron de Soubeyran, donné à un préfet d'Algérie qui fut son père.

Girard, pour un financier, était, il faut l'avouer, un nom bien maigre et quand on veut être quelqu'un, on ne s'appelle pas comme tout le monde.

Aussi, depuis vingt-trois ans qu'il est entré dans la haute-finance, ne connaissons-nous Jean-Marie-Georges Girard que sous le nom de baron de Soubeyran.

Girard est né en 1829; il a, donc, actuellement cinquante-quatre ans bien sonnés. Ses portraits et ses charges le représentent avec une figure glabre, pâle et doué d'un regard fuyant.

On le dit roide et compassé; d'une politesse froide; bref, il est porteur d'une de ces figures bourgeoisement solennelles, auxquelles on éprouve le besoin d'offrir immédiatement un siège, en murmurant :

— Donnez-vous donc la peine de vous asseoir.

Sous son apparence impassible, Jean-Marie cache un caractère bouillant. C'est un concentré. Devant des étrangers, des supérieurs et même des égaux, il s'observe; mais malheur à vous si vous êtes son inférieur.

On dit qu'un visiteur ayant insisté pour être reçu, l'entendit, un jour, à travers une porte, malmené outrageusement son domestique; les termes les moins aristocratiques s'échappaient d'une bouche qui n'avait plus rien de baronnien. Ce n'était pas Georges ni même Jean-Marie, c'était *Jean* tout cru, criant, sacrant et tempêtant.

Soudain la porte s'ouvre, et Monsieur le baron,

digne et calme, reçoit son visiteur. L'homme, tout entier, est dans ces transformations.

Au moral c'est un métis : il est amalgamé de chrétien et de juif ; cet amalgame a donné à sa carrière financière une importance et une physiologie véritablement singulières.

Le ministre Fould lui implanta sa juiverie. A l'âge de vingt ans, Girard était déjà chef de cabinet de ce ministre impérial, et à trente et un ans il était bombardé, par le même, sous-gouverneur du Crédit foncier de France.

Les tendances juives de Girard éclatent dans son faible pour les pays orientaux, dans son amour des arbitrages les plus excentriques, dans son culte pour le papier de circulation et, finalement, dans sa passion immense pour les millions facilement acquis.

Ses tendances chrétiennes consistent à avoir médité la parabole de Jésus intitulée « l'intendant » et fort pratiqué sa conclusion *morale* (!) : « faites-vous des amis, des richesses iniques, afin que, quand vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans leur tabernacle. »

Imbu de ce principe évangélique, Soubeyran a été prodigue de ses faveurs métalliques. Aussi quand il est venu à *manquer* (étant sorti du Crédit foncier), les sept grands établissements ano-

nymes lui ont spontanément ouvert « leur tabernacle. »

Ainsi que la plupart des Juifs ou des parvenus, Jean-Marie-Georges n'a qu'un rêve : être pris au sérieux comme gentilhomme !

Ceci éclate, d'abord, dans son mariage ; en 1864, il a épousé une *Beupoil de Saint-Aulaire*, ce qui l'a rendu tout de suite beau-frère du duc de Castries et, — par extension, — l'a admis dans les « alentours » de la parenté de Mme de Mac-Mahon.

Aussitôt, Jean-Marie s'est voué aux plaisirs dits aristocratiques, les courses ; il est l'associé de l'écurie du duc, il fait courir, il joue, il dépense des sommes folles. Tout l'or de l'Egypte suffirait à peine à satisfaire sa passion chevaline.

En outre, il veut être pris pour un savant, un archéologue... ici le juif reparait. N'a-t-il pas réussi à se faire nommer membre de la commission des monuments historiques — probablement comme prêteur hypothécaire !

Enfin, c'est un viveur, un jouisseur et un parisien outré.

Chose étrange ! c'est, dit-on, à son goût pour l'aristocratie, pour les chevaux, pour les arts et... pour le reste que la France doit les agissements effroyables du financier.

Soubeyran financier malgré lui ! quelle stupeur !

cependant cela étant vrai, expliquerait la rage avec laquelle il boursicotte; on dirait qu'il est sincèrement furieux d'être contraint de recourir au banquisme pour satisfaire ses nombreuses passions.

Or cela l'a conduit fort loin, si loin qu'il a frôlé les plates-bandes du code et effleuré les anti-chambres de Mazas.

Mais il ne faut pas anticiper. J'ai dit qu'il avait été bombardé sous-gouverneur du Crédit foncier de France.

Il ne tarda pas à absorber toute l'autorité et à reléguer au second rang le gouverneur, M. Frémy, qui, comme on sait, avait déjà bien d'autres « chattes » à fouetter.

Non content de cela, il réussit à se glisser dans toutes les compagnies, de sorte que, à un moment donné, on le trouvait administrateur d'une dizaine de sociétés.

C'était neuf de trop pour sa cervelle, bien que je reconnaisse, à ce financier, une véritable science de *compteur*. Il calcule, en effet, avec une rapidité inouïe; il eût fait un excellent croupier à Monaco ou à Bade.

Mais, à cela près, son bagage financier et économique est pur clinquant, et sa légèreté n'a d'égale que son horreur de la légalité. Sa conduite

au Crédit foncier le témoigne éloquemment. Tout le monde sait avec quel sans-*façon* il traitait les statuts de cet établissement national. Le résultat de sa gestion a longtemps occupé la magistrature; il avait prêté au vice-roi des sommes considérables à un taux n'ayant rien de commun avec le taux légal et encore moins avec le taux des prêts statutaires. Or, cette opération a entraîné la ruine du Crédit agricole, société dont le véritable but aurait été beaucoup plus clairement exprimé, si on l'avait appelée : « Société pour transgresser les statuts du Crédit foncier et opérer le virement de ses crédits. »

Vers la fin de 1878 la justice s'occupait activement de la gestion de Girard; les parquets, eux-mêmes, étaient préoccupés et si, grâce à quelqu'un que je sais bien, un non lieu est intervenu au criminel, il n'en est pas moins vrai qu'il a été *révoqué* comme sous-gouverneur et, comme administrateur, déclaré responsable, de 15 millions sur 16 disparus.

Ces deux échecs l'ont frappé au cœur.

Tout d'abord, il s'insurgea; il voulut créer autel contre autel; il se livra à une orgie de sociétés, entre autres il créa la Banque d'escompte et la Banque hypothécaire; puis, un tas de foncières, de caisses de reports et de sociétés immobilières. De



sa robuste main, il secoua la bourse comme le jardinier secoue un prunier. Tout le monde des agioteurs, petits et grands, était à sa remorque.

Il voulait *tuer le Crédit foncier* ! parce qu'il en était sorti ! Il ne réfléchissait pas que le péril du Crédit foncier était au dedans quand il y était ; lui, dehors, l'institution redevenait une place forte, pouvant se rire de ses assauts, et, au besoin, recommencer contre lui, ce qu'il y avait fait, lui-même, avec le Crédit agricole.

Tout observateur de sang-froid a pu prévoir l'issue de ce duel ; dès la première heure il était visible que le géant de 1852 ouvrirait, un jour, sa large bouche, pour dévorer le nain de 1879.

Ainsi a été fait, et le nain, âgé, à peine, de trois ans, a été absorbé par le géant.

Les grands procès qui ont retenti pendant plusieurs années, et se sont terminés par des jugements profondément défavorables à Girard, lui ont, sans doute, inspiré la pensée de liquider toutes ses sociétés.

Toutefois, cette résolution n'a pas été prise sans que, par une lettre demeurée célèbre, et datée du mois d'avril 1881, le *grand homme* ! le célèbre Jean-Marie ne se soit révélé plus *Farina* que jamais ne fut l'autre.

La farine qu'il a entrepris de faire avaler à ses lecteurs consistait à démontrer « que la prospérité « du Crédit foncier, évidente depuis qu'il ne le dirigeait plus, était due uniquement à la garantie « de 16 millions qu'il prétendait avoir versés. »

Puisque Jean-Marie oubliait à quel point il avait été rétif à cette garantie, à quel point cette garantie était le résultat de ses fautes, il aurait pu pousser plus loin son raisonnement et déclarer, avec la même logique, que si le Crédit foncier était prospère, actuellement, c'est parce que, lui, l'avait mis à deux doigts de sa perte; inversement il aurait pu conclure, aussi puissamment, que si la Banque hypothécaire avait été forcée de disparaître, c'est parce qu'elle n'avait pas cessé d'être dans une situation brillante.

Girard n'a pas osé conclure jusqu'au bout. D'ailleurs, la solitude s'est faite autour de lui. L'un de ses collaborateurs les plus sérieux l'a quitté. *Ses halls* sont des nécropoles. Il s'est rabattu sur des employés prussiens et juifs. Il y en a trois à la Banque d'escompte, d'aucuns s'appelant Mayer, avec plus ou moins de variantes.

Enfin, depuis quelque temps, il ne rêve qu'à coller les uns aux autres les capucins de cartes qu'il avait pompeusement appelés : ses Sociétés anonymes !

Aussi après avoir été le Ruggieri des profusions, il devient celui des fusions, des transformations, des absorptions et surtout des *novations*; tout son mouvement actuel est bien un feu d'*artifice*; on verra d'ailleurs que le bouquet final laissera les mêmes traces que les centaines de fusées qui s'épanouissent en l'air, et retombent sous la forme de cartouches vidées, cadavres qui, en finance, s'appellent simplement des ruines.

Si Jean-Marie-Georges Girard se contentait d'être un simili-gentilhomme et un juif matiné de chrétien, conduisant plus ou moins correctement ses actionnaires à la ruine, on pourrait les plaindre et passer outre sachant bien qu'il a pour consolation les trente ou quarante millions de fortune qu'on lui attribue.

Mais non : il veut être une fraction de la souveraineté nationale, *il est député !*

Certes il tient à son siège comme à ses écuries, — bien plus même que son siège ne tient à lui.

Il l'occupe depuis 1860. L'Empire avait fait de son arrondissement un véritable bourg pourri. Il en est le maître. Cependant aux dernières élections le nombre des suffrages qu'il récoltait habituellement a diminué au point que la validité de son élection a été très discutée.

Il est certain que les scandales qui ont environné

Jean-Marie, depuis quelques années, ont dû porter leur fruit.

Si puissante que soit l'immunité parlementaire, elle ne saurait défendre, contre les jugements sévères de la morale publique, certaines façons d'agir que la loi ne punit point ne les ayant pas prévues.

On se rappelle, certainement, les révélations stupéfiantes qui furent portées en 1879 à la tribune parlementaire, à l'occasion d'un débat sur la préfecture de police. On y apprit que des rapports d'argent, difficiles à expliquer, avaient existé entre le directeur de la *Lanterne* et le sous-gouverneur du Crédit foncier au moment où ce dernier voyait surgir devant lui les effrayants résultats de sa déplorable administration.

Un jury d'honneur avait été nommé. Il était question de « reçus surchargés et d'argent versé » pour des causes mystérieuses. »

Appelé devant ce jury, Girard s'est bien gardé de s'y rendre; il a laissé discourir à son aise et sans contrôle, le juif qu'il avait si généreusement subventionné et avec lequel, longtemps après, il conservait encore les relations les plus amicales.

On dit, néanmoins, que depuis une année environ, grâce à certains incidents, trop longs à raconter, Soubeyran a compris sa faute et on ajoute

même qu'il a retiré sa faveur au juif susdit, lequel en porte lourdement le poids.

Dans tous les cas, Jean-Marie doit être fort humilié, il n'a point volé cette leçon, et, pour l'honneur de l'humanité, j'espère que de semblables seront infligées à tous les financiers assez insolents pour croire qu'aucune probité ne saurait résister à l'appât de leurs millions.

Les gens qui, comme Soubeyran, achètent les silences ou les paroles et pratiquent toutes les théories d'Erlanger, ont malheureusement rencontré tant de capitulations qu'ils sont stupéfaits lorsque le hasard jette, sur leur route, un granit quelconque, rocher ou caillou, contre lequel ils trébuchent; ils ont, en outre, compromis directement ou indirectement, tant de personnes, que nul n'a le courage de juger des agissements dont il a accepté les bénéfices. Aussi ai-je la conviction que j'aurais trouvé, très difficilement, — pour ne pas dire plus — un journal capable d'imprimer les lignes précédentes.

Presque partout, j'aurais rencontré Soubeyran actionnaire ou subventionneur.

C'est la grande théorie juive exposée dans la synthèse historique : il faut de l'argent pour faire un journal, Soubeyran en donne, et on évite soigneusement de lui être désagréable.

Qu'importe, après cela, que les bilans de ses sociétés soient plus ou moins fantastiques, que l'on prône la prospérité là où les catastrophes sont imminentes.

On a posé, en principe, que l'écrit du journaliste est comme la parole de l'avocat, un plaidoyer qu'on paye.

On oublie seulement que, devant la justice, il y deux avocats parlant en sens contraire, et se répliquant devant le même tribunal.

Devant l'opinion publique, il n'y a jamais de discussion utile, et je défie quiconque de contredire, dans un même journal et devant les mêmes lecteurs, les infamies économiques que la juiverie y imprime chaque jour. Girard sait tout cela, il en use et il en abuse, à tous les points de vue.

Je terminerai l'étude de sa personnalité en donnant brièvement la mesure de sa franchise et de son utilité.

Un jour, à propos de la conversion, il osa dire en pleine tribune que « le ministre manquait de sincérité. »

Personne n'a relevé cette audace, et cependant on aurait pu facilement le réduire au silence.

Or, lui, voici comment il pratique la sincérité :

A l'époque où il dut réaliser en argent la garantie de 16 millions qui lui avait été imposée, il dé-

clara formellement avoir effectué son versement  
EN ARGENT.

Tel n'était pas l'avis du Crédit foncier. Il a fallu toute l'éloquence de M<sup>e</sup> Josseau pour expliquer qu'en effet Soubeyran avait *tiré un chèque*, et que le baron aurait eu le droit de dire, comme il le disait : « *un chèque, c'est de l'argent.* », seulement, au cas où une couverture, lui appartenant, aurait existé. Or, il n'y avait *point de couverture*, et Soubeyran avait tiré son chèque *sur un capital hypothétique* ! (1)

C'est bien là l'éternelle théorie de ce financier, et je puis dire que la plupart des actions de ses sociétés ont une représentation aussi hypothétique que l'était celle de son chèque. Lorsqu'il crée une société, il s'occupe bien moins du produit futur de son fonctionnement que de réaliser, en bourse, d'importantes majorations.

C'est tout le secret de son activité.

Quant à l'utilité de ce financier, elle est encore plus discutable que sa sincérité. Au Parlement, grâce à la réputation de compétence qu'il a usurpée, au moyen de ses combinaisons de publicité, il embrouille toutes les questions, qu'il s'agisse de chemins de fer, de conversion ou de convention

(1) Plaidoyer de M<sup>e</sup> Josseau, page 15 (Téqui, édit., 1881).

monétaire, et même de traités de commerce, pour le plus grand dommage des intérêts français.

Au fond, c'est un fabricant de papier à vignettes, — chèques, sans couverture, — qui étonne les naïfs par l'abondance de sa fabrication.

Ce n'est pas un homme politique, étudiant la finance, c'est un financier jonglant avec la politique.

On le verra; et bientôt peut-être, on pourra résumer toute son existence, en modifiant légèrement la classique phrase latine :

« Du papier ! du papier ! *prætereaque nihil !* »



Faux gentilhomme, faux financier, faux homme du monde; en cet homme : le nom, la naissance, l'argent, la politique, le talent : tout est faux ! même le diamant qu'il touche devient strass.

*Note de la nouvelle édition (1888) :*

Moins brillant qu'autrefois, mais toujours député, Soubeyran a définitivement quitté les agiotages égyptiens, mais il honore plus que jamais l'Italie de sa bienveillance.

En 1886, il a heureusement échappé à une demande d'argent formulée à coups de revolver (affaire Pillot) et moins dangereuse peut-être, que ne l'avait été une précédente où, toutefois, la parole n'avait pas été donnée à la poudre.

Ni l'une, ni l'autre des deux « opérations » n'a été élucidée et toutes deux sont restées dans le demi jour.

Ainsi toujours la même chose avec Soubeyran : clair obscur, quart de lumière... toujours le faux... toujours le strass.



## XX

**Daniel Wilson.**

Le danger le plus effroyable que puisse courir une nation consiste à subir la prépondérance de ce que j'appellerai *le juif politique*.

La politique est, déjà, par elle-même, suffisamment féconde en infamies, soi-disant couvertes par la raison d'Etat, qu'on juge ce qu'elle peut devenir, lorsqu'elle est mise en œuvre par les procédés juifs!

C'est bien le cas de répéter ici que la juiverie est le parasitisme élevé à l'état de système, que la ruse et le mensonge appliqués à la juiverie composent l'escroquerie.

Or, la ruse et le mensonge étant précisément le fond de la politique, et celle-ci impliquant le *mandat*, l'escroquerie qu'elle engendre doit prendre le nom d'abus de confiance.

Si ces réflexions paraissent sévères, j'ajouterai qu'elles ne me sont pas suggérées, seulement par

un homme, mais encore par un ensemble d'agissements et, même, par un état psychologique se propageant avec une redoutable persistance.

Je l'ai souvent constaté, au cours des monographies précédentes, l'esprit de trafic, qu'il ne faut point confondre avec l'échange des utilités sociales, domine tellement les assoiffés de jouissances matérielles, qu'ils le portent dans tout, même dans la fonction, — cette investiture qui devrait être le giron de la confiance publique.

Notre génération actuelle ne comprend pas assez que, pour remplir une fonction, — dans ce qu'on appelle le gouvernement et qui n'est autre chose que le soin d'équilibrer les intérêts généraux d'un pays — il est impossible d'improviser des hommes.

La fonction gouvernementale exige une préparation et c'est pure folie que d'y admettre, de la veille au lendemain, le trafiquant, le viveur, et surtout l'étranger.



' Daniel Wilson est un protestant Anglais devenu Français.

C'est dans les entreprises du gaz que s'est formé son patrimoine. Sa famille était riche, sa sœur a

épousé un savant chimiste, M. Pelouze ; quant à lui, né en 1840, il est devenu majeur en plein empire et il n'a retenu, de la jeunesse dorée qu'il fréquenta, que cette espèce de cynisme fashionable, mis à la mode par M. de Morny, lequel était convaincu que sa main demeurerait sans souillure parce qu'il mettait des gants pour remuer les immondices financières.

La silhouette de Morny est restée dans les rêves de Daniel. Morny est son idéal ; mais, obscur roturier, il est gauche en imitant les gentilshommes et il n'arrive qu'à les parodier, sinon à les proscrire, bien plus que ne le faisait Morny.

A dix-huit ans, Daniel, à défaut de grands sentiments, avait quelques-unes des illusions de la jeunesse. Né dans l'abondance, il ignorait la valeur de l'argent. Cette ignorance fit, de lui, un bon garçon, jovial et serviable, mais dépourvu de toute idée sérieuse. Bref, il dilapida si bien, qu'on fut obligé de l'interdire pendant un certain temps.

La magistrature qui secoua sur sa tête un jugement d'interdiction, a rendu à la France, il faut l'avouer, un bien mauvais service, peut-être s'en aperçoit-elle aujourd'hui !

Daniel vaincu par la loi eut une colère concentrée, une de ces colères d'Anglais, froide et féroce,

et, bientôt, elle se transforma en un désir ardent de revanche.

Tout naturellement, c'est au suffrage universel qu'il s'adressa pour devenir, à son tour, une fraction de souverain, c'est-à-dire un législateur, c'est-à-dire, encore, l'un de ceux qui font ces lois que les magistrats appliquent.

Les derniers jours de l'empire favorisaient particulièrement l'éclosion des jeunes politiciens; d'ailleurs, Daniel était riche, sa sœur était propriétaire de Chenonceaux, résidence royale et, comme Anet, pleine de souvenirs de Diane de Poitiers.

Il put donc, en 1869, triompher au scrutin, contre MM. Duval et Mame; naturellement encore, il siégea dans l'opposition modérée; petit à petit, il s'approcha du centre gauche, au 4 septembre, il fit partie d'un conciliabule mal disposé pour la délégation de Tours et qui était composé de MM. Cochery, devenu ministre, de M. Guyot-Montpayroux devenu fou, de M. Tassin, demeuré député, de M. Grévy, devenu président de la République, et enfin de lui même, Wilson, devenu *Monsieur gendre*.

Le sort différent des cinq membres de ce petit comité, qu'on alla jusqu'à accuser de conspirer contre la délégation de Tours, est particulièrement remarquable.

Quant à Daniel, personnellement, sa présence dans cette opposition explique son attitude ultérieure envers Gambetta.

Elle explique, également, son intimité avec son futur beau-père, qui était, à cette époque, l'un des hôtes assidus de Chenonceaux.

Bientôt la popularité de Gambetta excita son envie. Entre temps, l'Assemblée nationale venait de se réunir à Bordeaux et de choisir Grévy pour son président.

C'était, pour Daniel, une aubaine ! Plein de lui-même, fier de son allure anglaise, se calquant avec soin sur les lithographies du prince de Galles, il affectait de railler la robuste attitude de Gambetta et ses façons de tribun populaire.

C'est à cette époque que son ambition ne connut plus de bornes, qu'il échafauda ses projets de grandeurs et, dans les solitudes de Chenonceaux il dut, maintes fois, en voyant auprès de lui le député hier, président aujourd'hui, couché mollement sur la verte pelouse, rêver de pénétrer, à son tour, triomphalement dans la lice.

1873 lui porta un coup fatal. Il est certain que c'est sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon que l'ancien député du centre gauche passa rapidement par toutes les nuances qui l'ont conduit à sa couleur actuelle.



Entre 1873 et 1876, Daniel, comme tant de politiciens déçus dans leur ambition, se jeta dans les affaires financières.

Je me rappelle, même, fort bien, que, sans être un intéressé apparent, il avait une grande influence dans la première Banque nationale qui, bien avant Genty, avait fonctionné à la place Vendôme.

La soif du pouvoir ne devait pas tarder à lui faire contracter des alliances multiples avec les agioteurs et les spéculateurs de tout ordre.

Certes il n'est pas croyable que son amour du lucre ait eu pour cause des besoins d'argent. Sa fortune éloigne de lui un pareil soupçon.

Mais toutes les traditions de Morny lui trottant dans la cervelle, il sentait que l'argent est le véritable instrument de domination, qu'il sert à corrompre et que, lorsqu'il faut corrompre sur une vaste échelle, il en faut beaucoup, toujours et partout.

Si riche qu'il fut, il l'était moins que Rothschild et, d'ailleurs, l'eût-il été autant, sa nature anglaise le portait à prendre, de préférence, dans les poches

d'autrui, les millions nécessaires à sa revanche d'ancien interdit. Dès lors, il organisa tout un système pour raccoler des partisans.

Ne représentant rien par lui-même, n'étant pas une personnalité, il attira à lui par l'intérêt, par la spéculation et par l'agiotage, tous les déclassés aussi pauvres d'argent que de conscience.

Pendant cinq années, il s'occupa ainsi des finances politiques ; il se mêla aux affaires de banque, se poussant à droite, se poussant à gauche, mais sans réussir à mettre en lumière un vrai mérite personnel.

Cependant, dès 1879 et après avoir réussi à se faire nommer pendant quelque temps membre de la commission du budget, il était arrivé à se faire créer sous-secrétaire d'Etat au département des finances.

Dans cette position, ce n'était pas la section des grandes études qu'il avait choisie, c'était la direction suprême du personnel.

Enfin, en octobre 1881 un mariage mit le comble à son ambition en lui donnant le titre de gendre du président de la République.

Par ce mariage, Daniel s'est coupé toute retraite vers les puissances financières de la réaction.

Aussi, comme il sait très bien qu'il ne peut, à aucun degré, compter sur leur concours, il leur a

déclaré la guerre en cherchant à former, par tous les moyens, une puissance financière et agioteuse en dehors de la juiverie orléaniste.

Cette attitude, qui lui est imposée par les nécessités de sa situation, a donné le change aux républicains, si bien que certains d'entre eux, et des plus radicaux, le considèrent comme le pilier de la République.

Il s'en faut du tout au tout que je partage cette opinion et je considère, au contraire, Daniel comme l'instrument le plus dangereux de la désorganisation de la France républicaine.

En effet, il a installé, dans le palais même du chef de l'Etat, une manière de vaste agence de corruption. On les voit, là, deux fois par semaine, tous les Trico che et Cacolet de la politique, les Robert-Macaire de la finance, les Giboyer et les sous-Giboyer du journalisme, ils viennent quémander : qui l'impunité, qui les honneurs, qui de l'argent ! C'est la foire aux consciences, et, dans toute sa hideur, le véritable gouvernement occulte !

Il y a même plus, tous les ministres qui ne font pas acte de domesticité, sont à la merci de cette valetaille !

Néanmoins, au cours de cette répugnante besogne, il s'est livré à de telles promiscuités qu'on a fini par les raconter publiquement, et Daniel est à ce



point sceptique que, même, le soin de sa dignité ne lui a pas inspiré le souci de démentir les accusations qui pleuvent de toutes parts sur lui.

C'est à croire que, comme à la plupart des petits-crevés de l'Empire, la malfaisance lui apparaît une chose naturelle, tellement il l'a coudoyée, fréquentée et acceptée.

On cite de lui des aveux terribles ; par exemple celui-ci : il cherchait, un jour, à satisfaire un de ses partisans en demandant au chef de cabinet de certain ministère une faveur tellement exorbitante, un passe-droit tellement inouï que celui-ci, révolté de l'insistance du quémandeur, s'écria :

— Mais c'est une *canaillerie* que vous me demandez-là !

— *Mais je le sais bien !* répliqua tout naturellement Daniel.

Cette réplique peint l'homme ; elle dénote une élasticité, sinon une absence de conscience, qui suggèrent une médiocre estime pour le caractère de celui qui l'a proférée.

Le fait que je viens de rapporter est notoire dans la Touraine, a été publié par de nombreux journaux et, jamais, Daniel n'a protesté.

Pour lui, donc, les fonctions politiques ne doivent pas servir à autre chose qu'à faire triompher les prétentions d'un certain nombre d'individus

au préjudice de la masse, et il est fort capable, retournant le mot célèbre attribué à un magistrat, de dire : « la Cour rend des services et non pas des arrêts. »

Aussi, à peine installé dans son cabinet de gendre s'est-il conduit avec cette légèreté inconsciente de l'écolier qui chippe des plumes à l'économe de son lycée ; lui, a chippé, pour son service personnel, le petit cachet numéro 3, timbre de la présidence et prérogative du magistrat suprême de la République ayant droit de franchise postale.

Daniel s'en est servi sans façon pour ses affaires personnelles, pour lancer ses journaux et pour un tas d'usages intimes.

Le *Figaro* a découvert l'envoi d'une étrange circulaire autographiée, contenant une réponse générale aux quémandeurs qui s'adressent à Daniel.

Il y est dit, en substance, que Wilson fait les démarches désirées par le solliciteur et, en post-scriptum, il y est ajouté :

« M. Wilson vous fera adresser la *Petite France* et vous « sera reconnaissant de la recommander à vos amis. »

Quelque temps après, on présente une quittance d'abonnement au pauvre diable honoré de l'envoi du journal et, comme, généralement, « les démarches n'ont pas encore abouti », on paye l'a-

bonnement de peur que le protecteur ne se formalise.

Comment, en bon français, exprimer cette manœuvre? pour moi je ne vois guère que dans les vocabulaires américains les mots pouvant servir à sa juste qualification.

Dans tous les cas, son emploi révèle une absence complète de sens moral.

Lorsque l'exemple part d'aussi haut, c'est-à-dire lorsqu'on le trouve placé tout près de la magistrature suprême du pays, comment s'étonner que les mœurs électorales l'imitent avec empressement.

N'avons-nous pas vu, récemment encore, la naïveté cynique avec laquelle un candidat, frère du ministre de la guerre, déclarait, carrément, que *comme tel il « jouit d'une réputation incontestable »* et qu'il est *« appelé tous les jours à l'exercer en faveur de quelque compatriote militaire ou civil. »*

Après quoi le même candidat ose espérer que les électeurs, soucieux des intérêts de leur pays *« et de ceux de leurs familles »* voudront bien l'encourager par leur vote *« et lui prouver par leur sympathie QU'ILS SONT DIGNES DE SES BIENVEILLANTES DISPOSITIONS. »*

Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est point là une naïveté isolée; c'est un signe des temps, et il en

résulte que la théorie de Wilson, consistant à mettre les fonctions publiques au service des intérêts particuliers, tend de plus en plus à se généraliser.

Daniel apporte en toute chose le même sans façon :

Un jour, la *Ville de Paris* imprime que le gendre du président de la République a été accusé, par un journal, ayant déclaré tenir la preuve écrite à la disposition des incrédules, de louer des appartements dans les palais nationaux. Ni la *Petite France* ni Daniel n'ont rectifié ; seulement je trouve dans un journal de province, que « par l'entremise d'un « rédacteur de la *Lanterne* un juif marchand de « bric-à-brac obtint de Wilson un logement dans le « palais de l'Institut et que, ce même juif, ayant « voulu demander une autre faveur, refusée, cette « fois — chose invraisemblable ! — s'est vengé en « répandant le bruit qu'au lieu d'être locataire *gracieux* il était locataire *payant*. »

La question, ainsi posée, il ne s'agit plus que de savoir *en quelle monnaie* se payait le loyer, car il n'est pas bien nécessaire, à l'accusation formulée, d'indiquer le titre des deniers employés. Payer en argent ou payer en services, c'est, il me semble, tout un, mais le rédacteur de la *Lanterne* s'est bien gardé de faire la lumière à cet égard.

On ajoute même que plus Wilson voit ses procédés divulgués plus il se réjouit, parce que, dit-il, « ça lui attire des clients. »

Hélas ! triste clientèle ! si j'en crois tout ce qu'on publie et tout ce qu'on révèle.

L'un des grands amis de Daniel a été un certain banqueroutier, M..., aujourd'hui en fuite et ayant exercé ses talents à la banque dite de la Chaussée-d'Antin.

Naturellement, il y a eu des procès ; mais, au cours de ceux-ci, on a produit des correspondances ; or, voici, textuellement, quelques extraits qui ont été lus à l'audience :

« Mes chers amis (dit le banqueroutier) j'ai reçu vos titres. Je vais tripoter de mon mieux avec. J'ai reçu aussi, vos bouteillés de cognac. *Dès demain mon grand ami les aura* et je lui dirai bien la provenance. A ce propos, vous savez qu'il a des chances pour être ministre. »

Ce langage de faiseur a une certaine clarté mais ce n'est pas tout, voici un autre extrait :

C'est le même qui écrit :

« J'ai été présenter mes hommages à l'*Elysée* hier et avant-hier et porter mes étrennes.

« J'ai emporté en échange la promesse d'activer et d'enlever la concession de Beaucaire. »

Quel monde ! grand Jéhova ! et que penser lors-

qu'on songe que l'auteur de ces lettres édifiantes a été invité, avec une *certaine dame*, fort connue à Asnières-les-Eaux, à la cérémonie du mariage de Daniel, en pleine chapelle de l'Elysée!

Tout ce que je viens de raconter a été publié, imprimé, et jamais Wilson n'a protesté : Quant au *banquier malheureux* de la Chaussée-d'Antin, il vit, paraît-il, à l'étranger dans un calme profond, en compagnie de la « certaine dame » qui, de temps en temps, lui procure des saufs-conduits.

Ce banquier n'est pas le seul qui, ami intime de Daniel, ait pu narguer la magistrature ; je pourrais citer, à Paris, des financiers et des directeurs de journaux qui lui doivent l'impunité la plus parfaite, malgré de nombreux méfaits.

On cite, notamment, deux ou trois juifs du journalisme et de la finance ayant obtenu certains non-lieux et on ajoute, même, que par une belle matinée, *poursuivants* et *poursuivis* ont déjeuné *ensemble*, chez Daniel, à l'Elysée.

Faut-il ajouter qu'après cette fête de dentiste, le poursuivi ne le fut plus et que le poursuivant grimpa dans une apothéose.

Quiconque, à Paris, est riche ou en passe de le devenir : banquier, spéculateur, architecte, entrepreneur, limonadier..... ou autres, est immédiatement visé par le cabinet noir de l'Elysée. C'est du

gibier d'actionnaire, pour des entreprises politico-industrielles, ou de la graine de commanditaire, pour les journaux qui se répandent, comme une immense tache d'huile, de Paris en province.

Pour de l'argent, chacun a sa promesse : à l'un la croix, à l'autre une candidature, à celui-ci une indulgence..... plénière. Tout cela est coté : le bureau est ouvert ! *Entrrez !*

Ministres *bons enfants* ! n'oubliez pas que ces choses se trament sur votre dos ; n'oubliez pas que vous êtes SEULS responsables devant le Parlement et devant le pays !

*Ministres de bonne foi, VEILLEZ !*

Quant à Daniel, gendre irresponsable, ancien vifveur déclassé, ce ne doit pas être une mince satisfaction que de planer en protecteur, notamment, sur la corporation magistrale qui lui a jadis distribué des horions.

Or, ce qu'il fait à Paris, assez facilement et par des procédés laissant peu de traces, il le fait aussi en province, et, particulièrement, dans le département d'Indre-et-Loire, où le petit cachet n° 3 est bien connu.

Sans parler d'un certain fonctionnaire de Loches pourvu, grâce à Daniel, d'une direction à Tours, et qui dut donner sa démission, pour éviter la révocation imminente que son immoralité lui avait

attirée, je vais préciser quelques cas, démontrant à quel point Wilson se rit de la justice, au bénéfice de quelques mauvais gars dont il a fait ses agents.

Il y avait, au commencement de 1883, à Tours, ou dans les environs, un directeur de comptoir financier, appelé E. D.

On sait que les gens de finance sont, le plus souvent, probes, délicats, et..... martyrs, à Tours comme à la Chaussée-d'Antin.

Or, ce pauvre D. était l'objet de plusieurs procès et de nombreuses plaintes. Il y était question de sommes d'argent remises pour acheter des actions d'une société métallurgique en formation, de syndicats et de beaux bénéfices; or, les sommes étaient versées, mais les titres ne venaient pas.

Toutes les plaintes ont été classées sans suite sur la seule restitution des sommes réclamées, malgré les procès-verbaux dressés, et cela grâce à l'intervention du petit cachet n° 3.

Une autre fois, un garçon de bureau à la poste est arrêté pour vol d'un sac de dépêches, et, ensuite, mêlé à un vol de bijoux. La première fois, on le met à pied, la seconde fois, on le révoque; mais pas de poursuites judiciaires, car ce brave garçon, nommé A. M., était possesseur d'une amulette. Parmi les papiers saisis sur lui, on avait



trouvé, en effet, une lettre *intime* de Daniel Wilson, parvenue en franchise avec le *petit cachet* n° 3.

Enfin, je donnerai encore un exemple qui date du 17 juin 1883 ; car, puisque j'analyse la façon dont ce *roi de la République* exerce son pouvoir royal, je ne dois point recourir à des formules vagues, mais à des faits extrêmement précis.

A Tours, un dimanche, dix-septième jour de juin, deux bons gaillards, vrais ribauds de Touraine, en train de s'amuser, prennent une voiture, se promènent, mais, jugeant fort inutile de payer le cocher, le laissent de planton, et s'esquivent sans crier gare.

Naturellement furieux, l'automédon se met à la poursuite de ses clients, et finit par les découvrir attablés dans un café.

Toutes ses réclamations étant accueillies avec un profond dédain, il insiste ; les clients ne trouvent rien de plus simple que de le rosser. Battu, et non payé, il court chercher la garde ; elle arrive, sous la forme de deux agents de police ; ceux-ci sont également rossés d'importance par les personnages en question, lesquels ne se font pas faute d'annoncer, hautement, qu'ils vont se plaindre à leur ami Wilson.

Néanmoins, le scandale avait été public, et on avait dû arrêter les forcenés, absolument inca-

pables de comprendre que la *franchise postale*, usurpée par leur ami, ne pouvait, en aucun cas, s'étendre jusqu'à leur procurer, à eux, la *franchise des transports en fiacre*.

Une certaine dame, appartenant à la communauté, intervint chaudement en faveur de ces aimables personnages, — le comble, c'est que Wilson est intervenu effectivement avec son petit cachet, et, s'il ne put leur éviter une condamnation à une centaine de francs d'amende, il leur évita, du moins, la prison, que « des voies de fait » contre des agents de la force publique » leur auraient, partout ailleurs, attirée.

Tel est le noble usage que fait Daniel de l'influence attachée, à tort ou à raison, à sa position de gendre.

Or, il n'a pas l'intention de cesser, car, depuis quelque temps, on annonce que, se voyant un peu trop démasqué à Tours, il a jeté son dévolu sur Dijon. Déjà, une sorte d'édition spéciale de la *Petite France* y circule. Déjà, on annonce des mouvements dans le personnel des fonctionnaires, et les ambitions sont en fièvre!

C'est à faire trembler, quand on songe que ce protecteur de quiconque est en délicatesse avec les parquets, va opérer dans une ville qui est si voisine de nos frontières!

Si l'on objecte que Daniel est bon, et que c'est par faiblesse qu'il protège des êtres peu sympathiques, je répondrai que la fréquence de ces faiblesses révèle chez les partisans de l'homme politique un niveau moral déplorable et indigne, dans tous les cas, d'un représentant du pays.

Malheureusement, Daniel ne se borne pas à arracher à la justice un certain nombre de malfaiteurs, il exerce, aussi, sur les finances et sur la politique du pays, une influence néfaste.

On a souvent raconté par quelle pression il avait procuré à une maison de Beauvais la clientèle des imprimés de l'administration des finances. Il y a même une circulaire célèbre à ce sujet.

Voici un autre fait textuellement raconté par les journaux de la Touraine. Il s'agit d'un fonctionnaire dépendant, cette fois, du ministère des travaux publics.

« On se présenta un jour chez le fonctionnaire en question, et on lui tint ce langage :

« — Monsieur, vous confiez vos travaux d'impression à M. X. Si vous ne les apportez pas chez nous, je vous prévienne que M. Wilson va vous faire mettre en disgrâce. »

— « Mais, monsieur, je n'ai qu'à me louer... »

— « C'est bien, M. Wilson sera prévenu dès demain. »

« Et le malheureux fonctionnaire fut obligé, pour éviter la disgrâce annoncée, de commander incontinent ses imprimés chez MM. Arrault et Cie. »

Au moment où le fait fut connu, la *Petite France* a affirmé que Wilson avait cédé sa part d'intérêt dans l'imprimerie Arrault, où tous les percepteurs avaient été impérieusement invités à faire faire leurs imprimés.

Immédiatement, le *Journal d'Indre-et-Loire* déclare que c'est là « un cynique mensonge ».

Même histoire, à propos d'une certaine fabrique de draps, possédée à Loches par M. Wilson. Cette fabrique avait été pourvue de nombreuses commandes du ministère de la guerre, et on trouvait que c'était là une situation « délicate » pour Wilson, président de la Commission du budget.

Comme pour l'imprimerie, on affirma que Wilson avait vendu sa fabrique; mais le même *Journal d'Indre-et-Loire* a aussitôt répondu « qu'il n'y a « pas eu vente de fabrique, mais, seulement, location ».

Tous ces mélanges d'intérêts sont profondément regrettables; ils coïncident, d'ailleurs, avec de nombreuses plaintes parties de tous les coins de la presse française.

Un jour même, ces plaintes ont profondément agité la Chambre des députés, dans une séance, à la fin de laquelle Paul de Cassagnac se vit appliquer la censure, avec exclusion temporaire.

Il s'agissait, ce jour-là, des affaires du Tonkin.

Malheureusement, les accusations portées par le député bonapartiste étaient formulées avec une certaine perfidie contre le ministère tout entier, et j'ai peine à comprendre pourquoi, ayant à dire ce qu'il a imprimé le lendemain dans son journal, il s'est obstiné à garder le silence devant les objurgations du président du Conseil. C'est, qu'en effet, ce qu'il aurait dit innocentait complètement le Gouvernement, et, au contraire, accusait gravement Wilson.

Donc, le lendemain de cette séance, *le Pays* reproduisant *le Clairon*, imprimait ce qui suit :

« On a parlé de syndicats semblables aux syndicats tunisiens. On a eu raison, les syndicats existent, *bien qu'ils ne soient pas là où l'on croyait les voir.....* Un jour se fonda à Paris, une Société dite des sables auri-  
« fères du Cambodge, née sous l'inspiration du gouver-  
« neur de la Cochinchine, avec l'appui de M. WILSON,  
« avec l'argent de M. le baron Seillière, financier. »

La créance du voyageur Dupuis, créance reconnue et exigible, n'a d'autre rapport avec les affaires du Tonkin, que la proposition, qu'on lui a faite, de lui donner des concessions de mines en place d'argent.

C'est dans cet ordre d'idées qu'on a pu dire, avec quelque raison, en relevant les attitudes diverses de Wilson, comme président de la commis-

sion du budget, qu'il n'a point obéi, à l'origine, au sentiment de la dignité de la France, et que les véritables causes du désastre d'Hanoï, ayant amené la mort du commandant Rivière, remontent à une époque où le ministère attaqué n'était pas en fonctions.

C'est alors que l'explorateur Dupuis a pu écrire à son tour, comme le rapporte l'*Intransigeant* :

« Je dirai, quand il le faudra, de quel côté sont venues  
« les propositions intéressées. »

On sait qu'une première fois, l'expédition fut abandonnée après avoir été assez entamée pour mettre en danger la sécurité de nos troupes.

Or, Wilson, président de la commission du budget, contribua personnellement au refus de crédit qui paralysa l'expédition, il y a un peu plus d'une année, et ceci permet de conclure que *les sables aurifères du Cambodge* n'avaient plus rien à gagner à l'expédition sollicitée par Dupuis.



Il est étrange que ces explications n'aient point été données devant la Chambre, et il est bien plus étrange encore de remarquer que *la Lanterne* et

*l'Intransigeant* aient gardé, sur tout ceci, un silence complet.

On comprend, jusqu'à un certain point, le mutisme de la *Lanterne*, dévouée à Wilson, pour une foule de motifs, car le juif qui la dirige ne saurait être cité comme un modèle d'indépendance.

Mais Rochefort ? ce pourchasseur acharné de toutes les malhonnêtetés, Rochefort dont on peut discuter les théories, mais dont, je crois, on ne saurait avoir le droit de suspecter l'indépendance, surtout quand il traite les questions d'argent.

Comment donc se fait-il que tous les agissements de Wilson lui aient échappé, à lui qui a fouillé le dossier Bokhos, à lui qui découvre et devine, parfois, tous les dessous de cartes de la finance politique ? Comment se fait-il que son journal n'ait jamais contenu la moindre critique à l'adresse de Wilson ?

Serait-il vraiment la dupe du républicanisme de M. Gendre ? et, même dans ce cas, comment ne comprend-il pas que c'est *desservir la république que de taire les méfaits de ceux, quels qu'ils soient, qui s'abritent sous son nom !*

Lui qui, à la Chambre, et derrière chaque discussion financière, voit un coup de bourse, comment n'a-t-il jamais mentionné les grands agiotages que l'on prête à Daniel, tant au sujet de la

conversion de la rente, qu'à propos du vote des conventions avec les Compagnies de chemins de fer?



Que dirait-il si on lui racontait, comme à moi, « qu'un certain M., conseiller général réactionnaire, ami de Wilson, ayant fait exécuter des ordres considérables, au moment de la conversion, chez divers agents, qui l'ont réglé en mandat blanc, entre autres pour une somme de 720,000 francs, a remis ce mandat à Wilson qui l'a acquitté et touché vers la fin de juin.

Et que dirait-il s'il constatait, ensuite, dans le *Figaro* du 17 juillet 1883, que Daniel Wilson, vers la même époque, le 30 juin, « a acheté pour la somme de 679,357 fr. 35 c., outre les charges, « un terrain faisant l'angle de l'avenue d'Iéna, de la « rue Magdebourg et de la rue Fresnel ? »

Que de choses ne verrait-il pas dans cette coïncidence !

Qu'importe? après tout ceci, que de rares apologistes vantent Daniel au point de dire que « lorsqu'il parle, toutes les dames s'intéressent aux questions financières. »

En fait, cette louange est une perfidie, car on sait



parfaitement comment les dames peuvent s'intéresser aux questions d'argent, et l'ancien dilapidateur fait bien assez trembler lorsque l'on songe qu'il a présidé les finances de l'Etat.

Qu'importe que l'on admire l'inférieure habileté avec laquelle il a fait, à Gambetta et à ses amis, une guerre au couteau, à l'aide d'une vaste organisation de presse, ne payant presque personne, mais intéressant tout le monde à des opérations financières ?



Qu'importe, enfin, qu'on lui prête une existence active, laborieuse sans relâche et affairée sans trêve !

Hé ! pardieu ! on m'a dit la même chose du juif de la rue Laffitte et je trouve que c'est merveille de vouloir excuser les accaparements ou les corruptions, sous prétexte *qu'il faut se donner beaucoup de mal* pour les accomplir.

Mais, s'il en est ainsi ? le bandit qui guette le voyageur au coin des forêts, l'Arabe pillard de caravanes et l'Indien étrangleur, *ont une existence autrement rude et fort laborieuse, ma foi !* avec cette différence qu'eux risquent leur vie, tandis que les

## MONOGRAPHIES.

**Alphonse et les Daniel ne risquent que celle des autres.**

Il est temps que le bon sens s'éveille et que l'équité populaire remette chaque chose en sa place.

Daniel a déjà perdu la présidence de la commission du budget, il mérite de perdre son siège de député, et il coûtera, peut-être, à son beau-père, le fauteuil de président.

Après quoi il vaudra à la France une réaction **JUIVE**, à laquelle il se ralliera.

Qu'on y prenne garde, cet homme est un danger !

### *Note de la nouvelle édition (1888) :*

Ce que j'avais prévu s'est réalisé de point en point. *L'austère Grévy a perdu son fauteuil de président*, à cause des agissements de Daniel Wilson son gendre, et le fait a eu lieu sept années après 1881, en vertu de l'état économique aigu que j'avais également précisé. (Voir le deuxième volume page 414).

Mais, hélas ! même après cette exécution, il s'en faut que la lumière soit faite. Daniel est entouré de tant de complices, il a nommé tant de magistrats et frayé avec tant de criminels que la justice populaire seule pourra avoir raison des obstructions et des intrigues.

Les « choses » offertes à l'examen de la justice officielle (dont, individuellement, chaque membre peut sourire tant il en connaît d'autrement sérieuses), ont été triées sur le volet.

Le trafic des décorations est le côté le plus innocent des agissements de l'Élysée.

La magistrature dira qu'aucune loi ne défend de payer un courtage, même en matière de légion d'honneur; que c'est ignoble, mais que ce n'est pas illégal et que la loi (dont la délicatesse n'est pas le côté prédominant), est absolument désarmée; elle pourra dire cela d'autant plus, qu'ouvertement, les nations voisines font, de la *mercerie* et de la *bijouterie décoratives*, un commerce lucratif.

On est donc sur une fausse piste « si l'on veut traiter Daniel comme il le mérite ».

Il est certain que ni la magistrature, ni la commission d'enquête n'ont envie de faire une lumière complète.

Même en ce qui concerne les décorations. on craint de froisser de hautes influences.

A-t-on seulement rappelé le procès Buret, Soudry et Cie, dont j'ai parlé (deuxième volume pages 302-303) et où l'on a appris qu'Ephrussi avait payé 100,000 francs pour être décoré?

A-t-on élucidé les scandales de la conversion, en 1883 et dont j'ai parlé seul? A-t-on recherché le rôle de Daniel Wilson, dans l'affaire des *bons de salubrité*, qui s'est déroulée, à la fin de 1886, devant la cour d'assises d'Aix?

A-t-on le secret des indulgences des tribunaux envers *Erlanger* (voir aux documents) des peines réduites sans bruit, des prisons évitées, des œuvres de justice entravées?

Qui sait, même, si l'on ne devrait pas enquêter *profondément* sur les innombrables remises de la *peine capitale* (bruyamment applaudies par tous les adversaires de la guillotine et, par suite, encouragés)... afin de savoir... la vérité?

Sait-on le fin mot des affaires du Tonkin? Celui de l'affaire Seillière, qui, la veille de sa séquestration, était encore à l'Elysée? Sait-on tout ce qu'il y a eu au fond de l'*Union générale*? au fond des tarifs sur les *sucres*, quand Wilson était administrateur de la *Compagnie de Fives-Lille*? Au fond des conventions avec les compagnies de chemins de fer? Au fond d'un nombre incommensurable de scandales de famille, de détournements d'employés, de vols à la poste, dans les maisons de banque?

Et, dans le domaine des fausses nouvelles internationales avec leurs agiotages éhontés, combien ne trouverait-on pas de ruines ou de misères?

Bref, par le fait des tripotages de l'Elysée, il y a vraisemblablement des innocents qui souffrent au bagne et des criminels qui tronent dans leurs hôtels luxueux.

Qu'on oublie ces derniers, soit! mais, au moins, qu'on sauve les *innocents* ou *incarcérés* ou *ruinés*. C'est bien assez de ceux qui sont morts et qui ont, sans doute, emporté leur secret avec eux!

Mais on ne fera rien ! on ne découvrira rien ! La masse percevra seulement cette notion qu'étant au pouvoir on peut tout se permettre, sans que JAMAIS l'heure de la justice puisse sonner !

Mais, alors, que seulement le tocsin révolutionnaire se fasse entendre et que, du sein du peuple en furie sorte une bande professant sur les *avantages du pouvoir* la théorie pratiquée par Wilson et respectée par ceux qui devraient être ses juges, et vous verrez, bourgeoisie stupide, quels épouvantements seront déchainés contre vous.

Mais, alors, aussi, nous, les purs, nous, les réformateurs, si révolutionnaires soyons-nous, nous regarderons faire et nous attendrons que la *justice du peuple ait passé*, avant d'installer celle de la science !

*Post-Scriptum.* — Ces lignes étaient écrites avant l'acquiescement.

Encore une fois, j'avais bien mesuré la magistrature à son aune.

Pour les mêmes faits, elle a condamné quatre ou cinq personnes et acquitté la sixième, uniquement parce que celle-ci s'appelait Wilson.

Quoi qu'elle ait osé dire, la magistrature sait très bien « ÉTENDRE la loi pénale » quand il s'agit des *petits* et la « RESSERRER » quand il s'agit des *grands*.

Pourtant en pure équité, même juridique, elle avait un terrain solide, en voici la preuve :

L'article 1598 du Code civil dit : « Tout ce qui est dans le commerce peut être vendu lorsque des lois particulières n'en ont pas prohibé l'aliénation. »

Or, *procurer pour de l'argent*, c'est-à-dire *vendre* une « fille mineure », c'est vendre quelque chose qui n'est pas dans le commerce, la loi appelle cela *prostitution*, *attentat aux mœurs* ; donc ELLE L'A PRÉVU. — *Pénalité précisée.*

*Procurer pour de l'argent*, c'est-à-dire *vendre* « la décoration », c'est vendre quelque chose qui n'est pas dans le commerce. Malheureusement cela n'a pas été qualifié nettement *escroquerie*, comme a été nettement qualifiée de *prostitution* la vente d'une fille mineure ; la LOI NE L'A PAS PRÉVU. — *Pénalité facultative !!!*

Tel est tout le secret de la *patinodie juridique* où la magistrature vient de voir sombrer ce qui lui restait d'honneur !

## CONCLUSION

---

*Sur les vingt et une personnalités que je viens d'étudier, cinq, à peine, peuvent être citées comme ayant échappé, à des degrés divers, à l'action dissolvante des millions trop facilement acquis.*

*Mais il s'en faut que cette proportion de cinq sur vingt et un puisse être prise comme base d'appréciation; je ne pourrai, d'ailleurs, résoudre ce problème qu'après avoir terminé les travaux devant fournir la matière du second volume de cet ouvrage.*

*Pour le moment, je dois faire remarquer que tous ceux dont je me suis occupé n'ont pas été mêlés, également, à la manipulation directe de la finance. Il y a, notamment, entre Duclerc et Mallet des différences pratiques qu'il est à peine nécessaire de souligner.*

*Duclerc est un théoricien rigide; Mallet, un spécialiste austère. Dans un autre ordre d'idées, je puis en dire autant de Joubert et Sautter et même de Durrieu.*

*Quant aux autres, israélites, protestants ou catholiques, ce sont des instruments de ruine.*

*Rothschild accapare les milliards; Léon Say est son porte-parole dans les assemblées de l'État; Moreau a donné droit de cité aux plus étranges valeurs et leur a ouvert le marché officiel.*

*Quel avantage la France a-t-elle à nourrir les Camondo, les Bamberger, les Stern, les Levy-Crémieu? A quelle œuvre sérieuse se sont-ils attachés? Peuvent-ils, seulement, prétendre qu'ils donnent l'exemple d'une vie austère et utile? Ce sont des oiseaux de proie syndiqués.*

*En quoi les Cahen-d'Anvers servent-ils notre situation économique? En quoi Bischoffsheim a-t-il mérité de siéger au Parlement?*

*Quelle autorité devrait-on accorder à Lebaudy, à Soubeyran et à Wilson qui, se riant des lois sont, par une singulière ironie, devenus nos législateurs?*

*Qu'avons-nous la prétention de faire des Péreire, ces affamés de subventions et de Donon devenu le mauvais génie financier de notre jeunesse républicaine?*

*Enfin, comment tolérons-nous les Hirsch et les Erlanger, ces agents ténébreux de toutes les conspirations allemandes ou orientales, sorte de Méphistophélès de la magistrature et de la diplomatie?*

*Tous ces gens sont des internationalistes de l'or. Ils méritent les jugements les plus sévères, car ils*

*exercent une influence énorme et donnent un exemple déplorable.*

*Ils ont détruit le prestige du travail. Tous ont accumulé des richesses incalculables en moins d'un quart de siècle, et il leur serait impossible d'avouer, année par année, par quels moyens extraordinaires ils ont obtenu leurs millions.*

*Les trafics internationaux tiennent une large place dans leurs procédés; avec l'or extrait de l'étranger, ils viennent en France continuer leurs accaparements.*

*Un document parlementaire célèbre (1) a expliqué que pour un seul emprunt, celui du Honduras, sur VINGT-CINQ MILLIONS ENVIRON, LES INTERMÉDIAIRES AVAIENT ABSORBÉ PLUS DE VINGT-TROIS MILLIONS; au total : disparition de QUATRE-VINGT-SEPT MILLIONS ET DEMI.*

*D'autre part, M. Rouland, gouverneur de la Banque de France, a fait dresser un tableau des pertes subies dans l'espace de treize ans, c'est-à-dire entre 1852 et 1865, non seulement sur l'achat des valeurs étrangères, en France, mais encore, sur l'argent exporté à leur occasion.*

*Il en résulte, sur le prix d'achat, l'inscription d'une PERTE DE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS composés de quatre cent deux millions, gardés par les*

(1) Rapport de M. Develle, député.

*fondateurs ou émetteurs et de onze cent soixante et onze millions exportés.*

*Depuis cette époque, les ruines se sont encore accumulées; d'un rapport dressé en 1880 par le « comité des porteurs de titres étrangers », j'extrais cette déclaration accompagnée de chiffres très détaillés, « QUE LA PERTE SUR DOUZE VALEURS S'ÉLEVAIT A NEUF MILLIARDS. »*

*Or, sauf les exceptions que j'ai signalées, la plupart des financiers dont je viens de m'occuper ont été les agents de ces déperditions; pendant le même temps, leur fortune s'est édifiée avec une rapidité effrayante.*

*Encore n'ai-je enregistré que les pertes résultant des valeurs étrangères. Il faut ajouter, pour obtenir un total définitif, toutes celles provenant des affaires émises en France, surtout depuis une dizaine d'années.*

*Je dresserai ce tableau, et, quand j'aurai étudié l'existence de tous les chefs de la juiverie qui règne en France, je placerai, en regard de chaque nom, la liste des affaires auxquelles chacun a pris part, entre le moment où ils ont débuté dans la carrière financière et le moment où ils sont devenus des puissances se chiffrant par des dizaines de millions.*

*Il faut qu'on sache bien que ces ROIS, dans une RÉPUBLIQUE, constituent, même au point de vue de l'intégrité territoriale de la France, un épouvantable danger.*

*C'est dans les millions accumulés entre leurs mains qu'il faut chercher le secret de certaines manifestations*



*de la presse internationale, soufflant, subitement, la guerre, tantôt avec l'Angleterre, tantôt avec l'Allemagne.*

*Que faut-il, pour cela? qu'un de ces manieurs de millions, ayant le doigt dans tous les journaux, inspire, à quelque plumitif, souvent inconscient, mais toujours récompensé, une thèse qui, sous une apparence patriotique, est faite pour égarer les opinions, monter les imaginations, échauffer les cerveaux et lancer ensuite les peuples les uns contre les autres!*

*Qu'importe, que la France ait fait des révolutions contre la royauté si elle n'est arrivée qu'à multiplier le nombre de ses rois!*

*Hélas! Celui qui, il y a trois cents ans environ, écrivait son admirable discours sur la servitude volontaire qu'il intitulait le contr'un, aurait, aujourd'hui, à formuler le même réquisitoire, non pas contre un, mais contre dix, contre cent, contre mille!*

*D'ailleurs, lui-même pressentait déjà la redoutable multiplication des rois, ayant la puissance sans avoir le titre.*

*Voici ce qu'il écrivait :*

*« Toutesfois il est vray, ce sont tousiours quatre ou cinq qui maintiennent le tyran, quatre ou cinq qui luy tiennent le païs tout en servaige. Tousiours il a esté que cinq ou six ont eu l'aurreille du tyran, et s'y sont approchez d'eulx-*

mesmes, ou bien on esté appelez par jury, pour estre les complices de ses cruaultez, les compaignons de ses plaisirs, maquereaux de ses voluptez et communs au bien de ses pilleries.

. . . . .

Ces six ont six cents, qui prouficient soubz eulx et font de leurs six cents ce que les six font au tyran. Ces six cents tiennent soubz eulx six mille, qu'ils ont esleveez en estat, auxquels ils ont faict donner ou le *gouvernement des provinces*, ou le *maniement des deniers*, à fin qu'ils tiennent la main à leur avarice et cruauté, et qu'ils l'exécutent, quand il en sera temps, et facent tant de mal d'ailleurs, que ils ne puissent durer que soubz leur ombre, n'y s'exempter, que par leur moïen, des loix et de la peine. Grande est la suite qui vient aprez de cela. »

*Qu'ajouter à cette éloquente sortie, si franchement écrite dans le vieux français de Montaigne, par celui qui fut magistrat au Parlement et qui s'appela Étienne de la Boétie.*

*Tout ce qu'il a dit il y a trois cents ans s'applique, sèrèment, aux infamies de notre époque.*

*Aux peuples de valets seuls les royautés conviennent.*

*La France s'est crue libre pour avoir guillotiné un roi et elle n'est arrivée, en s'accouplant à la juiverie, qu'à s'en donner des dizaines, d'autant plus redoutables*

*qu'ils travaillent dans l'ombre et échappent aux responsabilités.*

La juiverie nous perdra par ses esclavages et par sa tyrannie.

*La Boétie le sentait bien aussi, car il a stigmatisé l'instinct de servitude en désignant lui-même « CEULX  
« D'ISRAEL, QUI, SANS CONTRAINCTE NI AULCUN BE-  
« SOING, SE FEIRENT UN TYRAN ;*

*Et il ajoute :*

« DUQUEL PEUPLE IE NE LIS IAMAIS L'HISTOIRE,  
« QUE IE N'EN AYE TROP GRAND DESPIT, QUASI  
« IUSQUES A DEVENIR INHUMAIN, POUR ME RÉSIOUÏR  
« DE TANT DE MAULX QUI LEUR EN ADVEINRENT. »

\*  
\*\*

*Quelle tristesse profonde envahit l'âme du penseur, lorsqu'il s'aperçoit qu'à trois cents ans de distance, après tant de guerres civiles et tant de sang versé, il faut donner à ce pays les MÊMES AVERTISSEMENTS!*

AUGUSTE CHIRAC.

Paris, 4 septembre 1883.

***Note de la nouvelle édition (1888) :***

Mary Raynaud a été battu encore une fois, et la justice, toujours impartiale, a puni en lui tout ce qu'elle ne punissait pas dans un tas d'*Erlanger*. — J'ai dit (2<sup>e</sup> volume, page 123), ce que je pensais de cette condamnation. J'ai appris depuis que la peine prononcée avait été abrégée ; on m'a même affirmé que cela s'était fait grâce à l'intervention de Daniel Wilson.

# DOCUMENTS

---

## I

### **Les procédés juifs.**

Agiotage. — Les prête-nom. — Philippart. — Soubeyran.  
Bontoux. — Mary Raynaud.

A côté des résultats atteints par la juiverie, il est bon de placer les procédés employés par elle pour exécuter les grands coups dont le public est si souvent ahuri.

Ces procédés se trouvent tantôt expliqués en pleine cour d'assises et reproduits dans la *Gazette des Tribunaux*, tantôt ils résultent de plaintes formulées ou simplement de narrations faites dans les journaux et sur lesquelles les intéressés se sont bien gardés d'affronter la preuve en justice.

Voici, empruntée un peu partout, l'histoire de quelques manœuvres de la *juiverie* spéculatrice.

★  
★ ★

La grande préoccupation de la juiverie est d'agir dans le mystère ; d'où l'usage constant des prête-nom.

Donc elle se cache pour faire ses coups. L'essentiel, pour elle, est que la provenance de ses ordres de bourse soit complètement ignorée, même des agents.

La *Gazette des Tribunaux* rendant compte d'un célèbre re

procès, — le procès Carpentier, — enregistra, à la grande stupéfaction du public, cette constatation :

Guérin, garçon de bureau au chemin de fer du Nord, 1,200 francs d'appointements, 280 francs de loyer à La Chapelle, a fait, sous son vrai nom et à son vrai domicile, pour 43 millions (nous disons *quarante-trois millions*) d'opérations en dix mois avec son agent de change.

On comprend qu'avec une pareille manière d'agir il soit assez difficile de connaître la vérité, quant aux causes qui amènent, sur le maché des fonds publics, des demandes ou des offres.

Une autre préoccupation de la juiverie consiste à *espionner* les opérations de ses adversaires.

En voici des exemples :

En 1879, il y a eu, comme on sait, un krach, qu'on a appelé le krach Philippart. On avait résolu d'écraser ce gêneur, parce qu'il incommodeait la juiverie coalisée.

Erlanger et ses associés découvrirent, en achetant, à prix d'or, l'homme de confiance de Philippart, que ce dernier était acheteur de 35,000 actions du Crédit mobilier. Aussitôt, un mot d'ordre circula parmi tous les juifs de la Bourse; les actions du Crédit mobilier baissèrent de 40 0/0, et Philippart ne put ni vendre, ni lever les titres, ni même trouver de l'argent en report. Ce fut un étranglement, et le désastre, en somme, pesa définitivement sur le public.

Une autre fois, la même juiverie eut intérêt à contre-carrer les opérations d'un spéculateur audacieux qui n'était autre que Soubeyran.

Il avait engagé une lutte homérique, tantôt avec Rothschild, tantôt avec Péricre.

Les mêmes procédés avaient été employés, et on était arrivé à connaître, très exactement, la position de bourse de l'ancien sous-gouverneur du Crédit foncier.

On dit que les Rothschild s'arrêtèrent à cause de l'ébranlement du marché, qui n'était point encore remis de la récente catastrophe de l'Philippart.

Mais, Péricre ne se serait point arrêté, lui, si une puissance plus forte que Rothschild, ne s'était mise de la partie : Péricre mourut et son mort sauva Soubeyran,

Il est à peine besoin de rappeler comment, depuis 1879 surtout, des krachs partiels se sont succédé,

Il n'est pas jusqu'aux titres du canal de Suez qui, par la volonté d'un spéculateur, n'aient accompli, à bref délai, des variations de 7 à 800 francs. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'opération se termina, non point seulement par un bénéfice de bourse, mais encore par un véritable accaparement industriel.

Voici l'histoire telle que la racontaient les journaux au commencement de 1882 :

Deux amis se rencontrent. L'un grand sucrier, l'autre plus petit; l'un très millionnaire, l'autre moins! Le gros millionnaire dit à son camarade : achète du Suez, il y a un coup de fortune à faire. L'autre part. Une heure après, un mois pour mieux dire, le gros millionnaire s'inquiète, prend la mouche sur le Suez. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Les ventes du millionnaire tombent sur un marché mal préparé. Les cours se dérobent : 800 francs de baisse sur le Suez. Alors le petit sucrier va crier famine chez le grand sucrier, son voisin. « Diable! dit l'autre, quel malheur! Avez-vous de quoi payer vos différences?

« — Non.

« — Comment non?

« — Pas d'argent.

« — Mais vos usines?

« — Ah! mes usines, oui.

« — Eh bien! je vous les achète pour vous tirer de là. »

D'après les bruits courant à la Bourse, le sucrier « colossal » serait M. Lebaudy, et le sucrier « bon enfant », M. Pamard.

Celui-ci aurait été amené à faire l'affaire en question aux cours de 3,400 et 3,500 francs par M. Lebaudy, qui lui aurait promis le cours de 4,000 francs, soit un bénéfice de 5 à 6 millions.

Au lieu de cela, il se trouve en présence du cours de 2,700 francs, soit une perte d'une dizaine de millions, avec la perspective de voir en liquidation un cours un peu plus bas, c'est-à-dire une perte plus forte.

Telle est l'histoire qui n'a jamais été démentie. Il s'agit là d'une manœuvre inqualifiable, mais qui échappe entièrement à la loi.

Cette spéculation se lie, d'ailleurs, à la crise si importante à laquelle l'Union générale a donné son nom.

Là, encore, mêmes manœuvres et mêmes procédés aggravés de poursuites judiciaires auxquelles, dit-on, la banque juive a fortement poussé, et qui sont vraiment aussi extraordinaires que celles ayant amené, sous l'empire, l'arrestation de Mirès; ce n'est pas que Bontoux et

Feder fussent à l'abri de tout reproche, mais du moment où la loi daignait s'apercevoir des excès de l'agiotage, elle ne devait pas se borner à poursuivre ces deux hommes, tandis qu'elle laissait impunis tant d'autres au moins aussi coupables qu'eux.

Quoi qu'il en soit, l'écrasement fut complet, la coalition fut générale ; on avait espionné les positions prises, le mot d'ordre avait circulé parmi toute la juiverie, les réservoirs ordinaires des fonds employés en reports furent taris, par ordre et subitement — la débâcle s'ensuivit.

Cette série d'exécutions ne semble pas décourager les lutteurs, et il s'en trouve toujours qui cherchent à vaincre les coalitions juives sur le terrain de la Bourse.

Vers le milieu de l'année dernière, un inconnu devint tout à coup l'oracle du marché. Le bruit s'était répandu que ce spéculateur venait de prendre une revanche sur les meneurs du dernier Krach. Cet audacieux s'appelait Mary Raynaud.

Aussitôt toute la juiverie est sur pied, le combat recommence ; on constate, seulement, qu'il dure depuis plus longtemps que les autres, sans qu'un résultat définitif ait été obtenu contre lui.

Voici comment on raconte les différentes phases de cette lutte.

Après avoir employé les contre-mines, les ordres de spéculation en sens contraire, on s'aperçoit que l'ennemi évite les pièges et reste debout.

Alors on a recours aux anciens procédés : la trahison.

On circonviend le fondé de pouvoir, on lui fait un pont d'or et l'on apprend ainsi que Mary Raynaud est acheteur de certains titres et vendeur de certains autres.

Presque en même temps le *Gaulois* se lance à fond de train contre ce spéculateur isolé et publie un article d'éreintement, bien que, affirme-t-on, ce même journal eût des motifs particuliers de ne point être désagréable au banquier attaqué.

Le coup était rude, car Mary Raynaud avait des dépôts en compte courant ; on espérait bien créer une panique, provoquer le retrait de tous ces fonds, et on croyait que, comme la plupart des banquiers, ainsi pris à l'improviste, celui-ci tomberait de banqueroute en abus de dépôt et d'abus de dépôt en cour d'assises.



Mary Raynaud résista ; il remboursa tous ses dépôts à guichet ouvert, et flairant la trahison, résolut d'être, lui-même, son teneur de carnet : bref, il liquida sa position, et reparut bientôt armé de pied en cap.

Ce fut alors qu'un autre journal, le *Don Fabrice*, crut devoir faire la contre-partie du *Gaulois* en publiant, entre autres, les lignes suivantes :

Mary Raynaud, qui revient aujourd'hui sur la scène, était déjà l'homme du jour à Paris. Dans le monde financier, il est resté l'homme du jour pendant un an.

Déjà, depuis six mois, il était visé. Menacé dans la hausse, dans la baisse et dans la stagnation, il rendait coup pour coup et cachait si bien son jeu qu'à chaque liquidation il encaissait des différences nouvelles.

On le savait à la baisse, et on enlevait les cours de la Rente de 2 francs ; mais en prudent spéculateur, muni du double de primes, il se trouvait gagner, par ses achats, plus qu'il ne perdait par ses ventes ; et lorsqu'on le croyait à moitié vaincu, se retournant de tous côtés, s'efforçant d'emprunter de quoi faire face à ses pertes, il était tranquillement parti aux bains de mer, attendant avec calme, auprès de cet autre océan qui ramène même ceux qu'il engloutit, le solde qu'il avait à toucher.

Acheteur ici, vendeur là, remuant sans cesse, opérant dans trente maisons différentes, toujours prêt à compenser ou à se retourner, il déroutait toutes les prévisions et trompait toutes les roueries.

Et lorsqu'en juillet, les augures prononcèrent que c'en était fait de lui, qu'il était tombé, ils se trompaient une fois encore, et l'on put voir, tous reports faits, l'infatigable et élégant lutteur, prêt à reprendre la campagne du mois d'août.

Le monde de la Bourse ne se lassait pas de renseignements sur cet étrange batailleur, casseur de cours, empêcheur de danser en rond sans lequel tout coup de Bourse devenait impossible, tant la main de cet adversaire était rude, tant, par esprit d'opposition et par tactique, Mary Raynaud aimait à contrecarrer précisément les manœuvres que la haute Banque tentait.

Quel est-il donc ? ce gêneur, ce spéculateur toujours visé, toujours raté ! c'est Mary Raynaud que vous l'appellez ? Ce nom ne sent guère la finance... comment ! n'est-il pas un peu baron au moins ? il n'est pas possible qu'on permette à un simple Mary Raynaud de secouer ainsi la rente... N'a-t-il pas quelque solide soutien, quelque haute recommandation ? N'est-il pas le prête-nom d'un gros financier ? N'est-il pas juif ? N'a-t-il rien pour lui ? N'est-il pas un peu Allemand ?

— Taisez-vous. Il est connu en Bourse sous le nom de l'Au-

*vergnat*. Son seul défaut, comme financier, est d'être né à Saint-Flour.

En effet, il est né à Saint-Flour. Voyez comme cette vie impose peu, à côté de l'avènement héraldique d'un baron allemand : Il fait d'excellentes études sur ces mêmes bancs où son père a été condisciple de l'évêque de Saint-Flour ; il veut entrer à Saint-Cyr ; mais trop faible de santé à cette époque, il y renonce et s'engage quelques années plus tard dans un régiment de hussards.

Sous-officier, il prend un remplaçant, qui lui est bientôt inutile, car la guerre vient d'éclater. Il sert comme capitaine à l'armée de la Loire. En 1871, il entre à la Bourse comme simple commis dans la maison de coulisse Jullienne de Turmenies.

Enfin ! il a donc trouvé sa voie. Très subtil, calculateur rapide, il a vivement conçu tous les types d'opérations, les combinaisons les plus multiples, les arbitrages les plus compliqués. Parti de rien, il va s'élever rapidement et, fait inouï, par la spéculation seule.

Son coup de maître a peut-être été son fameux arbitrage : vente de Rente française contre achat d'actions de la Banque de France. Il a gagné des deux côtés : la Rente a baissé, la Banque a monté de 2,000 francs.

Le chiffre de sa fortune monte rapidement, dit-on, à 20 millions.

Il achète en Auvergne le château de Sailhans, et sa popularité s'accroît de tous les bienfaits dont il comble ses compatriotes que la lutte pour la vie jette sur le pavé de la capitale.

Mais en même temps, et par contre, à Paris, la cabale s'en mêle. Il ne suffit pas qu'il soit visé par les gros faiseurs, par la bande cosmopolite qui n'a pas encore trouvé le défaut de la cuirasse ; la presse s'en mêle ; un journal prête à sa vie passée un métier ridicule, s'il est, du moins, de ridicules métiers.

Les coups des adversaires redoublent. Quelques-uns protestent. Ce sont des coulissiers qui se demandent si l'on peut oublier qu'au krach de janvier 82, plus de vingt maisons de coulisse à la Bourse sont restées devoir à Mary Raynaud près de 3 millions, et que c'est grâce à sa discrétion, à sa générosité que la plupart de ces maisons se sont relevées et jouissent d'un grand crédit.

On dit que Mary Raynaud veut continuer la lutte ; a-t-il raison, a-t-il tort ?

Si l'on pouvait croire qu'il réussira à donner aux juifs une verte leçon, il serait consolant de les voir, une fois par hasard, battus par un chrétien avec leurs propres armes.

## II

### Pièces de justice

L'innocence d'Erlanger.— Les intentions de Philippart.  
La criminalité de Bontoux.

La justice n'a pas voulu atteindre Erlanger ; mais comme, légalement, elle devait motiver ses décisions, on comprendra que reproduire les parties principales de son élucubration constitue un précieux document.

Le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS a trompé le public sur la qualité de ses titres au moyen de son journal et ERLANGER en a profité pour prélever sur le public des sommes considérables.

Hé bien, tout cela est peut-être « peu propre », mais très « licite » ; écoutez la Cour d'appel :

« Considérant que le *Moniteur des tirages financiers* portait en sous-titre, imprimés en gros caractères, ces mots : « Propriété et organe du *Crédit général français* » ; que les lecteurs étaient donc d'avance prévenus que les renseignements qu'il contenait ne pouvaient être que favorables à la société à laquelle il appartenait ou aux affaires qu'elle patronnait ;

« Que, sans doute, il préconisait sans cesse la hausse, en faisant remarquer, conformément à la réalité, que le *Crédit général français* n'avait jamais accepté de

« comptes courants; qu'il invitait « dans son intérêt » le public à acheter des actions, en passant sous silence les opérations de reports faites par la société et en soutenant inexactement que le marché au comptant avait absorbé tous les titres;

« Que ces articles, si regrettables qu'ils soient, ne dépassent pas la limite des affirmations aventureuses ou même mensongères qu'on rencontre trop souvent dans les prospectus commerciaux et qu'il était facile aux abonnés de se mettre en garde contre des appels dont ils connaissaient la source.

« Considérant qu'il est incontesté en droit que de simples allégations mensongères, quelque multipliées qu'elles aient pu être, ne sauraient, par elles-mêmes, constituer des manœuvres frauduleuses au sens de l'article 405 du Code pénal;

« En ce qui touche l'escroquerie:

« Considérant que si l'examen approfondi des faits de la cause révèle chez les prévenus des habitudes de spéculation sans scrupule, et plus particulièrement chez l'un d'eux un esprit de lucre, habile à disposer toutes choses en vue de son intérêt personnel, en laissant peser sur d'autres la responsabilité des entreprises qu'il a en réalité conçues et dirigées, il est constant que le délit d'escroquerie ne peut exister qu'à la condition que des remises de fonds aient été obtenues à l'aide de manœuvres caractérisées; qu'il résulte de ce qui précède que les faits invoqués par les parties civiles, ou bien ne sont pas établis, ou bien ne présentent pas le caractère de manœuvres délictueuses; que le délit ne peut donc être retenue. »

Cette décision de la *Cour* sera utilement rapprochée de celle du *Tribunal de la Seine* rendue, en février 1879, en faveur de Philippart, accusé de *détournements* et d'*abus de confiance*.

Le Tribunal et, ensuite, la Cour d'appel, se sont prononcés de la façon suivante:

« Attendu qu'en matière d'abus de confiance, la fraude doit résulter d'une volonté certaine et arrêtée de s'approprier la chose confiée à un des titres indiqués en l'article 408 du Code pénal et d'en disposer contre le gré et à l'insu du propriétaire;

« Attendu que Philippart a été investi d'une confiance illimitée, qu'il n'a pas recherché dans ses opérations la satisfaction d'un intérêt exclusivement personnel, ni dépassé de mauvaise foi les limites de son mandat ;

« Qu'il n'est donc pas établi qu'il ait eu l'intention de détourner ou de dissiper frauduleusement au préjudice de la compagnie de Lille à Valenciennes et d'Orléans à Rouen tout ou partie de leur actif ;

« Attendu que, pour la Franco-Hollandaise, il n'est pas même démontré qu'un détournement ait été commis à son préjudice. »

Voici maintenant les motifs qui ont amené la condamnation de Bontoux et Feder en cinq ans de prison :

« Attendu, sur le premier chef de prévention contre Bontoux, qu'il est établi que, depuis moins de trois ans, à Paris par simulation de souscriptions ou versements ou par publications faites de mauvaise foi de versements de souscriptions qui n'existaient pas, où de tous autres faits reconnus faux, il a obtenu ou tenté d'obtenir des souscriptions ou des versements ;

« Attendu que le cours naturel des actions a été faussé ; qu'à mesure que le nombre des titres s'est élevé et que l'offre s'est multipliée sans correspondre aux besoins du marché, la cote s'est élevée aussi ;

« Attendu que ces manœuvres ont amené la ruine de la société au succès de laquelle on avait la prétention de les faire profiter. »

Et maintenant, que l'on compare ces trois arrêts et l'on verra, par leurs variations et leurs *palinodies*, que le *droit*, pour la juiverie moderne, s'écrit *arbitraire* et se prononce *justice*.

---



### III

#### Les moyens de défense.

Séparation des marchés. — Les agents de change. — Pétition.  
Régime des chemins de fer. — Zones militaires. — Rachat.

Après avoir indiqué les principaux procédés employés par la juiverie en matière financière, il est bon d'indiquer aussi quelques-uns des moyens proposés pour les paralyser.

Il y a deux moyens principaux, véritablement les plus efficaces : il s'agit, d'abord, de *réglementer la spéculation*, ensuite, de racheter les chemins de fer.

#### RÉGLEMENTATION DE LA SPÉCULATION

L'auteur de ce livre a présenté, en février 1882, à la Chambre des députés, une pétition tendant à provoquer une loi *réglementant la création et la circulation des valeurs financières*.

Les principales dispositions du projet de loi proposé tendaient à diviser toutes les valeurs en deux catégories : L'une réunissant tous les titres à capital fixe et à revenu variable ou actions; l'autre, comprenant tous les titres à capital fixe et à revenu fixe ou obligations.

Le même projet exigeait que toute valeur eût deux représentations ne composant qu'un même titre; la première, munie de coupons négociable seulement au comptant; la seconde, ne portant aucun coupon et négociable seulement à terme.

Ces deux représentations d'un même titre étant toujours délivrées ensemble au souscripteur à l'émission,

pouvant être aliénées séparément et échangées au pair entre elles; les titres non munis de coupons, spécialement, pouvant satisfaire valablement à toute liquidation de transaction à terme.

Enfin, le même projet déclarait actes de commerce toutes les opérations à terme, supprimait les charges d'agents de change, et séparait complètement le marché des transactions au comptant du marché des transactions à terme, par la création de deux locaux séparés et de deux comités officiels pour la cotation résultant de la masse des transactions effectuées.

Ces principales dispositions étaient précédées de l'exposé des motifs suivant :

### *Exposé du pétitionnaire.*

Les abus de la spéculation viennent de démontrer, par des effets terribles, la nécessité de procéder à des réformes radicales dans la législation qui régit les transactions financières et le crédit public.

Il est indiscutable que tout le mal procède de la passion du jeu, qui tend, de plus en plus, à se substituer à l'amour du travail.

Or, le but d'une loi ne saurait être de supprimer une passion.

Il n'est pas possible, en effet, au législateur, de changer la nature de l'espèce humaine; mais il peut édicter des mesures ayant pour objectif d'annuler les effets d'une série de pratiques fatales à l'intérêt public, et d'imiter l'agriculteur sensé, qui, ne pouvant supprimer un torrent périodique, l'endigue et le soumet à arroser son champ, au lieu de lui laisser librement dévaster ses récoltes.

Tel est l'aspect de la loi projetée par le pétitionnaire.

La situation qui est faite aux capitaux français est telle, que nulle part ils ne peuvent espérer trouver la sécurité.

L'homme laborieux et prévoyant — le seul sympathique — qui a su se faire une réserve en capitalisant une partie de son travail, et qui cherche, ensuite, à lui faire produire un revenu rémunérateur, ne trouve plus ce revenu, même en sacrifiant tout à la garantie du capital versé.

En un mot, l'*action*, dont le capital est susceptible d'être totalement perdu, se capitalise le plus souvent de telle façon, que son dividende, même lorsqu'il est considérable, tout en restant éventuel, en arrive à se chiffrer *au-dessous de l'intérêt gagé* par une obligation hypothécaire.

Quant à l'*obligation* elle-même, son intérêt fixe diminue



continuellement, et sa capitalisation finira par rendre impossibles tous les procédés d'amortissement.

Il résulte de cette double situation que, ne pouvant plus espérer un produit avantageux d'un capital aventuré, l'épargne publique, placée entre les risques d'une égale importance, se rejette sur l'agio et cherche dans les variations du capital lui-même le bénéfice qu'il ne trouve plus ailleurs.

Dès lors, les *différences de jeu* tiennent lieu de dividende et d'intérêt; dès lors, les transactions deviennent mensongères; dès lors, l'actionnaire n'a pas d'intérêt sérieux à assister aux assemblées générales; celles-ci deviennent fictives; les abus les plus odieux s'y commettent, impunément, par des *passants* qui ne votent un dividende que pour avoir un prétexte d'agioter.

Par suite naissent les majorations injustifiables, et la possibilité de *représenter, en papier, dix fois la valeur réelle* de l'objet qu'il est censé représenter.

Or, inévitablement, et on vient de le voir, au premier choc un effondrement se produit, et, comme la masse du public est hors d'état de se rendre compte des véritables causes, il advient que la confiance publique est ébranlée, et que le crédit de l'Etat, lui-même, peut en ressentir tristement les effets.

Du moment, où, par l'agiotage, il peut arriver qu'un homme, n'ayant jamais joué, voie fondre dans sa caisse et disparaître, sans qu'il ait rien à se reprocher, les économies qu'il avait confiées à un titre fiduciaire, il est impossible d'espérer que le public puisse garder sa confiance et transformer, de nouveau, en titres, le fruit de ses économies.

Donc, dans ce qu'on appelle le crédit, il y a deux éléments absolument inconciliables.

Le placement et l'agiotage.

Dans l'impossibilité de supprimer l'agiotage, il faut se borner à protéger contre lui le placement.

Il faut même aller plus loin: il faut faire servir cet agiotage à consolider le placement et à servir l'intérêt public.

Ce but sera certainement atteint en établissant une ligne de démarcation infranchissable entre les *négociations au comptant* et les *négociations à terme*.

C'est ainsi que le pétitionnaire a voulu isoler le titre de placement du titre de spéculation, de telle sorte que le titre de spéculation puisse varier à l'infini et satisfaire la passion des joueurs, sans que le titre de placement en éprouve le plus léger préjudice.

Telle est la cause de la création de titres sans coupons et de titres avec coupons, pour représenter une seule et même valeur. Les premiers n'étant négociables qu'à terme, les seconds n'étant négociables qu'au comptant, mais pouvant toujours être échangeables au pair.

Ce serait un erreur de croire que cette innovation puisse être un bouleversement des habitudes reçues.

Nullement; la modification proposée ne trouble rien; elle se borne à conjurer les dangers publics.

En effet, que se passe-t-il quand la spéculation à découvert fait monter à 2,500 fr. une valeur ayant à l'origine nécessité un simple versement de 500 fr. ?

Tout uniment ceci : on paye 2,500 francs le droit d'être co-propriétaire d'un actif qui n'est jamais égal à sa valeur cotée, qui peut être moindre que sa valeur *versée*, qui peut descendre à zéro, et qui ne saurait augmenter que par des réserves capitalisées, mais non distribuées, et toujours aventurées.

Bien mieux encore : si le dividende a atteint 50 fr. par action, il est 10 0/0 sur le pair à 500, mais il ne devient que 2 0/0 sur le cours obtenu arbitrairement à 2,500 fr.

Evidemment ce n'est pas l'attrait du revenu qui sollicite l'acquéreur à 2,500 fr. C'est le jeu; c'est l'espérance de revendre à 3,000 fr.

Il est donc indifférent à l'agioteur que sa *carte* ait ou n'ait pas de coupons. Cela compte si peu !

Seulement, tant que le marché au comptant et le marché à terme ne seront pas *désolidarisés*, tout mouvement de hausse ou de baisse fera varier le titre, même lorsque, pendant ce temps, il sera demeuré sagement enfermé dans une caisse, sans qu'il ait été question d'en faire l'objet d'une livraison effective.

Si, du raisonnement à la hausse, le pétitionnaire passe au raisonnement à la baisse, l'argument devient encore plus éloquent, car les pertes sont toujours subies, *en définitive, par le capitaliste innocent qui n'a pas joué.*

Un Syndicat lui a-t-il glissé, à grand renfort de réclames, un titre libéré de 500 fr. en le lui faisant payer 2,500 fr. ?

Le Syndicat se liquide. Le titre baisse à 1,000 fr., et voilà 1,500 fr. disparus sous le regard effaré du pauvre acquéreur de bonne foi.

Est-ce logique ? Est-ce honnête ?

Telle est l'infamie que le pétitionnaire rend impossible en désolidarisant les deux marchés, *tout en laissant la possibilité de livrer des titres*, puisque le titre sans coupons est toujours échangeable au pair contre le titre muni de coupons, s'il s'en trouve de disponibles !

On ne manquera pas néanmoins de crier à « l'entrave apportée à la liberté des transactions ».

Le pétitionnaire proteste contre cette accusation.

Du moment où la spéculation est libre de coter comme elle le voudra le titre sans coupons, toujours échangeable contre le titre avec coupons et au pair, elle ne peut pas dire que sa liberté est entravée.

Seulement, le pétitionnaire obtiendra ceci : que l'actionnaire sérieux s'occupera de défendre les intérêts sociaux, parce que, acquéreur au comptant d'un titre au pair, il sera

toujours certain de retrouver son argent s'il en a besoin, et, en attendant, de toucher des revenus avantageux.

Le pétitionnaire écarte donc toutes les négociations nées de l'agio, pour ne laisser possibles que celles nées de la nature et de la gestion de l'affaire elle-même. La nature d'une affaire n'est point à discuter ici, mais sa gestion mieux surveillée sera une garantie de plus pour sa vitalité.

Enfin, la majeure partie des hausses ou des baisses étant faites par les enthousiasmes chauffés ou les paniques provoquées du fait de la spéculation, le pétitionnaire écarte les raretés ou les abondances *fictives* nées de l'agio, lequel tantôt offre et tantôt demande à terme mille ou dix mille fois plus de titres qu'il n'en existe en réalité.

Or, d'après la proposition de loi, *les livraisons en liquidation pouvant être légalement satisfaites par la tradition des titres sans coupons*, le marché de ces mêmes titres avec coupons au comptant conserve sa placidité, et par suite sa sécurité.

Outre la sécurité que cette organisation apporterait aux placements, le pétitionnaire doit indiquer ici l'avantage que l'Etat trouverait à favoriser, dans la mesure expliquée, les *opérations de jeu à terme*.

Les spéculations à terme procurent aux agents de change 100 millions de courtages annuels.

Ce qui suppose un capital engagé en la forme, de 80 milliards de francs annuellement au jeu.

Comme, en réalité, les courtages ne sont *prélevés* que sur les *différences*, bien qu'ils soient *calculés* sur le *capital*, il est évident que, si on élève le courtage, on élèvera seulement les différences.

Cela étant, si l'Etat veut frapper les *opérations à terme* d'un impôt de 3 0/0, il pourra retirer de ce chef, et sans produire aucun trouble économique, un revenu de 2 milliards 400 millions.

Qu'il laisse donc les 400 millions aux courtiers et garde pour lui les 2 milliards, et il pourra dégrever utilement et annuellement les impôts les plus critiqués, ou faire les travaux sans emprunts.

C'est ainsi que l'agiotage serait amené à produire un bienfait public au lieu d'engendrer des ruines et de tuer la confiance.

Le pétitionnaire ne croit pas avoir besoin de développer davantage sa pensée.

Il lui reste seulement à commenter les articles 7 et 13.

L'article 7 permet de créer des titres de 10 fr., 50 fr., 100 fr., etc., mais entièrement libérés.

Ceci ne dérange rien : au lieu d'émettre des actions de 500 francs libérées de 125, on émettra d'abord une série d'actions de 125 fr., puis une seconde, puis une troisième, etc.

Pendant ce temps, la spéculation, avec les titres *sans cou-*

*pons négociables seulement à terme*, pourra escompter ou interpréter les probabilités d'émissions futures, mais il n'y aura plus d'appel de fonds avec ses incertitudes et ses dangers.

Quant à l'article 13 qui supprime les agents de change, il est manifeste que c'est la liberté et la sincérité des transactions mises à l'abri des coalitions de spéculateurs.

Le pétitionnaire termine en émettant le vœu que sa pétition soit examinée avec un soin tout particulier, et il déclare qu'il se tient à la disposition de la commission qui serait nommée pour procéder à cet examen, afin de lui donner verbalement tous les éclaircissements et tous les détails que comporte l'importance des intérêts en jeu.

Le pétitionnaire n'a pas été appelé, et à la date du 6 juin 1882, le *Journal officiel* contenait le rapport de la commission, par M. Florent Lefèvre, député.

Ce rapport conclut à l'ordre du jour pour les raisons suivantes :

#### *Motifs de la commission.*

Ce qui frappe, au premier abord, dans le système proposé, ce qui choque, pour mieux dire, c'est que le législateur organiserait les règles et les conditions de l'exercice d'une passion que son devoir lui prescrirait de réprimer, c'est qu'il aurait à formuler les dispositions à l'aide desquelles l'*agiotage* pourrait se donner carrière. Que le législateur tolère le jeu sur les valeurs financières, qu'il arrive même à reconnaître comme obligatoires les dettes qui en sont la conséquence, cela peut se justifier à la rigueur, mais qu'il réglemente des opérations dont le caractère moral est très contestable, qui peuvent n'avoir souvent que l'apparence de la loyauté, ce n'est pas endiguer un mal nécessaire, c'est l'élever à la hauteur d'une institution sociale, c'est mettre sur un pied d'égalité dangereux les transactions honnêtes et celles qui pourraient ne pas l'être.

D'autre part, en examinant la proposition au fond, il est impossible de croire que la spéculation pourrait s'engager sur un titre qui n'a aucune valeur originelle et ne peut produire aucun revenu ni dividende. L'accroissement futur, inconnu et aléatoire du revenu, c'est le point de départ obligé, le prétexte plus ou moins sérieux de la spéculation; il en est la raison d'être.

Il n'est pas exact de dire ensuite que, lors de l'effondrement d'une valeur surfaite, la portion sérieuse de cette valeur périsse avec la majoration fictive; elle survit souvent et l'épargne ne souffre que momentanément, à moins qu'elle n'ait été

confier à une société dont les fondateurs ou la nature des opérations ne devaient pas lui offrir toutes les garanties désirables.

La quatrième commission propose donc de passer à l'ordre du jour sur cette proposition, ainsi que sur celle de l'établissement d'un impôt de 3 0/0 sur les opérations à terme. Elle renvoie à la commission qui sera nommée pour statuer sur la proposition de notre collègue M. Menard-Dorian. (*Ordre du jour.*)

L'auteur de ce rapport est de ceux qui ont voté en faveur des conventions nouvelles avec les compagnies de chemins de fer, et cette constatation nous servira de transition naturelle pour dire un mot de cette dernière question, l'une des plus graves pour la France.

#### LA QUESTION DES CHEMINS DE FER

Pour résister efficacement à la juiverie, il ne suffirait pas d'avoir désarmé la spéculation malsaine, il faudrait encore retirer des mains de la féodalité financière son instrument de gouvernement, le plus redoutable, *parce qu'il touche à tout* : le MONOPOLE DES CHEMINS DE FER.

Pour arriver à ce résultat, l'auteur de ce livre a élaboré un projet qui, communiqué à plusieurs personnes, leur a suggéré l'idée de le faire distribuer — un peu tardivement — à la Chambre des députés.

Ce document contient les considérations suivantes :

Il résulte de l'examen attentif des conventions soumises aux Chambres :

Que, sous l'apparence de maintenir intact le droit de rachat par l'Etat, elles ajoutent, en fait, des difficultés nouvelles considérables à l'exercice de ce droit ; en outre, elles fortifient la puissance des coalitions financières, intéressées à s'enrichir au préjudice des intérêts politiques et économiques de la nation, ce qui a pour effet d'augmenter également la puissance d'une sorte de corporation portée à résister, sans cesse, à toutes les améliorations et capable d'exercer sa résistance (comme cela s'est déjà vu) en compromettant la sécurité du

vernement, et au besoin en cherchant à en changer la forme.

Le principal argument des adversaires du rachat est moins son impossibilité financière, actuellement, que les dangers de l'exploitation directe par l'Etat, lesquels dérivent bien moins des tendances de l'Etat, lui-même, que du tempérament français trop facilement atteint de la maladie du fonctionnarisme.

Or, le rachat est possible actuellement ; les moyens financiers en sont plus faciles qu'on affecte de le croire, il ne reste donc qu'à concilier : D'une part, la direction politique qui appartient légitimement à l'Etat, avec la nécessité d'écarter les dangers du fonctionnarisme.

D'autre part, l'achèvement complet des réseaux avec les nécessités budgétaires.

Tel est le but du projet de loi dont voici les dispositifs :

#### *Régime des chemins de fer en France*

*Dispositions générales.* — 1. L'Etat use du droit de rachat qui lui est réservé par les conventions, actuellement en vigueur, concernant le régime des chemins de fer.

2. Les conventions sont annulées. Les divers réseaux existants sont fusionnés et composeront, désormais, un seul réseau national.

3. La direction suprême du réseau national est confiée à un *ministère des voies et communications*, spécialement créé à cet effet.

4. Le réseau national est subdivisé en 18 circonscriptions administratives ou zones géographiques, coïncidant avec les 18 régions militaires.

5. Le ministère des voies et communications se substitue des Compagnies gérantes, lesquelles auront, sous leur direction et leur responsabilité, toute l'exploitation matérielle comprenant la traction, l'entretien, la réfection, le matériel et le personnel. Elles seront au nombre de 18 et seront régies comme il sera dit ci-après.

6. Le ministre des voies et communications centralisera toutes les recettes et toutes les dépenses de chacune des 18 Compagnies régionales.

7. Il sera fait masse de toutes les recettes comme de toutes les dépenses ; une unité kilométrique sera calculée et les répartitions se feront, entre les Compagnies, au prorata du nombre de kilomètres composant la zone gérée par chacune d'elles, et suivant des proportions qui seront plus bas indiquées.

*Des Compagnies gérantes.* — 8. Tout traité de gérance aura une durée minimum de cinq années; tout renouvellement ne pourra excéder quinze années.

9. Les Compagnies gérantes seront qualifiées, envers l'Etat, comme des mandataires civils, envers les tiers, comme des personnes commerciales.

En conséquence, elles seront responsables envers l'Etat de leur gestion intérieure et vis-à-vis des tiers, de leur gestion extérieure.

Dans ce dernier cas, la connaissance des litiges appartiendra à la juridiction ordinaire.

10. Toute Compagnie gérante devra :

1<sup>o</sup> Verser, aux mains de l'Etat, et ce, à titre de cautionnement, une somme de 20 000 francs par kilomètre compris dans la zone dont elle aura obtenu la gestion. Ce cautionnement sera productif d'un intérêt annuel de 3 0/0 ;

2<sup>o</sup> Acquérir, suivant estimation, sa part du matériel roulant général, et ce au prorata du nombre de kilomètres composant sa zone ;

3<sup>o</sup> Payer, annuellement à l'Etat, une redevance kilométrique dont le chiffre sera ci-après déterminé.

11. Toute Compagnie gérante recevra :

1<sup>o</sup> Sa part kilométrique des recettes brutes du trafic général ;

2<sup>o</sup> Une indemnité de gérance calculée kilométriquement ;

3<sup>o</sup> Sa part kilométrique de tout ce qui excédera la recette brute qui aura été prise pour étalon.

*Fixation de l'étalon et des répartitions.* — 12. Les recettes brutes de toutes les Compagnies existantes au moment du rachat, déduites de la moyenne des cinq années précédentes, et de même, pour l'avenir, serviront à calculer la recette brute-étalon, nécessaire à déterminer les conditions des traités de gérance.

13. La recette brute-étalon arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 1883 est la base de l'organisation nouvelle ; elle est, et demeure fixée à la somme de 1.200 millions par an.

14. La répartition de cette recette brute sera faite d'après les proportions suivantes :

|                         |   |                                   |             |               |                |
|-------------------------|---|-----------------------------------|-------------|---------------|----------------|
| Aux Compagnies gérantes | { | Pour frais d'exploitation. . . .  | 57 0/0 soit | 684 millions. |                |
|                         |   | Pour indemnités de gérance. . . . | 6 0/0 —     | 72            | —              |
| A l'Etat . . . . .      |   |                                   | 37 0/0 —    | 444           | —              |
| Totaux. . . .           |   |                                   | 100 0/0     | soit          | 1.200 millions |

15. Ces proportions seront revisables tous les cinq ans ; mais, pendant chaque période de cinq années, tout ce qui dépassera les 1.200 millions de recette brute-étalon, sera réparti.

kilométriquement, entre les 18 Compagnies gérantes et au prorata du nombre de kilomètres compris dans chacune des zones.

16. En conséquence de ce qui précède, la redevance annuelle que les Compagnies devront garantir à l'Etat, pendant cinq années, kilométriquement et au prorata du kilométrage des zones, devra atteindre le total de 441 millions.

17. Il sera dressé, pour servir de commentaire aux répartitions kilométriques, un état exact du nombre de kilomètres existant à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1883, aussi bien pour l'exploitation nationale que pour l'exploitation régionale.

*Des tarifs.* — 18. Les tarifs seront exclusivement dressés, calculés et promulgués par le ministère des voies et communications.

19. Ils viseront chacune des catégories de trafics, voyageurs, marchandises, grande et petite vitesse; ils seront à base kilométrique décroissante et calculés en ligne droite et à vol d'oiseau.

20. Quels que soient les chiffres des tarifs divisionnaires, il sera calculé une unité kilométrique moyenne annuelle, et cette unité multipliée par le nombre de kilomètres composant la totalité du réseau national français en exploitation, devra toujours reproduire le chiffre étalon des recettes brutes annuelles pour les cinq années précédentes.

21. Il pourra être fait une distinction entre les tarifs régionaux, les tarifs nationaux, et les tarifs internationaux, dans le but de créer, aussitôt que faire se pourra, et pour chaque catégorie d'objets transportés, un tarif unique régional, national et international, quelle que soit la distance.

22. Sera réputé tarif national, tout tarif uniforme applicable à des transports nés dans une même région ou circonscription administrative et à destination d'un point quelconque de la même région.

Sera réputé tarif national, tout tarif uniforme applicable à des transports nés dans une région et à destination d'un point quelconque d'une autre région.

Sera réputé tarif international, tout tarif uniforme applicable à des transports nés à l'étranger et à destination soit de l'une de ces régions, soit de l'étranger. Le tarif international sera divisé en tarifs *mixtes*, quand le point de destination sera en France, et de *transit*, quand le point de destination sera à l'étranger.

*Augmentation des voies ferrées.* — 23. Toute création de ligne nouvelle sera décidée par le ministère des voies et communications et exécutée aux frais de l'Etat.

24. Les travaux seront mis en adjudication suivant les formes ordinaires.

25. Les Compagnies gérantes, qui proposeront à l'Etat soit d'exécuter les travaux, soit de lui faire l'avance des sommes nécessaires, seront, à prix égal, préférées à tous autres.



26. Dans les deux cas, les Compagnies gérantes qui auront augmenté leurs voies ferrées, auront droit à une prolongation de leur traité de gérance, et l'étalon de recette brute, ayant servi de base à la fixation de leur redevance, demeurera, pendant cette prolongation, tel qu'il aura été stipulé au traité existant au moment de l'adjudication; de plus, la part qui leur revient, sur l'excédent de la recette-brute-kilométrique-étalon, sera calculée, non seulement d'après l'ancien étalon, existant au moment de l'adjudication, mais encore au prorata du nombre des kilomètres ajoutés dans leur région, de telle sorte, qu'en résumé, toute Compagnie gérante augmentant ses voies ferrées, soit dispensée de l'augmentation éventuelle de la redevance, et, au contraire, bénéficie davantage des plus-values du trafic général.

27. Les Compagnies gérantes pourront émettre des obligations destinées à exécuter les travaux ci-dessus mentionnés. Ces obligations seront garanties par l'Etat.

*Liquidation du rachat.* — C'est à force de mensonges qu'on est arrivé à effaroucher le public avec un chiffre de 11 milliards et demi.

Ce total se subdivise ainsi :

|                                                                           |                         |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Capital emprunté aux obligataires. . . . .                                | 7 milliards 1/2         |
| Capital à rembourser aux actionnaires (matériel roulant compris). . . . . | 4 milliards             |
| Total. . . . .                                                            | <u>11 milliards 1/2</u> |

Rien n'empêche que l'Etat ne se substitue aux Compagnies pour le service et l'amortissement du capital-obligations. Cela lui coûtera environ 242 millions par an, chiffre inférieur aux redevances des Compagnies gérantes qui, d'après le système exposé, versent à l'Etat 444 millions par an.

D'ailleurs, on peut unifier les obligations, prolonger leur amortissement et diminuer la charge annuelle fixée à 242 millions.

Quoi qu'il en soit, le service des obligations étant réservé, l'Etat a encore de disponibles plus de 200 millions par an.

Un emprunt en 5 0/0, 99 ans, pour un capital de 4 milliards, coûterait, comme annuité, 201,610,000 fr., intérêt et amortissement compris.

En 3 0/0, 99 ans, et au pair, avec 191 millions par an, on peut faire le service complet d'un emprunt de 6 milliards.

Mais il n'y a pas 4 milliards à payer aux actionnaires, surtout si l'on considère que, d'après le système exposé, l'Etat n'a pas à acheter le matériel roulant, lequel est acquis immédiatement par la masse des Compagnies gérantes.

Il reste donc seulement à rembourser les actions. Si le

chiffre de M. Allain-Targé est exact, il s'agit de moins de 2 milliards.

C'est ici le cas de rappeler une loi sur les cautionnements, dont on a suggéré l'initiative par une pétition déposée à la Chambre (1).

Au moyen de cette loi, on aurait, sans emprunt, sans émission, au pair et coûtant 3 0/0 net, des ressources considérables.

Elle peut être conçue ainsi :

1° Toute somme qui aura le caractère d'un cautionnement sera obligatoirement déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations, qui en servira au titulaire l'intérêt annuel à 3 0/0.

2° Sont considérées comme cautionnements :

Les sommes déposées d'avance aux Compagnies du gaz et des eaux et les semestres de loyer, payés d'avance, mais imputables seulement sur le dernier semestre des baux d'une durée excédant deux années.

On évalue les cautionnements déposés aux diverses Compagnies de gaz et d'eau, ainsi que les semestres de loyers, déposés d'avance et imputables seulement sur les six derniers mois du bail (en observant qu'à Paris seulement, cette dernière ressource peut s'élever aux environs de 900 millions), pour toute la France, à plus de. . . . .

2.000.000.000 fr.

Nous rappelons que les cautionnements demandés aux Compagnies gérantes, à raison de 20.000 fr. le kilomètre, et pour 26,455 kilomètres (*Officiel* du 18 juillet 1883, p. 3692) s'élèveront à. . . . .

529.100.000 fr.

Si l'on tient compte de ces différents moyens, il paraît impossible qu'au point de vue financier, on élève des objections sérieuses contre la possibilité du rachat.

L'esprit qui a présidé à l'élaboration du projet précédent consiste essentiellement à solidariser toutes les Compagnies gérantes, de façon à ce que, chacune travaillant pour toutes et toutes pour chacune, la concurrence soit remplacée par l'émulation.

Du moment où le système des tarifs de détournement sera devenu sans objet, et où, par conséquent, il sera indifférent à l'expéditeur de s'adresser à telle ou telle Compagnie, il deviendra également indifférent que, pour aller d'un point à un autre, les expéditions fassent tel ou tel circuit. Il en résultera que les lignes à transports rapides seront dégagées des transits à petite vitesse, et que, par suite, les accidents seront rendus presque impossibles.

En outre, par ce système, on peut concevoir une sorte de

1. Le signataire de cette pétition est l'auteur du présent ouvrage

circulation permanente dans les lignes secondaires, desservant une foule de localités qui ne le seraient point sans cela et arrivant, ainsi, à éviter l'encombrement des gares par le séjour des marchandises y attendant leur départ.

On peut, également, concevoir que cette circulation excitera le trafic sur une foule de points presque sans activité actuelle, ce qui aura pour effet d'augmenter considérablement les recettes annuelles.

Enfin, il est possible d'entrevoir le moment où l'on pourra établir des tarifs uniques, comme pour la poste, ce qui aura, notamment pour certaines marchandises et pour certains transports de voyageurs, le même effet que celui qui a été produit par la poste, c'est-à-dire : faire correspondre chaque abaissement de tarif à un accroissement des recettes.

#### FIN DU PREMIER VOLUME



# TABLE DES MATIÈRES

---

## PRÉFACE

A. J. Daumas. — A Auguste Chirac. — Dernier cri d'alarme.  
— Les crises sociales. — Ce qui s'est passé depuis la première  
édition. . . . . I à xxxvi

## EXPLICATION NÉCESSAIRE.

Prédiction d'un Allemand. — Les rois de la République. —  
Loi sur la presse. — La probité. — Les religions. — Les  
persécuteurs . . . . . 3

## I. SYNTHÈSE HISTORIQUE

### I. LA NUIT DES TEMPS.

Les bêtes féroces. — Mœurs animales. — Mœurs humaines.  
Le vol. — L'escroquerie. . . . . 17

### II. L'ESCROQUERIE.

Excitation à la paresse. — Le vol légal. — Les mystères. —  
Promesse céleste. — Les prêtres. — Les financiers. — Les  
clergés . . . . . 21

### III. COMMENT L'HOMME A CRÉÉ DIEU.

La première question. — Le père de famille. — Les rites. —  
Connaissance des temps. — Le grand œil brillant. — Le  
cléricalisme. — Les idéalismes. — Les courtiers. . . . 27

### IV. LA JUIVERIE, FORMULE DE MOÏSE.

Définition de la juiverie. — Réglementation des intérêts. —  
Le crédit octroyé. — La liquidation sociale Hébraïque. —  
Lévitique. — Deutéronome. — L'usure. — Nationalité  
juive. — La Hongrie. — Question d'Orient. . . . . 35

## V. LA JUIVERIE, FORMULE DE JÉSUS.

Terre et ciel. — Juiverie israélite. — Juiverie chrétienne. — Théories financières de l'Evangile. — Les publicains. — Parasitisme. — Fausses traductions. — Jésus et l'impôt. — La pêche à l'argent. — Vols autorisés. — Jésus et Guizot . . . . . 43

## VI. — DÉVELOPPEMENT DES JUIVERIES.

Les masses de Clovis et d'Henri IV. — Le coup de bourse de l'an 1600. — Les testaments pieux. — L'affranchissement des serfs. — Les rois prêteurs sur gage. — Juiverie des jésuites. — Les Juifs en France. — Les papes et les juifs. — L'imprimerie. — Découverte de l'Amérique. — La juiverie de Venise. — Les rois faux-monnayeurs. — Les Florentins . . . . . 57

## VII. NOUVELLES JUIVERIES : LES PROTESTANTS, LES JÉSUITES.

Luther et Loyola. — Juiverie protestante. — Pillage des abbayes. — Vénalité des offices. — Les finances de François I<sup>er</sup>. — Henri IV boursillieur. — Groupement des intérêts. — Les milices. — Jésuites en France. — Les 32 millions de la Ligue. — Gages aux protestants. — Les jésuites au Paraguay. — Jésuitisme et judaïsme. — Massacre des Vandois. — Le baromètre des papes . . . . . 69

## VIII. TRANSFORMATIONS, INVASIONS.

Complices et victimes. — Concentration des richesses. — Liquidation de l'Eglise. — Liquidation de la féodalité. — La bourgeoisie. — Les trafiquants étrangers. — Richelieu. — Accaparement sous Louis XIV. — Instinct commercial dans les parlements. — Les charges à l'encau. — Impuissance de 89 et du Code. — Les chambres de justice. — L'agiotage officiel. — Les fermiers généraux. — Invasions étrangères . . . . . 81

## IX. L'ACCAPAREMENT INDIVIDUEL, LES HOMMES.

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| Jacques Cœur. — Agnès Sorel. — Zaméti. — Gabrielle d'Estrée.     |    |
| — François d'O. — Sully. — Fouquet. — Colbert. — Samuel Bernard. |    |
| — Les Compagnies fermières. — Tempier. — Hénault.                |    |
| — Boulogne. — Jean Law. — Les Condé. — Les frères Paris.         |    |
| — La marquise de Prie. — Carlier. — Popelinière. — Dupin.        |    |
| — Bourret, — Poisson. — Bertin. — Les juifs de Metz et d'Alsace. |    |
| — L'abbé Terray et la Du Barry. — Un syndicat.                   |    |
| — Les trois juifs fermiers. — Arrestation des fermiers généraux. |    |
| — Robespierre. — Les rois dominés par les juifs. — Henri IV.     | 93 |

## X. L'EXEMPLE DE L'ANGLETERRE.

|                                                                                                  |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| L'Angleterre, monarchie juive. — Erreur de Bismark. — Concentration des richesses en Angleterre. |     |
| — Liste des fortunes. — L'internationalisme financier. — L'amortissement par la mort.            |     |
| — Ministres anglais en France. — La juiverie et les journaux.                                    |     |
| — Esclavage de la presse. — La science et l'information. — Les auxiliaires de la juiverie.       | 109 |

## II. MONOGRAPHIES

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| Un mot sur les personnalités. | 123 |
| I. Rothschild.                | 127 |
| II. Léon Say.                 | 153 |
| III. Duclerc.                 | 168 |
| IV. Moreau.                   | 186 |
| V. Mallet.                    | 196 |
| Note.                         | 208 |
| VI. Camondo.                  | 209 |
| VII. Baron Hirsch.            | 218 |
| VIII. Henri Bamberger.        | 228 |
| IX. Jacques Stern.            | 248 |
| X. Cahen d'Anvers.            | 246 |
| XI. Bischoffsheim.            | 257 |

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| XII. Levy-Crémieu . . . . .           | 264 |
| XIII. Erlanger. . . . .               | 272 |
| Note. . . . .                         | 282 |
| XIV. Joubert et Sautter . . . . .     | 283 |
| XV. Péreire (les héritiers) . . . . . | 296 |
| XVI. Armand Donon . . . . .           | 305 |
| XVII. H. Durrieu. . . . .             | 314 |
| XVIII. Lebaudy. . . . .               | 323 |
| XIX. Soubeyran . . . . .              | 333 |
| XX. Daniel Wilson. . . . .            | 347 |
| CONCLUSION. . . . .                   | 373 |

## DOCUMENTS

## I. LES PROCÉDÉS JUIFS

|                                                                                             |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Agiotage. — Les prête-nom. — Philippart. — Soubeyran. —<br>Bontoux. — Mary Raynaud. . . . . | 383 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## II. PIÈCES DE JUSTICE

|                                                                                                  |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| L'innocence d'Erlanger. — Les intentions de Philippart. — La<br>criminalité de Bontoux . . . . . | 389 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## III. LES MOYENS DE DÉFENSE.

|                                                                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Séparation des marchés des agents de change. — Pétition. —<br>Ségimes des chemins de fer. — Zones militaires. — Ra-<br>chat. . . . . | 339 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME

---

 Imprimerie de Poissy. — S. Lejay et Cie.



24  
27  
29  
28  
26  
25  
24  
23  
22  
21  
20  
19  
18  
17  
16  
15  
14  
13  
12  
11  
10  
9  
8  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1





**AUGUSTE BARBIER**  
 Jambes et Poèmes. 1 v. 3 50  
 Etudes dramatiques. 1 v. 3 50

**ADOLPHE BELOT**  
 Adolphe. 1 vol. 3 50  
 Alphonsine. 1 vol. 3 50  
 Une Affaire d'amour. 1 v. 3 50  
 L'Article 47. 1 vol. 3 50  
 La Bouche de M<sup>lle</sup> X. 1 vol. 3 50  
 Le Chantage. 1 vol. 3 50  
 Courtisane. 1 vol. 3 50  
 Les Cravates blanches. 1 vol. 3 50  
 La Femme de feu. 1 v. 3 50  
 La Femme de glace. 1 vol. 3 50  
 Mlle Giraud ma femme. 1 vol. 3 50

**ÉMILE BERGERAT**  
 Vie et Aventures de Caliban. 1 vol. 3 50  
 Ours et Fours. 2 vol. 10

**CLAUDE BERNARD**  
 Arthur de Bretagne. 1 v. 5

**H. DE BORNIER**  
 Comment on devient belle. 1 vol. 3 50  
 Le Jeu des Vertus. 1 v. 3 50  
 La Lizardière. 1 vol. 3 50

**CHAMPFLEURY**  
 La Comédie de l'Apôtre. 1 vol. 3 50  
 Histoire de la Caricature. 5 v. chaque v. 5  
 Histoire de l'Imagerie populaire. 1 vol. 5

**LÉON CLADEL**  
 Héros et Pantins. 1 vol. 3 50  
 Effigies d'inconnus. 1 v. 3 50

**JULES CLARETIE**  
 Les Amours d'un Interne. 1 vol. 3 50  
 Jean Mornas. 1 vol. 3 50  
 Journées de Vacances. 1 vol. 3 50  
 La Maîtresse. 1 vol. 3 50  
 Le Million. 1 vol. 3 50  
 Monsieur le Ministre. 1 v. 3 50  
 Noris. 1 vol. 3 50  
 Le Prince Zilah. 1 vol. 3 50  
 Le Train 17. 1 vol. 3 50  
 Candidat. 1 vol. 3 50

**ALPHONSE DAUDET**  
 Aventures prodigieuses de Tartarin de Tarascon. 1 vol. 3 50  
 Le même, illustré. 10  
 Tartarin sur les Alpes. 1 vol. 3 50  
 L'Évangéliste. 1 vol. 3 50  
 Jack. 2 vol. 7  
 Robert Helmont. 1 vol. 3 50  
 Le même, illustré. 10  
 Les Rois en exil. 1 vol. 3 50

**ALBERT DELPIE**  
 La Famille Cavalié. 2 vol. 7  
 Jean Nu-Pieds. 2 vol. 7  
 Le Mystère du Bas-Mendon. 1 vol. 3 50

**FERDINAND FABRE**  
 L'Abbé Tigrane. 1 vol. 3 50  
 Les Courbezon. 1 vol. 3 50  
 Mlle de Malavielle. 1 vol. 3 50  
 Le Marquis de Pierre-rue. 2 vol. 7  
 La Petite Mère. 4 vol. 14

**ARSENE HOUSSEY**  
 La Comédie au coin du feu. 1 vol. 3 50  
 Alice. 1 vol. 3 50  
 Le Chien perdu. 2 vol. 7  
 La Comédienne. 1 vol. 3 50  
 Confessions. 4 vol. 24

**KRAJEWSKI**  
 Le Juif. 1 vol. 3 50

**RICHARD LESCLIDE**  
 Contes extra-galants. 1 vol. 6  
 Propos de table de Victor Hugo. 1 vol. 6  
 La Femme impossible. 1 vol. 3 50

**HECTOR MALOT**  
 L'Auberge du Monde. 4 vol. 12  
 Les Batailles du Mariage. 3 vol. 9  
 Un Beau Frère. 1 vol. 3  
 La Belle Madame Denis. 1 vol. 3  
 Les Besoigneux. 2 vol. 6  
 Cora. 1 vol. 3  
 Clotilde Martory. 1 vol. 3  
 Madame Obermin. 1 vol. 3  
 La Petite Sœur. 2 vol. 6  
 Sans Famille. 2 vol. 6

**CATHILIE MENDES**

Les Monstres Parisiens. 1 vol. 3  
 Le Roi Vierge. 1 vol. 3  
 Toutes-les-Amoureuses. 1 vol. 3  
 Le Rose et le Noir. 1 vol. 3  
 La Vie et la Mort d'un Clown. 2 vol. 7  
 Tendrement. 1 vol. 3  
 Le souper des pleureuses. 1 vol. 3

**MAURICE MONTEGUT**  
 La Faute des autres. 1 v.  
 L'Arétin, drame.

**IMBERT DE SAINT-AMAND**  
 Les Femmes de Versailles. 5 volumes.  
 Les Femmes des Tuileries. 11 vol.  
 Chaque vol. illustrée. 2 vol. in-8° soleil, chaque. 2  
 Portraits de grandes Dames. 1 vol. 2  
 Madame de Girardin. 1 vol.

**EUGÈNE SCRIBE**  
 Œuvres complètes en 76 vol. à 2

**ALBÉRIC SECONO**  
 Misères d'un prix de Rome. 1 vol.  
 Roman de deux Bourgeois. 1 vol.  
 Le Tirotir aux Souvenirs. 1 vol.  
 La Vicomtesse Alice. 1 v.  
 La Vie facile. 1 vol.

**VICTOR TISSOT**  
 L'Allemagne amoureuse. 1 vol.  
 La Police secrète prussienne. 1 vol.  
 Russes et Allemands. 1 vol.  
 La Russie et les Russes. 1 vol.  
 De Sadowa à Sedan. 1 v.  
 La Société et les Mœurs allemandes. 1 vol.  
 Vienne et la Vie viennoise. 1 vol.  
 Voyage au Pays des Millions. 1 vol.  
 Voyage aux Pays antiques. 1 vol.

10 jolis volumes, illustrés, de Contes et Nouvelles, par les plus célèbres auteurs contemporains. Chaque volume. 6 fr.

65 88 1565T2 53 005 BR 2V 6098

Le nouveau Décaméron

10 jolis volumes, illustrés, de Contes et Nouvelles, par les plus célèbres auteurs contemporains. Chaque volume. 6 fr.

ENTU

Parinam

1 vol.

ourenam

1 vol

1 vol

1 vol

1 vol

1 vol

1 vol

1 vol

1 vol

1 vol

1 vol

2 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.

1 vol.



| DATE DUE |  |  |  |
|----------|--|--|--|
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |
|          |  |  |  |

**STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES**  
**STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004**



